

UNE

SECONDE ACADIE

S 971.7

2268 ac

33307

L'ILE SAINT-JEAN — ILE DU PRINCE-EDOUARD

SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS

UNE
SECONDE ACADIE

PAR

L'ABBÉ H.-R. CASGRAIN

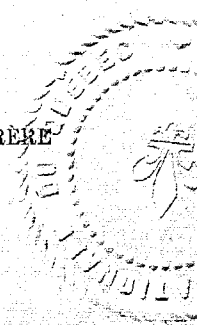
DOCTEUR ÈS LETTRES, PROFESSEUR D'HISTOIRE A L'UNIVERSITÉ LAVAL DE
QUÉBEC, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA, MEMBRE
CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE BOSTON,
MEMBRE CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ DE
GÉOGRAPHIE DE PARIS, ETC., ETC.

QUÉBEC

IMPRIMERIE DE L.-J. DEMERS & FRÈRE

30, rue de la Fabrique, 30

—
1894



Enregistré conformément à la loi du parlement du Canada, en l'année
mil huit cent quatre-vingt-quatorze, par l'abbé H.-R. CASGRAIN, au
ministère de l'Agriculture, à Ottawa.

À L'honorable PASCAL POIRIER,

Sénateur, Shédiac, N.-B.

MON CHER AMI,

Ce livre répond à un désir que vous m'avez exprimé après la lecture d'*Un Pèlerinage au Pays d'Évangéline*. Vous auriez souhaité une étude plus approfondie des graves événements qui se passèrent en Acadie à l'occasion de la guerre de la succession d'Autriche (1744-1748). La place que tiennent ces faits dans *Une Seconde Acadie*, vous montrera qu'il m'eût été impossible de les faire entrer dans mon premier travail sans dépasser de beaucoup les limites d'un pareil ouvrage.

Les lecteurs moins familiers que vous avec le passé de votre pays s'étonneront que j'aie groupé autour de l'histoire de l'île Saint-Jean plusieurs événements qui, au premier abord, semblent lui être étrangers, tels que le premier siège de Louisbourg, l'expédition du duc d'Anville, les trois incursions des Canadiens en Acadie

sous Duvivier, Marin et Ramezay; mais vous savez très bien que chacun de ces événements se rattache intimement à l'histoire de cette île, puisque ses principaux habitants y ont joué un rôle important, parfois décisif.

Le titre d'*Une Seconde Acadie* que j'ai donné à ce complément d'*Un Pèlerinage* s'imposait par le sujet lui-même. La colonie de l'île Saint-Jean a disparu dans le même abîme qui avait englouti celle de la Nouvelle-Ecosse. Issues l'une de l'autre, la mère et la fille ont eu le même sort. Le même épitaphe devait marquer leurs tombes.

Le peuple acadien, dont je m'honore d'être l'ami sincère et dévoué, saisira le motif qui m'a engagé à dédier ces pages au premier sénateur choisi dans ses rangs, à un Acadien qui lui fait honneur par son mérite encore plus què par sa position.

Québec, ce 15 août, 1893,

En la fête de l'Assomption de la Très Sainte Vierge,

Patronne des Acadiens.

AVANT-PROPOS

De toutes les îles du golfe Saint-Laurent, il n'en est aucune qui, sous le rapport de la fertilité du sol, de la douceur et de la salubrité du climat, soit aussi bien partagée que l'île Saint-Jean (Prince-Edouard). Cependant, malgré ces avantages, la France ne songea à la coloniser qu'après l'année 1715; c'est qu'à cette date, elle était sous le coup du désastreux traité d'Utrecht, qui lui avait fait perdre l'île de Terre-Neuve et sa belle colonie de l'Acadie, cédées toutes deux à l'Angleterre. Ce fut pour réparer autant que possible cette perte que la France commença à se fortifier dans l'île du Cap-Breton, et à coloniser celle de Saint-Jean. De 1720 à 1758, c'est-à-dire dans l'espace de trente-huit ans, il s'y établit un courant d'immi-

gration, composé presque entièrement d'Acadiens de la Nouvelle-Ecosse, qui atteignit le chiffre d'environ six mille âmes, ce qui formait une population double de celle de l'Acadie, lorsqu'elle passa sous le joug de la Grande-Bretagne. Les nouveaux établissements de l'île Saint-Jean étaient en voie de prospérer et de s'agrandir, lorsqu'ils furent soudainement anéantis à la suite de la conquête du Cap-Breton par l'Angleterre. Les conquérants de Louisbourg, conduits par lord Rollo, s'abattirent sur l'île Saint-Jean, la ravagèrent dans toute son étendue, détruisirent les moissons, brûlèrent les habitations, tuèrent ou enlevèrent les bestiaux, et jetèrent la population en masse dans des vaisseaux, dont quelques-uns étaient si mauvais qu'ils périrent en mer. Les autres furent conduits dans les ports de France.

La fin tragique de cette colonie française, qu'on peut appeler Une Seconde Acadie, donne à son histoire un intérêt qui fait souhaiter de la connaître dans tous ses détails. Malheureusement ces détails sont rares et incomplets ; de sorte qu'il est assez difficile de reconstituer la physionomie de ce petit peuple. Ce qui en

a été publié jusqu'à ce jour, se réduit à quelques indications plus ou moins vagues et incorrectes, qui ne méritent guère d'être mentionnées¹.

Les principaux documents qui m'ont servi à reconstituer l'histoire de l'île Saint-Jean sous le régime français, sont :

1^o La correspondance des gouverneurs du Canada et du Cap-Breton².

2^o Les recensements de l'île Saint-Jean faits en 1728, 1735 et 1753³.

3^o Les registres des baptêmes, mariages et sépultures de l'île Saint-Jean⁴.

4^o La correspondance de l'abbé de L'Isle-Dieu, vicaire-général de l'évêque de Québec, et son agent, à Paris, pour les missions du Canada et de la Louisiane⁵.

1 — Il faut excepter, cependant, ce qu'en dit M. Rameau dans son livre, *La France aux Colonies*. Il y donne quelques renseignements exacts sur l'île Saint-Jean.

2 — *Archives du ministère de la Marine et des Colonies*, à Paris.

3 — *Idem*.

4 — *Idem*. Voir à l'Appendice, No I.

5 — *Idem*.

5^o Les lettres de l'abbé Maillard, missionnaire des Micmacs, et de quelques autres missionnaires ¹.

6^o Le voyage de l'ingénieur Franquet à l'île Saint-Jean, en 1751 ².

7^o Le voyage de Pichon à l'île Saint-Jean, en 1752 ³.

A l'aide de ces différentes pièces, et de quelques autres d'une moindre importance, j'ai essayé de faire sortir de l'oubli, et de mettre en lumière les principaux traits de ce groupe de proscrits acadiens qui étaient venus se faire une seconde patrie dans les déserts de l'île Saint-Jean, qu'ils furent les premiers à ouvrir à la colonisation, et que d'autres cultivent aujourd'hui à leur place. *Sic vos, non vobis.*

1 — Archives du séminaire de Québec.

2 — Archives du ministère de la Marine et des Colonies.

3 — Extraits des Lettres et Mémoires de Pichon pour servir à l'histoire du Cap-Breton, in-12, à La Haye et à Londres, 1760.

L'ILE SAINT-JEAN — ILE DU PRINCE-EDOUARD

SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS

—
UNE

SECONDE ACADIE

CHAPITRE PREMIER

—

Les découvreurs. — Jacques Cartier. — Jean Allefonse. — Champlain. — Première concession de l'île Saint-Jean à Nicolas Denys. — Description qu'il en fait. — Aperçu géographique. — Seconde concession au comte de Saint-Pierre. — Double insuccès.

I

Le premier Européen qui aurait découvert l'île Saint-Jean, s'il faut en croire les écrivains anglais, serait Sébastien Cabot. Les Français, de leur côté, attribuent cette découverte à Vêrazzani; mais ni les uns, ni les autres n'ont jamais pu donner de preuves certaines de leurs avancés.

Jacques Cartier, lors de son premier voyage au Canada (1534), longea l'île Saint-Jean qu'il prit pour la terre ferme. Il pénétra assez avant entre sa côte occidentale et le rivage du golfe qui regarde cette côte ; mais pas assez loin pour reconnaître le détroit qui sépare l'île du continent. " Congneumes, dit-il, que c'estoit une baye qui a environ vingt lieues de parfont et autant de traverse. Nous la nommâmes la baye Saint-Lunaire ¹".

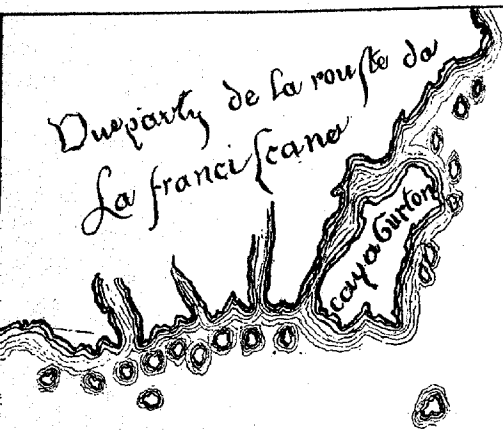
Jean Allefonse, pilote de Roberval, est le premier qui, dans sa *Cosmographie*, mentionne l'île Saint-Jean. " Et icy, dit-il, trouverez une isle nommée l'isle Saint Jehan qui est au milieu du destroit et plus près de la terre des Bretons que de la Terre Neufve".

On voit par ces indications et encore mieux par la carte qui les accompagne, combien à cette date les notions géographiques sur cette région étaient encore vagues et incomplètes. Jean Allefonse plaçait l'île Saint-Jean en face du détroit qui sépare Terre-Neuve du Cap-Breton, tandis que les îles de la Madeleine, dont il parle ensuite, auraient été plus au nord et plus à l'ouest, dans le golfe Saint-Laurent ². On constate également

1 — Edition de Michelant et Ramé, p. 25.

2 — La *Cosmographie* de Jean Allefonse, conservée à la Bibliothèque Nationale de Paris, est un manuscrit in-folio de 378 pages, dont on ne peut déchiffrer l'écriture à moins d'être versé dans la science paléographique. En 1867, j'ai

Île de saint Pezan



Entrée des bras



que du temps de Jean Allefonse, l'île était désignée déjà sous le nom de Saint-Jean.

A quelle époque ce nom lui fut-il donné? On ne saurait le dire, pas plus que pour celui du Cap-Breton, indiqué sur la carte de Jean Allefonse. Au reste, une foule d'endroits avaient dès lors été désignés par d'obscurs navigateurs qui, de temps immémorial, faisaient la pêche et le commerce dans ces parages.

L'île fut reconnue avec plus de précision par les explorateurs qui suivirent immédiatement Jean Allefonse. Sa forme et sa position sont remarquablement définies dans la mappemonde royale de 1542¹.

fait copier par M. Roulland, archiviste-paléographe de l'École des Chartes, la partie de cette *Cosmographie* qui a trait à l'Amérique septentrionale, avec les cinq cartes qui l'accompagnent. C'est une de ces cartes qui se trouve reproduite ci-contre. L'île de Terre-neuve, avec les îlots qui l'avoisinent, est désignée sous le nom d'*Isles de Saint Pierre*. La Nouvelle-Ecosse est *Une party de la couste de la Franciscane*, laquelle s'étendait des deux côtés de la *baie de Norembègue* (Baie de Fundy). Les *Isles de Saint Jehan* sont supposées être en face de l'*Entrée des Bretons* ou du golfe Saint-Laurent.

1 — Cette carte a été reproduite dans les *Monuments de la Géographie* de Jomard, sous le titre de *Mappemonde* peinte par ordre de Henri II; mais le savant géographe a rectifié l'erreur qui l'attribuait à l'initiative de ce prince. Il dit dans une note qu'après examen, il a été reconnu que cette mappemonde avait été exécutée sous le règne de François Ier, en 1542.

Champlain, dans son voyage de 1603, désigne l'île Saint-Jean, comme étant dès lors connue universellement sous ce nom. "L'isle de Saint-Jean, dit-il, a quelque trente ou trente-cinq lieues de long, et à quelque six lieues de la terre du su ¹".

Et ailleurs : "Elle est par la hauteur de quarante-six degrés, deux tiers, le (au) bout nort de la dite isle ; ayant environ vingt lieues de longueur, et de ceste isle à la terre du sud, une ou deux lieues ; en laquelle sont de bons ports, et bonne pescherie de molue ; les Basques y vont assez souvent ; elle est couverte de bois comme les autres isles ²".

Ce dernier passage de Champlain fait voir que les parages de l'île Saint-Jean étaient familiers aux pêcheurs basques qui se distinguaient alors par leur hardiesse. Ils leur étaient connus même depuis longtemps ; car plusieurs des navigateurs, la plupart basques, qui, dès l'époque du premier voyage de Cartier, faisaient "grant pescherie" dans le golfe Saint-Laurent, avaient dû l'apercevoir dans leurs courses. Leurs navires, poussés par les vents, avaient trouvé plus d'une fois un refuge dans ses havres et les avaient explorés.

1 — Edition de Laverdière, p. 124.

2 — *Idem*, p. 1087.

II

Nicolas Denys, entreprenant et industriel négociant, venu en Acadie en même temps que le commandeur de Razilly (1632), obtint, en 1653, de la Compagnie de la Nouvelle-France, " la concession des pays et îles situés entre la grande Baye Saint-Laurent, à commencer depuis le cap Canseau jusqu'au cap des Rosiers ¹". Dans l'histoire de ses vastes domaines, qu'il a publiée et dédiée à Louis XIV (1672), ouvrage aussi curieux qu'instructif, Denys s'intitule " Gouverneur lieutenant-général pour le Roy, et propriétaire de toutes ces terres et isles ²".

L'île Saint-Jean se trouvant comprise dans ses domaines, il en donne une intéressante description.

Après avoir parlé des îles Brion et de la Madeleine, dont il dit qu'il avait chassé plusieurs fois les Anglais, " les François estant en possession de ces lieux-là, de temps immémorial ", il ajoute :

" A huit ou dix lieues de là, l'on rencontre l'Isle Saint-Jean sur la route de l'Isle Percée, l'on en passe à

1 — *Archives de la Marine et des Colonies.*

2 — *Description géographique et historique des costes de l'Amérique septentrionale*, à Paris, 1672, 2 vol. in-12.

la veue selon la rencontre des vents, il ne la faut pas approcher de près, car toute la côte du côté de la baie n'est que sable et qui a des battures à plus d'une lieue au large. Cette isle a bien vingt-cinq ou trente lieues de longueur et une lieue de large au milieu, estant à peu près la figure d'un croissant, et pointue des deux bouts : le côté qui regarde la terre ferme est bordé de rochers, il y a deux anses où deux ruisseaux viennent se décharger dans la mer, des barques y peuvent entrer y ayant dedans des espèces de petits havres ; de ce côté-là les bois y sont très beaux ; ce qu'il y a de terre y paraît assez bonne ; cette isle n'est couverte que de sapins mêlés de quelques hêtres et bouleaux. Du côté qui regarde la grande baye il y a aussi deux havres d'où sortent deux petits ruisseaux, mais les entrées sont fort plattes, il y a assez d'eau dedans, j'ai autrefois entré dans celui qui est le plus proche de la pointe de Miscou, j'y ai vu trois grands vaisseaux basques, mais pour y entrer il leur fallait tout décharger en rade, porter tout à terre, et ne laisser de lest que pour soutenir les vaisseaux, et puis les coucher sur le costé comme pour leur donner carene, puis les remorquer dedans avec des chaloupes : ils sortaient de mesme manière, après quoy ils portaient tout leur poisson en rade pour le charger. L'on ne peut plus y aller à présent, les entrées en estant bouchées et le risque trop grand, ce qui les

obligeait d'aller là où estait l'abondance du poisson qui est à cette coste, outre qu'ils estaient proche du banc aux Orphelins où le poisson est aussi grand que celui du grand banc. La marée entre bien avant en des endroits de cette isle, ce qui fait de grandes prairies et plusieurs estangs ; en tous ces lieux-là le gibier y abonde, il s'y trouve force pasturage, ils y font leurs nids et s'y déplument : l'on y trouve des grues, des oyes blanches et des grises comme en France. Pour des orignaux, il n'y en a point, il y a des cariboux qui est une autre espèce d'orignaux... Il y en a peu, les sauvages les trouvent trop bons pour les y laisser croistre ¹".

Les anciennes descriptions de l'île Saint-Jean qu'on vient de lire, ont un intérêt et un mérite que ne peuvent avoir les meilleures qui en ont été faites depuis ; car elles montrent les progrès graduels des explorations. L'île n'apparaît d'abord que comme une pointe de terre aperçue de loin par Jacques Cartier ; plus tard Champlain en approche davantage, en suit les contours et détermine sa forme générale ; enfin Denys arrive qui y pénètre, y séjourne et en décrit l'intérieur avec la nature de sa végétation, ses bêtes forestières, etc.

Il ne reste que peu de choses à ajouter à ces aperçus géographiques pour l'intelligence des événements que

j'ai à raconter. L'île Saint-Jean, vue à vol d'oiseau, a bien, comme le dit Denys, la forme d'un croissant, dont une des cornes regarde le nord-est, l'autre le nord-ouest. Ses rivages, peu élevés en général, présentent des lignes fréquemment brisées, qui donnent ouverture à des havres, à des anses, à des embouchures de rivières ou à de petits cours d'eau.

La colonisation primitive s'est d'abord portée presque toute entière aux environs des havres, dont il importe de retenir la situation. Ce sont, du côté du nord, en allant de l'est à l'ouest, les havres des Naufragés, de Saint-Pierre, des Sauvages, de Tracadie et de Malpec; et à l'est, le port des Trois-Rivières¹, qui a reçu son nom de trois cours d'eau qui s'y jettent; au sud, le havre de Bédèque et celui du port Lajoie, le plus remarquable de tous, et dont l'aspect est si gracieux, avec les trois belles rivières qui s'y déchargent, nommées autrefois rivières du Nord-Est, du Nord et de l'Ouest, que cet aspect lui a valu le nom de port Lajoie.

Les grands privilèges accordés à Denys n'eurent pas le résultat de favoriser la colonisation, comme l'avait espéré la Compagnie de la Nouvelle-France. Denys s'occupa presque uniquement de commerce et de pêcheries et ne laissa après lui aucun établissement permanent

1 — Cardigan Bay.

dans l'île Saint-Jean, pas plus que dans les autres parties de ses possessions.

Quelques auteurs anglais, tels que Stewart ¹ et Osgood ² ont prétendu qu'une concession de l'île Saint-Jean avait été faite, en 1663, à un capitaine de la marine française nommé Doublet, dans le but d'y faire des établissements de pêche. Il est probable que ces auteurs ont défiguré le nom de Denys, et en ont fait celui de Doublet; car Denys qui exploita son privilège plusieurs années avant et après, et qui eut à le défendre en deux circonstances différentes, la première, contre les prétentions de Le Borgne, l'un des feudataires de l'Acadie, la seconde, contre celles d'un armateur du nom de la Giraudière, ne fait aucune mention de Doublet.

III

D'après Thomas Caulfield, gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, il y aurait eu une tentative de colonisation de l'île Saint-Jean, avant 1716, mais elle aurait été abandonnée ³.

1 — *An account of Prince Edward Island*, 1806.

2 — *Maritime Provinces*.

3 — "The Island of St. Johns,...is entirely abandoned by those inhabitants who went there out this government". *Nova Scotia Archives, Caulfield to Board of Trade, May 16th, 1716*, p. 10.

Les tribus de sauvages micmacs qui habitaient l'île Saint-Jean, en restèrent les paisibles possesseurs jusqu'en 1719, date à laquelle une nouvelle concession de l'île Saint-Jean et de celle de Miscou fut accordée au comte de Saint-Pierre, premier écuyer de la duchesse d'Orléans, dans la vue d'y créer une colonie stable. Aux termes de la patente royale, les deux îles furent concédées en franc-alleu noble, sans justice, que Sa Majesté se réservait à charge de porter foi et hommage au château de Louisbourg, dont il relèvera sans redevances, août, 1719.

Au mois de janvier de l'année suivante, le comte de Saint-Pierre obtint de nouvelles patentes de concessions aux mêmes titres et conditions, pour les îles de la Madeleine, Botou ou Ramées, îles et îlots adjacents, tant pour la culture des terres, exploitation des bois, que pour les pêches de morues, de loups marins et vaches marines. Un des principaux motifs qui engagèrent le gouvernement français à accorder ces grands privilèges, fut de favoriser les Acadiens de la Nouvelle-Ecosse qui désiraient venir se fixer dans les possessions françaises, et qui trouvaient bien plus avantageux de s'établir dans l'île Saint-Jean que sur les côtes stériles et brumeuses du Cap-Breton¹. Le comte de Saint-

¹— *Archives de la Marine et des Colonies. Lettre de M. de Saint-Ovide de Brouillan au ministre, Louisbourg, 2 décembre, 1715.*

Pierre s'adjoignit comme associés deux riches spéculateurs, MM. Farges et Moras. Tous trois s'engagèrent dans des dépenses qui s'élevèrent, dit-on, à plus de 1,200,000 livres¹, mais des conflits d'intérêts firent avorter l'entreprise. "Le comte de Saint-Pierre, dit Charlevoix, eût apparemment exécuté son projet, si tous ses associés lui eussent ressemblé. Mais il essaya bientôt tous les dégoûts inévitables dans des sociétés dont les membres ne sont pas nés pour penser en grand, et qui ne sont unis que par l'intérêt²".

1 — *Archives de la Marine.*

2 — Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle-France*, vol. II, p. 401.

CHAPITRE DEUXIÈME

Naissance de la colonie. — L'abbé de Breslay, premier missionnaire. — M. Gotteville de Belle-Isle, premier gouverneur. — Etat de la population. — Les Récollets au port Lajoie.

I

La tentative du comte de Saint-Pierre ne fut cependant pas aussi inutile à l'île Saint-Jean qu'on pourrait le supposer d'après le P. de Charlevoix; car elle donna naissance à quelques petits centres de colonisation qui, grâce aux dépenses que faisait la compagnie pour créer ses comptoirs, ne tardèrent pas à se développer et à prospérer.

On n'a sur ces premiers établissements que de rares et succincts renseignements, mais ils sont inappréciables, car ils sont officiels: ce sont d'abord les registres des baptêmes, mariages et sépultures tenus dès l'année 1721, par les missionnaires, et ensuite les recensements

faits dans l'île Saint-Jean durant les années 1728, 1735, 1753. Les deux premiers de ces recensements sont d'autant plus précieux qu'ils sont nominaux. A l'aide de ces pièces, on suit pour ainsi dire pas à pas la marche des premiers émigrants à partir de leurs points de départ, puis la formation et le développement de chaque groupe de colons. On trouve même plus d'un trait de leur physionomie sociale dans les actes des registres.

Pendant que le comte de Saint-Pierre était occupé, à Paris, à rassembler les éléments de la colonie qu'il voulait fonder dans l'île Saint-Jean, il fit la rencontre d'un prêtre de Saint-Sulpice, l'abbé de Breslay, qui venait d'arriver du Canada où il avait été successivement curé de Montréal et missionnaire chez les sauvages du saut Saint-Louis¹. L'abbé de Breslay était un homme de qualité, qui avait vécu dans le monde avant d'entrer à Saint-Sulpice. Le comte de Saint-Pierre avait dû le rencontrer plus d'une fois à la cour de Versailles, où il servait en qualité de gentilhomme de la chambre du roi. Le comte, qui était à la recherche d'un missionnaire pour sa nouvelle colonie, sollicita l'abbé de Breslay d'entreprendre cette œuvre de zèle, et n'eut pas de peine à le

1 — *Vaudreuil au ministre*, 15 novembre, 1713. " Il est sur le point, ajoute-t-il, de passer en France pour une réclamation au ministre".

convaincre; car il était d'un caractère ardent et plein d'enthousiasme pour les rudes labeurs des missions du Canada. Il ne s'agissait plus que d'obtenir l'autorisation du supérieur général de Saint-Sulpice, qui était alors M. Leschassier. Celui-ci se laissa facilement persuader; car il avait hérité de son prédécesseur, M. Tronson, l'idée de fonder un séminaire dans les régions du golfe Saint-Laurent. Une première tentative avait même été faite à Port-Royal quelques années auparavant; mais elle avait échoué. M. Leschassier jugea l'occasion favorable pour la reprendre et l'exécuter dans l'île Saint-Jean.

M. de Breslay était bien l'homme qu'il fallait pour cette fondation, homme d'âge, de qualité, d'expérience dans ce genre de ministère, sachant les langues apparentées à celles des Indiens de l'Acadie et des îles du golfe Saint-Laurent; mais âgé d'environ soixante ans et affaibli par de longs travaux, il hésitait à partir seul et demandait un autre missionnaire pour l'assister. Un jeune sulpicien alors en disponibilité, l'abbé de Métivier, lui fut accordé et s'embarqua avec lui.

Marie-Anselme de Métivier, originaire du diocèse d'Orléans, avait déjà passé six ans au Canada, où il était arrivé en 1716. Après avoir été occupé à Montréal et à la Longue-Pointe, dont il fut un des premiers curés, il était repassé en France et venait de terminer les affaires qui l'y avaient rappelé, lorsqu'il reçut de nou-

velles lettres de mission pour l'île Saint-Jean. Les deux missionnaires y étaient déjà depuis quelques mois, lorsque l'abbé de Breslay inscrivit le premier acte dans les registres. En tête de la première page il écrit ce qui suit :

“ Je, soussigné, prêtre du séminaire de Saint-Sulpice, missionnaire des sauvages Algonquins et Népissiriens de la mission de Saint-Louis, au-dessus de l'isle de Montréal, en Canada, envoyé par Monsieur Leschassier, prêtre, docteur en Sorbonne, et supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, et par Monsieur le comte de Saint-Pierre, premier écuyer de Son Altesse Royale Madame la Duchesse d'Orléans, de l'agrément et consentement de Monseigneur de Mornay, coadjuteur de Monsieur L'évesque de Québec, son grand-vicaire résident pour lors à Paris, envoyé, dis-je, par iceux du consentement et aussi de l'agrément de la cour, pour servir de curé dans les isles de Saint-Jean, la Madeleine, Miscou, La Ramée et autres isles dans le golfe Saint-Laurent, au dit Canada, accordées par Sa Majesté au dit Monsieur le comte de Saint-Pierre, certifie avoir reçu le présent registre, etc., etc., 17 avril, 1721.

Le registre n'a pu être envoyé à Louisbourg pour le faire signer à cause de la saison de l'hiver et des glaces qui empêchent la navigation.

(Signé) DE BRESLAY, curé”.

Le dix avril précédent, l'abbé de Breslay avait ouvert le registre par l'acte de mariage de François du Rocher, pêcheur, originaire de Bretagne, et d'Elisabeth Bruneau.

Il est difficile de supposer que le comte de Saint-Pierre, qui avait de si grands intérêts dans les îles du golfe, dont il avait obtenu la concession, et qui y créait des établissements considérables, ne soit pas venu en personne les surveiller du moins dans les commencements. On n'en trouve cependant aucune trace directe dans les documents de l'époque. Ce qu'il y a de certain, et qui fait supposer sa présence, c'est que sa femme vint passer quelque temps au port Lajoie, où elle servit de marraine au baptême de l'enfant d'un des officiers de la compagnie ¹. Ce qu'on peut affirmer également, c'est que l'année même où le comte de Saint-Pierre dirigea sur l'île Saint-Jean un premier groupe de colons (1720), il s'y fit représenter par un gouverneur, M. Gotteville

A large, elegant handwritten signature in black ink, reading "gotteville de belisle". The script is cursive and fluid, with the first letter 'g' being particularly large and decorative.

de Belle-Isle, qui paraît y avoir commandé jusque vers 1730 ².

1 — *Registres du port Lajoie*, acte du 14 juillet, 1722.

2 — On trouve la signature de ce gouverneur dans les registres de l'île Saint-Jean, à la date du 21 avril, 1721. On y lit que le mariage de Jean Madré, maître de chaloupe, et de

Les pêcheries avaient été de tout temps dans ces parages la source la plus immédiate de profit. Ce fut ce motif qui engagea la compagnie à venir asseoir un de ses établissements au havre Saint-Pierre, dont les environs offraient en même temps des terres favorables à la culture. Au cours de l'année 1720 et 1721, elle y installa dix familles qui toutes furent occupées à la pêche. Cinq autres s'établirent au port Lajoie, trois à la rivière du Nord-Est, et deux à la Pointe de l'Est.

Il n'y avait dans l'île, avant l'année 1720, que deux familles françaises, une au havre Saint-Pierre, l'autre à la Pointe de l'Est, toutes deux vivant de pêche. A la fin de l'année 1721, le premier noyau de colonisation était formé dans l'île Saint-Jean, et se composait de dix-neuf familles faisant en tout une centaine d'individus. Dès lors, il s'établit vers l'île deux courants d'immigration, l'un venant directement de France, l'autre de l'Acadie.

Les Acadiens s'occupant d'agriculture de préférence à la pêche, étaient les colons les plus stables et les plus solides.

Susanne La Gagnerie se fit "en présence de Messire Robert-David Gotteville de Belle-Isle, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, lieutenant de vaisseau, capitaine d'une compagnie franche de la marine et gouverneur des Isles Saint-Jean, La Madeleine, Miskou, Brion, La Ramée et autres, dans le golfe Saint-Laurent".

La petite colonie continua à recevoir, durant les années qui suivirent, de nouveaux colons, les uns amenant avec eux leurs familles déjà formées, les autres se mariant après leur établissement dans l'île.

II

La vaste nappe d'eau qui forme le port Lajoie, est séparée de la mer par deux pointes de terre assez peu élevées qui s'avancent en face l'une de l'autre jusqu'à une assez courte distance, et entre lesquelles s'ouvre le chenal qui donne accès dans le bassin. C'est sur l'extrémité qu'on laisse à gauche en entrant, qu'avaient été assis les comptoirs de la compagnie du comte de Saint-Pierre. Une clairière y avait été défrichée, et en 1722, on y voyait un petit village proprement construit en bois. Il consistait en une maison pour le gouverneur, une caserne où logeait une compagnie des troupes de la marine qu'il commandait, des magasins, des hangars, quelques maisons pour des particuliers et une petite église que l'abbé de Breslay avait dédiée sous le vocable de Saint-Jean l'Évangéliste ¹.

Une grande activité régnait sur ce coin de terre où l'on n'entendait naguère que le bruit des vagues au

1 — *Registres du port Lajoie*, acte du 23 avril, 1721.

bord du rivage et du vent dans la forêt. Les équipages d'un ou deux navires étaient occupés à décharger des provisions, des bestiaux, des instruments de culture et de pêche.

A quelques pas de la grève, où avaient été traînés à sec plusieurs canots d'écorce, se dressait un groupe de cabanes de sauvages attirés en ce lieu par les présents que leur distribuait la compagnie, ou venus pour faire le commerce des pelleteries.

Quelques scènes de la vie coloniale de ces premiers temps dont les principaux traits ont été conservés, vont nous faire connaître l'organisation de la compagnie avec ses personnages les plus marquants : c'était une reproduction en miniature du gouvernement de la Nouvelle-France, avec ses qualités et ses défauts, ses rouages trop compliqués, ses habitudes trop européennes, son affabilité pour la race indigène, sa sollicitude pour la civiliser et l'évangéliser.

Le 14 juillet, 1722, eut lieu une cérémonie religieuse qui réunit dans la petite église du port Lajoie, les principaux personnages de la colonie : c'était le baptême d'un enfant de M. Louis de la Ronde Denis, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, enseigne de vaisseau, capitaine d'une compagnie franche de la marine, lieutenant de roi de l'île Saint-Jean, et de dame Louise Chartier de Lotbinière. Le baptême était fait par l'abbé de Métivier, en l'absence du grand-vicaire de

Breslay, parti pour une mission dans le voisinage. Le gouverneur, M. Gotteville de Belle-Isle, en uniforme militaire, servait de parrain à l'enfant, ayant pour marraine "très haute et puissante dame, la comtesse de Saint-Pierre, née Louise de Kervin, dame d'honneur de très haute et très excellente Princesse, Son Altesse Royale, la Duchesse d'Orléans". Parmi l'assistance, on pouvait remarquer M. Robert Pothier du Buisson, "subdélégué de l'intendant de la Nouvelle-France à l'île Saint-Jean"; M. Aubert, sieur de Maure, conseiller au conseil supérieur de Québec et directeur général de l'île; M. Pierre de Grandpré, chirurgien-major, et M. Gabriel de la Bonne, second chirurgien; M. Louis de la Bretesche, officier de marine, major du port Lajoie; M. François Pastureau, directeur des vivres; M. du Bouillon, cadet de la compagnie de Gotteville; M. Thomas, maître de grave du havre Saint-Pierre, et plusieurs autres officiers et colons ¹.

En voyant cette liste de personnages nobles, et autres occupant des postes officiels, on a peine à croire qu'ils habitaient un coin des déserts sauvages de l'île Saint-Jean, si loin de ce beau monde de Paris que la plupart avait quitté, il n'y avait pas encore deux ans. Quel contraste entre leur existence actuelle et celle qu'ils

1 — *Registres du port Lajoie.*

avaient menée dans les cercles brillants d'où ils étaient venus! Quel courage ne leur fallait-il pas pour supporter leur nouveau genre de vie, avec ses privations de toute espèce, et surtout avec l'inexorable ennui de la solitude, à peine interrompu par quelques rares arrivages soit de l'île Royale, soit du vieux monde! La plupart n'y purent résister longtemps, et reprirent, après quelques années, le chemin de la France. Quelques-unes de ces familles finirent cependant par s'accoutumer à cette vie nouvelle, et se fixèrent dans l'île. On retrouve leurs noms, avec ceux de quelques autres familles nobles, mêlés à la foule des colons jusqu'à la fin du régime français dans l'île Saint-Jean, tels que les d'Aillebout de Saint-Villemée, les Eurry de La Pérelle, les Moët de Moras, les De Lafitte, les Forget de la Croix, les Le Neuf de Beaubassin, les De Gourville, les De Coux.

A quelque temps de là, dans la même chapelle du port Lajoie, avait lieu une autre cérémonie qui fait, pour ainsi dire, toucher du doigt la sympathie et la fraternité qui régnaient entre les Blancs et les naturels du pays. Le missionnaire versait l'eau du baptême sur la tête d'un enfant sauvage. Autour de lui se coudoyaient plusieurs sauvages et sauvagesses, mêlés à quelques officiers français. L'un d'eux, M. Robert Duhager, lieutenant d'infanterie, commandant du port Lajoie et peu après gouverneur de l'île Saint-Jean, avait voulu

servir de parrain au petit indien, avec Mademoiselle Louise-Marguerite Pothier du Buisson, pour marraine ¹.

Dans une autre circonstance, et au même lieu, on vit un des principaux officiers de la garnison, le chevalier de Mézillac, tenir sur les fonts baptismaux un petit micmac, et ne pas dédaigner de prendre pour marraine une sauvagesse ². Il serait facile de citer bien d'autres faits du même genre.

On peut se figurer l'impression que devait faire sur l'esprit des indigènes de pareilles marques de considération. Elle confirmait la prédication des missionnaires qui leur disaient que les hommes avaient tous le même Dieu, que Blancs et Peaux Rouges étaient égaux à ses yeux, qu'ils étaient tous frères, et avaient droit au même héritage dans l'autre vie.

Il y a bien des imperfections à relever dans le système colonial de la France en Amérique. Elle a fait des fautes dont elle a été la première victime; mais elle a acquis un rang à part parmi les nations européennes qui ont créé des colonies sur ce continent. Elle a fait ses conquêtes non avec l'épée, mais avec la croix. Loïn d'être le tyran des peuples qu'elle a rangés sous son domaine, elle a été leur bienfaitrice. Elle les

1 — *Registres du port Lajoie*, acte du 9 septembre, 1728.

2 — *Idem*, acte du 30 juillet, 1750.

a reçus dans son sein comme ses propres enfants, et a toujours essayé de les élever à la hauteur de sa civilisation.

III

Le ministère de l'abbé de Breslay s'exerçait sur une population peu nombreuse, mais dispersée sur divers points de l'île Saint-Jean et de plusieurs autres îles, ce qui l'obligeait à de fréquents voyages, qu'il fallait faire à la manière des sauvages, soit en canot, soit à pied à travers les bois, ou bien, pour la desserte des autres îles, sur des navires, goélettes ou autres embarcations capables de tenir la mer. Deux fois par année, l'automne et le printemps, il faisait une visite régulière en ces divers endroits et stationnait principalement au havre Saint-Pierre, le poste le plus important après le port Lajoie, et à celui de Malpec, séjour préféré des Micmacs.

Cette dernière étape avait pour lui un charme qui le retenait ; car elle lui rappelait son ancienne mission de Saint-Louis, près de Montréal. Comme presque tous les prêtres qui ont vécu parmi les sauvages, il aimait ces pauvres enfants des bois, ces âmes simples et naïves, ouvertes aux croyances religieuses, toutes pleines d'aspirations et de désirs de l'autre vie. La connaissance que l'abbé de Breslay avait des langues et des habitudes sauvages lui donnait auprès d'eux une souveraine influence.

Ils aimaient, parce qu'ils se sentaient aimés. L'empressement avec lequel ils venaient à la rencontre de la Robe Noire, la joie qui se lisait sur leurs âpres figures, l'avidité avec laquelle ils écoutaient ses instructions, le bien qui s'opérait en eux, faisaient oublier au missionnaire les fatigues du voyage. Une cabane d'écorce servait de chapelle. Il y dressait son autel portatif, dont les gradins étaient ornés de fleurs des bois que les femmes et les enfants venaient apporter.

Pendant quelques jours, le petit sanctuaire improvisé devenait le centre où convergeaient toutes les familles. Les enfants étaient d'abord rassemblés pour recevoir les instructions du catéchisme, et se préparer à leur première communion. Puis venaient les confessions des adultes, et la visite des malades retenus sur leurs grabats.

Enfin, le dernier jour de la mission venu, on voyait, au soleil levant, toute la population du village agenouillée devant la porte de la cabane, où le prêtre, revêtu des ornements sacerdotaux, commençait la messe solennelle, dont le chœur des sauvages et des sauvagesses chantait les diverses parties en leur langue.

Tout le monde connaît la beauté de voix que possèdent presque tous les indigènes. Il faut avoir vu soi-même dans les bois de pareilles cérémonies religieuses pour saisir tout ce qu'elles ont de sublime dans leur simplicité.

A l'heure de la communion, toute l'assistance s'approchait de la sainte table. Et le missionnaire sentait

malgré lui l'émotion lui monter au cœur, en voyant l'air de recueillement et de prière qui se peignait sur ces visages de Peaux Rouges, naturellement si fiers, avec leurs yeux de lynx, plus noirs que le jais, avec leurs traits osseux, leurs longs cheveux noirs, ceux des femmes retombant sur leurs épaules, ceux des hommes relevés et attachés en panaches au sommet de leur tête, avec des plumes de diverses couleurs ¹.

Le paysage qui servait d'encadrement à cette scène en faisait ressortir l'originalité : d'un côté, la vaste mer, avec ses vagues à crêtes d'écume reluisante au soleil, et déferlant sur la grève avec des bruits sonores ; de l'autre, la forêt vierge étendant son dôme vert sur de mystérieuses profondeurs ; au-dessus, le grand ciel bleu, tacheté de nuages, où se balançaient les oiseaux de mer, jetant de fois à autre, leurs cris stridents, et au milieu de cette solitude, un petit village de cabanes coniques. Les seuls êtres humains qu'on aperçut dans ce désert, étaient le groupe d'indigènes agenouillés, en costumes bizarres, bariolés de toutes couleurs, les hommes vêtus, les uns à moitié à l'européenne, les autres de peaux de

1 — “ On prendrait ces Indiens pour des saints, dit l'abbé Le Loutre, dans une de ses lettres ; ce sont des anges à l'église par leur modestie, dociles à leur “ Patriarche ” soumis à ce qu'il dit ”. Malheureusement alors comme aujourd'hui, le contact avec les Blancs rendait ce bien peu durable.

bêtes, les femmes enveloppées en général de *couvertes* de laine.

Le moment du départ arrivé, l'abbé de Breslay donnait une dernière poignée de main aux chefs de la tribu, et montait dans son canot d'écorce, suivi jusqu'au bord de la grève par la foule du village qui l'accompagnait de ses signes d'adieu, jusqu'à ce qu'il eût disparu derrière la pointe voisine. Il rentrait au port Lajoie, quelques jours plus tard, le corps brisé, les habits souvent en lambeaux, mais le cœur comme celui de l'Apôtre, surabondant de joie au milieu de ses tribulations.

IV

Au mois d'août de 1723, un nouveau missionnaire était installé au port Lajoie, sous le toit occupé naguère par l'abbé de Breslay, et son confrère, l'abbé de Métivier, lequel jusqu'alors avait partagé ses travaux. Ce nouveau missionnaire était un moine, à tête rasée, marchant pieds nus avec des sandales, vêtu de la robe de bure, à teinte grisâtre, serrée autour des reins par une courroie blanche, en un mot, portant le costume qui distingue les religieux de saint François. Le frère Louis Barbet Dulongjon — tel était le nom de ce religieux — était débarqué depuis peu de jours au port Lajoie avec le

titre d'aumônier de la garnison, et chargé en même temps de la desserte de toute l'île.

Quelles étaient les circonstances qui avaient amené ce changement ? Il est facile de le présumer, quoiqu'on n'en ait pas de preuves authentiques.

La compagnie du comte de Saint-Pierre commençait à s'effrayer des énormes dépenses qu'elle faisait, et qui lui paraissaient disproportionnées avec les profits qu'elle espérait réaliser. Parmi les économies qu'elle entrevoyait, étaient celles qui pouvaient être introduites dans le service religieux de la colonie. L'entretien de prêtres séculiers était évidemment plus onéreux que celui de moine mendiant, pouvant se contenter de la ration du soldat. Or, une branche de l'ordre des Franciscains, les Pères récollets de la province de Bretagne, venaient de fonder un couvent à Louisbourg. Le P. Barbet Dulonjon avait reçu ses lettres d'obédience du supérieur de ce couvent.

Quelque temps auparavant, un religieux de la même maison, le frère Michel Brûlai, qui desservait les petits groupes de population disséminée sur les deux rives de la baie des Chaleurs, et particulièrement du village micmac de Ristigouche, était débarqué au port Lajoie ¹.

1— *Registres du port Lajoie*, acte du 3 juillet, 1721 et du 28 juin, 1722.

Il y fut suivi de l'abbé Gaulin, l'un des plus intrépides missionnaires de l'Acadie, où il représentait l'évêque de Québec, en qualité de vicaire-général¹.

La rencontre successive de ces missionnaires au port Lajoie, avec les deux prêtres sulpiciens desservant la petite colonie naissante de Saint-Jean, avait une signification qui s'explique par les événements qui suivirent. Nul doute qu'on y ait conféré ensemble, et avec le gouverneur, des projets de la compagnie, et pourvu à une nouvelle organisation des missions dans les îles du golfe Saint-Laurent. Il n'avait pas fallu à l'abbé de Breslay un long séjour dans l'île pour se convaincre et prévenir M. Leschassier que la fondation d'un séminaire y était bien trop prématurée.

Quelques mois après, le récollet, Louis Barbet Dulongjon, avait remplacé les deux prêtres de Saint-Sulpice. L'abbé de Breslay quitta l'île Saint-Jean au printemps de 1723, et fut suivi, au mois de juillet suivant, de l'abbé de Métivier, qui repartit pour la France.

L'abbé de Breslay, cédant sans doute aux sollicitations du grand-vicaire Gaulin, alla exercer le ministère pas-

1 — "Le sieur Gaulin... est Canadien et du Séminaire des Missions Etrangères établi en Canada; il est brave et a fait la guerre avec ses sauvages contre les Anglais". *Archives de la Marine et des Colonies. Conseil de Marine*, 28 mars, 1716.

toral auprès des populations acadiennes du continent. Il se fixa d'abord à Sainte-Anne de Beaubassin, où il construisit une église, et fit d'importantes réformes en cette paroisse longtemps privée de prêtres.

De là, il alla prendre charge de la cure de Port-Royal, où l'attendaient de violentes persécutions que lui suscita le gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, Lawrence Armstrong.

J'ai fait ailleurs le portrait de cet officier, caractère bizarre et fantasque, tour à tour bienveillant et tyran, ayant parfois des hallucinations, et qui finit par mettre un terme à son étrange existence en se perçant de son épée¹. J'ai raconté comment il fit insulter l'abbé de Breslay, en pleine église, pendant que ce missionnaire y remplissait les fonctions sacrées ; comment il fit fouetter des habitants pour les forcer à déposer contre lui ; comment il fit enfoncer ses portes, piller son presbytère, vendre ses bestiaux, en en gardant le produit pour lui-même ; comment il alla jusqu'à menacer ses jours, et l'obliger à aller se cacher au fond des bois durant plus de quatorze mois. Je pourrais ajouter avec un *Mémoire du temps*, que le même Armstrong, revenant d'Angleterre, et ayant rencontré dans le détroit de Canseau, l'abbé de Breslay, " qui, avec l'agrément de

1 — *Un Pèlerinage au Pays d'Évangéline*, page 94.

M. Philipps, encore gouverneur général de l'Acadie, et, à la demande de M. de Mésy, intendant de l'île Royale, allait à Louisbourg, s'est emparé de force du navire que ce missionnaire avait frété chèrement et à ses frais pour son voyage ¹”.

L'abbé de Breslay, dont la santé avait été ébranlée par toutes ces persécutions venues à la suite de longues années d'apostolat, dut repasser en France, où il alla mourir au milieu de ses confrères de Saint-Sulpice ².

Le P. Dulongjon ne résida guère qu'une année dans l'île Saint-Jean, et n'est connu que de nom; mais son successeur (1725-1729), le P. Félix Pain a laissé un souvenir cher aux Acadiens. A l'époque où il fut curé des Mines, il se montra le défenseur aussi courageux que dévoué de leurs droits, malgré la persécution qu'il

1 — *Archives de la Marine et des Colonies. Etat présent des missions de l'Acadie.*

2 — Une partie des faits contenus dans les notices de MM. de Breslay et de Métivier est extraite d'un manuscrit extrêmement précieux, que je dois à l'obligeance de M. l'abbé Pierre Rousseau, prêtre de Saint-Sulpice de Montréal. Ce manuscrit, qui n'a pas moins de trois cent six pages in-folio très compactes, est une histoire à peu près complète des Missionnaires Sulpiciens en Acadie, écrite d'après les archives de cette Congrégation, conservées à Paris et à Montréal. Je dois une gratitude toute particulière à M. l'abbé Rousseau qui, malgré ses nombreuses occupations, s'est imposé la tâche de rassembler cette masse de matériaux, de les coordonner, de les rédiger et de les transcrire, pour me les communiquer.

eut à souffrir de la part des autorités anglaises. A l'île Saint-Jean, il remplissait à la fois les fonctions de curé-missionnaire, de supérieur des missions de l'Acadie et de vicaire-général de l'évêque de Québec¹.

A l'exemple de l'abbé de Breslay qui, accoutumé aux missions sauvages, avait consacré une partie de son temps aux Micmacs de Saint-Jean, les Récollets continuèrent à les évangéliser.

A quelle époque ces tribus avaient-elles été converties à la foi ? Il est assez difficile de le dire. On a lieu de croire cependant qu'elles le furent en même temps que celles du littoral voisin, c'est-à-dire au dix-septième siècle.

Les Récollets furent à peu près les seuls missionnaires de l'île, jusqu'en 1752, où des prêtres séculiers furent appelés à les remplacer.

V

Pendant une des absences que le P. Félix Pain eut à faire, et qui le retinrent assez longtemps à Louisbourg et en Acadie, il fut remplacé par le P. de Kergariou, qui s'intitule dans un acte, "missionnaire de l'Acadie, faisant les fonctions curiales à l'île Saint-Jean". Quelques

1 — *Registres du port Lajoie*, acte de baptême du 19 janvier, 1725.

actes de ce missionnaire sont intéressants à lire, parce qu'ils font voir que la sollicitude pastorale des Récollets n'était pas moins ardente pour les pauvres sauvages que pour les Blancs, et qu'elle astreignait les desservants au genre de vie le plus pénible, en les tenant en des courses continuelles d'une habitation à l'autre, à une époque où, comme il a déjà été observé, il n'y avait d'autre moyen de communication que les rivières ou les bords de la mer, et où en hiver il fallait voyager dans les bois à pied ou en raquettes.

Ceci nous reporte à l'hiver de 1726. Durant cette rigoureuse saison, les parages du golfe Saint-Laurent, dont l'aspect est naturellement austère, prennent un air d'âpreté et de sombre grandeur qui ne se voient que dans les régions boréales. D'immenses champs de glace, sur lesquels grouillent des troupeaux de phoques et de loups marins, sont poussés par les vents d'une rive à l'autre de cette mer intérieure. A des journées de brume épaisse, durant lesquelles on a peine à voir les objets noyés dans un vague crépuscule, succèdent des heures d'intense lumière dont la vue peut à peine soutenir l'éclat lorsqu'elle est réflétée sur la blancheur de la neige.

A l'époque reculée où nous sommes de cette histoire, si quelqu'un eût pu contempler l'île Saint-Jean à vol d'oiseau, et qu'il l'eût vue par une journée d'hiver, il aurait pu distinguer sur l'uniformité des forêts qui la

couvraient toute entière, quelques rares plateaux dénudés et tout blancs de neige : c'étaient les éclaircies formées par les défrichements des colons. Ça et là dans ces clairières, surgissaient de petits groupes de maisons dont les cheminées laissaient échapper de légers nuages de fumée. Aux abords de ces maisons, quelques épinettes ou sapins isolés ressemblaient à des chasseurs en fourrures blanches, rentrant au logis. Depuis le plateau au bord duquel s'élevait le village du port Lajoie, jusqu'à celui du havre Saint-Pierre, s'étendait une longue lisière blanche qui marquait le cours de la rivière du Nord-Est, alors toute gelée. Elle était la seule voie de communication entre les deux établissements.

Par une journée de janvier de l'année 1726, deux voyageurs, montés sur des raquettes, s'avançaient sur cette route en se dirigeant vers le havre Saint-Pierre. L'un d'eux portait le froc des moines franciscains. Pour se préserver du froid, il avait rabattu sur sa tête le capuchon qui d'ordinaire pendait entre ses épaules. Le P. de Kergariou — c'était le nom de ce religieux récollet — était accompagné d'un habitant du pays, car, arrivé depuis peu dans l'île, il aurait pu facilement s'égarer en s'aventurant seul sur les sentiers, à peine tracés sur la neige, qui reliaient les établissements.

C'était dans l'appareil que nous venons de décrire que le P. de Kergariou, entreprenait au cœur de l'hiver un voyage de près de cinquante lieues, afin de porter

les consolations de la religion à quelques familles de colons et de sauvages. Il pouvait être surpris en route par des tempêtes de neige, des froids excessifs, ou des temps de poudrière, durant lesquels il serait forcé de cheminer tout le long du jour le visage fouetté par la neige. Mais peu lui importait : il avançait toujours, en se rappelant pour soutenir son courage, la parole du divin Pasteur qui lui avait appris, par son exemple, à exposer sa vie pour ses brebis.

L'apparition du missionnaire sous le toit des colons y faisait entrer un rayon de joie. Les jours qu'il y passait étaient regardés comme les plus heureux de l'année. " Ces habitants, écrivait plus tard l'ingénieur Franquet, après avoir passé par ces endroits, n'ont qu'un cri pour demander un prêtre qui réside au milieu d'eux ".

J'ai sous les yeux le petit registre, composé seulement de quelques feuillets, format in-12, que le P. de Kergariou emporta avec lui, et dans lequel il inscrivit les actes qu'il eut à faire. Le papier, jauni par le temps, est maculé par l'eau dont il fut imbibé probablement durant quelque averse que le Père eut à subir, ou par la neige fondue sur ses vêtements.

A l'aide de ce registre, on suit, pour ainsi dire, à la trace le missionnaire pendant sa dure pérégrination. Parti du port Lajoie après le 24 janvier, jour où il écrivit un acte en ce lieu, il était arrivé au havre

Saint-Pierre, le 4 février. Le lendemain, il suppléait les cérémonies du baptême à Anne-Marie, fille de François Douville, née le 18 précédent, " le baptême ayant été fait le jour d'auparavant par Jean-Baptiste Lebuffle, garçon demeurant au havre Saint-Pierre, à cause que j'étais au port Lajoie le jour de sa naissance ".

Deux mois se passèrent à catéchiser les enfants, prêcher, confesser, chanter des services pour les défunts, et visiter les malades. Le mois de mars était avancé et le carême tirait à sa fin, quand le P. de Kergariou reprit sa route pour atteindre Malpec, à une quinzaine de lieues vers l'ouest. Le seul chemin à suivre était les bords de la mer alors cachés sous une épaisse couche de glace et de neige.

Les bons Micmacs de cette bourgade l'attendaient ; car les missionnaires faisaient toujours un effort pour s'y rendre, malgré la rigueur de la saison, afin de procurer à ces familles l'avantage de remplir leurs devoirs pascals au temps voulu par l'Eglise.

L'accueil fait au P. de Kergariou, comme au reste à tous les missionnaires, ne fut pas moins cordial que chez les colons, quoique marqué d'une plus grande réserve, et même d'une froideur apparente, selon la nature peu expansive des tribus indigènes.

Quel que fût cependant le bon vouloir de ces braves familles, le séjour dans leur village, surtout pendant l'hiver, était une des plus rudes épreuves de la vie de

mission. On n'y trouvait d'autre abri que les cabanes d'écorce, à toitures coniques, ouvertes à tous les vents, et d'une malpropreté inexprimable. Tout leur ameublement consistait en quelques branches de sapin qui servaient de sièges durant le jour, et de lits durant la nuit. Le feu allumé au centre de la cabane répandait une continuelle fumée qui devenait suffocante, quand une rafale de vent la poussait à l'intérieur. Hommes, femmes et enfants, étaient entassés, dans cet étroit et misérable réduit. Encore s'il n'y avait eu que la famille, mais les chiens y rôdaient continuellement, sortaient, entraient, jappaient, se couchaient partout, aussi bien sur le monde que sur le sol.

C'était dans de pareils taudis que le missionnaire était condamné à vivre durant tout le temps de sa mission. Quelques actes de baptême d'enfants sauvages que le P. de Kergariou eut à inscrire dans son petit registre, ont gardé des indices de la pénible position dans laquelle se trouvait le bon Père en les couchant sur le papier. L'écriture de ces actes contraste avec celle des entrées précédentes : elle est tout irrégulière et à peine lisible. Le Père n'avait pas même d'encre à sa disposition. Le liquide pâle dont il se servait semble n'avoir été que de l'eau mêlée avec un peu de suie¹.

1 — Actes du 22 mars, 1726. Baptême de Marie-Agnès, fille de Bernard, sauvage, et de Marie-Jeanne, sauvagesse, née le 27

Ce ne fut qu'aux premiers jours du printemps que le P. de Kergariou fut de retour au port Lajoie, où il trouva son supérieur, le P. Félix Pain, revenu lui-même d'une autre mission, qui l'envoya continuer sur d'autres plages son obscur et méritoire apostolat.

L'année 1728, celle même où eut lieu le premier recensement de l'île Saint-Jean, fut remarquable par un surcroît d'immigration qui ne s'était pas vu jusque là : il n'arriva pas moins de vingt-cinq nouveaux colons sur lesquels dix-huit amenaient avec eux leurs femmes et leurs enfants. Cette augmentation, jointe à l'accroissement naturel des familles, porta la population à la fin de cette année, au chiffre de 336 âmes, ainsi réparties en sept endroits différents : 14 familles au port Lajoie ; 18 au havre Saint-Pierre ; 3 à la Pointe-de-l'Est ; 15 au havre aux Sauvages ; 4 à Tracadie ; et 3 à Malpec.

Le recensement de 1728, reproduit ci-après, indique les noms des habitants de chaque endroit suivant la date de leur arrivée. On peut suivre ainsi le mouvement de la colonisation primitive, année par année.

Durant l'intervalle qui venait de s'écouler depuis la concession accordée au comte de Saint-Pierre, plusieurs

décembre précédent ; de Marie, fille de François, sauvage, et d'Angélique, sa femme, née à la fin de mai de l'année 1725, et de Marie-Madeleine, fille de Jacques, sauvage, et de Marie-Agnès, sauvagesse, née le 23 septembre de l'année 1725.

missionnaires s'étaient succédé dans l'île Saint-Jean¹. Ici comme dans le reste de la Nouvelle-France, le rôle qu'ils jouaient était en général bien humble et bien obscur; mais il serait superflu de vouloir en démontrer l'importance, car non seulement elle est universellement admise; mais il est arrivé souvent que l'influence dont ils jouissaient a fait ombrage, même aux autorités civiles. Ceci n'est nulle part aussi vrai que dans les régions du golfe Saint-Laurent.

On ne trouve aucune trace du moindre conflit entre les sauvages de l'île et les Blancs, durant toute la période du régime français à Saint-Jean. Les contestations qui ne purent manquer de s'élever entre les deux races au sujet des droits de chasse et de pêche, furent toujours arrangées à l'amiable, grâce sans aucun doute, à l'intervention toute puissante des missionnaires.

L'extension de la colonisation au centre et à l'est de l'île, où le défrichement des terres concédées au colon firent disparaître peu à peu la chasse avec la forêt, finit par refouler les Micmacs à l'extrémité occidentale de l'île. On trouve dans le Mémoire de Franquet les

1 — De 1726 à 1739, il n'y eut à l'île Saint-Jean aucun missionnaire remarquable. Quelques-uns n'y furent qu'en passant, d'autres pour fort peu de temps. Ces missionnaires récollets étaient le P. Ignace Flamant, qui ne signa qu'un seul acte, les PP. Mathieu-François Lepaige, Guégot, Angélique Collin et Gabriel Lemoign.

traces d'une convention verbale, qui avait surgi de la force même des choses. En énumérant les lieux habités ou propres à l'être, Franquet dit que Bédèque est le "havre où sont rassemblés les sauvages sous promesse que les habitants ne les avoisineront pas et qu'eux ne s'étendront pas plus loin".

En voyant cet accord mutuel entre les deux races et cette constante amitié qui les unissait, on ne peut se défendre d'une comparaison entre les procédés des Français à l'égard des sauvages, et ceux de leurs voisins de la Nouvelle-Angleterre. A peine cite-t-on quelques ministres protestants qui aient montré du zèle pour leur évangélisation, et la masse du peuple anglo-américain eut toujours pour eux une invincible répulsion qui perçait dans toute leur conduite. Aussi jamais n'eurent-ils d'ennemis plus acharnés que les Indiens ¹.

1 — L'historien américain, M. Parkman, dans son ouvrage intitulé : *A Half-Century of Conflict*, vol. I., p. 215, a été obligé de faire le triste aveu qu'on va lire :

"The English borderers regarded the Indians less as men than as vicious and dangerous wild animals".

"Les colons anglais des frontières regardaient les sauvages moins comme des hommes que comme de vicieux animaux farouches et dangereux".

Avec de pareils sentiments, on comprend les excès auxquels les Anglo-Américains pouvaient se livrer à l'égard des malheureux indigènes. Ne leur reconnaissant aucuns droits, ils les traquaient comme des fauves, les chassaient de leurs terres ; en un mot, ne reculaient devant aucune violence du moment qu'ils en avaient la force.

RECENSEMENT DE 1728

Année de l'arrivée.	Noms.	Profession.	Chiffre de la famille.	Origine.	Lieu de l'île Saint-Jean.
1719.....	Mathieu, Turin.....	Pêcheur.....	10.....	Normandie.	Pointe-de-l'Est.
1719.....	Douville, François.....	".....	19.....	".....	Havre Saint-Pierre.
1720.....	Haché-Galand, Michel.....	Laboureur.	6.....	Acadie.....	Port Lajoie.
1720.....	Jacquemin, Pierre.....	Charpentier	3.....	Lorraine.....	".....
1720.....	Giraud.....	Pêcheur.....	1.....	Normandie.	Pointe-de-l'Est.
1720.....	Le Carpentier, Charles.....	".....	16.....	".....	Havre Saint-Pierre.
1720.....	Dubois.....	".....	8.....	".....	".....
1720.....	Carrica, Pierre.....	".....	8.....	Gascogne.....	".....
1720.....	Renaud.....	".....	19.....	Aunis.....	".....
1720.....	Cosset.....	".....	4.....	".....	".....
1720.....	Durocher, Joseph.....	Tonneleur.....	9.....	Bretagne.....	Pointe-de-l'Est.
1720.....	Durocher, François.....	Pêcheur.....	3.....	".....	Havre Saint-Pierre.
1720.....	Roger, Gabriel.....	".....	1.....	Canada.....	".....
1720.....	Martin, Pierre.....	Laboureur.	7.....	Acadie.....	Rivière-du Nord-Est.
1720.....	Martin, Joseph.....	Pêcheur.....	1.....	".....	".....
1720.....	Madré, Jean.....	Laboureur.	2.....	Aunis.....	Havre Saint-Pierre.
1720.....	Le Boulanger, Noël.....	".....	6.....	Inconnue ..	".....

RECENSEMENT DE 1728 — Suite

Année de l'arrivée.	Noms.	Profession.	Chiffre de la famille.	Origine.	Lieu de Pile Saint-Jean.
1721.....	Haché-Galand, Chs.....	Laboureur .	2.....	Acadie	Port Lajoie.
1721.....	Haché-Galand, Pierre.....	"	3.....	"	"
1721.....	Bertaux.....	Pêcheur.....	7.....	Inconnue...	"
1721.....	Genet.....	"	3.....	Bretagne ...	Havre Saint-Pierre.
1721.....	Gourdeau, Antoine.....	Laboureur..	6.....	Acadie	Rivière-du-Nord-Est.
1722.....	Haché-Galand, J.-B.....	"	5.....	"	Port Lajoie.
1722.....	Le Gallet.....	Pêcheur.....	5.....	Bretagne ...	Havre Saint-Pierre.
1722.....	Préjean, Pierre.....	Charpentier	4.....	Inconnue ...	"
1722.....	Le Buffle.....	Pêcheur.....	11.....	Normandie.	"
1722.....	Poitevin, Etienne.....	Laboureur..	7.....	Paris	"
1723.....	Duclos, Dominique.....	Chirurgien .	8.....	Gascogne ...	"
1723.....	Fouquet, Charles.....	Pêcheur.....	3.....	Normandie.	"
1723.....	Le Breton, Jean.....	"	5.....	Bretagne....	"
1724.....	Précieux, Joseph.....	Laboureur..	3.....	Acadie	Port Lajoie.
1724.....	Haché-Galand, Joseph....	"	5.....	"	"
1724.....	Haché-Galand, Marie.....	"	8.....	"	"
1725.....	La Forestrie, Joseph.....	"	10.....	Canada	Havre aux Sauvages.

1726	Martin, Pierre, fils	"	2	Acadie	Rivière-du-Nord-Est.
1728	Haché Galand, Michel, fils.	"	9	"	Port Lajoie.
1728	Hébert, Michel	"	4	"	"
1728	Buhot, Pierre	"	3	"	"
1728	Desmoulins, Pierre	"	5	Picardie.	"
1728	Deloyol	Pêcheur.	10	Gascogne ..	Havre Saint-Pierre.
1728	Boudrot, François	Charpentier	8	Acadie	Tracadie.
1728	Bourque, Michel	"	5	"	"
1728	Beliveau, Jean	"	4	"	"
1728	Bourque, Charles	"	3	"	"
1728	La Garenne, Jean	Laboureur.	2	Acadie	Havre aux Sauvages.
1728	Blanchard, François	"	4	"	"
1728	Chiasson, François	"	4	"	"
1728	De Vaux, Jacques	"	6	"	"
1728	Renaud, Jean-Baptiste	"	9	"	"
1728	Audry, Jacques	"	10	"	"
1728	Champagne, Jean	Pêcheur.	1	Normandie.	"
1728	Thomas, Etienne	"	1	"	"
1728	Le Comte, Louis	Charpentier	1	"	"
1728	Durel, Charles	Pêcheur.	1	"	"
1728	Tanquerel, Pierre	"	1	"	"
1728	Daguet, Renaud	Charpentier	1	Bayonne	"
1728	Dumesnil, François	Marchand ..	1	Saint-Malo .	"
1728	Arsenaud, Pierre	Laboureur.	8	Acadie	Malpec.
1728	Arsenaud, Charles	"	3	"	"
1728	Lambert, Jean	"	6	"	"

CHAPITRE TROISIÈME

M. de Pensens, second gouverneur. — Recensement de la colonie. — MM. de la Pérelle, du Hager et Duchambon, gouverneurs. — Le port Lajoie. — Le havre Saint-Pierre. — Les Trois-Rivières. — Le sieur Roma. — La guerre de 1744 à 1748. — M. Duquesnel, gouverneur de Louisbourg. — Son caractère. — Il engage imprudemment les hostilités. — Duvivier en Acadie. — Nicolas Gautier. — Les Acadiens refusent de se soulever. — Retraite de Duvivier.

I

Lorsque la cour de France avait accordé au comte de Saint-Pierre la vaste concession territoriale comprenant les îles Saint-Jean, Miscou, etc., elle sembla avoir oublié les expériences du même genre faites au siècle précédent. Aucune de ces tentatives n'avait réussi. Les grands fiefs octroyés soit au Canada, soit en Acadie avaient plutôt ruiné qu'enrichi leurs feudataires, et n'avaient été d'aucun avantage à l'Etat. Il était facile de prévoir qu'il en serait à peu près de même de la

dernière de ces grandes concessions. Seule, la petite féodalité, telle qu'elle fut établie sur une large échelle au Canada, fut d'une utilité réelle à la colonisation.

La société créée par le comte de Saint-Pierre ne tarda pas à se dissoudre, et le groupe d'îles érigé en fief retomba sous le domaine direct de la Couronne.

En 1730, l'île Saint-Jean était sous l'autorité d'un nouveau gouverneur, M. de Pensens. Ce gouverneur

1 Pensens

était-il le même que celui qui occupait une position importante à Louisbourg, en 1714, et qui fut envoyé à Port-Royal avec M. de la Ronde, pour engager les Acadiens à se soustraire à la domination anglaise en venant s'établir au Cap-Breton, ou bien était-ce son fils ¹ ?

Question peu importante à décider, car le chevalier de Pensens joua un rôle absolument effacé comme gouverneur de Saint-Jean.

1 — *Registres du port Lajoie*, 26 octobre, 1730. Acte de baptême d'Anne, fille de maître Pierson de Saint-Arbenne. "Parrain, maître le chevalier de Pensens, enseigne d'une compagnie de la marine et commandant actuel de l'île Saint-Jean".

Le fac similé ci-dessus établit la vraie orthographe du nom de Pensens qui a été défigurée par la plupart des historiens

Au cours de l'année 1735, eut lieu le second recensement qui constata un total de 81 familles établies dans l'île, sur lesquelles 57 étaient exclusivement attachées à la culture des terres ; 35 de ces familles venaient de l'Acadie ; 21 de Normandie ; 7 de la Saintonge ; 4 de Gascogne ; 4 du Béarn ; 3 de Bretagne ; 2 du Canada, et une d'Espagne. Toutes les familles acadiennes étaient des dédoublements de familles primitivement établies dans l'île Saint-Jean, à l'exception d'une famille Dubois, une famille Vecco, composées de 12 personnes, et de deux familles Poirier.

Cette population était répartie comme suit : au port Lajoie et aux environs, 114 habitants ; au havre Saint-Pierre, 294 ; au havre à l'Anguille, 35 ; à Tracadie, 39 ; à Malpec, 31¹ ; à la Pointe-de-l'Est, 18 ; aux Trois-Rivières, 10 ; total : 541².

1 — Un recensement des sauvages micmacs en état de porter les armes, fait en 1737, en Acadie, à l'île Royale et dans l'île Saint-Jean, constatait qu'ils étaient au nombre de 46 à Malpec. C'était alors le seul endroit où les Micmacs de l'île semblaient groupés ; du moins, le recensement ne fait mention d'aucun autre endroit où il y en eût de stationnés. Leur population devait, par conséquent, y être fort peu nombreuse.

2 — Rameau, *La France aux Colonies*, p. 149.

II

On a vu que le port Lajoie, où viennent se jeter trois rivières appelées autrefois rivière du Nord-Est, rivière du Nord et rivière de l'Ouest, avait en tout temps été remarqué par les Français, comme un des plus beaux havres de l'île, et comme un endroit propre à y asseoir une colonie. La nourriture de tout le bétail qu'on voudrait y transporter s'y trouvait en abondance sur de vastes estuaires où croissait une grande quantité de foin de grève. Cet avantage attira plus tard des colons en d'autres endroits de l'île.

Le port Lajoie était, depuis l'origine, le centre civil et religieux de la colonie. Le gouverneur qui était le commandant militaire avait sa résidence auprès de la garnison, ainsi que le subdélégué de l'intendant, dont les attributions étaient à peu près les mêmes que celles de l'intendant général du Canada, c'est-à-dire la justice, police et finances. La charge de subdélégué était alors remplie par M. Bonnain La Chaume, qui avait succédé, en 1726, à M. du Buisson.

Le curé-missionnaire était spécialement attaché au service de la garnison, et recevait, en qualité d'aumônier, un léger traitement de l'Etat. Il habitait dans le même corps de logis que les officiers. Tout auprès s'élevait la petite église dédiée à Saint-Jean l'Évangé-

liste par l'abbé de Breslay, dans laquelle se faisaient les exercices du culte, tant pour la garnison que pour les habitants de la paroisse.

Un des événements qui venaient suspendre la monotonie de l'existence dans ce poste isolé, était le débarquement d'une ou deux compagnies des troupes de Louisbourg expédiées pour relever la garnison. L'officier placé à leur tête devenait à la fois le commandant de la place et le gouverneur de l'île. Le chevalier de Pensens fut ainsi successivement remplacé par M. Eurry de la Pérelle ¹ (1732), M. du Hager (1736) et le chevalier Dupont Duchambon (1738) ². Ce dernier était le même

qui commandait à Louisbourg en 1745, où il fit une si faible défense,

lors du siège de cette ville, et dont le fils était le fameux Vergor, d'ignominieuse mémoire.

1 — *Registres du port Lajoie*. Acte de baptême d'un enfant de Joseph Haché et de Marie Gaudet. Parrain, M. Jean-François Eurry de la Pérelle, écuyer, capitaine d'une compagnie, commandant pour le roi. Marraine, Madame Renée d'Aillebout de Saint-Villemée.

2 — Duchambon apparaît comme témoin dans les registres du port Lajoie au mariage de sa fille Anne avec le sieur Louis de Coux (13 janvier, 1739). Il est qualifié de sieur "Louis Dupont, écuyer, sieur Duchambon, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, lieutenant de roy, commandant en cette isle".

La plus forte partie de la population de Saint-Jean, comme on vient de le voir par le recensement qui précède, était au havre Saint-Pierre, situé un peu vers l'est sur la côte nord.

S'il faut en croire Pichon, auteur des *Lettres sur le Cap-Breton*, les premiers habitants de ce havre furent des naufragés échappés d'un navire qui avait sombré en mer. Ils vinrent aborder dans une anse appelée depuis l'Anse ou l'Etang du Naufrage, sise à une petite distance à l'est du havre Saint-Pierre. Les sauvages du lieu, les ayant reconnus pour des Français, les accueillirent avec beaucoup d'humanité, et les aidèrent à vivre en partageant avec eux le produit de leur chasse. Les naufragés se firent des abris au havre Saint-Pierre, et y commencèrent des établissements ¹.

Durant la période qui suivit le recensement, la petite colonie eut un progrès lent mais régulier, grâce aux années de paix dont jouit le pays jusqu'en 1744. De nouveaux noyaux de paroisses se formèrent sur divers points : au sud, à la Pointe-Prime et à Bédèque (Summerside); au nord, au havre aux Sauvages; à l'est, à la rivière à la Fortune; au centre, le long des rivières du Nord-Est, du Nord et de l'Ouest.

On vient de voir qu'à l'époque du recensement de 1735, le havre des Trois-Rivières (Georgetown), à

1 — Pichon, *Lettres et Mémoires sur le Cap-Breton*, p. 58.

l'extrémité orientale de l'île, commençait à être habitée. Le principal personnage de ce poste était le sieur Roma, homme instruit et remuant, l'un des rares habitants de l'île sur lequel on possède quelques renseignements.

Il avait d'abord séjourné à Québec, où l'intendant Hocquart lui avait donné de l'emploi dans ses bureaux ; mais n'ayant aucune notion de comptabilité, il mit un tel désordre dans les livres, qu'un des secrétaires de l'intendance, Estèbe, dut refaire tout son travail. Roma fut congédié¹. Passé à Louisbourg, il erra dans les parages du golfe, et réussit à former une société de colonisation, dont il devint le directeur. Ayant obtenu à titre de franc-alleu, dans le port des Trois-Rivières, une concession de 3,500 arpents " de face à la côte, sur 40 de profondeur", il y forma un établissement qui était en voie de prospérité, et qui aurait fait de ce port, l'un des plus favorables de l'île, à cause de sa sûreté et de la fertilité du sol, un des centres principaux du pays, s'il n'avait pas eu à subir l'invasion de 1745.

III

La guerre s'était allumée en Amérique l'année précédente. C'était le contre-coup de cette fameuse guerre de la succession d'Autriche qui tenait l'Europe en feu

1 — *Prévost au ministre, 27 novembre, 1752.*

depuis 1741. Tant que l'Angleterre avait gardé la neutralité, la paix n'avait pas été troublée de ce côté-ci de l'Atlantique; mais du moment que la Grande-Bretagne se fut jointe au conflit en faveur de l'Autriche, le Canada et la Nouvelle-Angleterre s'armèrent l'un contre l'autre.

Cette guerre eut une importance tellement décisive sur les destinées de l'île Saint-Jean que les événements qui se passèrent dans son voisinage forment une partie essentielle de son histoire. La direction nouvelle qu'elle imprima à la politique des deux puissances rivales eut pour effet de quintupler sa population dans l'espace de dix ans.

Outre cela, une partie de ses habitants prirent une part active dans la guerre; quelques-uns même, comme les Duchambon, les d'Aillebout de Saint-Villemée, les la Pérelle, y jouèrent un rôle prééminent. D'autres qui n'habitaient pas encore l'île, vinrent s'y fixer alors, attirèrent un grand nombre de colons et y occupèrent d'importantes positions: telles étaient les familles acadiennes des Gautier, des Bugeau, de la Nouvelle-Ecosse, qui, poursuivies par les Anglais pour avoir pris les armes contre eux, furent forcées de s'y réfugier.

Le gouverneur de Louisbourg était alors M. Duquesnel, qui paraît avoir été un ambitieux, plus entreprenant qu'éclairé, songeant plutôt à son avancement qu'au bien de son pays. Il était capricieux et emporté, adonné au

vin, et ne gardait aucune réserve dans ses moments d'ivresse, se répandant en invectives et en injures au moindre prétexte. Au dire d'un citoyen de Louisbourg, il n'y avait presque aucun officier de la garnison qu'il n'eût insulté. Ces excès l'avaient rendu extrêmement impopulaire, aussi bien dans la ville que dans la garnison¹. Tel était l'homme qui allait prendre l'initiative des hostilités en Amérique.

Duquesnel assumait par là une responsabilité dont il était loin de prévoir les suites funestes : c'est-à-dire Louisbourg pris, l'île Royale et l'île Saint-Jean conquises par les Anglais, pas un pouce de terre laissé à la France sur les bords de l'Atlantique, et comme conséquence, les portes du Canada fermées à ses navires. Il ne devait pas être témoin de ces désastres, car il mourut

1 — *Lettre d'un Habitant de Louisbourg contenant une Relation exacte et circonstanciée de la Prise de l'Isle Royale par les Anglais. A Québec, chez Guillaume le Sincère, à l'Image de la Vérité, 1745.* Cet opuscule, de quatre-vingt-une pages, est excessivement rare. Il s'en trouve un exemplaire à la Bibliothèque Nationale de Paris, qui porte pour signature : B. L. N., avec la date du 28 août, 1745. L'auteur anonyme a voulu dérouter le public en indiquant Québec comme le lieu d'impression de l'ouvrage. Il a été certainement imprimé en France. M. Parkman en a publié les passages importants dans l'*Appendice* de son livre : *A Half-Century of Conflict*.

Un autre exemplaire de cet opuscule a été annoncé en vente, l'année dernière, chez le bouquiniste Chadenat, de Paris, et a été immédiatement acheté aux États-Unis.

subitement avant la fin de la même année. Mais il laissa l'héritage de sa faute à son successeur qui devait en être la principale victime.

La nouvelle de la déclaration de la guerre avait été connue à Louisbourg quelques semaines avant qu'elle fût annoncée dans les colonies anglaises. Duquesnel crut le moment opportun pour frapper un coup décisif avant qu'elles eussent été averties, ou du moins qu'elles eussent eu le temps de se mettre en défense. Il espérait par là s'attirer la plus belle part de gloire et rendre un service signalé à la France.

L'Angleterre n'était fortifiée que sur deux points de la Nouvelle-Ecosse, à Canseau et à Port-Royal (Annapolis). En s'emparant de ces deux positions, l'Acadie toute entière se trouvait reconquise par la France. Le poste de pêcherie de Canseau, situé à l'entrée et au sud du passage de Fronsac (Gut de Canseau) qui sépare la Nouvelle-Ecosse du Cap-Breton, n'était défendu que par une enceinte de palissades et un blockhaus qui pouvaient être emportés d'un coup de main. Mais il n'en était pas de même de Port-Royal qui était un fort régulièrement construit selon l'art militaire, avec remparts à bastions protégés par un fossé. Il avait soutenu plusieurs sièges : le dernier commandant français de l'Acadie, M. de Subercase, s'y était vaillamment défendu, en 1710, jusqu'à ce qu'il eût épuisé toutes ressources.

Il est vrai que, depuis l'occupation anglaise, les ouvrages n'ayant pas été réparés, menaçaient ruine en plusieurs endroits, et qu'il n'était défendu que par une centaine d'hommes. Si, comme l'espérait Duquesnel, les Acadiens se soulevaient et se joignaient aux troupes régulières qu'il pouvait jeter sur l'isthme de la Nouvelle-Ecosse, la conquête de Port-Royal n'était pas douteuse. Duquesnel avait commis une première faute en engageant les hostilités ; il en commit une seconde en ne marchant pas directement sur Port-Royal avec toutes les forces dont il disposait.

IV

Dans les premiers jours de mai, il expédia sur Canseau un corps de six cents hommes, soldats et marins, sous le commandement du capitaine Duvivier, qu'il fit convoyer par deux petits navires armés. Les quatre-vingts hommes de garnison qui gardaient le fort de Canseau se rendirent sans résistance, à la seule condition qu'ils seraient transportés à Boston. Le fort, avec les constructions adjacentes, fut rasé.

Fier de ce facile succès, Duquesnel se mit à l'œuvre pour exécuter la seconde partie de son plan de campagne ; mais il le fit avec tant de lenteur que l'expédition ne débarqua à la baie Verte qu'au milieu de l'été.

Le commandement en avait encore été confié à Duvi-
vier. Peu d'hommes étaient mieux qualifiés que lui
pour créer de l'agitation dans les paroisses françaises de
la péninsule et pour les entraîner sous ses drapeaux. Il
descendait de Charles de la Tour, l'un des grands feuda-
taires de l'Acadie au siècle précédent. Marié à une
Acadienne de la famille d'Entremont, il y avait beau-
coup de parents et d'amis, avec qui il entretenait depuis
longtemps de nombreuses relations. Aux deux cents
hommes de troupes qu'il avait sous ses ordres, s'étaient
jointes environ quatre cent cinquante sauvages micmacs
et malécites recrutés en route ¹.

Le mois d'août était avancé quand il parut devant
Port-Royal, où commandait le gouverneur Mascarène,
un Français d'origine, fils de huguenots exilés de France
depuis la révocation de l'édit de Nantes. Mascarène,
soldat brave et actif, n'avait pas perdu de temps pour
mettre son fort en état de défense, et faire venir des
secours de Boston. Aidé des Acadiens du voisinage qui
lui fournirent des matériaux, il eut bientôt fait les répa-
rations urgentes et réuni une garnison de plus de trois
cents hommes ².

Tout l'espoir de Duvi-
vier était dans un soulèvement
des Acadiens. Ceux-ci avaient en effet, de l'aveu de

1 — *Nova Scotia Archives, Mascarene to Lords of Trade*,
p. 131.

2 — *Idem*, p. 132.

Mascarène lui-même, le sort de l'Acadie entre leurs mains. (*To... the French inhabitants refusing to take up arms against us, we owe our preservation*¹. Quelques-uns seulement, en très petit nombre, firent cause commune avec les assaillants. La masse de ce peuple trop bon, trop honnête, trop confiant ne voulut pas rompre le serment d'allégeance qu'il n'était pas obligés de tenir parce qu'il lui avait été arraché par de fallacieuses promesses qu'on était décidé d'avance à renier à la première occasion.

L'inaction des Acadiens fut une faute politique qu'ils expièrent cruellement plus tard, et qui peut être reprochée à leurs prêtres avant tout autre, à ces mêmes curés contre lesquels les écrivains protestants ont cependant récriminé avec tant d'amertume. Si les curés acadiens ont eu quelque tort, c'est d'avoir trop prêché la soumission. Il est certain que si, en 1744, ils se fussent unis et concertés pour conseiller une prise d'armes, les Acadiens se seraient levés comme un seul homme et

1 — *Nova Scotia Archives, Mascarene to —*, p. 148.

" If the inhabitants had taken up arms they might have brought three or four thousand men against us who would have kept us still on harder duty, and by keeping the enemy for a longer time about us made it impracticable to repair our breaches or to gett our firewood and other things of absolute necessity ", p. 149.

auraient en toute probabilité restitué l'Acadie à la France ¹.

Supposé qu'ils n'eussent pas réussi, leur révolte eût été moins funeste que leur neutralité. Ne pouvant plus se faire illusion, ils auraient pu sortir de la fausse position qui leur avait été faite. Ou bien ils se seraient retirés du côté des Français, ou ils seraient entrés en négociations avec les Anglais, ce qui leur aurait donné une chance de définir nettement leur position, et par là éviter de cheoir en de nouveaux pièges.

1 — L'intendant Hocquart écrivait à l'évêque de Québec, en date du 12 mai, 1745 : " Il s'en faut beaucoup que Sa Majesté ait lieu d'être satisfaite de la conduite qu'ont tenue l'année dernière quelques-uns des Missionnaires de l'Acadie à l'occasion de l'entreprise qui avaient été formée dans ce pays-là ".

L'intendant précisait ensuite ses accusations en disant que " le sieur Desenclaves, curé du Port-Royal, informait exactement le Gouverneur Anglais de tout ce qu'il pouvait apprendre des démarches des Français et exhortait ses paroissiens à être fidèles au Roi d'Angleterre ; que le sieur de Chauvreulx, autre curé, prononçait des excommunications contre ceux de ses paroissiens qui prendraient les armes en faveur des Français et que le sieur de Miniac, Grand-Vicaire, cachait mieux ses démarches, mais qu'il agissait encore plus efficacement pour faire échouer l'entreprise. Aussi Sa Majesté aurait-elle pris le parti de faire repasser ces trois Missionnaires en France ".

Le grand-vicaire de Miniac et M. de Chauvreulx étaient tous deux curés dans le bassin des Mines, et par conséquent au cœur même de l'Acadie.

Duvivier, dont les forces régulières, les seules efficaces pour un siège, étaient inférieures à la garnison de Port-Royal, ne put tenter une attaque sérieuse. Tout se réduisit à des escarmouches autour de la place, et à compromettre gravement quelques Acadiens qui lui prêtèrent main forte. De ce nombre était un habitant des environs de Port-Royal, nommé Nicolas Gautier, une des figures les plus intéressantes de l'Acadie, devant laquelle il faut nous arrêter quelques instants ; car

Nicolas Gautier

Nicolas Gautier a pris une part active dans cette guerre,

il y a joué un rôle saillant et, au retour de la paix, il est devenu un des principaux habitants de l'île Saint-Jean¹.

V

Gautier avait pour centre principal d'opération un endroit situé à une petite distance de Port-Royal, sur les bords de la rivière Dauphin. C'était un site bien

1 — *Registres du port Lajoie*, 28 septembre, 1751. La belle écriture de cet autographe est à remarquer : elle suffirait à faire deviner que Nicolas Gautier était un esprit cultivé, si on ne le savait déjà par son *Mémoire au comte de Maurepas*, dont la rédaction est celle d'un homme d'affaires habitué à écrire.

choisi, et même pittoresque, si on en juge par le nom qui lui avait été donné ; celui de *Bel air* ou *Belair*. Outre une bonne habitation et de vastes dépendances, il y avait bâti deux moulins à farine et un moulin à scie. Il possédait de plus deux navires pour le transport de ses marchandises.

Ce commerce ne l'empêchait pas de cultiver avec succès une grande ferme qui faisait partie de son établissement de Belair, aussi bien qu'une terre sise à la Prée-Ronde, dans le haut de la rivière, sur laquelle était bâtie une habitation qu'il évaluait à 10,000 livres.

“ Son père, natif d'Aix-en-Provence, avait été capitaine d'armes à Port-Royal. Il était mort à la date du mariage de son fils Nicolas avec Marie Alain, qui avait eu lieu en 1715.

“ Peut-être ce jeune homme avait-il assisté aux deux sièges de Port-Royal ? Peut-être fit-il partie de ces équipages de corsaires qui aidèrent à la défense de la place ? Nous n'en savons rien de positif, mais sa femme était fille de Louis Alain, qui avait pratiqué le cabotage sur les côtes du Massachusetts du temps de M. de Brouilhan. Celui-ci mentionne ce fait dans sa correspondance. Louis Alain avait été mêlé, à cette époque, à diverses entreprises coloniales et maritimes ; il était alors associé avec un nommé Naquin, lequel demeurait à Belair.

“ C'est de ce Naquin, qui n'avait pas d'enfants, que les Alain tenaient cette habitation.

“ En héritant de son beau-père, Nicolas Gautier étendit ses opérations commerciales. Il y avait placé un capital de vingt à trente mille livres, et l'avait si habilement fait valoir, qu'en 1744, il était devenu un des plus riches habitants de l'Acadie. Sa fortune, tant en biens-fonds qu'en propriétés mobilières, s'élevait au moins à 80,000 livres, somme considérable pour le temps et pour le lieu ¹ ”.

Sa ferme de Belair, avec ses bâtiments, ses moulins, ses magasins, était estimée à 41,000 livres, sans parler de son habitation de la Prée-Ronde estimée à 10,000.

Ses approvisionnements de blé, de farine et de diverses autres marchandises nécessitaient, en effet, de vastes locaux ; car il paraît avoir donné à ses affaires un grand développement. Il transportait, avec ses navires, de la farine, des madriers, du bétail, de la morue, à Boston, à Louisbourg et jusqu'aux Antilles. Il en rapportait des marchandises de toute espèce, sucre, mélasse, etc., qu'il entreposait, non pas à Port-Royal, mais dans ses habitations, d'où il rayonnait non-seulement dans la paroisse, mais aux Mines, où ses navires pouvaient aborder directement, ainsi que sur les côtes de l'est et jusqu'à Beaubassin. Les détails de son existence et de ses travaux nous sont parfaitement connus par une pétition très

1 — *Mémoire de Nicolas Gautier au comte de Maurepas.*

longue adressée par Gautier à M. de Maurepas, ministre de la marine, lui demandant une indemnité pour les pertes que les Anglais et les Français lui avaient fait éprouver pendant la guerre de 1744 à 1748.

“ Il était secondé dans ses opérations par sa femme, Marie Alain, une forte et vaillante Acadienne, et par sa nombreuse famille. Ses deux fils aînés, Joseph et Pierre, avaient en 1744 dépassé vingt-cinq ans; c'étaient de forts et déterminés gaillards, qui naviguaient avec leur père, convoyaient les marchandises, et qui déjà pouvaient le suppléer au besoin, soit à la maison, soit à la mer.

“ Les Gautier vécurent paisiblement à Belair de 1715 à 1744, au milieu des occupations variées de leur commerce et de leur culture. En 1730, ils étaient parvenus au plus haut point de leur fortune. Nicolas Gautier fut désigné par les Acadiens du district de Port-Royal pour être député au conseil d'Annapolis; mais il est probable qu'il s'était déjà signalé par son zèle pour la cause française, car cette nomination ne fut pas agréée par le gouverneur Armstrong.

“ En 1735, nous le voyons se rendre à Louisbourg pour voir M. Duvivier. Il venait l'avertir qu'un des parents de sa femme était mort, et que le gouverneur avait fait saisir l'héritage au nom de la Couronne. Cette visite et les relations qui en résultèrent avec Duvivier, furent, peut-être, une des causes premières de la part active

que Gautier prit aux événements de 1744. Lorsque Duvivier entra en Acadie et vint bloquer Port-Royal, ce fut à Belair, chez Gautier, qu'il établit son quartier général. Le propriétaire de Belair devint un des principaux fournisseurs de la petite armée française ¹".

On ignore quelle fut la conséquence de cette première rupture avec les autorités anglaises. Il paraît cependant que Gautier ne fut pas inquiet immédiatement, soit que Mascarène, qui était aussi habile que brave, espérât le ramener par des procédés de douceur, soit qu'il craignît de mécontenter les Acadiens parmi lesquels il comptait une foule de parents et d'amis. Quoi qu'il en soit, nous reverrons durant les campagnes suivantes Gautier et ses fils plus engagés que jamais dans les intérêts de la France.

1 — *Courrier des Provinces Maritimes*, 13 septembre, 1888, *Nicolas Gautier*, par M. E. Rameau.

CHAPITRE QUATRIÈME

L'envahissement de l'Acadie attire les représailles de la Nouvelle-Angleterre. — William Vaughan et Shirley. — Projet d'une attaque sur Louisbourg. — William Pepperell choisi pour commandant. — La flotte anglo-américaine à Canseau. — Elle est rejointe par le commodore Warren. Descente à la baie de Gabarus. — Le chevalier Duchambon, gouverneur de Louisbourg. — Son caractère indécis. — Une garnison séditieuse. — Ouverture du siège. — Abandon de la Batterie-Royale. — Capture du *Vigilant*. — Les officiers de l'île Saint-Jean au siège. — M. d'Aillebout de Saint-Villemée. — Sa belle défense à l'île de l'Entrée. — Le capitaine Marin en Acadie, appelé au secours de la place. — M. Denis de Bonnaventure au camp anglais. — Capitulation. — Les Anglais à l'île Saint-Jean. — Leurs dévastations. — Echee qu'ils subissent.

I

L'habitant de Louisbourg qui, d'après le texte de sa relation citée plus haut, se serait réfugié à Québec après la perte de l'île Royale, en 1745, s'est fait l'écho du sentiment public sur l'expédition organisée par Duquesnel.

“ ... Le mauvais succès dont cette entreprise a été suivie, dit-il, est envisagé, avec raison, comme la cause de notre perte. Les Anglais ne nous auraient peut-être point inquiétés, si nous n'eussions été les premiers à les insulter. Notre qualité d'agresseurs nous a été funeste ; je l'ai ouï conter à plus d'un ennemi, et je n'y vois que trop d'apparence. Les habitants de la Nouvelle-Angleterre étaient intéressés à vivre en paix avec nous. Ils l'eussent sans doute fait, si nous ne nous étions point avisés mal à propos de les tirer de cette sécurité où ils étaient à notre égard. Ils comptaient que, de part et d'autre, on ne prendrait aucun parti dans cette cruelle guerre qui a mis l'Europe en feu, et que nous nous tiendrions comme eux sur la seule défensive. La prudence le dictait ; mais elle n'est pas toujours la règle des actions des hommes : nous l'avons plus éprouvé que qui que ce soit ”.

Quoi qu'il en soit de ce jugement, il est certain que les Bastonnais — c'est ainsi qu'on désignait les habitants de la Nouvelle-Angleterre — furent alarmés et exaspérés des deux incursions faites sur la péninsule acadienne. La revanche qu'ils en prirent donna lieu à un des rares faits d'armes accomplis par ce peuple d'industriels et de commerçants. Les pêcheries étaient leur principal moyen d'existence ; c'est par elles qu'ils suppléaient à la stérilité de leurs terres. Mais alors, comme aujour-

d'hui, ils ne se contentaient pas d'exploiter les bancs de Terre-Neuve; ils envahissaient les eaux du Canada.

Dès l'année 1715, le roi de France se plaignait à Londres de ce que plus de deux cents bateaux et sloops anglo-américains venaient faire la pêche sur les côtes de l'île Royale ¹. Toutes les représentations avaient été inutiles et le seul moyen de réprimer ces infractions avait été de faire croiser, comme on le fait encore aujourd'hui, des navires armés dans ces parages. Louisbourg était le port d'où sortaient, où venaient se ravitailler et où rentraient ces navires avec les nombreuses prises qu'ils faisaient chaque année. Aussi le gouvernement français attachait-il une souveraine importance à ce port de mer, dont il avait fait une forte place de guerre, la seule qu'il eût sur les côtes de l'Atlantique, qui protégeait à la fois ses pêcheries, son commerce, et qui tenait la clef du Saint-Laurent. Ce havre vaste et sûr, libre à peu près en toute saison, et pouvant abriter plusieurs vaisseaux de guerre, s'ouvre sur la rive orientale du Cap-Breton. Il est protégé contre les vents et la haute mer par deux promontoires de cette côte âpre et dangereuse qui s'avancent l'un en face de l'autre. Heureusement situé pour la défense et le commerce, il

1 — *Lettre du ministre à MM. de Costebelle et Soubras, à Versailles, le 4 juin, 1715.*

a le désavantage d'être entouré de terrains marécageux et stériles, impropres à la culture.

La ville de Louisbourg était bâtie sur la pointe à Rochefort, qui se projette au sud-ouest de la rade. Les fortifications en avaient été construites d'après le système de Vauban, et avait coûté, dit-on, à la France plus de vingt millions de livres durant les vingt-cinq dernières années ¹.

L'île Saint-Jean, dont les terres fertiles n'étaient pas éloignées, avaient été ouvertes à la colonisation pour servir de grenier à Louisbourg.

II

Un des anglo-américains qui avait subi de plus considérables pertes par la capture de ses vaisseaux, était un riche armateur nommé William Vaughan, natif de Portsmouth. Il ne pouvait entendre prononcer le nom de Louisbourg sans entrer en colère et proférer des imprécations. Sa famille occupait un rang dans la Nouvelle-Angleterre ; son père qui avait été lieutenant-gouverneur du New-Hampshire, l'avait fait instruire à

1 — A l'époque du second siège de Louisbourg (1758), les dépenses faites sur ses fortifications étaient évaluées à trente millions.

l'université de Harvard. William Vaughan avait fondé un vaste établissement de pêcherie sur les bords de la petite rivière Damariscotta, dans l'Etat du Maine, où il entretenait en même temps un commerce de bois. C'était le type du *Yankee* actif, audacieux, entreprenant. Dur pour lui-même, il était tyran pour ses subalternes. Il ne doutait de rien, se croyait capable de tout et ne reculait devant aucun moyen.

Ce fut, paraît-il, William Vaughan qui le premier émit l'idée d'une attaque sur Louisbourg par les milices coloniales. Un tel projet était bien conforme à son caractère. On le vit un jour entrer chez le gouverneur du Massachusetts, William Shirley. Il lui exposa son plan. Durant l'hiver, les bancs de neige, amassés par les vents de cette région glaciale, s'accumulaient avec une telle abondance contre les remparts qu'ils comblaient entièrement les fossés. Quinze cents hommes jetés à l'improviste sur le Cap-Breton, dès les premiers jours du printemps étaient capables de s'emparer de la forteresse.

Shirley ne parut pas goûter le plan de Vaughan, mais il en conçut un autre qu'il jugea plus praticable.

William Shirley était un avocat de la vieille Angleterre venu en Amérique en 1731. Intrigant, fin, plein de talents, dévoré d'une soif insatiable de distinctions et de dignités, il fit vite son chemin. En 1741, il était gouverneur du Massachusetts. Il avait l'esprit d'un

sectaire ; sa conduite envers les Acadiens l'a mis au rang des Lawrence et des Winslow. Les écrivains protestants eux-mêmes n'ont pas osé défendre certains actes dont il s'est rendu coupable à leur égard. Shirley se croyait né stratéliste : un plan de campagne lui paraissait aussi de sa compétence qu'un plaidoyer d'avocat. Sa manie d'intervenir dans les opérations militaires finit par briser sa carrière en Amérique, et le faire dégringoler du gouvernement du Massachusetts à celui des petites îles Bahama.

Le neuf janvier, 1745, les représentants du Massachusetts, alors en session, eurent avis d'un message d'une si haute importance que le gouverneur exigeait d'avance le serment d'un secret absolu de la part de chaque député. Après quelque hésitation, ils y consentirent. Grand fut l'étonnement de cette assemblée de marchands et de rustiques campagnards, en apprenant qu'il ne s'agissait de rien moins que de la conquête de Louisbourg par les milices provinciales. L'automne précédent, il avait bien été question d'une aide à l'Angleterre pour cette expédition ; mais l'idée de l'entreprendre sans l'approbation et le secours de la mère-patrie, avec des troupes et des officiers sans expérience, n'était venue à l'esprit de personne. Aussi Shirley éprouva-t-il d'abord un refus ; toutefois il ne se tint pas pour battu. La plupart des marchands de Boston et des villes du littoral avaient subi des confiscations comme Vaughan pour

avoir commis les mêmes infractions. Ils n'avaient, comme lui, rien tant à cœur que la destruction de la forteresse française. Shirley intrigua auprès d'eux, leur fit signer une pétition à l'assemblée qui reprit la discussion du projet, et finalement l'adopta à une seule voix de majorité.

Le secret n'avait pas été longtemps sans être dévoilé, et la rumeur d'une descente à l'île Royale y circula avant la fin de l'hiver.

Les quatre-vingts hommes de la garnison de Canseau qui, aux termes de la capitulation, avaient été transportés à Boston, y avaient fourni des renseignements précis sur l'état de Louisbourg. Les troupes de la garnison, mécontentes de leur solde, menaçaient de se révolter. Les vivres étaient rares, et la ville serait bientôt affamée, si de prompts secours n'arrivaient de France.

Shirley profita habilement de ces informations pour faire taire les oppositions, enflammer les courages et hâter les préparatifs, afin de ne pas manquer une chance qui paraissait unique. L'entreprise étant faite contre des catholiques, l'occasion était belle pour soulever le fanatisme puritain qui n'avait guère perdu de son âpreté primitive. Les églises retentirent de prédications qui représentèrent l'entreprise comme une croisade contre la Babylone du nord.

Toutes les provinces septentrionales et celles du centre furent invitées à y coopérer ; mais trois seulement répondirent à l'appel, le Connecticut, le Rhode-Island et le New-Hampshire. Les quatre provinces levèrent et armèrent ensemble quatre mille hommes, dont le Massachusetts à lui seul fournit les trois-quarts.

Shirley montra autant de tact que de jugement dans le choix du commandant qu'il plaça à la tête de ses troupes.

III

William Pepperell était un riche marchand de Kittery, dans l'Etat du Maine. C'était un bon bourgeois intelligent et sensé, fort aimé dans la contrée, habile à manier les hommes, ayant rempli plusieurs fonctions publiques. Quoiqu'il eût le grade de colonel de milice, il n'entendait guère plus la discipline et la tactique militaires que la plupart de ses concitoyens.

Il n'y a pas lieu de s'étonner que les hommes d'expérience aient tourné en ridicule ce projet d'attaque qui avait un avocat pour inventeur, un marchand pour général, des paysans et des pêcheurs pour soldats. De fait, il avait l'air d'une plaisanterie. " Certaines gens s'imaginent, écrivait le célèbre Franklin, qu'il est aussi facile de prendre un fort qu'une prise de tabac ¹ ".

1 — Sparks, *Works of Franklin*, chap. VII, p. 16.

Mais la Fortune est aveugle. Il y avait dans cette entreprise tous les éléments d'un désastre, et elle eut tous les succès.

Pendant que cet orage s'annonçait dans la Nouvelle-Angleterre, les désordres qui se passaient à Louisbourg en étaient les avant-coureurs. Duquesnel était mort au mois de novembre précédent, et avait été remplacé par Louis Dupont Duchambon, qui venait de quitter le gouvernement de l'île Saint-Jean. Cet officier, non sans mérite, puisqu'il avait obtenu depuis assez longtemps la croix de Saint-Louis, ne manquait ni d'intelligence, ni de bravoure ; mais il avait un caractère trop faible et trop indécis, pour être à la hauteur des événements, dont Louisbourg allait être le théâtre, et il avait le malheur d'avoir pour commissaire-ordonnateur l'homme le plus capable de compromettre une situation, le malhonnête Bigot, qui commençait l'apprentissage des dilapidations qu'il fit plus tard sur une si vaste échelle à l'intendance du Canada.

La garnison, composée en partie de Suisses, était depuis quelque temps dans un état de fermentation qui faisait craindre de plus graves désordres. Les soldats, déjà mécontents de la ration qui leur était distribuée, se plaignaient d'être contraints de travailler aux fortifications sans recevoir de paye supplémentaire. Dans la journée du vingt-sept décembre, ils avaient éclaté en révolte ouverte. Elle avait été apaisée ; mais, de ce

jour, les officiers n'eurent plus de confiance dans leurs soldats. La plupart restèrent convaincus qu'à la prochaine rencontre, il se produirait quelque trahison. Ainsi l'ennemi était déjà dans la place avant l'apparition de la flotte anglo-américaine.

“ Les préparatifs (des Anglais), dit l'auteur de la lettre déjà citée, ne pouvaient être si secrets, qu'il n'en transpirât quelque chose. Nous en avons été informés dès les premiers instants, et assez à temps pour en pouvoir donner avis à la cour.

“ Nous eûmes tout l'hiver à nous, c'était plus qu'il n'en fallait pour nous mettre en état de défense; mais la terreur s'était emparée des esprits, on tenait des conseils, dont le résultat n'avait rien que de bizarre et de puénil; cependant le temps s'écoulait, nous perdions de précieux moments en délibérations inutiles, et en résolutions presque aussitôt détruites que prises. Quelques ouvrages demandaient qu'on les parachevât: il en fallait renforcer quelques-uns, augmenter quelques autres, pourvoir à des postes, visiter tous ceux de l'île, voir où la descente était plus facile, faire le dénombrement des personnes en état de porter les armes, assigner à chacun son poste; enfin se donner tous les soins et les mouvements ordinaires en pareil cas; rien de tout cela ne se faisait; de sorte que nous avons été surpris, comme si l'ennemi fût venu fondre sur nous à l'impro-

viste.... La négligence et la déraison avaient conjuré la perte de notre malheureuse île....”

Le quatorzè mars au matin, les sentinelles stationnées sur les remparts, aperçurent au lever d'une brume épaisse qui planait sur l'Océan, deux vaisseaux essayant de se frayer un passage à travers de vastes champs de glace que le vent poussait vers le port. Ils disparurent vers l'ouest avant qu'on eût pu découvrir s'ils étaient amis ou ennemis. Depuis ce temps jusqu'à la fin d'avril, plusieurs autres voiles vinrent à différentes reprises renouveler la même manœuvre, rencontrant toujours les mêmes champs de glace. C'était une partie de l'avant-garde anglo-américaine envoyée en exploration.

La flotte elle-même qui s'était donné rendez-vous à Canseau, y était arrivée sans accident. Elle eut à attendre pendant trois semaines que les abords de Louisbourg fussent libres. Ce retard fut utilement employé à l'exercice des troupes et au maniement des armes. Il était à craindre qu'une escadre française ne les précédât à Louisbourg, ou vînt les attaquer à Canseau ; mais la Fortune, attachée à l'expédition, amena à point une partie de l'escadre du commodore Warren revenue des Antilles. Elle se composait de trois gros vaisseaux, un de soixante canous, les deux autres de quarante chacun qui désormais garantissaient de toute éventualité.

IV

A Louisbourg, le chevalier Duchambon n'avait pas été tout à fait aussi inactif qu'on pourrait le conclure d'après la lettre d'un habitant citée plus haut. Il avait envoyé des éclaireurs jusqu'à Canseau, rappelé les garnisons de l'île Saint-Jean et du port Toulouse situé au sud de l'île Royale, armé et discipliné les citoyens de la ville, assigné pour postes à la population du voisinage la batterie de l'île de l'Entrée et la Grande-Batterie qui défendaient toutes deux l'accès de la rade¹.

Mais un commandant vraiment énergique ne se serait pas contenté de cela. Il aurait expédié des dépêches pressantes à Versailles et à Québec, convoqué toute la population de son gouvernement en état de porter les armes. Par ce dernier moyen seulement, il aurait pu échelonner au moins mille à quinze cents hommes sur les points accessibles de la côte, et empêcher ainsi une descente.

A l'aurore du huit mai, les vigies signalèrent plusieurs voiles à l'horizon. Leur nombre s'accrut si rapidement qu'il ne fut plus possible de douter de l'approche des ennemis. Les cloches de la ville sonnèrent à toutes

1 — *Lettre du chevalier Duchambon au ministre, à Rochefort, le 2 septembre, 1745.*

volées et les canons des remparts appelèrent la population sous les armes.

Avant la fin du jour, le gros de la flotte avait jeté l'ancre dans la baie de Gabarus et le reste l'y rejoignit les jours suivants. Le onze mai, quatre-vingt-seize vaisseaux et transports étaient rangés en bataille depuis l'anse de la Cormorandière jusqu'au delà de la Pointe-Blanche ¹.

Le premier soin de Duchambon aurait dû être de profiter des difficultés que présentait la côte presque partout escarpée, pour jeter de forts détachements sur les rares points accessibles et empêcher une descente. Il se contenta d'envoyer une centaine d'hommes moitié miliciens, moitié troupes régulières, sous le commandement du sieur Morpain, capitaine de port, et de M. de Mézillac.

La baie de Gabarus se couvrit d'embarcations chargées de soldats qui essayèrent d'aborder à la Pointe-Plate. Repoussées de ce côté, elles firent force de rame vers l'anse de la Cormorandière. La petite escouade française eut beau faire diligence, une centaine d'hommes, dont le nombre grossissait à chaque instant avaient pris terre et gravi la falaise, où ils s'étaient établis solidement derrière des rochers et d'épais fourrés, avant qu'elle

1 — *Lettre du chevalier Duchambon au ministre. — Lettre d'un habitant.*

eût eu le temps d'accourir. Après une légère fusillade, durant laquelle quatre ou cinq français furent tués et autant fait prisonniers avec leur officier, M. de la Boularderie, l'escouade fut forcée de battre en retraite vers la ville. Le lendemain et le jour suivant, de forts partis ennemis se montrèrent sur les hauteurs boisées qui dominaient la ville du côté de l'ouest, et jusqu'aux environs de la Grande-Batterie ou Batterie-Royale, placée en face de l'entrée du port, à plus d'une demilieu de la place¹. Cette batterie munie de forts retranchements et d'un fossé était montée d'un grand nombre de pièces de fort calibre.

Dès ce moment, le vertige parut s'emparer du commandant et de son conseil ; ils ne parlèrent de rien moins que d'abandonner cette position qui ne pouvait être prise d'assaut qu'après des approches régulières.

“ On tint tumultuairement, dit la lettre déjà citée, divers conseils là-dessus. Il serait bien difficile de dire les raisons qui portaient à un aussi étrange procédé, si ce n'est une terreur panique qui ne nous a plus quittés de tout le siège.... Ce qui détermina à un abandon si criminel, c'est qu'il y avait deux brèches qui n'avaient point été réparées. Si cela est, le crime est encore plus grand, parce que nous avons eu plus de loisir qu'il n'en fallait, pour mettre ordre à tout.

1 — Un mille en ligne droite.

“ Quoi qu’il en soit, la résolution fut prise de renoncer à ce puissant boulevard, malgré les représentations de quelques gens sages qui gémissaient de voir commettre une si lourde faute. Ils ne purent se faire écouter. Inutilement remontrèrent-ils que ce serait témoigner notre faiblesse aux ennemis qui ne manqueraient point de profiter d’une aussi grande étourderie, et qui tourneraient cette même batterie contre nous que pour faire bonne contenance et ne point réchauffer le courage à l’ennemi, en lui donnant dès le premier jour une si grande espérance de réussir, il fallait se maintenir dans ce poste important le plus que l’on pourrait ; qu’il était évident qu’on s’y conserverait plus de quinze jours, et que ce délai pouvait être employé à retirer tous les canons dans la ville. On répondit que le conseil l’avait résolu autrement ; ainsi donc par ordre du conseil, on abandonna le treize, sans avoir essayé le moindre feu, une batterie de trente pièces de canon, qui avait coûté au roi des sommes immenses ¹. Cet abandon se fit avec tant de précipitation, qu’on ne se donna pas le temps

1 — Cf. une carte de l’époque intitulée : *A plan of the city and harbour of Louisburg, with the french batteries that defended it and those of the English, shewing that part of Gabarus Bay, in which they landed, and the ground on which they encamped during the siege in 1745. V. Gentleman’s Magazine.* Cette carte s’accorde avec la lettre d’un habitant sur le nombre de canons que portait la Batterie-Royale.

d'enclouer les canons de la manière que cela se pratique ; aussi les ennemis s'en servirent-ils dès le lendemain. Cependant on se flattait du contraire ; je fus sur le point de gager qu'ils ne tarderaient guère à nous en battre. On était si peu à soi, qu'avant de se retirer de la batterie, le feu prit à un baril de poudre, qui pensa faire sauter plusieurs personnes, et brûla la robe d'un religieux récollet. Ce n'était pas de ce moment que l'imprudence caractérisait nos actions, il y avait longtemps qu'elle s'était réfugiée parmi nous.

“ Ce que j'avais prévu arriva. Dès le quatorze, les ennemis nous saluèrent avec nos propres canons, dont ils firent un feu épouvantable. Nous leur répondîmes de dessus les murs ; mais nous ne pouvions leur rendre le mal qu'ils nous faisaient, rasant nos maisons, et foudroyant tout ce qui était à leur portée ”.

La responsabilité et la honte de cet abandon retombent avant tout autre sur le commandant de la Batterie-Royale, le capitaine Thierry, qui, dans un mémoire présenté au gouverneur, prétendit qu'il était incapable de soutenir un assaut avec les deux cents hommes qu'il commandait. Le faible Duchambon et son conseil se rangèrent unanimement à son avis. Quelques-uns proposèrent de faire sauter l'ouvrage ; mais l'ingénieur Verrier s'y opposa si énergiquement qu'on n'osa passer outre.

Ce fut William Vaughan qui reconnut le premier l'abandon de la Batterie. Il s'était avancé au delà avec un fort détachement pour brûler des magasins et quelques autres constructions bâtis au bord de la grève. Au retour, le lendemain, il remarqua en passant en arrière de la Batterie, qu'il n'y avait aucun signe de vie à l'intérieur, et que le drapeau ne flottait plus au bout du mât. Il engagea alors un sauvage du Massachusetts qu'il avait auprès de lui, à s'y rendre en lui donnant un flacon d'eau-de-vie. Le sauvage, feignant d'être ivre, s'approcha, descendit dans le fossé, et regarda à travers les meurtrières. Un instant après, il apparut au-dessus des retranchements en faisant des signes de joie. Vaughan accourut avec une quinzaine d'hommes qui se trouvaient autour de lui. Quelques chaloupes, montées par une vingtaine de soldats, venant de la ville, étaient sur le point d'aborder au pied de la fortification pour y enlever ce qui restait de munitions. La petite troupe de Vaughan, abritée derrière le parapet, fusilla avec eux, et les tint à distance jusqu'à l'arrivée du régiment de Waldo qui prit possession de la Batterie.

La nouvelle s'en répandit dans le camp anglais avec la rapidité de l'éclair. L'effet moral fut immense. Après un avantage si prompt et si inespéré, on ne douta plus du succès final.

V

Pepperell choisit pour établir son camp une rangée de hauteurs inégales entre lesquelles coule un ruisseau qui se jette dans la mer au fond d'une petite anse située à l'est de la Pointe-Plate, à environ trois-quarts de lieue de Louisbourg. Il fit de cet endroit son port de débarquement, et y transporta les approvisionnements et le matériel de guerre de son armée. Ni lui ni ses officiers n'étaient capables de diriger les opérations d'un siège ; mais ils avaient l'inappréciable avantage d'avoir à leur disposition les services des équipages parfaitement disciplinés de trois vaisseaux anglais, avec leurs officiers, leurs ingénieurs, leurs canonniers, tous hommes d'expérience et d'une habileté consommée. Grâce à eux, il n'y eut aucun tâtonnement dans la direction des travaux. Là est le secret du succès de l'entreprise que les écrivains anglo-américains n'ont pas été empressés de mettre au grand jour. Le commodore Warren en fut virtuellement la tête. On le vit bien au moment de la capitulation, le commodore affecta d'agir en qualité de commandant en chef. " Monsieur Warren, dit le chevalier Duchambon, augmenta les conditions pour la reddition de l'Isle et de la Place ".

Dans la matinée du quatorze mai, les principaux ingénieurs anglais étaient en observation sur un monti-

cule, appelé la hauteur de Rabasse ou hauteur Verte, situé à environ un kilomètre des fortifications. De là ils avaient une vue plongeante sur toute la pointe à Rochefort et ses environs. Les rues de la ville, toutes régulières et taillées à angle droit, décelaient, surtout à cette époque, la main immédiate de l'État. A l'exception des édifices publics, les maisons, presque toutes en bois, avaient en général une très modeste apparence. L'enceinte fortifiée, dissimulée par la pente douce des glacis, comme aujourd'hui celle de Québec, faisait peu de saillie sur le plateau. Le côté ouest, le seul accessible à une armée de terre, avait attiré toute l'attention des ingénieurs. Les remparts couraient à peu près en ligne droite d'une rive à l'autre de la mer et du havre. Ils étaient protégés par un large et profond fossé et flanqués de quatre bastions ; à l'ouest, le bastion du Dauphin, puis, celui du Roi, nommé aussi la citadelle, ensuite le bastion de la Reine et celui de la Princesse au bord de la mer.

En avant des glacis s'étendait un terrain spongieux, couvert d'ajoncs et de mousse verte ou grisâtre très humide, embarrassé de broussailles et semé de petits étangs qui rendaient les approches très difficiles. L'ardeur des assiégeants n'en fut cependant pas ralentie. Ils traînèrent à force de bras les pièces d'artillerie sur des traîneaux improvisés.

Le quinze mai, le régiment de Richmond achevait une batterie sur la hauteur Verte, à l'endroit même où treize ans plus tard le général Amherst devait ouvrir le second siège de Louisbourg¹. Le lendemain, cette batterie commença à tonner contre la porte de l'ouest et le bastion du Roi². Peu après, deux autres, placées plus à l'est prirent en enfilade la ligne des remparts et le fossé. Plusieurs mortiers montés sur ces batteries faisaient pleuvoir des bombes et autres projectiles sur la ville, pendant que les canons battaient en brèche les murailles.

Le chevalier Duchambon y répondait par une défensive assez énergique ; mais il manquait de cette initiative dont fit preuve au siège suivant le chevalier de Drucour.

Les citoyens aussi bien que la garnison demandaient qu'on fit des sorties ; mais les principaux officiers ayant toujours présents à l'esprit la révolte de l'hiver précédent, assuraient le gouverneur qu'elles seraient le signal de la désertion. Un commandant hardi aurait préféré ce risque à une inaction qui laissait trop d'avantages aux assiégeants. Le commissaire-ordonnateur Bigot, un

1— Voir dans *Montcalm et Lévis* le chapitre sur le siège de Louisbourg avec la carte qui l'accompagne.

2— *Lettre d'un habitant.*— *A Plan of the city of Louisbourg, etc.*

des rares membres du conseil qui montra de la fermeté, opinait pour des sorties qui, selon lui, auraient du succès¹. Duchambon fut à demi-convaincu par ces raisons, et ordonna quelques mouvements, mais avec trop d'hésitation pour qu'ils fussent utiles.

Le dix-huit mai, les généraux anglais envoyèrent un parlementaire sommer le commandant de rendre la place, promettant que les citoyens et la garnison seraient traités humainement. Duchambon répondit sur le champ qu'il n'avait " d'autre réponse à faire à cette demande que par la bouche des canons".

Les assiégeants étaient fréquemment favorisés dans leurs travaux par une brume épaisse qui montait de la mer durant la nuit et qui parfois ne se dissipait que tard dans la journée. Ils purent ainsi creuser promptement des boyaux dans la plaine et faire des épaulements pour de nouvelles batteries.

Une d'elles, composée de sept pièces, érigée en face du bastion du Roi, fut démasquée le dix-neuf mai. " Cette batterie, dit Duchambon, n'a pas cessé de tirer des boulets de 12, 18 et 24 depuis ce jour jusqu'à la reddition de la place, sur les casernes, le mur du bastion

1 — *Bigot à M. Le Pelletier des Forts, ministre de la marine, 1er août, 1745.* Bigot fut aussi du petit nombre des conseillers de Vaudreuil qui furent d'avis qu'on renouvelât le combat après la défaite d'Abraham.

du Roi et sur la ville ; cette batterie était la plus dangereuse de l'ennemi pour détruire le monde ; tous les boulets enfilait toutes les rues jusqu'à la porte de Maurepas¹ et au mur crénelé ; personne ne pouvait rester dans la ville, soit dans les maisons ou dans les rues.

“ Aussi, pour éteindre le feu de l'ennemi, je fis établir deux pièces de canon de 18 sur le cavalier du dit bastion du Roi : on fit pour cet effet deux coffres en planches qu'on remplit de fascines et de terre qui formaient deux embrasures par le moyen desquelles les canonniers et ceux qui servirent ces canons étaient à l'abri du feu de l'ennemi.

“ Je fis aussi percer en même temps deux embrasures au mur du parapet de la face droite du dit bastion ; on y mit deux autres canons de 24.

“ Ces quatre canons ont été si bien servis que le feu de l'ennemi de la dite batterie de la plaine a été éteint, puisqu'ils ne tiraient lors de la reddition de la place qu'un canon, et qu'ils ont eu les autres démontés...

“ Je fis masquer la porte Dauphine en pierre de taille, fascines et terre de l'épaisseur d'environ dix-huit pieds, ainsi que les deux corps de garde qui sont joints. Sans cet ouvrage l'ennemi aurait pu entrer en ville dès le lendemain. Cette porte n'était pas plus forte que celle

1 — Située à l'est de la ville.

d'une porte cochère, les murs n'avaient que trois pieds ou environ d'épaisseur. (Elle) n'était pas non plus flanquée et n'avait pour toute défense que quelques créneaux aux corps de garde...

“ Tout le monde passait toutes les nuits sur les remparts ”.

Les femmes et les enfants étaient entassés dans les casemates. A la fin du siège, les maisons de la ville étaient presque toutes désertes : il n'y en avait presque aucune qui n'eût été trouée, ou en partie démolie par les bombes et autres projectiles explosifs.

L'ennemi “ tirait, dit la lettre d'un citoyen de Louisbourg, plus de cinq à six cents coups de canon par jour, contre nous vingt. A la vérité, le peu de poudre que nous avons, obligeait à n'en user que sobrement ”.

VI

Malgré cette perspective alarmante, les assiégés ne perdaient pas courage. Mais il était écrit que tout, même les moyens de salut, conspirerait contre eux. Le trente-mai, vers trois heures de relevée, par un beau temps clair, un gros vaisseau, portant pavillon français, fut signalé faisant route vers le port. La batterie de l'île de l'Entrée lui en favorisait l'accès, en l'interdisant aux Anglais. Avec la forte brise de nord-est qui le pouss-

sait rapidement, il pouvait facilement entrer en rade avant que la flotte ennemie qu'il avait sous le vent, à deux lieues et demie de distance, eût eu le temps de le rejoindre. C'était *Le Vigilant*, vaisseau de soixante-quatre canons, monté par cinq cent soixante hommes, et commandé par le marquis de la Maisonfort, marin d'une grande intrépidité, mais d'une plus grande imprudence. *Le Vigilant* était chargé de munitions de bouche et de guerre pour Louisbourg. Il était en pleine vue, toutes voiles dehors, à la veille d'arriver, lorsque tout à coup on le vit dévier de sa route et se mettre à la poursuite d'un corsaire anglais, monté en senau, qu'on sut plus tard avoir eu pour commandant le capitaine Rous. A cette vue, " il n'est personne de nous, raconte un témoin oculaire, qui ne donnât des malédictions à une manœuvre si mal concertée et si imprudente ".

Le corsaire battit en retraite en lâchant quelques bordées, et fit force de voiles en se dirigeant habilement vers l'escadre anglaise. *Le Vigilant* se trouva bientôt aux prises avec deux frégates ennemies, dont il désempara l'une et maltraita l'autre ; mais cinq autres vaisseaux vinrent à leur rescousse et le cernèrent. Le marquis de la Maisonfort se défendit avec une extrême bravoure, et eut quatre-vingts hommes de tués ou blessés. " Le combat que nous voyons à découvert dura depuis cinq heures du soir jusqu'à dix ". Le lendemain, au lever du jour, les habitants de Louisbourg eurent la

douleur de voir mouillé au milieu de la flotte anglaise le vaisseau français sur lequel ils avaient fondé leurs meilleures espérances.

“Nous étions, conclut un des assiégés, des victimes dévouées à la colère du ciel, qui a voulu faire servir contre nous jusqu'à nos propres forces. Nous avons su des Anglais, depuis notre reddition, qu'ils commençaient à manquer de munitions de guerre, et que la poudre était encore plus rare dans leur armée que parmi nous. Ils avaient même tenu quelques conseils pour lever le siège. La poudre trouvée dans *Le Vigilant* fit bientôt évanouir cette idée ; nous nous aperçûmes que leur feu avait depuis beaucoup augmenté”.

Ce dernier succès exalta l'ardeur des assiégeants jusqu'à la présomption et leur fit commettre une imprudence qu'ils payèrent fort cher. Ils entreprirent d'emporter par surprise la batterie de l'île de l'Entrée qui leur fermait le port. Cette batterie était montée de trente-neuf pièces d'artillerie gardées par cent quatre-vingts soldats aux ordres de M. d'Aillebout de Saint-Villemée, dont nous avons vu la famille établie à l'île Saint-Jean. Un autre officier de la même île, M. Eurry de la Pérelle, allait se distinguer auprès de lui.

Le corps de volontaires anglais, destiné à l'attaque, se composait, selon les Français, d'un millier d'hommes, et selon les Anglais de cinq ou six cents seulement ; en tout cas, d'un nombre plus que suffisant, au juge-

ment de ceux-ci, pour se rendre maître de la position. Le gros du détachement se tint prêt à la Batterie-Royale ; le reste, formé de deux cents marins fournis par l'amiral Warren, avait pour rendez-vous la pointe à la Lanterne qui s'avance au nord-est pour former la rade, vis-à-vis la pointe à Rochefort.

L'audacieux Vaughan avait brigué l'honneur de commander ce parti ; mais il se vit préférer un autre officier nommé Brooks. Le commandant de la Batterie-Royale, le brigadier Waldo, témoin du peu de discipline qui régnait dans ce détachement dont une partie était presque toujours ivre, augura mal dès l'abord du résultat de cette expédition. Elle fut retardée plusieurs jours par différentes causes, soit par des nuits trop claires, la pleine lune, des aurores boréales, soit par une mer trop agitée qui, se brisant sur les récifs dont est environnée l'île de l'Entrée, en rendait les passes très dangereuses.

La nuit du six au sept de juin parut réunir toutes les conditions favorables, un temps calme, une mer rase, une légère brume épaississant les ténèbres.

Trente-cinq berges, au dire de Duchambon, se détachèrent vers minuit de la Batterie-Royale. Elles s'avancèrent dans un profond silence, poussées non pas par des rames, mais par des avirons, afin de faire le moins de bruit possible. Vers la même heure, un autre détachement partait de la pointe à la Lanterne. Au moment

du départ, le vent avait fraîchi et soulevait une forte houle qui roulait en écume, avec un bruit sonore sur les brisants et sur la grève de l'île.

Le capitaine d'Aillebout faisait en personne la sentinelle, en se promenant sur la plate-forme de la batterie. Aucun bruit insolite ne vint frapper son oreille, ou du moins peu de temps avant qu'il entendit trois hourras poussés par les premiers Anglais qui venaient de prendre terre. Aussitôt toute la garnison fut sur les remparts, les soldats baissant leurs mousquets, les canonniers pointant leurs pièces. Des rangées d'éclairs déchirèrent les ténèbres, et une grêle de balles et de mitraille s'abattirent à la fois sur les assaillants débarqués à terre, et sur les berges vaguement entrevues dans l'ombre, les unes talonnant au rivage, les autres suivant à la file en attendant le moment d'atterrir. Le débarquement s'opérait sur trois points à la fois, au quai, à la pointe à Pelletier et vis-à-vis les casernes. Dès les premières décharges, plusieurs berges volèrent en éclats et coulèrent à fond avec leurs équipages. Une scène de confusion s'en suivit et la plupart des embarcations prirent le large en toute hâte. Les troupes débarquées au rivage, se voyant couper toute retraite, et à peine aperçues dans l'obscurité, se défendirent bravement. Une douzaine d'échelles furent même dressées sur les retranchements. Le commandant d'Aillebout fit preuve d'autant de sang-froid que de bravoure. Lui et M. de la

Pérelle furent les premiers à monter sur le parapet et faire feu sur les ennemis pour montrer l'exemple à leurs hommes.

“ Les soldats, dit un des récits, firent même plusieurs fois descendre leurs officiers des embrasures, leur alléguant qu'ils ne devaient point ainsi s'exposer, qu'ils n'auraient qu'à les commander et qu'ils en viendraient à bout ¹”.

Aux premières lueurs du jour, ce qui restait d'assailants mirent bas les armes. On fit cent dix-neuf prisonniers, et, au rapport de Duchambon, il y eut deux cent cinquante tués, noyés ou blessés.

Les Anglais n'accusèrent que cent quatre-vingt-neuf tués, noyés ou faits prisonniers.

La ville de Louisbourg retentit d'acclamations au lendemain de cette affaire ; mais ce ne fut qu'un éclair de joie au milieu des tristesses de ce malheureux siège. L'arrivée d'une escadre anglaise de six vaisseaux, parmi lesquels des quarante, cinquante et soixante canons, venant de Londres, acheva de dissiper les dernières illusions. Les assiégeants la saluèrent par des canonades tirées à boulets rouges qui ne firent pas autant de mal qu'on pouvait le craindre.

Ce renfort portait la flotte de l'amiral Warren à treize

1 — Lettre de Duchambon.

vaisseaux ¹ qui suffisaient à eux seuls pour réduire Louisbourg, d'autant plus que la place achevait d'épuiser ses munitions, comme l'indiquait évidemment le petit nombre de coups qu'elle tirait. Warren le comprit. Il était jeune et ambitieux. Il ne put résister à la tentation de revendiquer de nouveau l'honneur de recevoir la capitulation, de préférence au général américain. " Un officier vint pour cet effet, le vingt-et-un, nous proposer de sa part que, si nous avions à nous rendre, il serait plus convenable de le faire à lui, qui aurait des égards que nous ne trouverions peut-être pas dans le commandant de terre ²". Le gouverneur refusa de l'écouter, malgré l'état désespéré où il se voyait réduit.

Il avait inutilement essayé de déloger les assiégeants de la pointe à la Lanterne, où ils avaient érigé une batterie qui foudroyait l'île de l'Entrée. M. de Beaubassin qu'il y avait envoyé avec un détachement de cinq cents habitants du pays, avait été repoussé par le régiment de Gorham qui l'occupait en force. Beaubassin blessé, et revenant par eau, avait eu de la peine à s'échapper à travers les croiseurs anglais.

Aucun secours de France ne pouvait arriver jusqu'à Louisbourg depuis le blocus effectif du port.

1 — *Lettre de Duchambon.*

2 — *Lettre d'un habitant.*

VII

A l'ouverture du siège, Duchambon avait envoyé un exprès demander du secours à l'Acadie, où il savait qu'un officier partisan, le capitaine Marin, reconnu pour son habileté et son audace, commandait un corps de six à sept cents Canadiens et sauvages.

A la suite de l'infructueuse campagne de l'année précédente, Duvivier était passé en France, d'où il avait annoncé qu'il revenait avec deux mille hommes destinés à une seconde expédition contre Port-Royal. Marin, expédié de Québec à sa rencontre, l'avait longtemps attendu à la Grand-Prée, lieu du rendez-vous, mais lassé de son retard, il s'était décidé d'aller, avec ses seules forces risquer une attaque contre Port-Royal. C'est là que l'avait atteint la dépêche de Duchambon. Il leva le siège précipitamment à la surprise de Mascarene qui en ignorait la cause, et s'embarqua à la baie Verte. La rencontre de deux corsaires anglais et une suite de contre-temps retardèrent sa marche, au point qu'il ne mit pied à terre à l'île Royale qu'au mois de juillet. La rumeur de son approche était parvenue depuis longtemps au camp anglais, où l'on croyait son parti fort de plusieurs mille hommes, et tandis que les assiégés renonçaient à l'attendre, les assiégeants trem-

blaient de le voir tomber sur leurs derrières. L'annaliste du siège a saisi le côté comique de cette situation.

“ Le soin de notre défense, dit-il, n'était plus ce qui occupait. Si les Anglais eussent su profiter de notre épouvante il y aurait longtemps qu'ils nous auraient emportés, l'épée en main. Mais il faut convenir à leur louange, qu'ils avaient autant de peur que nous. Cela m'a plusieurs fois rappelé la fable du Lièvre et des Grenouilles ”.

Les habitants de Louisbourg, effrayés d'un assaut général par terre et par mer, qui paraissait imminent par les mouvements de la flotte et par les amas de fascines et d'échelles accumulées derrière la batterie ennemie la plus proche, dite de Franceœur, présentèrent une requête au gouverneur pour le supplier de capituler. Il n'avait plus d'autre parti raisonnable à prendre. Tout le monde était épuisé de fatigues et de veilles, “ n'ayant pas un seul endroit pour sommeiller sans courir risque d'être emporté par les boulets de l'ennemi ”. Des treize cents hommes qu'on pouvait opposer au commencement du siège, environ cent cinquante avaient été tués ou blessés, d'autres étaient malades ; la brèche était praticable en plusieurs endroits ; enfin il ne restait plus que quarante-sept barils de poudre. On apprit ensuite que le lendemain du jour où fut signée la capitulation, l'assaut devait se donner simultanément par terre et par mer. La batterie de l'île étant en partie

réduite au silence, la flotte devait forcer l'entrée du port et canonner la ville pendant que l'armée de terre monterait à l'assaut du côté de l'ouest. L'issue n'était pas douteuse.

Le vingt-six juin, vers midi, le capitaine Sherburn qui commandait à la batterie avancée des ennemis, entendit battre le tambour à la porte Dauphine pour annoncer un parlementaire. Il fit cesser le feu, et s'avança jusqu'à mi-chemin à la rencontre d'un officier qui émergeait des remparts. M. de la Pérelle était porteur d'une lettre du gouverneur, adressée aux deux commandants Warren et Pepperell, dans laquelle il demandait un armistice pour préparer les articles de capitulation. Le commodore se trouvait à terre en ce moment, et s'entretenait, avec Pepperell sur la hauteur Verte. L'armistice fut accordé jusqu'à huit heures le lendemain matin.

L'officier choisi pour aller porter ces articles, M. Denis de Bonnaventure, appartenait à une famille qui depuis longtemps avait des intérêts dans le pays. Il descendait de Nicolas Denys, l'un des grands feudataires de l'Acadie et le premier concessionnaire de l'île Saint-Jean. On verra le même M. de Bonnaventure devenir, au retour de la paix, gouverneur de cette île.

Après quelques contestations, il fut stipulé que la garnison sortirait avec les honneurs de la guerre, arme au bras, drapeau déployé. Les citoyens disposeraient de

leurs biens et seraient transportés en France avec la garnison.

Deux coups de canon tirés sur le vaisseau amiral, le *Superbe*, annoncèrent la capitulation, et la flotte appareilla pour entrer dans le port.

Les Anglais furent étonnés des dégâts occasionnés par le siège. La ville avait été littéralement criblée par les projectiles. Une seule maison était restée intacte.

Duchambon s'était défendu bravement ; mais il fit voir qu'il n'avait pas le génie du commandement, et il eut le grand tort de manquer de cette prévoyance qui seule aurait pu le sauver.

A défaut de génie militaire, Pepperell avait celui de la conciliation, par lequel il sut maintenir unis des éléments hétérogènes pour les faire triompher. Il eut la plus large part de gloire et il la mérita.

VIII

Quelques jours avant la chute de Louisbourg, Pepperell avait détaché un corps de quatre cents hommes pour aller s'emparer des établissements de l'île Royale et de l'île Saint-Jean. Ils avaient ordre de tout détruire et d'enlever la population. Le premier débarquement qui se fit dans l'île Saint-Jean, eut lieu aux Trois-Rivières, où toutes les constructions de Roma et de sa compagnie furent incendiées.

Le récit de cette dévastation est ainsi raconté par le commissaire-ordonnateur Prévost, dans une lettre adressée au ministre de la marine, le 27 novembre, 1752, dans laquelle il suggérait d'envoyer des colons à l'établissement abandonné.

“ Les Anglais, dit-il, entrèrent dans ce port, le 20 juin, 1745, et un corsaire ayant débarqué du monde sur la pointe où étaient formés les établissements, le sieur Roma, son fils, sa fille, deux servantes et trois valets eurent à peine le temps de gagner les bois et de s'y enfoncer pour se cacher aux ennemis qui pillèrent ou emportèrent tout ce qu'ils purent, et mirent ensuite le feu partout. Il a subi par là la perte d'une grande maison de bois partagée en quatre parties, de six ou sept magasins, granges, écuries ou hangars, contenant une forge, un canon de fer du calibre de six livres de balle, plusieurs effets dont j'ignore la nature et la valeur, soixante boisseaux de blé, froment, dix boisseaux de menues grenailles et huit boisseaux de pois ; il perdit encore par cet incendie quatre chevaux, cinquante brebis, dix vaches, dix veaux, vingt cochons et une centaine de volailles. Enfin réduit à mourir de faim dans les bois, il n'eut d'autre parti à prendre que de se rendre au havre Saint-Pierre, d'où il a passé en Canada. Il y a resté pendant toute la guerre, jusqu'à l'évacuation de l'île Royale.

“ Le terrain qu’il occupait est beau sans contredit, dans une exposition charmante et sur un très bon port. La terre y paraît bonne et très propre à recevoir toutes sortes de semences. Il serait même dommage de n’y pas placer des habitants. Ils y trouveront des facilités dès le premier instant, par quelques défrichements faits, ou par la compagnie, ou par le sieur Roma”.

Pendant que le corsaire anglo-américain faisait un désert du port des Trois-Rivières, le reste de l’expédition avait continué sa route, et fait une descente au port Lajoie. Il n’y était resté, depuis le rappel de la garnison à l’île Royale, que quinze hommes et un sergent aux ordres d’un enseigne en pied, M. Dupont Duvivier, probablement le fils du commandant de ce nom¹. Les Anglais exercèrent au port Lajoie les mêmes ravages qu’aux Trois-Rivières; c’est ce qu’indique clairement un passage de Franquet².

1 — *Rapport de M. de Beauharnois au ministre, Québec, 25 octobre, 1745.*

2 — “ Avant la dernière guerre, toute la partie défrichée (à gauche de l’entrée du port Lajoie) était en culture, mais aujourd’hui... elle est inculte.

“ L’établissement du roy... ne consistait qu’en quelques bâtiments qui ont été détruits. Lorsqu’on reprit possession de l’île Royale en 1749, on voulut entrer dans celle de l’île Saint-Jean. A cet effet, on y détacha M. de Bonnaventure avec sa compagnie, et avec ordre de la loger sur les terrains de la gauche de l’entrée du port”.

Au moment où un de leurs partis s'avancait dans l'intérieur du pays, une bande de sauvages, soutenus par la petite troupe de Duvivier et par un bon nombre d'habitants, l'assallirent et lui tuèrent ou firent prisonniers vingt-huit hommes. Le reste, saisi de panique, se replia en toute hâte vers le rivage ¹. Duvivier poursuivit les fugitifs avec ses soldats et quelques autres colons, les attaqua dans un bateau où plusieurs s'étaient réfugiés et s'en empara après en avoir tué ou blessé une partie. Ayant épuisé tout ce qui lui restait de munitions, il s'embarqua, quelques semaines après, sur ce même bateau avec sa garnison pour se rendre à Québec, où il présenta au gouverneur une requête des habitants de l'île dans laquelle ceux-ci lui exposaient leur triste situation. Privés de tout secours, ils avaient été obligés d'envoyer une députation aux commandants à Louisbourg, pour offrir leur soumission, à condition de n'être pas inquiétés sur leurs terres ². A la fin de l'année 1745, ils n'avaient pas encore reçu de réponse, mais n'avaient pas non plus subi de nouveaux actes d'hostilité. La cause de cette inaction était due à l'état de faiblesse

1 — Haliburton, dans son histoire de la Nouvelle-Ecosse, fait erreur, lorsqu'il dit que les habitants de l'île Saint-Jean furent transportés en France, (Haliburton, *Nova Scotia*, Vol. I, p. 23). Une foule de témoignages prouvent le contraire.

2 — *Le marquis de Beauharnois au ministre*, 25 octobre, 1745.

dans lequel se trouvait la garnison de Louisbourg. Le temps qui avait été très beau durant le siège, avait tourné aussitôt après en tempêtes et en pluies continues. La garnison mal abritée dans les maisons à moitié démolies de la ville en avait beaucoup souffert, et une maladie contagieuse avait éclaté parmi les soldats, dont près d'un mille avaient été inhumés dans le cimetière de Rochefort avant la fin de l'hiver suivant ¹. Telle était la cause de la tranquillité relative dont jouit durant cette période la colonie de l'île Saint-Jean.

1 — Huit cent quatre-vingt-dix, d'après Shirley.

CHAPITRE CINQUIÈME

La France, victorieuse à Fontenoy, apprend la chute de Louisbourg. — Indignation générale. — Le duc d'Anville chargé de la revanche. — Départ de la flotte. — Funestes présages. — Une tempête tropicale. — Epidémie — Dispersion de la flotte. — Le duc d'Anville à Chibouctou, son désespoir et sa mort. — Suicide du vice-amiral d'Estournelle. — Le marquis de la Jonquière nommé commandant. — La peste et ses ravages. — Les Gautier à Chibouctou. — Projet d'une attaque sur Port-Royal. — Nouvelle tempête. — Retour en France. — Aventure du capitaine Destrahoudal. — Envoi d'une nouvelle escadre. — Combat et défaite.

I

La chute de Louisbourg eut un grand retentissement des deux côtés de l'Atlantique. Dans la Nouvelle-Angleterre, la joie alla jusqu'au délire. On ne rêva pas moins que la conquête immédiate du Canada par les troupes coloniales qui, soutenues par une flotte anglaise, renouvelleraient devant Québec l'exploit de Louisbourg. L'alarme fut générale au Canada où le gouverneur, M. de Beauharnois, se tint prêt pour repousser une invasion.

Mais où l'impression fut le plus pénible, ce fut en Acadie, parmi cette population française placée dans la plus compromettante des situations, menacée des deux côtés à la fois. Elle sympathisait naturellement avec la France par qui elle espérait être délivrée du joug des Anglais, mais elle n'osait se déclarer contre eux de crainte d'attirer leur vengeance. Le désastre de Louisbourg ajournait pour longtemps tout espoir.

L'esprit le plus éclairé qu'il y eût alors parmi les Acadiens, le grand-vicaire de Miniac, épanchait les inquiétudes que lui inspirait leur situation dans une lettre, écrite le 23 septembre, 1745, à l'abbé Vallier, supérieur du séminaire de Québec. " Dans cet événement funeste (la prise de Louisbourg), il se trouve des circonstances qui ne nous permettent pas d'ignorer la conduite de la Providence. A peine cette ville est-elle achevée qu'elle devient la proie de l'ennemi. Le trouble et l'aveuglement de ceux qui y commandent ont été la suite des excès commis. Enfin cette ville, la gloire de la France, la sûreté des pêches, la clef du Canada, le refuge des bâtiments est devenue une attrappe : trois vaisseaux de la Compagnie des Indes ont été s'y jeter et quelques autres ¹. Mais que dire, nous n'avons que

1 — Les Anglais ayant eu le soin de laisser flotter le drapeau français sur Louisbourg, après la prise de cette ville, capturèrent pour un million de livres sterling de vaisseaux de cette nation qui vinrent s'y faire prendre.

trop mérité ce fléau. Nous ne manquerons pas ici d'en éprouver la rigueur, et notre espérance ne peut être que sur les secours d'en haut. Nous n'avons plus de communication et ne saurons de nouvelles que de nos côtés. Voyez comme nous sommes bouclés; je regarderais comme le dernier malheur s'il venait encore un parti de Canada. Pour lors il n'y aurait plus de ménagement. Déjà nous sentons le gouvernement très prévenu, on ne fait plus de réponse à nos lettres et plusieurs habitants sont aux fers. Dans cet embarras nous sommes travaillés d'une crainte très vive¹ ”.

La France avait été d'autant plus sensible à la perte de Louisbourg qu'elle était encore toute fière de sa belle victoire de Fontenoy. La première satisfaction donnée à l'indignation publique fut le châtiment de la révolte du 27 décembre précédent à laquelle était attribué ce désastre. Un sergent eut la tête tranchée, un caporal et un soldat furent pendus et d'autres condamnés à diverses peines².

Pendant que ce procès s'instruisait à Rochefort, les ministres de Louis XV, réunis à Fontainebleau, préparaient une éclatante revanche des armes françaises en Amérique. Une flotte composée de soixante-cinq voiles,

1 — *Archives du séminaire de Québec.*

2 — *Rapport du conseil de guerre tenu à Rochefort, novembre, 1745.*

parmi lesquelles onze vaisseaux de ligne et vingt frégates, portant trois mille hommes, sous le commandement du duc d'Anville, reprendrait d'abord la forteresse de Louisbourg, puis irait bombarder Boston et ruiner les villes maritimes de la Nouvelle-Angleterre. La rumeur de ce formidable armement éclata comme la foudre dans cette colonie, qui passa subitement de l'excès de la confiance à l'excès de l'épouvante. Un corps de quinze cents hommes de milice se dirigeait en ce moment vers la frontière du lac Champlain pour s'emparer du fort Saint-Frédéric, poste avancé d'où partaient des bandes de Canadiens et de sauvages qui répandaient la désolation et la terreur sur les confins des Etats voisins, depuis celui de New-York jusqu'au New-Hampshire. Un contre-ordre fut immédiatement donné à ce corps qui se replia en toute hâte sur Boston, dont le port fut fermé par des chaînes et des navires coulés à fond, et dont le fort de Castle-William fut muni de nouveaux ouvrages. Les milices furent appelées sous les armes, et bientôt huit à dix mille campagnards encombrèrent les rues étroites et tortueuses de la ville puritaine.

La même nouvelle, parvenue au Canada, y fit succéder à la crainte la confiance et l'exultation. L'été de 1746 s'écoula cependant sans justifier ni les appréhensions des uns, ni les espérances des autres. Quelques vaisseaux français avaient bien été signalés sur les côtes de l'Acadie, d'autres étaient entrés dans le port de Québec, mais n'y

avaient apporté aucune nouvelle positive. Ce ne fut qu'au milieu d'octobre qu'on apprit avec certitude l'arrivée de l'escadre du duc d'Anville, entrée dans la rade de Chibouctou (Halifax), le vingt septembre précédent¹. La joie causée au Canada par cet événement aurait bientôt cessé, si on avait pu prévoir la cruelle déception qui devait lui succéder.

II

Au sortir de Brest, la flotte ne s'était pas dirigée directement vers l'Amérique. Par une incompréhensible manœuvre qui était déjà de mauvais augure, elle alla faire escale devant La Rochelle, d'où, à cette saison, il était difficile de sortir. Elle y fut en effet retenue par les vents contraires jusqu'au vingt juin. La baie de Biscaye fut tempêteuse. Il y eut de sérieuses avaries, des voiles emportées, des mâts rompus, des abordages. Quelques-uns des vaisseaux étant mauvais voiliers, il fallait souvent mettre en panne pour les attendre, ce qui retardait considérablement la marche.

Personne autre que l'amiral ne connaissait la destination de la flotte. La course suivie durant les premiers

1 — Par une lettre de M. Bigot, intendant de la flotte, à l'abbé Le Loutre, missionnaire des Micmacs.

jours fit supposer que l'objectif était quelque part de la Méditerranée, soit Mahon, soit Gibraltar ; mais une déviation vers l'ouest dérouta ces calculs. On paraissait faire route pour les Antilles ; mais à cette saison avancée de l'été, le fait était invraisemblable. Les vivres commençaient à diminuer, l'eau encore davantage. Les officiers inquiets et impatientés harcelaient le commandant de questions de plus en plus pressantes. Celui-ci était lié par les instructions les plus absurdes qu'on puisse imaginer. " M. le duc d'Anville, dit le récit d'un des officiers, voyait, entendait tout avec un chagrin extrême, en sorte qu'il prit le parti de déclarer sa destination. Je vous laisse à penser quelle fut la surprise de tous nos marins. Leurs réflexions et leur étonnement augmentèrent nos alarmes ¹".

Il fallut diminuer les vivres frais des officiers, pour en donner aux malades qui étaient déjà en grand nombre. La ration de chaque homme fut fixée pour le breuvage à une demi-bouteille de vin, et autant d'eau.

On était au sud des Açores vers le trente-deuxième degré de latitude, c'est-à-dire celle du golfe du Mexique. La chaleur était si intense qu'il était impossible de rester plus d'un instant sur le pont.

1 — *Journal historique d'un officier capitaine dans le régiment de Ponthieu, embarqué sur le vaisseau Le Prince d'Orange, publié dans Le Canada-Français, année 1888, d'après un manuscrit conservé aux Archives du séminaire de Québec.*

Le vingt-six juillet, le vaisseau *La Renommée*, excellent voilier, reçut l'ordre de devancer l'escadre en Acadie pour y annoncer son arrivée et encourager les partis de Canadiens et de sauvages qui s'y étaient avancés, à ne pas quitter la presqu'île.

Des jours de calme plat suivirent. L'atmosphère embrasée par un soleil de feu reflété par la surface de la mer, immobile et plane tel qu'un miroir métallique, enveloppa la flotte comme dans une fournaise. C'était le présage d'un ouragan tropical qui éclata le dix août. D'énormes nuages s'amoncelèrent dans le ciel qui se couvrit de ténèbres. À bord du *Prince d'Orange*, les matelots dans les huniers achevaient de carguer les voiles, lorsque tout à coup un éclair déchira la nue et la foudre tomba sur le mât de misaine emportant une des voiles et brisant les haubans. Le même coup frappe un transport, à une demi-encablure de distance, brise un de ses mâts de hune, tue six hommes sur le pont et en blesse quatre. Pendant qu'on lui hèle pour s'enquérir du dommage, un autre choc électrique s'abat sur *Le Mars*, vaisseau de soixante-dix canons, brise son grand mât, fait sauter un dépôt de cartouches et de gargousses qui causent un horrible dégât, tuent dix hommes et en blessent vingt et un.

Un des transports avariés par la tempête dut être déchargé et abandonné après qu'on y eut mis le feu.

Le scorbut qui s'était déclaré sur la flotte avait pris un caractère pestilentiel d'une extrême malignité. Plus d'une cinquantaine de cadavres étaient jetés chaque jour à la mer. Il n'y avait pas la moitié du monde à bord qui fût en santé. Les commandants ne pouvaient plus dissimuler leurs alarmes.

III

Aux approches de la Nouvelle-Ecosse, des brumes persistantes amenèrent de nouveaux retards et de nouveaux dangers, d'autant plus qu'on se trouvait dans le voisinage de l'île de Sable, dont on ne connaissait pas la position précise.

Le quatorze septembre au matin, ces brumes se levèrent pour faire place à une des plus violentes tempêtes qui se soient vues dans ces régions orageuses.

“ Le temps devint si sombre, dit le *Journal* déjà cité, qu'à deux heures après-midi, on n'aurait pas pu lire sur le pont. Il ne fut plus possible de porter de la voile, les coups de mer commençaient à nous abîmer. Nous n'eûmes pas la peine de carguer notre misaine, car un coup de mer, qui nous embarqua au moins dix barils d'eau, nous l'emporta avec trois matelots qui se trouvèrent sur le gaillard d'avant.

“ Le temps devenait plus affreux de moment à autre, les éclairs, le tonnerre qui se fit rudement entendre sur

les quatre heures, rendaient la tempête effroyable et déconcertaient tous nos marins.

“ Plusieurs vaisseaux étant abîmés d'un bord mirent sur l'autre, de sorte que ne courant plus tous sur le même côté, il était très dangereux de s'aborder, ce qui arriva à un vaisseau de transport qui ayant touché *L'Amazone*, fut à l'instant coulé bas, sans avoir pu sauver un mousse. La mer s'élevait plus haut que les mâts, et à quatre heures et demie, l'on n'avait de clarté que celle des éclairs. L'on n'était plus occupé qu'à couper les mâts, les manœuvres, et à jeter à la mer tout ce qui tombait sous le vent ”.

L'auteur du *Journal* se tenait accroché sur le pont du *Prince d'Orange*, pouvant à peine respirer à travers l'embrun qui lui fouettait la figure, lorsqu'il vit s'approcher, chassé par la tempête avec une effrayante rapidité, *L'Amazone* de cinquante-quatre canons, à moitié désarmée, ayant son beaupré emporté et son grand mât de hune abattu, ne tenant plus que par quelques haubans, qui n'étaient pas encore coupés. La collision paraissait inévitable. En quelques instants, les deux vaisseaux se touchèrent ; la même vague les enleva, mais au lieu de les broyer, les fit glisser l'un à côté de l'autre sans les heurter. Durant la nuit, il n'y eut plus de crainte d'abordage ; car la flotte avait été trop dispersée. Au lever du jour, il n'y avait autour du *Prince d'Orange* que cinq voiles en vue. Mais la mer était couverte de

débris de mâtures, de caisses, de futailles et autres pièces indiquant le sort de quelques-uns des navires. Le soir, vers trois heures, il y en avait trente et un de ralliés. A quatre heures *Le Prince d'Orange* aperçut sous le vent un navire qui tirait cinq coups de canon de distance en distance. C'était *Le Mercure* qui, démâté de son petit mât de perroquet, battait la mer pour découvrir par ordre du vice-amiral, M. d'Estournelle, le reste de la flotte. *L'Argonaute* avait été complètement démâté, et roulait au gré des flots, ayant perdu son gouvernail. *Le Caribou* avait été obligé de jeter à la mer tous les canons de sa batterie haute à tribord. *Le Trident*, que montait le vice-amiral, et *La Palme*, n'avaient pas été moins maltraités. A un conseil tenu à bord du vice-amiral, il fut décidé que *Le Mars*, qui menaçait de couler bas, ferait route pour la Martinique, escorté par *L'Alcide* et un autre vaisseau de transport.

La terre de l'Acadie avait été signalée ; mais le temps ne permettait pas de s'en approcher. Le vingt-trois septembre, on était encore dans la brume, se mettant en garde contre les collisions en sonnant les cloches, battant du tambour, tirant du fusil ou du canon.

On était fort inquiet du vaisseau amiral, *Le Northumberland*¹, dont on n'avait aucune nouvelle, et qu'on

1 — Vaisseau de soixante-seize canons pris sur les Anglais, en 1744.

crovait perdu, probablement sur l'île de Sable. Il n'en était rien cependant ; il s'était trouvé en avant après la tempête, avec trois autres vaisseaux qui comme lui achevaient de consumer leurs vivres. Ils étaient au milieu de cette perplexité, lorsque heureusement ils rencontrèrent un navire anglais, dont ils s'emparèrent. Il y avait à bord quelques barils de biscuit et de bœuf salé, et parmi l'équipage un pilote qui se vanta de bien connaître la côte de l'Acadie. L'amiral lui promit cent louis d'or et la liberté s'il le conduisait dans un port où il trouverait de l'eau et du bois. Le pilote y consentit ; mais de retour parmi les autres prisonniers, ceux-ci le traitèrent de lâche et de traître, l'accablèrent de tant d'injures qu'il vint rétracter sa promesse. Le duc fut fort déconcerté ; mais le commandant du *Northumberland*, M. Duperrier, bien moins conciliant que son chef, lui déclara que s'il ne le conduisait directement dans un port, il lui ferait attacher deux boulets ramés aux pieds et jeter à la mer. Cet argument fut plus persuasif que l'or de l'amiral, et le même soir (vingt septembre), les vaisseaux étaient à l'ancre dans la baie de Chibouctou.

Le duc d'Anville espérait y trouver quatre vaisseaux français commandés par le comte de Conflans¹, qui avait reçu ordre de venir l'y rejoindre après avoir con-

1 — C'était *Le Terrible*, *Le Neptune*, *L'Alcion* et *La Gloire*.

voyé des navires marchands à la Martinique. Il devait y avoir de plus *L'Aurore*, de cinquante canons, et *Le Castor*, de quarante-deux, expédiés de Brest en février pour annoncer l'arrivée de la flotte, et probablement aussi *La Renommée*. Le duc fut déconcerté de n'y voir qu'un de ses transports qui l'avait devancé. Le vaste havre au bord duquel s'étagé aujourd'hui la ville d'Halifax, était désert. Aucun signe de vie n'apparaissait sur les coteaux qui l'entourent, alors ombragés de sapins, d'épinettes et autres arbres à feuilles jaunies par l'automne. Les quatre vaisseaux du comte de Conflans n'étaient pas encore arrivés. *L'Aurore* et *Le Castor* avaient croisé dans ces parages jusqu'à la fin d'août, et manquant de vivres, n'attendant plus la flotte, avaient repris le chemin de la France. *La Renommée*, après avoir mis un courrier à terre sur les côtes de l'Acadie, avait rencontré deux vaisseaux anglais, distancé l'un et changé des boulets avec l'autre jusqu'à ce que les deux braves compagnies du régiment de Ponthieu, qu'elle avait à son bord, eussent été décimées, et elle avait ensuite regagné Brest.

VI

L'amiral ignorait ce qu'était devenue sa flotte. Après six jours d'attente à Chibouctou, il n'en avait eu encore aucune nouvelle. Il était atterré en pensant à l'état

effroyable où se trouvaient ceux de ses vaisseaux qui avaient échappé à la tempête, manquant de vivres comme ceux qu'il avait avec lui, encombrés de malades qui mouraient par centaines. Cet armement qui avait tant coûté à la France et sur lequel elle fondait de si grandes espérances, devenait donc un désastre. Le duc d'Anville, au dire d'un de ses officiers était un homme " bien fait pour commander, digne d'être aimé et qui avait tout supporté avec une constance et une grandeur d'âme qui ne peuvent se décrire ¹". Mais cette catastrophe l'avait anéanti ; il mourut subitement le vingt-sept septembre, à deux heures du matin. Le bruit courut parmi les prisonniers anglais qu'il s'était empoisonné ; mais il est certain qu'il fut emporté par un coup d'apoplexie.

Le soir même de cette mort, vers six heures, le vice-amiral d'Estournelle entra dans la rade avec la flotte. C'est sur lui que retombait désormais le fardeau de cette expédition ruinée, et il n'était pas de taille à le porter.

Le vingt-huit, à la pointe du jour, les restes de l'amiral furent inhumés dans une île du port à laquelle on donna comme souvenir le nom d'île d'Anville, en recomman-
dant aux sauvages du lieu de ne la jamais désigner autrement. Les Anglais l'appellent aujourd'hui l'île George.

1 — *Journal historique, etc.*

Les funérailles du duc se firent sans aucune pompe, afin de ne pas augmenter la consternation. Son cœur fut conservé pour être déposé dans le tombeau de ses ancêtres, les La Rochefoucauld.

Dans l'après-midi du vingt-huit, les troupes furent débarquées à terre et logées sous des tentes. Des courriers partirent en même temps pour le bassin des Mines, afin d'y faire des levées de bestiaux et autres comestibles. On savait que les Acadiens ne se laisseraient pas tenter par des lettres de change, et les courriers se munirent de pièces d'or, ce qui eut l'effet désiré.

Dans l'après-midi du vingt-huit, le vice-amiral avait convoqué à bord du *Trident* tous les capitaines de vaisseaux pour déponiller les papiers du duc d'Anville. On y trouva la lettre suivante écrite de la main du roi :

“ Partez, mon cousin, et profitez des forces que je
“ vous donne pour reprendre Louisbourg. Si vous ne
“ pouvez, ayez-m'en l'équivalent, ou du moins établissez-
“ vous dans le pays de l'Acadie d'une façon qui me
“ mette à même d'y faire des conquêtes. Sur toute chose,
“ secourez ma colonie de Québec. Ce sont des sujets
“ qui me sont attachés, et que j'aime, vous y enverrez
“ des munitions de guerre, et le régiment de Ponthieu
“ y hivernera. Je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous
“ ait en sa sainte garde et qu'il bénisse mes armes ”.

Le conseil fut fort agité. Les uns opinèrent pour une attaque sur Port-Royal, à défaut de Louisbourg

auquel tout le monde convenait qu'il fallait renoncer. Les autres, considérant l'état désespéré des troupes, conseillaient un retour immédiat en France. D'Estournelle soutint cet avis avec emportement. Il sortit du conseil dans un état d'extrême agitation. A la fin de la soirée, il se retira dans sa chambre, dont il ferma la porte à double verrou, qu'il avait fait poser dans le cours de la journée. Durant la nuit, un bruit insolite se fit entendre à l'intérieur, comme celui d'une chute, suivi de sourds gémissements. On s'inquiéta, et les officiers finirent par faire enfoncer la porte. Ils aperçurent le vice-amiral étendu dans une mare de sang, percé de son épée. Dans son désespoir, il s'était jeté dessus avec une telle violence que l'arme avait traversé d'outre en outre. Le chirurgien accouru retira le fer ; mais d'Estournelle refusa obstinément de se laisser panser. Ce ne fut qu'après les instances de deux Jésuites, aumôniers de l'expédition, qu'il y consentit. Il fit ensuite assembler les capitaines de tous les vaisseaux, en fit lui-même l'appel, et leur dit : " Messieurs, je demande pardon à Dieu et au roi de ce que je viens de faire, et proteste à ce dernier que je n'ai eu d'autre dessein que d'empêcher mes ennemis de pouvoir dire un jour que je n'ai pas exécuté ses ordres ".

Il fit ensuite rédiger en sa présence l'acte de sa démission, le signa de sa main et désigna pour lui succéder le marquis de la Jonquière. Cet officier avait,

au reste, par son rang, droit au commandement. Il avait la réputation d'être brave et habile homme de mer, doué des qualités d'un chef d'expédition. Le roi l'avait nommé gouverneur du Canada en remplacement de M. de la Galissonnière ; mais il ne put prendre possession de son gouvernement qu'au retour de la paix.

V

L'approvisionnement de la flotte et les préparatifs de l'attaque contre Port-Royal retardèrent le départ jusqu'à la fin d'octobre. L'épidémie continuait à faire de nombreuses victimes. Il y eut, dit-on, plus de deux mille trois cents cadavres jetés à la mer ou inhumés à Chibouctou.

Les sauvages étaient d'abord venus en foule vendre ou échanger pour divers objets les produits de leur chasse ; mais quelques-uns ayant apporté la contagion dans leurs tribus où elle fit des ravages, ils rompirent toute relation. Ils fuyaient même les Français de loin, quand ils les rencontraient à la chasse.

Le neuf octobre, quatre vaisseaux qu'on reconnut pour ceux du comte de Conflans, louvoyèrent au large de la baie. C'était un renfort qui pouvait assurer la conquête de Port-Royal. Chose incroyable ! Ils n'avaient pas de pilote côtier, et n'osant approcher, ils reprirent la

route de France, avant que la Jonquière eût eu le temps de communiquer avec eux.

Peu de jours après, un Acadien vint annoncer au marquis que la garnison de Port-Royal avait reçu des secours qui la portaient à mille ou douze cents hommes. Le brave homme qui faisait ce rapport commettait sans le savoir une grossière exagération. La résolution de la Jonquière n'en fut cependant pas ébranlée, quoiqu'il n'eût guère à sa disposition qu'un millier de soldats valides, dont chaque jour quelques-uns tombaient atteints de l'épidémie.

Le bruit de ce qui se passait à Chibouctou avait d'abord été transmis à Boston par des flibustiers anglais, dont l'un, Sylvanus Cobb, s'était aventuré à l'entrée de la baie, y avait compté le nombre des navires et s'était ensuite dérobé aux poursuites. D'autres renseignements venus de divers côtés achevèrent de dissiper les craintes.

Le vingt-deux octobre, *La Mégère*, commandée par un neveu de la Jonquière, partit en chasse à la vue d'un navire aperçu au large à la pointe du jour. A son approche, il hissa le pavillon blanc à son grand mât et dans ses haubans le pavillon anglais ; ce qui dénotait un parlementaire. Sous prétexte d'échange de prisonniers, il était envoyé par le commandant de Louisbourg pour surprendre de nouvelles informations. " Aussi, dit le *Journal*, lorsqu'il eut jeté l'ancre près du *Northumberland*, n'y avait-il pas un Anglais qui n'eût

sa lunette et qui continuellement ne s'en servît pour voir et compter les vaisseaux de guerre qui étaient dans la rade ”.

Leur attente fut trompée, car le navire fut retenu jusqu'à ce que la flotte eût repris la pleine mer.

VI

La Jonquière s'était assuré un excellent pilote en vue de son expédition contre Port-Royal : c'était Pierre Gautier, fils de cet habitant de Belair, que nous avons fait connaître lors de l'attaque de Duvivier contre cette place. Comme nous devons retrouver plus tard cette famille dans l'île Saint-Jean, où nous la verrons occuper une position prééminente parmi les nouveaux habitants que la proscription y fit affluer, il est nécessaire de nous arrêter un instant pour raconter les vicissitudes que cette famille eut à subir jusqu'à la date où nous sommes.

En 1745, lorsque le capitaine Marin renouvela la tentative de Duvivier, ce fut chez Gautier qu'il rassembla ses troupes. Il établit même un camp retranché autour de Belair. Ce fut sur Gautier qu'il se reposa pour lui fournir ou lui acheter toutes les provisions de bouche et de guerre dont il avait besoin. On sait comment Marin dut se retirer précipitamment pour obéir aux ordres de Duchambon qui l'appela à Louisbourg. Le concours que lui avait donné Gautier acheva de le

perdre aux yeux de Mascarène. Son fils, Pierre, avait déjà été arrêté avec un nommé Paul Suret sous l'accusation d'avoir connu l'arrivée du capitaine Marin sans en avoir averti le gouverneur ; lui-même fut prévenu que l'on ne tarderait pas à envahir sa maison. Il se tint donc sur ses gardes ; de telle façon qu'il pût se mettre en sûreté dès que l'arrivée des soldats serait signalée. Il s'esquiva, en effet, à temps et gagna le bassin des Mines à travers les bois avec son fils Joseph.

“ Marie Alain, sa digne et courageuse femme, fit tête à l'orage avec la dignité et l'énergie qui lui étaient propres ; mais les Anglais, irrités de ne point trouver son mari, l'arrêtèrent elle-même et l'amènèrent à Annapolis avec un de ses enfants.

“ Le courage ne lui fit point défaut ; elle supporta cette arrestation sans faiblir bien qu'elle eût été chargée de fers avec son fils, et qu'on les eût laissés presque mourir de faim. Après dix mois de cette dure captivité, tous deux parvinrent à s'évader en brisant une des grilles de la prison, et en se sauvant dans les bois. C'était en février, par un froid excessif, ils faillirent périr avant d'arriver aux habitations françaises. Enfin ils parvinrent sains et saufs à rejoindre Gautier, père, à son habitation du haut de la rivière, où il se tenait caché. Ne s'y trouvant pas en sûreté, il se retira à Beaubassin, où il s'occupa à recueillir les débris de sa fortune, vivant tantôt chez les habitants, ses amis, tantôt

dans les bois, selon que les poursuites toujours dirigées contre lui étaient plus ou moins actives.

“ Il faut que son influence ait été considérable, puisque les commandants anglais cherchèrent à plusieurs reprises à le séduire par des promesses. Ils lui offrirent de le réintégrer dans tous ses biens, d'augmenter même sa fortune, s'il voulait retourner sous leur allégeance ¹”.

Pierre Gautier avait à cette date recouvré la liberté, probablement par une évasion quoiqu'on ne voie pas clairement que ce fût en même temps que sa mère et son frère.

Les Gautier, père et fils, furent les premiers à offrir leurs services à Chibouctou, où ils se firent admirer par leur intelligence et leur activité comme pourvoyeurs de la flotte. Leur réputation comme hommes de mer était faite, et la Jonquière ne voulut pas avoir d'autre pilote côtier à son bord que Pierre Gautier.

VII

Le soir du vingt-quatre octobre, la baie de Chibouctou était redevenue déserte. Seuls, quelques sauvages attirés par les présents de fusils et de *couvertes* que

1 — E. Rameau, *Nicolas Gautier*, étude publiée dans *Le Courrier des Provinces Maritimes*.

leur avait fait distribuer le marquis de la Jonquière, erraient encore sur cette plage où dormaient plus de onze cents morts, braves soldats et marins de France qui n'ont jamais eu une pierre pour marquer leurs tombes.

Le matin de ce jour, les signaux de départ avaient été hissés sur le vaisseau amiral, *Le Northumberland*. *Le Prince d'Orange*, ancré à l'entrée du port, avait appareillé le premier, et s'était mis en panne pour attendre le reste de la flotte dont les derniers vaisseaux n'arrivèrent qu'au coucher du soleil. Cinq avaient été convertis en hôpitaux pour les malades. Un autre de cinquante canons, armé en brûlot, *La Parfaite*, avait été condamné peu de jours auparavant et brûlé dans la rade. A bord de chaque vaisseau, comme sur *Le Northumberland*, avait été embarqué un pilote côtier.

La partance s'annonçait bien, le vent était favorable, "un petit frais du nord, la mer belle et l'horizon fin". Ce n'était pourtant qu'une trompeuse apparence ; car la malchance devait s'acharner jusqu'au bout à la fatale expédition. En doublant le cap de Sable, une tempête mit de nouveau la flotte en péril et la dispersa. Deux jours de brumes suivirent qui ne se dissipèrent que le vingt-sept au matin. Le commandant en profita pour appeler à lui tous les capitaines de vaisseaux. Le conseil décida que la saison était trop avancée pour attaquer Port-Royal et qu'il ne fallait plus songer qu'à

sauver les débris échappés à tant de malheurs. Le navire parlementaire fut relâché avec tous les prisonniers anglais qu'on transféra à son bord. Les pilotes côtiers, réunis sur un senau mirent à la voile pour la baie Verte avec une dépêche de la Jonquière que Pierre Gautier avait ordre de remettre à M. de Ramezay, qui s'était avancé avec un corps de Canadiens sur l'isthme de la Nouvelle-Ecosse pour combiner un mouvement avec la flotte.

A la suite de la dernière tempête, deux vaisseaux français séparés des autres entrèrent dans la baie de Port-Royal. Avertis que deux vaisseaux de guerre anglais étaient ancrés sous les canons de la place, ils virèrent de bord et reprirent la mer. C'était la dernière menace de cette expédition qui, depuis l'année précédente, avait été l'épouvantail de la Nouvelle-Angleterre. Le quatre novembre une tempête plus furieuse que la précédente souleva de nouveau l'Océan. Le lendemain, *Le Prince d'Orange* se trouva séparé de l'escadre, n'ayant en vue que huit transports. Le capitaine du régiment de Ponthieu, auteur du *Journal*, se vit chargé du commandement de cette flottille, comme étant le plus ancien capitaine. Sur les onze compagnies distribuées sur les neuf vaisseaux qu'il avait sous ses ordres et dont il se fit donner un état, il n'y avait que quatre-vingt-onze hommes en santé. Les équipages n'étaient pas moins atteints : il ne se passait pas de jour qu'on ne

jetât à la mer quatre ou cinq cadavres de matelots. On craignit même de ne pouvoir achever la traversée, faute de marins pour manœuvrer les navires. Enfin, le sept décembre, après avoir échappé à grand'peine à une escadre anglaise, ils prirent terre au Port-Louis, en Bretagne, où les avait précédés une partie de la flotte.

“ Dois-je vous exprimer, conclut le capitaine annaliste, la joie que nous ressentîmes lorsque nous vîmes les terres de France et celle avec laquelle nous chantâmes le *Te Deum* ? Après tant de maux et un si long voyage, revoit-on sans émotion sa patrie ? Et fait-on des vœux bien sincères de ne plus s'exposer à de tels événements !

“ Hier, je soupai avec M. Destrahoudal, commandant de *La Palme*, vaisseau de dix canons que l'on avait cru perdu. Il me fit un récit de choses qui seraient incroyables dans la bouche de tout autre. Voici ce qu'il me conta, c'est lui qui parle ”.

Le capitaine rapporte ensuite que *La Palme* s'était vue dans la position la plus critique après la tempête du quatorze septembre, séparée de la flotte qu'elle avait inutilement cherché à rejoindre et ayant épuisé presque toutes ses provisions. Destrahoudal tint conseil avec ses officiers ; il fut reconnu que la seule chance de salut qui restait pour le vaisseau, était de renoncer à l'expédition et de faire voile en toute diligence pour l'Europe, puisque le port le plus rapproché que possédait alors la France de ce côté-ci de l'Atlantique était Québec, auquel

on ne pouvait songer. La ration de chaque homme fut fixée à trois onces de biscuit, autant de viande salée, un verre de vin et un verre d'eau. Après vingt-deux jours de navigation, il fallut encore réduire cette ration de moitié. Les hommes tombaient d'inanition. Plusieurs des affamés se tenaient à l'affût pour attraper quelques rats, et quand cette faible ressource eut été épuisée, on les voyait ronger des bouts de cordage.

La faim est mauvaise conseillère. Il y avait à bord cinq prisonniers anglais. Le commandant fut un jour saisi d'horreur en entendant dire que son équipage demandait qu'on les livrât au boucher pour les égorger et les distribuer en rations. Il assembla ses officiers ; tous lui déclarèrent qu'il était inutile de résister, que l'équipage, affolé par la famine, était résolu d'enfreindre toute défense. Un des prisonniers fut donc livré au boucher qui l'entraîna à fond de cale et le lia prêt à être immolé. Destrahoudal réussit sous divers prétextes à faire surseoir l'horrible exécution jusqu'au lendemain matin. Il passa la nuit à marcher sur le pont, le désespoir dans l'âme. L'aurore parut ; le gabier en observation sur les barres du perroquet, cria : " Une voile sous le vent " ! Ce secours providentiel était un navire venant du Portugal, lequel était neutre dans cette guerre. Il se laissa approcher à la portée de la voix. Destrahoudal ne lui eut pas plus tôt fait connaître sa situation qu'il s'empessa de mettre sa chaloupe à la mer et de lui

envoyer cinq moutons, avec d'autres comestibles. Les animaux tués et dépecés furent en partie dévorés avant qu'on eût le temps de les faire cuire. *La Palme* ravitaillée atteignit sans accident les côtes de France¹.

Lorsque le marquis de la Jonquière entra au ministère de la marine avec les officiers de sa suite, le comte de Maurepas leur adressa ces nobles paroles : " Quand les éléments commandent, ils peuvent bien diminuer la gloire des chefs, mais ils ne diminuent ni leurs travaux ni leur mérite ".

Quelle part le duc d'Anville a-t-il eue dans la ruine de son expédition ? Il est assez difficile de le dire. Il a été blâmé par les uns, exonéré par les autres. Quelques-uns n'ont pas trouvé de preuves suffisantes pour prononcer un jugement définitif.

VIII

La fierté française ne se laissa pas vaincre par cet échec. Il y avait alors un mouvement qui rappelait les beaux temps de la monarchie. Le maréchal de Saxe s'apprêtait à soutenir, durant la campagne de 1747, la brillante réputation qu'il s'était faite à Fontenoy.

1 — *Relation du voyage de retour de M. Destrahoudal, faisant suite au Journal historique.*

De bonne heure au printemps, une escadre moins considérable que celle de l'autre année, mais encore imposante, appareillait dans le port de La Rochelle. Elle était aux ordres de la Jonquière et forte de cinq vaisseaux de ligne, une frégate, une flûte et six vaisseaux de la compagnie des Indes, convoyant vingt-six navires marchands, dont dix-neuf frétés pour le Canada, le reste pour les Antilles. Partie le dix mai, elle était le quatorze au matin à une vingtaine de lieues des côtes d'Espagne, entre le cap Ortega et le cap Finisterre, lorsqu'une flotte anglaise parut à l'horizon. Elle était composée de dix-sept vaisseaux commandés par l'amiral Anson et le contre-amiral Warren. La Jonquière qui n'avait à leur opposer que neuf vaisseaux de guerre, fut écrasé comme il devait l'être ; mais il se battit jusqu'au soir avec un héroïsme qui força l'admiration de ses ennemis, et il donna au convoi le temps de s'éloigner¹.

Parmi les prisonniers conduits à Londres avec le marquis de la Jonquière, se trouvait l'abbé Le Loutre qui venait de passer quelque temps en France dans l'intérêt des missions de l'Acadie. Il se trouvait à bord du vaisseau *La Gloire*, commandé par le chevalier de

1 — *Relation du combat rendu le 14 mai, 1747, par l'escadre du roi commandée par M. de la Jonquière, publiée par Le Canada-Français, année 1888, page 33.*

Salliers, qui fut le dernier à se défendre et qui eut la tête emportée par un boulet. “ On ne peut pas se battre avec plus de courage et de distinction, écrivait ce missionnaire, et les vaincus ont eu plus de gloire à se battre contre des forces aussi supérieures que les vainqueurs n'en ont acquis par leur victoire ¹”.

1 — *Lettre de l'abbé Le Loutre à l'abbé Du Fau, supérieur des Missions Etrangères, à Paris, 12 juillet, 1747. Le Canada-Français, 1888, p. 31.*

CHAPITRE SIXIÈME

M. de Ramezay envahit l'Acadie avec un parti de Canadiens. — M. de Montesson à l'île Saint-Jean. — Son succès. — Neutralité des habitants de l'île. — M. de Ramezay devant Port-Royal. — Il attend inutilement la flotte du marquis de la Jonquière. — Sa retraite à Beaubassin. — Les Anglais à la Grand-Prée. — M. de Villiers chargé d'aller les surprendre. — Sa marche au cœur de l'hiver. — Arrivée à la Grand-Prée. — Attaque nocturne. — Victoire complète. — Capitulation du commandant anglais. — Une scène de chevalerie. — Requête des Acadiens au gouverneur de Boston. — Prolamation royale.

I

Durant l'intervalle qui s'était écoulé entre l'expédition du duc d'Anville et celle de la Jonquière, la presque île acadienne avait été le théâtre d'événements que nous n'avons pu qu'indiquer en passant et sur lesquels il nous faut maintenant revenir. Ceci nous ramène au printemps de 1746.

Le marquis de Beauharnois et l'intendant Hocquart avaient réuni devant Québec une petite flotte de sept

voiles, destinées à transporter à la baie Verte un corps expéditionnaire de sept cents Canadiens, officiers et soldats, tous hommes d'élite sous le commandement de M. de Ramezay. On y voyait la fleur de la noblesse canadienne, Coulon de Villiers, et le chevalier de La Corne, second et troisième commandants, de Beaujeu, de la Naudière, de Léry, de Repentigny, de Saint-Ours, Des Ligneris, de Gaspé, de Boishébert, de Bélestre, de Niverville, de Montesson, de Lotbinière, etc.

Partis de Québec le cinq de juin, ils arrivèrent à Gaspé le seize suivant. Il n'y eut d'autre incident durant ce trajet qu'un de ces ouragans d'été qui les surprit au-dessous du Mont-Louis. "Nous courûmes toute la nuit sur la trinquette, écrit M. de Beaujeu dans l'intéressante relation qu'il a faite de l'expédition. Toute la nuit nous eûmes sur notre pont deux pieds d'eau, la mer toute en feu. Obligé d'aller en haut, j'entendis les matelots chanter les louanges du Seigneur dévotement, ce qui ne me parut point ordinaire dans ces sortes de gens, hors qu'ils ne soient en danger¹".

Des nouvelles importantes attendaient M. de Ramezay au bassin de Gaspé. Les deux frégates, *L'Aurore* et *Le Castor*, commandées par les capitaines Du Vigneau

1 — *Journal de la campagne du détachement de Canada à l'Acadie et aux Mines, en 1746-47, publié par Le Canada-Français, 1889, page 16.*

et de Salliers, étaient arrivées à Chibouctou. D'un autre côté, une chaloupe venue de l'île Saint-Jean, annonçait la présence dans le port Lajoie de deux vaisseaux de guerre anglais, de quarante canons chacun, menaçant d'intercepter l'entrée de la baie Verte. MM. de Bélestre et de Rigauville, envoyés à la découverte, ne revinrent qu'à la fin de juin. L'expédition débarqua le onze juillet sans accident sur l'isthme et fit sa jonction à Beau-bassin avec un parti de sauvages abénaquis, descendus par la rivière Saint-Jean sous la conduite de M. de Saint-Pierre. Ce renfort porta le détachement à quatorze cents hommes.

MM. de Saint-Ours et de Montesson, avec quelques sauvages, avaient été envoyés en éclaireurs dans l'île Saint-Jean. Ils reconnurent qu'il n'y avait plus au port Lajoie que deux vaisseaux anglais, une frégate de vingt-quatre canons et une flûte de huit, occupées à faire des chargements de provisions, que leurs équipages étaient sans défiance et descendaient souvent se reposer à terre.

Aussitôt M. de Montesson eut ordre de repartir avec un détachement de Canadiens et de sauvages micmacs. Il tomba à l'improviste sur les Anglais répandus sur le rivage, en tua, blessa ou prit une quarantaine et mit les autres en fuite. Un officier de distinction, le jeune Clinton, fils du gouverneur de New-York, fut poursuivi

chaudemment et faillit tomber entre les mains des Micmacs. Une goélette qui était en chargement à quelque distance dans la rivière, aurait pu être prise si ces sauvages, selon leur habitude, n'avaient obéi à leur caprice plutôt qu'aux ordres du commandant. Ils lui donnèrent le temps d'appareiller et de rejoindre les vaisseaux dans la rade.

Au nombre des prisonniers se trouvaient deux otages de l'île Saint-Jean. Les habitants, ne pouvant plus résister dans les bois où ils s'étaient réfugiés, avaient, comme on l'a vu, envoyé une députation aux Anglais, qui avaient consenti à ne pas inquiéter les insulaires, sur la promesse faite par ceux-ci de livrer six otages et de vendre des provisions.

M. Coulon de Villiers, à la tête de deux cents hommes, alla occuper le bassin des Mines, d'où le gouverneur Mascarène tirait la plus grande partie de ses approvisionnements pour la garnison de Port-Royal. Ramezay l'y suivit peu de jours après. Il était alors en pourparlers avec les commandants des deux vaisseaux français de Chibouctou, pour les engager à venir lui aider à faire le siège de Port-Royal. MM. de Repentigny, de Boishébert et Des Ligneris furent dépêchés des Mines pour hâter leur départ. La maladie et le manque de vivres rendirent cette coopération impossible. MM. Du Vigneau et de Salliers ne songeaient

plus qu'à faire voile pour la France. Ils forcèrent même M. de Ramezay, malgré ses protestations, à recevoir tous leurs prisonniers, au nombre de cent cinquante, qu'ils ne pouvaient plus nourrir.

II

Le mois d'août touchait à sa fin, et la flotte du duc d'Anville n'avait pas encore été signalée. On était aux conjectures pour expliquer la cause de ce retard, quand le bruit se répandit d'une attaque imminente sur Québec. Une escadre considérable était déjà arrivée, disait-on, dans le port de Louisbourg; une autre partait de Boston pour la rejoindre. Le vingt d'août, M. de Ramezay reçut une dépêche du marquis de Beauharnois lui enjoignant de remonter à Québec avec la plus grande partie de son détachement. Celui-ci fit partir immédiatement les sauvages abénaquis de M. de Saint-Pierre par la rivière Saint-Jean, et un corps de Canadiens par Beau-bassin et la baie Verte. M. de Villiers eut ordre de rester aux Mines avec deux cent cinquante hommes et cinq officiers.

La masse du peuple acadien, tout en restant française de cœur comme catholique de religion, voyait avec une extrême appréhension le passage réitéré de troupes canadiennes dans le pays. Les relations que ces habitants se voyaient forcés d'avoir avec elles, l'abri et la subsis-

tance qu'il fallait leur fournir, irritaient les Anglais qui les accusaient de trahison. Ce qu'avait prédit l'abbé De Miniac, curé de la Rivière-aux-Canards, dans la lettre que nous avons citée, s'accomplissait : ils allaient être irrémédiablement compromis. Et qui pouvait dire jusqu'où iraient les vengeances de leurs maîtres ? Les malheureux Acadiens se voyaient pris entre deux feux, sans savoir comment les éviter. D'un côté, les Anglais les menaçaient en leur rappelant leur promesse de fidélité ; de l'autre, les Français, en leur représentant leur origine, leur religion et tant de liens qui les rattachaient à eux.

Le traité d'Utrecht avait livré l'Acadie à la Grande-Bretagne, en laissant aux habitants la liberté d'abandonner leurs terres pour aller s'établir là où ils voudraient sur le territoire français. On a ignoré longtemps, mais on sait parfaitement aujourd'hui par quelle suite de supercheries ils furent retenus en Acadie malgré leur volonté et leurs représentations. On sait aussi comment, après de longues hésitations, ils furent amenés à prêter serment d'allégeance à l'Angleterre, après qu'on leur eût formellement promis qu'ils ne seraient jamais appelés à porter les armes contre leurs compatriotes, les Français, ni contre les sauvages. De là, le nom de *Neutres* par lequel ils furent désignés depuis lors. On sait encore comment les gouverneurs anglais eurent le soin de ne pas livrer d'acte authentique de cette promesse, afin de

pouvoir plus tard la renier au besoin. Déjà, à l'époque où nous sommes, on commençait à se prévaloir de cette perfide omission, et l'on disait tout haut que les Acadiens allaient être forcés à prendre les armes¹.

Dès l'origine de la guerre, l'Acadie avait été le point sur lequel s'étaient concentrées l'attention et les forces des deux parties belligérantes ; car elle était regardée comme la clef de la frontière de ce côté. De là, l'acharnement avec lequel de part et d'autre on se disputait comme une proie le malheureux peuple de l'Acadie.

En 1745, le gouverneur du Canada et l'intendant Hocquart écrivaient au ministre des colonies qu'ils se croyaient sûrs de sa coopération, du moment qu'on lui enverrait des troupes suffisantes pour le protéger contre le ressentiment des Anglais². D'un autre côté, Shirley qui avait alors la haute direction des affaires dans les colonies anglaises, écrivait absolument dans le même sens au duc de Newcastle, et il tenait ses infor-

1 — *Journal de M. de Beaujeu*, page 30. "M. de Ramezay nous marque qu'il apprenait par Port-Royal que le sieur Mascarène avait demandé à Boston quatre bâtiments, avec du monde pour forcer les Acadiens à prendre les armes pour les Anglais". *Journal de ce qui s'est passé d'intéressant dans la colonie à l'occasion des mouvements de guerre depuis le 1^{er} décembre, 1745.*

2 — *New-York Col. Documents*, vol. X. *Lettre du marquis de Beauharnois et de l'intendant Hocquart au comte de Maurepas*, 12 septembre, 1745.

mations des autorités de Port-Royal¹. Les uns et les autres se trompaient. A trois reprises différentes les troupes du Canada avaient envahi l'Acadie, sous Duvi-
vior, Marin et Ramezay, et chaque fois la masse des Acadiens avait gardé la neutralité.

Les écrivains protestants ont répété sur tous les tons que les Acadiens étaient absolument illettrés, qu'à peine y en avait-il quelques-uns qui pussent lire ou écrire, et ils assignent à leur ignorance les fausses démarches qui ont attiré sur eux les derniers malheurs. Mais quand on examine attentivement leurs actes, on se demande si des hommes instruits auraient pu se tirer d'affaire avec plus de prudence et d'habileté.

Ceux qui leur sont le plus hostiles ne nient pas qu'il y ait eu des restrictions dans le serment d'allégeance prêté par les Acadiens. Le voulussent-ils, ils n'en seraient pas capables. Le nom de *Neutres* donné à ces Français, même dans des pièces officielles de provenance anglaise, est une preuve irrécusable de ces restrictions. Francs et loyaux, les Acadiens se sont engagés de bonne foi envers des gouvernants qui n'en avaient point. Est-ce leur faute si ceux-ci ont été malhonnêtes ? Ils avaient la force en main et ils les tenaient prisonniers. Les Acadiens n'eurent plus à la fin qu'à choisir entre l'exil

1 — *Lettre de Shirley au duc de Newcastle*, 29 octobre, 1745.

et la honte, entre l'abandon de leurs biens et celui de leur honneur. Ces ignorants ont eu plus de vraie science que leurs bourreaux qui ont manqué à la foi jurée, tandis que ceux-là l'ont gardée.

III

A l'arrivée de la dépêche qui rappelait M. de Ramezay à Québec, les Acadiens avaient espéré que les troupes canadiennes évacueraient la péninsule; mais ils furent consternés en apprenant que M. de Villiers restait aux Mines avec deux cent cinquante hommes qui devaient y passer l'hiver. Ils envoyèrent à M. de Ramezay une députation de leurs différentes paroisses, pour le supplier de les délivrer de ce compromettant voisinage. Ce petit détachement, disaient-ils, ne déciderait de rien et ne ferait qu'exciter davantage la fureur des Anglais contre eux. En outre, après les réquisitions qu'ils avaient eues à subir, leurs granges et leurs étables étaient presque vides, et ils seraient forcés de tuer les animaux de labour pour l'entretien de cette troupe.

M. de Ramezay leur répondit qu'il ne pouvait rien changer aux ordres du gouverneur, mais qu'il leur montrerait sa bonne volonté en faisant partir un canot de Beaubassin pour transmettre leur requête à Québec. Son départ de la baie Verte fut retardé par les difficultés de transport et le manque de vivres. Il fallut réquisi-

tionner les habitants déjà mécontents des levées de provisions faites chez eux, et dont la plus grande partie n'avait été payée qu'en certificats ou billets promissoires sur lesquels ils craignaient de perdre. Au moment de mettre à la voile, une nouvelle levée de vivres fut jugée absolument nécessaire pour faire le voyage.

“ Nous fûmes détachés, M. Le Mercier et moi, pour cette belle commission, écrit M. de Beaujeu. Après avoir couru la campagne et essuyé toutes les disgrâces et mauvais traitements, non pas comme un quémandeur mais comme un voleur, surtout de la part des femmes à qui je prenais les bœufs, je parvins à en ramasser vingt-six et dix moutons ”.

Au sortir de la baie Verte, une chaloupe portant pavillon français, accosta le vaisseau de M. de Ramezay. Elle apportait une dépêche venant de Chibouctou et signée par le commandant de *La Renommée* qui annonçait la prochaine arrivée de la flotte du duc d'Anville. Il fut immédiatement décidé que les prisonniers seuls, avec les malades, seraient conduits à Québec et que le détachement reprendrait la route des Mines. Il y était à peine arrivé, qu'on apprit coup sur coup la mort du duc d'Anville, le suicide de d'Estournelle et l'affreux état de la flotte.

M. de Ramezay reçut néanmoins ordre du nouveau commandant, le marquis de la Jonquière, de marcher sur Port-Royal, où il le rejoindrait bientôt pour assiéger

cette place par terre et par mer. A la mi-octobre, le détachement canadien était retranché à Belair, où Nicolas Gautier reçut les officiers à bras ouverts. Il leur offrit l'hospitalité dans sa propre maison, dont en son absence il avait sans doute confié la garde à quelque parent ou ami moins compromis que lui. " Nous arrivâmes à deux heures après minuit, d'un temps des plus obscurs, raconte M. de Beaujeu. M. Gautier nous reçut on ne peut plus gracieusement et soulagea parfaitement notre monde en donnant à chacun un coup d'eau-de-vie pour les réchauffer ¹.

Divers partis restés en arrière, soit aux Mines, soit à Beaubassin, et cent cinquante hommes expédiés à Chibouctou, avaient réduit la troupe de M. de Ramezay à deux cent cinquante, y compris les officiers. Grande fut sa surprise, quand il vit sortir de Port-Royal un corps d'armée de près de huit cents hommes qui semblaient vouloir l'attaquer. Il reconnut sa témérité et craignit d'être cerné, assiégé et peut-être pris dans son camp. Heureusement que cette sortie n'était qu'une démonstration pour l'attirer sous les canons du fort. La garnison, y compris les équipages de deux navires de guerre ancrés dans la rade, et dont l'un, *Le Chester*, était un vaisseau de cinquante canons, s'élevait à plus de mille hommes ;

1 — *Journal* etc, page 40.

mais elle se composait de milices coloniales beaucoup moins aguerries que celles du Canada, et par suite très circonspectes dans leurs mouvements. Ramezay le savait et résolut de faire bonne contenance jusqu'à l'arrivée de la Jonquière. Sa petite troupe se montrait partout, tantôt d'un côté de la rivière, tantôt de l'autre, escarmouchant contre les avant-postes, avec une vigueur qui fit croire qu'elle était de mille hommes. Cependant elle était souvent sans pain, mal vêtue, mal chaussée, exposée tout le jour et une partie des nuits, au froid et aux pluies fréquentes de l'automne. La maladie éclaircissait chaque jour ses rangs, et l'on était obligé d'abandonner les malades au soin des habitants. Ceux-ci, placés dans le voisinage immédiat des Anglais, craignaient beaucoup plus de se compromettre que ceux des autres paroisses. Ils se tenaient à l'écart et se refusaient à tout, à moins que M. de Ramezay ne leur livrât des écrits certifiant qu'il les forçait sous peine de mort à lui fournir ce dont il avait besoin. Ces habitants pensaient se justifier par là auprès des autorités de Port-Royal. Le petit nombre de ceux qui avaient embrassé la cause des Français venait presque exclusivement des paroisses éloignées.

Dans les derniers jours d'octobre, Nicolas Gautier s'était rendu à l'entrée de la baie de Port-Royal, où il avait instruction de se tenir pour servir de pilote à

l'escadre qu'on savait partie de Chibouctou ¹. Un de ces ouragans d'automne, si redoutables en ces contrées, qui sévit les jours suivants, tint le camp dans des alarmes qui ne devaient être que trop justifiées. En effet, le trois novembre, arriva une dépêche expédiée en mer par le marquis de la Jonquière qui apprenait les avaries que lui avait causées cette tempête, la dispersion de sa flotte et la nécessité où il s'était vu de retourner en France. Les partisans acadiens, qui, en prenant part à cette guerre, avaient risqué tout leur avenir, et qui tourmentés d'inquiétude, épiaient tous les mouvements des officiers, devinèrent la désastreuse nouvelle à la consternation peinte sur les figures. Leur désespoir ne connut point de bornes, ils se répandirent en reproches amers, disant que la France les trahissait après les avoir abandonnés, et qu'ils étaient perdus sans ressource. Les infortunés ne voyaient que trop l'avenir qui les attendait.

M. de Ramezay ordonna sur l'heure la levée du camp et alla prendre ses quartiers d'hiver à Beaubassin.

Cette retraite précipitée assurait le gouverneur Mascaréne du départ définitif de la flotte française pour l'Europe. Il n'avait donc plus à craindre pour Port-Royal, mais il n'était pas sans inquiétude sur l'attitude

1 — *Mémoire de Nicolas Gautier au comte de Maurepas.*

ultérieure que prendraient les Acadiens. Travillés par les Canadiens qu'il savait se fortifier sur l'isthme de Chignectou pour y passer l'hiver, aigris contre les Anglais qui n'avaient cessé de leur faire des menaces, blessés des durs châtimens que lui-même avait infligés à plusieurs d'entre eux, n'allaient-ils pas rompre enfin leur neutralité et se mettre en révolte ? Cela était d'autant plus à craindre qu'ils avaient eu vent des propositions déjà faites pour obtenir de l'Angleterre leur expulsion de l'Acadie. Mascarène sentit donc la nécessité de les tranquilliser en leur donnant des assurances de son amitié. Il chargea plusieurs Acadiens de Port-Royal de lettres pour les habitants des Mines, dans lesquelles il leur disait de n'avoir aucune crainte et de revenir en toute confiance à Port-Royal, pour y traiter de leurs affaires comme par le passé. Pour mieux dissiper toute appréhension, il accompagnait ses lettres du témoignage de l'abbé Desenclaves, curé de Port-Royal. Mascarène les prévenait en même temps de l'envoi d'une partie de sa garnison qui allait passer l'hiver aux Mines ; mais que cela ne devait point les alarmer, qu'il n'avait d'autre intention que de les protéger contre les Canadiens.

Neuf ans plus tard, le colonel Winslow devait faire absolument la même protestation en établissant ses troupes à la Grand-Prée. On sait s'il tint parole.

Les avances de Mascarène produisirent leur effet. Peu après, les Acadiens envoyèrent des députés à Port-Royal “ qui furent reçus au mieux du gouverneur, lequel ne leur demanda pour toutes ses politesses et bonne réception que la fidélité ¹”.

IV

Pour bien comprendre les événements qui vont suivre, il est nécessaire d'avoir présente à l'esprit la position géographique des paroisses acadiennes. La baie de Fundy, en s'enfonçant vers le nord-est, se divise en deux bras, dont celui de l'ouest a pour nom la baie de Chignectou. Le prolongement de ce bras de mer vis-à-vis la baie Verte, forme le col de la péninsule qui, en cet endroit, n'a guère plus de quatre lieues de largeur. C'est dans ce poste avantageux, faisant partie de la paroisse de Beaubassin, que Ramezay s'était mis en observation. Le second bras de la baie de Fundy s'élargit au sud pour former le bassin des Mines, et s'allonge ensuite vers l'est pour recevoir la rivière de Cobequid, où était située la paroisse acadienne du même nom. Les trois paroisses de Piquit, de la Grand-Prée et de la Rivière-aux-Canards s'étendaient autour du bassin

1 — *Journal de M. de Beaujeu*, page 57.

des Mines. Le village de la Grand-Prée, le plus important de tous, se composait d'une rangée de maisons de rustique apparence, à un seul étage et toiture raide, avec dépendances couvertes en chaume, bâties sur le versant d'un coteau, au pied duquel s'étendait la grande prairie endiguée qui avait donné son nom à la paroisse. Ces maisons, assez éloignées les unes des autres, s'échelonnaient le long du chemin public, sur un espace d'une demi-lieue. Vers la mi-décembre, une vingtaine d'entre elles avaient été désertées par leurs propriétaires qui s'étaient retirés en d'autres parties du village, et les avaient cédées à une troupe d'environ cinq cents miliciens de la Nouvelle-Angleterre venus les jours précédents, sous la conduite du colonel Arthur Noble, officier brave mais sans expérience, comme la suite le fit voir. C'était le détachement annoncé par Mascarène. Arrivé de Boston au cours du mois de novembre, il n'avait fait que passer à Port-Royal, d'où il était reparti par eau ; mais contrarié par les mauvais temps et par les violentes marées de la baie de Fundy, il avait été forcé de descendre à terre et de faire la plus grande partie du chemin à travers les montagnes et les bois. Les navires sur lesquels il était parti, avaient atteint le bassin des Mines, où ils avaient été mis en sûreté le long de la digue avec leurs chargements de vivres et de munitions, cinq petites pièces d'artillerie, une grande quantité de raquettes pour les marches de l'hiver et le bois

nécessaire à la construction de deux fortins ou blockhaus. Par une présomption qui fait voir jusqu'à quel point le colonel Noble ne soupçonnait pas à quels ennemis il avait affaire, il remit au printemps la construction des fortins dont il avait tous les matériaux sous la main, et il laissa dans les navires une partie de ses autres moyens de défense. Du reste, il organisa un système de patrouilles qui parcoururent les campagnes, et il entretenait régulièrement des sentinelles devant chacune des maisons qu'il occupait. Malgré les avertissements des Acadiens, il s'obstina à croire que la troupe de Ramezay était incapable de venir l'attaquer à son insu, après avoir franchi au cœur de l'hiver la grande distance de Beaubassin aux Mines. Il dormit donc sans souci, pendant que ses officiers et ses soldats s'amusaient et faisaient bonne chère avec les provisions qu'ils achetaient des habitants.

A Beaubassin, au contraire, les Canadiens étaient sur pied. Dans la soirée du huit janvier, un Acadien nommé Arceneau, envoyé par le P. Germain, missionnaire du lieu, pour faire des paiements aux Mines, rapporta que deux cent vingt Anglais étaient arrivés à la Grand-Prée, à la fin de novembre, dans le dessein d'y passer l'hiver, et qu'un égal nombre était en marche pour les rejoindre. Aussitôt M. de Ramezay assembla ses officiers et leur soumit un projet d'une audace et d'une difficulté incroyables : celui d'aller surprendre les Anglais

par une marche rapide, de les attaquer de nuit et de les déloger. Tous unanimement adoptèrent ce projet. La maladie avait singulièrement diminué l'effectif du détachement ; il n'y avait pas, dit Beaujeu, deux cents hommes en état de marcher¹. Afin d'en augmenter le nombre, Ramezay écrivit au P. La Corne, religieux récollet, missionnaire à Miramichi, de lui envoyer tous les Micmacs qu'il pourrait rassembler. Il fit dire en même temps à l'abbé Girard, curé de Cobequid, d'amasser des vivres, et à l'abbé Maillard qui remplaçait alors l'abbé Le Loutre à la mission de Shubenacadie, de tenir ses sauvages prêts à joindre l'expédition au passage, et de recueillir les renseignements les plus précis qu'il lui serait possible.

M. de Ramezay, souffrant d'une contusion à un genou qui l'empêchait de marcher, fut forcé de remettre le commandement à M. Coulon de Villiers. Ce contretemps était plus regrettable pour lui que pour l'expédition ; car elle comptait dans ses rangs, comme on l'a vu, ce que la noblesse canadienne avait de plus brave et de plus expérimenté en ce genre de guerre. Coulon de Villiers était le même qui huit ans plus tard devait venger la mort de son frère, le chevalier de Jumonville, au fort Nécessité, battre Washington et le faire prison-

nier. Le jeune de Beaujeu, type de vigueur et d'élégance, se préparait à devenir le héros de Monongahéla ; le chevalier de La Corne et Marin étaient des hommes de fer aussi endurcis aux fatigues qu'intrépides au combat et habiles au commandement ; Saint-Ours et de Gaspé allaient devenir dignes de conduire les Canadiens à Carillon. Il y avait encore Des Ligneris, Repentigny, Léry, Langy, Lusignan, Courtemanche et d'autres d'un égal mérite.

Les miliciens les plus adroits furent employés à faire des raquettes et des traînes d'éclisse pour porter le bagage et les vivres.

Après avoir attendu inutilement les Micmacs de Miramichi jusqu'au dix-huit janvier, M. de Ramezay fixa le départ au lendemain. L'avant-garde, formée de la compagnie de M. de Repentigny traversa le portage de Beaubassin à la baie Verte, d'où l'expédition devait suivre le bord de la mer jusqu'à Tagamigouche, pour s'enfoncer ensuite dans les terres et atteindre le rivage opposé, à Cobequid, aujourd'hui Truro. Le vingt et un, M. de Villiers avec tout le corps des officiers et le gros du détachement, divisé par compagnies, vint camper dans les bois au bord de la baie Verte. Ils y furent rejoints par vingt-six Micmacs et Malécites rassemblés des environs. M. de Beaujeu, en qualité de major du détachement, fit la distribution des vivres, des munitions

et des divers objets indispensables au voyage. L'expédition avait des guides de choix dans les Gautier, intéressés plus que personne au succès de la campagne. Leurs services furent inappréciables¹. On repartit le vingt-trois à midi pour aller bivouaquer le soir, au bord de la mer, à trois lieues vers l'est.

A la pointe du jour, chaque homme était debout, les raquettes aux pieds, décidé à faire une bonne journée de trajet. Le froid était devenu intense. On marchait sur les bordages de la grève, exposé à l'air glacial venant du golfe. Un vent de nord-est s'éleva et grandit avec le jour, poussant devant lui une poudrière fine qui piquait la figure comme des aiguilles. A peine pouvait-on respirer. Souvent il fallait s'arrêter pour se frictionner les joues avec de la neige, afin de rétablir la circulation. Les pieds, serrés par les courroies des raquettes, gelaient malgré le mouvement de la marche. A midi, on fut contraint de faire halte. La forêt était proche. On s'abrita le mieux que l'on put dans les taillis d'épinettes, de sapins et de bouleaux. De grands feux allumés, on fit chaudière, selon l'expression indienne pour désigner le repas. Pendant que les lits de branches de sapin se préparaient pour la nuit, les sauvages qui avaient été les premiers à demander à M. Coulon de

1 — *Mémoire de Nicolas Gautier au comte de Maurepas.*

camper, parce qu'ils étaient excédés de fatigue, ayant été obligés de porter leurs bagages sur le dos, passèrent le reste du jour et la soirée à se fabriquer des traînes à l'exemple des Canadiens.

V

Au lever du jour, le froid était encore si grand que le signal du départ ne fut donné qu'après que le soleil, en montant à l'horizon, eut tempéré quelque peu l'atmosphère. Ce fut une journée très fatigante. Il y eut à traverser des endroits affreux, des étangs gelés ou salins sur lesquels les traînes ne glissaient pas plus que sur la terre. Force fut de porter les bagages sur les épaules. Après avoir franchi la baie de Remchick, il fallut frayer une lieue de chemin dans les bois pour éviter de contourner une pointe qui aurait triplé la longueur de la route. Au campement du soir, pendant que les hommes se préparaient à cabaner en rangeant la neige avec les raquettes, il survint deux Acadiens qui remirent chacun à M. de Villiers une lettre adressée à M. de Ramezay, l'une de l'abbé Girard, l'autre de l'abbé Maillard. Ces lettres contenaient des nouvelles à la fois bonnes et mauvaises. Elles rapportaient qu'un renfort de cent hommes était arrivé aux Anglais, mais que, d'un autre côté, ils n'avaient pas levé leurs blockhaus. Cette dernière information était " ce qui nous intéressait le

plus”, et compensait ce que la première avait d'alarmant.

“ Tous les habitants, ajoutaient-elles, avaient présenté une requête au commandant anglais pour l'engager à se retirer avec tout son détachement sur ce qu'ils étaient absolument hors d'état de le nourrir, et de lui fournir le bois de chauffage, que leurs clôtures étaient déjà brûlées et que leurs milices leur faisaient un dégât auquel ils ne pourraient remédier que très difficilement ¹”.

Au petit village de Remchick, dont la plupart des habitants étaient des réfugiés de l'île Royale, sept ou huit hommes de bonne volonté joignirent l'expédition. Elle vint bivouaquer au bord de la baie de Tagamigouche, après avoir fait une trouée d'une lieue à travers une épaisse forêt embarrassée de rochers, de troncs d'arbres renversés, d'inégalités de tout genre sur lesquelles la plupart des traînes se brisèrent. Le lendemain, M. de Villiers accorda quelque repos à sa troupe, à cause de la rude journée de la veille et de la nécessité de réparer les traînes. La levée du camp ne se fit que tard dans la matinée. Le village de Tagamigouche n'était pas loin. Toutes les familles se mirent aux portes à l'arrivée inattendue de ce parti de guerre et l'accompagnèrent à sa sortie de leurs vœux de succès, tandis qu'une poignée de braves du lieu, à qui on donna le

1 — *Journal de M de Beaujeu*, page 60.

temps de faire leurs préparatifs, se mettaient dans les rangs avec quelques Micmacs de la baie.

Vers cinq heures du soir, on fit halte à Bacouel, où commençait le portage d'une dizaine de lieues qui aboutissait à Cobequid. L'arrivée de l'abbé Girard décida M. de Villiers à y passer la nuit. Il aurait voulu l'entretenir longuement, mais le missionnaire allait porter les secours religieux à quelques malades de Tagamigouche. M. de Villiers lui fit promettre de venir le rencontrer dans deux jours à Cobequid, ce qu'il fit avec beaucoup d'hésitation ; car, au dire de Beaujeu, il craignait de se brouiller avec les Anglais. D'après son rapport, ils étaient pour le moins au nombre de quatre cent cinquante ; plusieurs lui avaient même dit qu'ils étaient plus de cinq cents. Cette nouvelle qu'on aurait voulu cacher circula bientôt dans toute la troupe ; mais au lieu d'y porter le découragement, elle ne fit qu'exciter une plus grande ardeur. Tout le monde s'écria : " Plus il y a d'Anglais aux Mines, plus nous en tuerons, quelque inférieurs en nombre que nous soyons ".

Le vingt-huit fut un jour d'arrêt pour achever les réparations à faire aux traînes et pour attendre un parti de sauvages et d'habitants du port Toulouse qui s'étaient annoncés et qui arrivèrent le soir. Le lendemain, de grand matin, toute la troupe reposée se mit en marche, et, sans faire halte, alla coucher au milieu du portage. Le soir même, MM. de Villemonble et Marin eurent

ordre de partir, à l'aube du jour suivant, avec un piquet de miliciens pour aller occuper toutes les avenues de Cobequid, de crainte qu'il n'y eût dans le village quelqu'un de favorable aux Anglais qui allât donner l'alarme à la Grand-Prée. Ils furent suivis de près par le détachement qui vint prendre ses quartiers dans les premières maisons établies au sortir du portage. M. de Villiers eut la satisfaction d'y voir l'abbé Maillard venu à sa rencontre. Ce missionnaire, entretenu exclusivement aux frais de la France dans ses missions sauvages de l'île Royale et des côtes voisines, qu'il n'avait quittées que temporairement pour remplacer l'abbé Le Loutre attendu prochainement en Acadie, ayant par conséquent peu de chose à craindre des Anglais, se mit tout entier à la disposition du commandant qui s'empressa de l'accepter comme aumônier de l'expédition. On conçoit l'effet moral que produisit la présence d'un prêtre parmi les Canadiens, dont on sait le traditionnel esprit de foi.

La journée du trente et un fut employée à ramasser tous les vivres qu'on put se procurer dans le canton, et le premier février, à transporter le campement à Cobequid, où l'abbé Maillard en avait fait un dépôt dans la maison qu'il y habitait.

En traversant le village, M. de Villiers se fit amener plusieurs des habitants pour consulter ceux qui étaient le mieux au fait des routes d'hiver à suivre. Une grave

difficulté se présentait au sortir de Cobequid : c'était le passage de la rivière Shubenacadie, large, profonde, couverte à cette saison d'énormes champs de glace, montant et descendant avec les impétueuses marées de la baie de Fundy. Si cette rivière ne pouvait être passée en canot, — ce qui était plus que probable à cause du grand froid toujours persistant, — il n'y avait pas d'autre parti à prendre que de la remonter jusqu'à la hauteur des terres, c'est-à-dire jusqu'à sa source par des chemins horribles. C'était un détour qui rallongeait la route d'au moins vingt lieues, au dire des habitants.

VI

Le deux février, avant que l'aurore eût paru, la longue file de traînes s'était mise en mouvement. Elle arriva au jour sur le bord de la rivière Shubenacadie, par un fort vent de nord-est qui y entassait la glace. Il était évident que la traversée était impossible par un pareil temps. M. de Villiers se résigna donc à remonter le long de la rive droite. Il détacha cependant M. de Boishébert avec dix hommes pour tenter le passage à tout risque. Il faillit périr, mais parvint à gagner l'autre rive.

Le gros du détachement fit peu de chemin ce jour-là ; car il fallut faire la distribution des vivres pour près

de vingt-cinq lieues de bois, c'est-à-dire cinq livres de viande et un pain par homme. Le lendemain, on fit cinq lieues par des sentiers pires que ce qu'on n'en avait dit. A l'arrivée au lieu du campement, une grande partie des traînes étaient en pièces. M. de Villiers fut forcé de remettre le prochain départ à midi pour donner le temps de faire les réparations urgentes. Il permit même à un bon nombre de ses gens de passer tout le jour à faire des traînes neuves. On vint bivouaquer le jour suivant à une demi-lieue de la mission de l'abbé Le Loutre, où M. Marin fut dépêché pour retenir tous les sauvages qui s'y trouvaient. C'était l'endroit où la rivière pouvait être passée sur la glace. La colonne y était dès sept heures du matin le cinq février. Elle y fit halte pour recruter un nouveau contingent de Peaux Rouges, et alla coucher à trois lieues dans la direction de Pigiquit, après avoir traversé des forêts inextricables encombrées de neige. Le soir même, M. de Villiers fit prendre les devants à vingt de ses plus vigoureux pionniers pour frayer un sentier de raquettes, afin de faire plus de diligence. En effet, on fit "très lestement deux lieues de chemin battu de la veille"; après quoi on traversa des endroits si mauvais, des bois si impénétrables que le sauvage qui nous servait de guide s'égara une partie du jour. On put cependant en sortir avant la nuit et allumer les feux du bivouac "dans un fort beau pays qui promettait une belle route pour le lende-

main". Aussi fut-elle de six lieues, aboutissant à la source de la rivière Kenetcouk. Les premières habitations étaient encore à deux lieues de distance. Il était temps qu'on y arrivât; car à la couchée on se trouva presque sans vivres.

A sept heures du soir, M. de Boishébert, vers qui l'infatigable Marin avait été dépêché, entra dans le camp. Les nouvelles qu'il apportait étaient encourageantes. Il avait fait bonne garde et s'était assuré que les Anglais ne soupçonnaient rien. Il avait aussi recruté seize Micmacs et Malécites qui s'étaient armés aux maisons.

De bonne heure dans la matinée, la colonne déboucha dans le chemin de Shubenacadie à Pigiquit, aujourd'hui Windsor. M. de Villiers se fit précéder d'une avant-garde qui alla investir un groupe d'habitations où il voulait passer la nuit et où il arriva à la chute du jour. Les habitants l'accueillirent avec joie et lui fournirent des vivres en abondance. Ils étaient indignés des exactions commises par les Anglais et firent des vœux pour le succès de l'expédition. Deux cents hommes étaient venus peu de temps auparavant faire une razzia dans la paroisse et soixante autres, commandés par le capitaine Howe, devaient être en ce moment à Pigiquit. En apprenant cela, M. de Villiers aurait voulu précipiter sa marche pour s'en emparer; mais il y avait encore quatre lieues à faire pour s'y rendre. En y entrant le lendemain soir, il apprit qu'il n'y avait point d'Anglais

dans le village, le détachement que devait amener le capitaine Howe ayant été retenu par le mauvais temps. Les Acadiens y firent un accueil aussi amical que celui de la veille, et fournirent volontiers toutes les provisions qu'on leur demanda. Ils confirmèrent le dire que rien n'avait transpiré à la Grand-Prée qu'ils disaient à sept lieues de distance ¹. Pigiquit était un centre considérable, formant deux paroisses, avec églises, celle de la Sainte-Famille et celle de l'Assomption, séparées l'une de l'autre par la rivière dite aussi de l'Assomption, aujourd'hui l'Avon. Le temps était devenu excessivement froid, accompagné de neige et de poudrierie. A la pointe du jour, toute la troupe avait les raquettes aux pieds et défila avec l'intention d'attaquer la nuit même; mais rendu au village de l'Assomption, Villiers, après avoir délibéré, jugea plus prudent de donner une journée de repos à son monde, avant d'aller à l'assaut.

Le dix février à midi, il se remit en marche. La tempête avait augmenté. On pouvait à peine voir à quelques pas devant soi. Au passage d'un ruisseau, dont la surface glacée était propre à faire une revue, le major de Beaujeu, reçut ordre de diviser la troupe en dix compagnies, en vue d'assaillir simultanément dix des principales maisons, le détachement n'étant pas assez nombreux pour attaquer toutes celles qu'occu-

1 — Cinq lieues, d'après la Relation de M. de La Corne.

paient les Anglais. Les officiers eurent leurs postes assignés à chacune des compagnies. On se remit ensuite en route lentement pour ne pas arriver avant la nuit. Il fallut cependant faire halte pendant une heure au bord de la rivière Gaspareau qui se jette dans le bassin des Mines à la Grand-Prée. Les hommes auraient gelé debout s'ils ne s'étaient continuellement tenus en mouvement. Enfin, l'obscurité venue, des sentinelles furent placées sur les chemins pour intercepter tout passage, et les dix compagnies se répandirent dans un groupe de maisons sises de l'autre côté de la rivière, à une demi-lieue du village de la Grand-Prée. Les officiers y firent allumer de grands feux pour sécher les vêtements et les armes. Le hasard voulut que dans la maison où entra M. de Villiers, il y eût un festin de noces. On peut se figurer l'étonnement de ces gens à l'irruption subite de cette troupe armée. C'était un trouble-fête pour eux, mais une bonne fortune pour Villiers et les siens ; car la plupart des invités étaient des habitants de la Grand-Prée. Ils donnèrent les informations les plus précises sur les maisons occupées par les Anglais et sur les quartiers des officiers. Ces maisons étaient au nombre de vingt-quatre, échelonnées, comme on l'a vu, sur une demi-lieue de chemin. L'une d'elles, plus grande que les autres, était en pierre et défendue par du canon.

VII

M. de Villiers convoqua tous ses officiers dans la maison de noces qu'il avait prise pour quartier général, et régla avec eux le plan d'attaque. Les ennemis étaient au nombre de cinq cent vingt-cinq, tandis que sa troupe n'était que d'environ trois cents Canadiens et sauvages avec vingt-cinq Acadiens recrutés en route, au nombre desquels se trouvaient les guides dont les services allaient être très utiles, mais qui ne comptaient pas parmi les combattants. Avec un si petit nombre d'hommes il ne fallait songer qu'à frapper sur les dix maisons les mieux gardées. Celles-ci prises, les autres ne pourraient faire une forte résistance. M. de Villiers se réserva l'assaut de la maison de pierre, et prit pour cela avec lui cinquante hommes, quelques volontaires et cinq officiers, le major de Beaujeu, l'aide-major Des Ligneris, le chevalier Le Mercier, de Léry et de Lusignan ; ce qui formait, d'après une autre Relation, un total de soixante-quinze hommes ¹. Le chevalier de La Corne devait attaquer le quartier des officiers à la tête de quarante hommes, ayant pour second M. de Rigauville. MM. de Langy, de la Colombière, de Repentigny, de Boishébert, de Gaspé, de Lotbinière eurent chacun

1 — *Relation de M. de La Corne*, publiée dans le *Canada-Français*, 1889, page 12.

vingt-cinq hommes, ou vingt-huit d'après M. de La Corne. MM. Marin et Bailleul commandèrent chacun vingt-cinq sauvages.

Tous les ordres donnés et bien compris, les officiers regagnèrent les maisons où étaient leurs détachements respectifs pour y attendre le signal du départ. A trois heures du matin, les dix escouades réunies, leurs guides en tête, étaient rangées à la file sur le chemin, les raquettes aux pieds, chaque homme tenant le chien de son fusil soigneusement caché sous sa capote. Sur un commandement répété à demi-voix le long de la ligne, tous s'agenouillèrent, et l'abbé Maillard prononça l'absolution générale. Puis la colonne s'ébranla. Les habitants du lieu, sortis pour les voir partir et les accompagner de leurs souhaits, les virent bientôt disparaître dans l'obscurité. La tempête qui durait depuis deux jours, soulevait une poudrière si épaisse qu'arrivé au centre du village, le guide qui accompagnait M. de Villiers ne reconnut pas sa route et commit une erreur qui aurait pu devenir fatale. Au lieu de le conduire à la maison de pierre, il l'arrêta en face d'une habitation voisine.

La sentinelle en faction devant la porte crut apercevoir de vagues formes comme celles d'un groupe d'hommes qui s'avançaient dans le chemin : " Qui va là ? " cria-t-elle en anglais ; et l'instant d'après : " Aux armes ! " La bande de Villiers se jeta à plat ventre dans la neige. La porte de la maison s'ouvrit, et il en jaillit un flot de

lumière, comme celui d'un feu de cheminée. Un grand mouvement parut se faire à l'intérieur. Le corps de garde sortit et interrogea la sentinelle. Celle-ci ne voyant plus rien crut avoir donné une fausse alarme. La garde rentra, la porte se referma et tout retomba dans le silence. Aussitôt la troupe se releva et se remit en mouvement. Elle n'était plus qu'à trente pas de la sentinelle qui cria de nouveau de toutes ses forces : " Aux armes ! "

— Ce n'est pas la maison de pierre, dit M. de Villiers à M. de Beaujeu qui marchait à ses côtés.

— Il n'est plus temps de reculer, répartit celui-ci ; et couchant en joue la sentinelle il la renversa. Villiers poussa de l'avant. Le corps de garde défila précipitamment devant la maison et il en partit une rangée d'éclairs avec le bruit d'une décharge générale. M. de Villiers tomba gravement blessé à l'avant-bras. Le major de Beaujeu le crut mort. La même décharge frappa à l'épaule le jeune Lusignan. Il continua d'avancer au pas de course, l'épée en main, en tête des assaillants, quand une autre balle lui fracassa la cuisse.

— Mes amis, cria en tombant le brave officier ; marchez toujours. Ce n'est pas la mort de deux hommes qui doit vous décourager ¹.

1 — *Lettre de M^r de Pontbriand au comte de Maurepas*, publiée dans le *Canada-Français*, 1889, p. 77.

Les Canadiens, tout blancs de neige, se précipitèrent dans la maison comme autant de fantômes. Furieux d'avoir perdu leur chef, ils égorgèrent tous ceux qui cherchèrent à se défendre. En moins de dix minutes, toute résistance eut cessé. Des vingt-quatre Anglais qui se trouvaient dans la maison, vingt et un furent tués, trois faits prisonniers ¹.

MM. de Villiers et de Lusignan furent transportés aux maisons de Gasparcau, où ils reçurent les premiers soins du chirurgien, le docteur Lajus. Le chevalier de La Corne, avec ses quarante hommes, avaient surpris le quartier des officiers avant que la sentinelle eût eu le temps de donner l'alarme, et avaient enfoncé la porte à coup de haches. Cette maison était pour lors le quartier général du colonel Noble qui avait fait toutes ses dispositions pour se transporter à la maison de pierre située tout auprès, et y avait même établi une partie de sa garde, mais il ne s'y était pas encore rendu de sa personne. Il avait avec lui son frère, l'enseigne Noble et les principaux officiers de son détachement. L'irruption avait été si soudaine que le colonel n'avait eu que le temps de sauter hors de son lit et d'armer ses pistolets. On lui cria de se rendre, s'il ne voulait pas être tué. Le même cri lui fut répété des fenêtres qui venaient d'être enfoncées. Il persista à tirer et il reçut deux balles au

1 — *Journal de M. de Beaujeu*, page 66.

travers du corps. Une troisième le frappa au front et l'étendit raide mort. Son frère qui s'était levé en chemise et avait saisi ses armes, tomba à ses côtés. Deux lieutenants qui, paraît-il, étaient dangereusement malades, furent tués dans leurs lits. Un autre officier, nommé Jones, essaya de se frayer un passage vers la porte et reçut un coup de baïonnette en pleine poitrine. Le capitaine Howe, dangereusement blessé, fut fait prisonnier.

M. de Beaujeu qui avait pris le commandement de l'escouade de M. de Villiers, l'avait remise en marche aussitôt après son premier succès, pour aller au secours des autres détachements qui semblaient en avoir grand besoin, car on entendait une vive fusillade de loin comme de près des deux côtés du village. Il fut rejoint en route par M. de Lotbinière et ses Canadiens qui avaient pris une des maisons ; et un peu plus loin par M. Marin qui, avec sa bande de sauvages, avait été repoussé. Les sauvages, toujours prêts à céder dès qu'ils rencontraient une sérieuse résistance, ayant eu un homme de tué et trois de blessés, s'étaient découragés.

M. de Beaujeu proposa de renouveler l'attaque et d'incendier la maison ; mais ce projet parut téméraire, car le poste anglais était nombreux. Ils avaient barricadé les portes et s'étaient réfugiés dans le haut de la maison, d'où ils faisaient un feu continu. Le jour commençait à paraître, et on voyait de tous côtés de

grands mouvements de troupe, sans qu'on pût distinguer quels étaient les amis et les ennemis. La distance, empêchant de communiquer avec les autres détachements, on ne pouvait savoir si on était vainqueur ou vaincu. Les guides manquaient, et la plupart des hommes avaient perdu leurs raquettes dans le tumulte des divers engagements. Malgré cela, on résolut d'aller attaquer un corps de logis où se trouvaient beaucoup de munitions et tout le bois de construction des deux fortins. Ce bâtiment était situé vers l'embouchure de la rivière Gaspareau, où avaient été mis en hivernement les deux navires arrivés l'automne précédent. Il fallait pour s'y rendre passer près des maisons où se battaient MM. de la Colombière et de Boishébert, qu'on jugeait en danger par les continuelles détonations qui se faisaient entendre de ce côté. Pendant qu'on s'y rendait péniblement à travers d'épais bancs de neige, on eut l'agréable satisfaction de rejoindre ces deux détachements qui revenaient victorieux. Le corps de logis fut emporté et dix Anglais, presque tous officiers, faits prisonniers. C'était une prise importante, et dans la prévision d'y être attaqué, le major de Beaujeu s'y fortifia et s'appréta à y mettre le feu dans le cas où il serait forcé.

VIII

Le grand jour était venu ; mais, quoiqu'on n'eût plus à marcher dans les ténèbres, on ne pouvait voir de loin, car la neige continuait à tomber. La fusillade s'était concentrée vers le milieu du village. M. Marin fut dépêché auprès du chevalier de La Corne à qui était échu le commandement de tout le détachement depuis la blessure de M. de Villiers, pour obtenir des renseignements et demander des ordres. Marin revint deux heures après avec la nouvelle des brillants succès obtenus dans la nuit. MM. de Repentigny, de Langy, de Gaspé et de Bailleul avaient chacun emporté leur poste. M. de Repentigny à lui seul avait attaqué trois maisons et pris deux. Ce brave officier était le même qui plus tard sous les ordres de Montcalm devait montrer tant d'intelligence et d'intrépidité. M. de La Corne tenait les Anglais bloqués dans la maison de pierre où s'étaient réfugiés tous ceux d'entre eux qui avaient pu s'échapper. Il s'était établi solidement dans le poste où il avait tué le colonel Noble et qui n'était qu'à une petite portée de mousquet de celui des Anglais. Les deux partis se fusillèrent assez longtemps sans beaucoup d'effets. A la fin le capitaine Goldthwait qui avait remplacé le colonel Noble dans le commandement, tenta une sortie à la tête de deux cents hommes, mais

il fut repoussé avec grande perte. Le chevalier eut deux des siens blessés à côté de lui. L'un d'eux mourut deux jours après de ses blessures. L'arrivée de quelques détachements délivra M. de La Corne de la position critique où il se trouvait. Celui de M. de Beaujeu eut à passer sous le feu des Anglais, ce qu'il put faire toutefois sans subir de perte.

La fusillade continua de part et d'autre jusque vers trois heures de l'après-midi qu'une suspension d'armes fut demandée par le capitaine Howe qui gisait dangereusement blessé au bras gauche dans le poste de M. de La Corne, où il avait été fait prisonnier. C'était, au dire de Beaujeu, un homme d'un caractère ferme ; mais affaibli par sa blessure, il supplia M. de La Corne de ne pas le laisser mourir au bout de son sang et de lui permettre de faire venir un chirurgien anglais ; car il n'y en avait point d'autre dans le voisinage, celui des Français étant resté à Gaspareau, où il était occupé au soin de M. Coulon et de ses autres blessés. Après avoir consulté ses officiers, le chevalier consentit à la prière du blessé, et chargea de ce message M. Marin qui sortit à la porte en agitant un drapeau blanc. Il fut rencontré à mi-chemin par deux officiers qui lui bandèrent les yeux et le conduisirent à leur commandant à qui il remit un billet de M. Howe. Le capitaine Goldthwait n'en eut pas plutôt pris connaissance, qu'il envoya le premier de ses chirurgiens faire le pansement, et garda Marin en otage.

Goldthwait profita-t-il de cette occasion pour s'informer du capitaine Howe qui, en qualité de commissaire général, occupait une position importante dans le détachement anglais, quel était son sentiment sur la situation ? Toujours est-il qu'au retour du chirurgien, il envoya son second officier, le capitaine Prebble, au poste français pour demander de prolonger l'armistice jusqu'au lendemain, à neuf heures du matin. M. de La Corne parut faire des difficultés, quoique au fond il en fut très content ; car après une pareille nuit succédant à dix-sept jours de marche des plus pénibles, tout son monde était sur les dents. Il écrivit à M. de Villiers pour connaître son avis. Celui-ci lui fit réponse qu'ayant perdu beaucoup de sang, il était trop faible pour s'occuper du commandement, que M. de La Corne avait de bons officiers, qu'il se fiait à eux, qu'ensemble ils ne feraient rien qui ne fût honorable aux armes de France ¹. L'armistice fut accordé.

Au lever du jour, on s'aperçut que les Anglais rassemblaient les bestiaux des habitants voisins pour s'en faire des provisions. M. de La Corne envoya le cheva-

1 — La Relation de M. de La Corne diffère ici du *Journal de M. de Beaujeu*. M. de La Corne dit que ce fut le lendemain matin seulement qu'il écrivit à M. de Villiers pour le consulter sur la capitulation qu'il devait accorder, et que ce fut M. de Montigny qui lui apporta sa réponse de vive voix.

lier Le Mercier leur signifier qu'ils enfreignaient par là les conditions stipulées, et que s'ils ne relâchaient ces animaux, il regarderait l'armistice comme rompu, " et qu'il ferait main basse sur eux ¹". Cette menace détermina le commandant à offrir des termes de capitulation. Une résolution aussi précipitée a lieu d'étonner quand on considère le nombre d'hommes qu'il avait encore à sa disposition et la forte position qu'il occupait dans la maison de pierre. Malgré les pertes en tués, blessés et prisonniers que son détachement avait subies durant la nuit, il comptait encore trois cent cinquante hommes, tandis que les Canadiens étaient réduits à moins de trois cents, par suite de la retraite des sauvages qui, suivant leur coutume, après avoir fait coup et pillé tout ce qu'ils pouvaient, avaient repris le chemin de leurs villages. Contrairement aux habitations en bois occupées par les Canadiens, la maison de pierre était une petite forteresse qui offrait peu de prise à l'incendie. Elle était défendue par cinq pièces d'artillerie, deux canons de quatre et trois pierriers ². Il n'apparaît pas clairement que les Anglais se soient servis de ces pièces, soit qu'elles n'aient pas été montées sur leurs affûts, soit qu'il n'y eût pas de

1 — *Relation de M. de La Corne*, page 13.

2 — *Journal de ce qui s'est passé d'intéressant dans la colonie à l'occasion des mouvements de guerre et des différents avis reçus depuis le départ des vaisseaux, au mois de novembre, 1746.*

munitions ainsi qu'ils l'ont prétendu ¹. Ces munitions seraient restées à bord des vaisseaux qui les avaient apportées. Les officiers ont prétexté dans la suite qu'ils étaient dans l'impossibilité de faire des sorties, faute de raquettes, dont la plus grande partie avaient été également laissées dans les vaisseaux, ce qui est difficile à concilier avec certains faits admis par les deux partis. Comment en effet deux cents hommes du détachement anglais auraient-ils fait la longue course de la Grand-Prée à Pigiquit, s'ils n'avaient pas eu de raquettes ? Et le détachement de soixante hommes du capitaine Howe n'aurait-il pas été à Pigiquit si le mauvais temps ne l'en avait empêché ? Les Anglais ont encore prétexté qu'ils n'avaient de vivres que pour un jour et de munitions que pour huit coups par homme, qu'ils ne pouvaient se procurer de l'eau qu'en allant la chercher à un ruisseau voisin. La vraie cause de la capitulation fut l'entière démoralisation du détachement anglais. La surprise de la nuit précédente l'avait jeté dans un affolement dont il n'était pas revenu.

Vers neuf heures, le commandant Goldthwait, accompagné du capitaine Prebble et précédé d'un drapeau

1 — Le Journal de M. de Beaujeu dit cependant que l'artillerie anglaise "consistait en deux canons de six montés sur leurs affûts, trois autres petits canons de deux livres et un grand nombre de grenades", page 69.

blanc, se rendit au quartier du chevalier de La Corne. Il choisit pour interprète le capitaine Howe qui savait le français, et commença à expliquer de vive voix les conditions auxquelles il offrait de se rendre. M. de La Corne lui fit remarquer qu'elles devaient être couchées par écrit. Alors le capitaine Prebble sortit de sa poche un papier sur lequel il lut ces propositions. M. de La Corne refusa de les accepter et rédigea lui-même les articles de capitulation qu'il entendait accorder et qui stipulaient en résumé que le détachement anglais sortirait avec les honneurs de la guerre et partirait pour Annapolis sous deux fois vingt-quatre heures ; que les prisonniers faits par les Français resteraient entre leurs mains ; que les vaisseaux, consistant en une goélette et un bateau ne seraient pas rendus ; que le pillage, n'ayant été fait que par les sauvages, ne serait pas restitué ; que les malades et les blessés anglais auraient la liberté de demeurer jusqu'à leur rétablissement dans la paroisse voisine, la Rivière-aux-Canards, sous la protection d'une garde française ; qu'enfin le détachement ne servirait pas, durant l'espace de six mois, dans la haute Acadie, c'est-à-dire depuis le bassin des Mines jusqu'à la baie de Chignectou.

Le capitaine Howe fut relâché sur parole, à condition qu'il renverrait en échange le sieur Lagroix, alors détenu à Boston : "ce qu'il exécuta fidèlement", ajoute M. de La Corne.

L'acte de capitulation fut signé par tous les officiers anglais et français, et porté par l'aide-major Des Ligneris à M. de Villiers qui apposa sa signature en présence du commandant Goldthwait. Aussitôt après, le chevalier de La Corne ordonna de descendre le drapeau anglais qui flottait au sommet du clocher de l'église¹. Tel fut le couronnement de ce fait d'armes, l'un des plus glorieux des annales de la Nouvelle-France.

La marche de l'expédition au cœur de l'hiver, sur un parcours de soixante lieues² presque toujours à travers les forêts, était tellement hardie, qu'aux yeux des Anglais elle paraissait au-dessus des forces de la nature. Le plan d'attaque avait été combiné et exécuté avec tant d'habileté et d'audace que sur onze maisons assaillies, dix furent prises.

Les Anglais ont essayé de grossir le chiffre du détachement français ; mais leurs assertions ne résistent pas à la critique. Les trois relations françaises de M. de Beaujeu, de M. de La Corne et du Journal manus-

1 — Les Anglais qui, en ce moment, employaient tous les moyens pour se concilier les Acadiens, avaient fait une faute politique en arborant sur l'église de la Grand-Prée le drapeau anglais regardé par ces derniers comme un emblème de l'hérésie. Ils en avaient été indignés, considérant cet acte comme un affront fait à leurs convictions et comme une profanation de leur temple. *Journal de ce qui s'est passé d'intéressant*, etc.

2 — C'est le calcul de M. de Lusignan dans sa lettre au comte de Maurepas.

crit que nous avons citées s'accordent à très peu de variantes près, lesquelles se concilient facilement par le contexte. Quant au détachement anglais, le capitaine Howe lui-même a assuré à M. de Beaujeu qu'il était de cinq cent vingt-cinq hommes, et "qu'il avait donné le prêt à ce nombre, indépendamment de vingt-cinq, partis deux jours auparavant sous les majors Philipp et Gorham, pour se rendre au Port-Royal ¹".

D'après M. de Beaujeu dont le Journal est évidemment fait avec autant de soin que d'étendue, la perte des Anglais fut de cent trente hommes tués, quinze blessés et cinquante prisonniers ². Celle des Français, de sept hommes tués, et quinze blessés. M. de La Corne ordonna un piquet de quatorze hommes pour aider à enterrer les morts des deux partis, il tint à rendre les honneurs militaires aux restes du colonel Noble qu'il

1 — *Journal de M. de Beaujeu*, page 71.

2 — "Les ennemis ont eu cent trente hommes de tués, sur la place, dont on compte six officiers, trente-quatre blessés. On a fait cinquante-trois prisonniers". *Journal de ce qui s'est passé d'intéressant*, etc.

Le chiffre de 34 blessés indiqué dans cette relation semble plus en rapport avec le nombre des morts, que celui de 15 écrit en chiffres arabes dans le Journal de M. de Beaujeu. Le copiste a pu mal transcrire, soit par distraction, soit par difficulté de lire des chiffres mal formés ou à demi-effacés, comme cela arrive souvent.

fit ensevelir sous ses propres yeux avant d'être remis au commandant Goldthwait. Les restes du colonel et ceux de son frère furent inhumés entre deux grands pompiers qui servirent pendant longtemps à désigner leur tombe et que des vieillards qui vivent encore aujourd'hui ont vus debout et chargés de fruits. Le tronc de l'un d'eux n'a été enlevé que depuis peu d'années.

Les autres morts anglais furent enterrés dans une large fosse creusée au flanc d'un coteau près du cimetière de l'église ¹.

Les Canadiens étonnèrent les Anglais par leur courtoisie, autant qu'ils les avaient stupéfaits par leur bravoure. " Les officiers, raconte M. de La Corne, passèrent la journée avec nous ; ils furent surpris de voir que ces Canadiens qu'ils regardaient auparavant comme des sauvages, sans presque aucun sentiment d'humanité, les traitaient aussi poliment et avec autant de douceur après l'action, surtout les prisonniers auxquels ils ont

1 — *Battle of Minas, 1747*, by Sir Adams G. Archibald, publié dans le *Halifax Critic, Jubilee Number*, juin, 1887. D'après Sir Adams Archibald, Arthur Noble serait né à Enniskillen, en Irlande, d'où il aurait émigré très jeune aux colonies anglaises. Etabli dans l'Etat du Maine, sur une grande ferme située à l'embouchure de la rivière Kennebec, il y avait acquis de la fortune et de l'influence dans le pays environnant. Il s'était distingué en 1745 au siège de Louisbourg durant lequel il commandait en qualité de lieutenant-colonel.

Voir à l'*Appendice*, No. II.

tâché d'adoucir, autant qu'il fut possible, la peine de leur sort ¹".

" La capitulation signée, ajoute M. de Beaujeu, nous devînmes on ne peut plus les meilleurs amis en apparence... Le commandant anglais nous pria tous d'aller dîner avec lui et ses officiers, pour avoir le plaisir de faire connaissance en buvant le punch. Pendant le dîner, nous reçûmes de leur part force compliments sur notre habileté à faire la guerre et sur nos manières polies.

" Les députés de chaque paroisse des Mines se présentèrent aussi pour nous complimenter sur notre victoire. Nous eûmes la satisfaction d'être félicité en présence des Anglais par des gens à qui ils disaient quelques jours auparavant que les Canadiens seraient fort heureux d'éviter de tomber sous leurs coups, se proposant de les bien étriller ".

1 — Le gouverneur Mascarène écrivit au capitaine Howe une lettre en français dans laquelle il lui exprimait combien il était profondément touché des bons traitements qu'avaient reçus les blessés et les prisonniers anglais. Il le pria en même temps de communiquer sa lettre aux officiers canadiens. *Battle of Minas*, par Sir Adams Archibald.

IX

Le quatorze, à huit heures du matin, jour fixé pour le départ des Anglais, un détachement de cent Canadiens aux ordres de M. de Beaujeu, se rangea sur une double haie devant la porte de la maison de pierre. " Nous eûmes le plaisir, dit-il, d'en compter trois cent cinquante, dont vingt-cinq ou trente officiers ¹".

De ce nombre était un nommé Newton remis en liberté à la prière de M. De la Goudalie, curé de la Grand-Prée, et de M. De Miniac, curé de la Rivière-aux-Canards, parce que son oncle, membre du conseil de Port-Royal, avait rendu d'importants services aux missionnaires. Un piquet de vingt Acadiens, commandé par MM. Marin et Le Mercier servirent d'escorte jusqu'aux premières maisons de Port-Royal.

Les vainqueurs des Mines avaient la foi des croisés, comme ils en avaient la vaillance. Le dix-huit février, ils étaient réunis dans l'église de la Grand-Prée, pour remercier Dieu de leur victoire. Une messe d'actions de grâces, suivie du *Te Deum*, fut chantée, au bruit de l'artillerie prise sur l'ennemi.

L'expédition fit ses préparatifs de départ, afin d'être de retour à Beaubassin avant que le soleil de mars eût

rendu les glaces dangereuses. Les cinq pièces d'artillerie ne pouvant être emportées, furent brisées. Des deux voiliers pris sur l'ennemi, la goélette était la propriété de Nicolas Gautier, laquelle lui avait été confisquée à Port-Royal. M. de Ramezay ordonna de la lui restituer parce que cet Acadien et ses deux fils, disent conjointement MM. de La Corne et de Beaujeu, avaient rendu de grands services durant la guerre. Le bateau fut brûlé.

A l'arrivée du détachement à Beaubassin, M. de Ramezay remit à MM. de La Corne, de Beaujeu, de Gaspé et Le Mercier des ordres du marquis de Beauharnois qui les rappelaient à Québec. M. de Gaspé ne put partir étant tombé malade. M. de Beaujeu termine ainsi son journal :

“ Partis avec la raquette et nos traînes, malgré les neiges et le mauvais temps, nous arrivâmes à Québec le vingt-sept, n'ayant marché que quatorze jours pour faire deux cents lieues par les terres que nous trouvâmes bien fatigantes, n'ayant pour vivres que de la farine avec du suif à chandelle, dont nous faisons de la colle ”.

Après avoir lu le récit de cette expédition, on se demande quelle espèce d'hommes étaient ces anciens Canadiens, de quelle nature ils étaient doués, quelles habitudes de fatigues ils avaient contractées ? Leur capacité d'endurance semble avoir été plus remarquable encore que leur courage.

X

Le détachement de Ramezay continua à séjourner à Beaubassin, afin de maintenir dans la péninsule le prestige que les armes françaises venaient d'y acquérir. Les Anglais, de leur côté, se hâtèrent de réparer leurs désastres en revenant en forces occuper leur position de la Grand-Prée, dès le mois d'avril suivant. Les deux partis se disputèrent avec plus d'acharnement que jamais la soumission des Acadiens. Ramezay leur écrivit, au nom du gouverneur du Canada, que la victoire des Mines les avait ramenés sous la puissance française, qu'elle les avait affranchis du serment prêté aux Anglais et qu'ils devaient désormais prendre les armes contre eux. Il accompagnait sa lettre de menaces de châtimens contre les réfractaires¹. D'autre part, Mascarène, par ordre de Shirley, les obligeait à réitérer le serment d'allégeance sous peine de bannissement, avec confiscation de tous leurs biens. On peut juger de la position lamentable faite à ce pauvre peuple poussé entre deux abîmes qui se creusaient toujours davantage autour de lui. Il avait beau se demander quel parti prendre, il

1 — *Lettre de Ramezay aux députés et habitants des Mines, 31 mars, 1747. Le même aux habitants de Chignectou, 25 mai, 1747.*

ne pouvait deviner de quel côté était le moindre danger. Honnête et pacifique comme il était, il ne s'imaginait pas que les Anglais en viendraient aux barbares extrémités de l'expulsion. Je l'ai déjà observé, je le répète, on fait sonner bien haut l'absence de culture intellectuelle des Acadiens, et l'on en déduit la cause de leur ruine finale. Ceci n'est qu'un euphémisme qui au fond signifie que s'ils avaient été éclairés d'après les leçons de leurs maîtres, ils auraient fait litière de leur nationalité et de leur religion. Shirley le laisse voir clairement dans sa correspondance avec le duc de Newcastle ¹.

Il est intéressant d'étudier l'attitude des Acadiens en face du double danger qui semblait prêt à fondre sur eux. Elle fut admirable de sagesse et d'habileté. Au reste, il se rencontrait parmi ces illettrés des hommes

1 — " I should hope that methods might be found for weakening the ties of consanguinity and religion between even the present generation of the french inhabitants of Nova Scotia and those of Canada, by beginning new ones between His Majesty's English and French subjects there, and at the same time controlling the pernicious Power of the Romish Priests over the french inhabitants and the Indians ".
Lettre de Shirley au duc de Newcastle, 20 octobre, 1747.

Le but de Shirley est ici facile à saisir. Il cherchait un moyen, voulait organiser un système pour briser peu à peu les liens de consanguinité qui unissaient les Acadiens avec les Canadiens et les liens de religion qui les unissaient à leurs prêtres ; en d'autres termes, pour détruire leur nationalité et leur religion. Ce système, il le trouva et le développa plus

d'un grand sens, doués souvent d'un jugement plus sûr que bien des gens qui se targuaient d'instruction. Ils avaient en outre des conseillers aussi fiables que désintéressés dans leurs curés, particulièrement les grands-vicaires De Miniac et De la Goudalie, vicillards pleins d'expérience, qu'ils ne manquaient pas de consulter. Dans leurs réponses à M. de Ramezay, les députés des paroisses protestaient de leur attachement pour les Français auxquels ils restaient toujours unis de cœur, mais ils faisaient voir l'impossibilité où ils étaient de rompre avec les Anglais sans s'exposer aux plus terribles représailles. La réponse des députés des Mines, aussi peu grammaticale et aussi fruste de style que les autres, contenait un appel touchant aux sympathies du commandant français.

tard. C'était, — je l'ai déjà dit ailleurs, — d'enlever aux Acadiens une partie de leurs terres et de les transférer à des protestants, en intercalant ceux-ci au milieu d'eux, afin de noyer l'élément catholique dans le flot étranger. Pour y mieux réussir, il établissait des écoles protestantes dans les paroisses acadiennes, et promettait des récompenses en argent à ceux qui apostasieraient le catholicisme. Voilà comment Shirley prétendait éclairer les Acadiens.

Les écrivains protestants de nos jours n'osent pas avouer tout haut la même pensée; mais les euphémismes dont ils se servent en parlant des moyens qu'on aurait dû prendre pour éclairer les Acadiens, signifient au fond la même chose. Cf. *Un Pèlerinage au Pays d'Évangéline*.

“ Nous vous prions, lui disaient les députés, de regarder notre bon cœur et en même temps notre impuissance, pauvre peuple, chargés la plupart de familles nombreuses. Point de recours, s'il fallait évacuer, à quoi nous sommes menacés tous les jours, (ce) qui nous tient dans une crainte perpétuelle en nous voyant à la proximité de nos maîtres depuis un si grand nombre d'années ¹”.

On connaît assez la situation des Acadiens pour juger que ces réponses, tout inoffensives qu'elles étaient, pouvaient leur susciter des difficultés auprès des autorités ombrageuses de Port-Royal. Les députés le comprirent et s'en expliquèrent avec Mascarène. Afin de mieux se justifier, ils lui remirent une copie des lettres de Ramezay, en y joignant de nouvelles assurances de soumission et de fidélité. Ces explications coïncidèrent avec le départ du détachement canadien rappelé à Québec par le marquis de Beauharnois. Mascarène, délivré d'un danger prochain de ce côté, se montra plus conciliant vis-à-vis des Acadiens, afin de regagner leur confiance et de raffermir l'influence anglaise parmi eux. Ceux-ci cependant voyaient toujours suspendue au-dessus de leurs têtes l'épée de Damoclès, c'est-à-dire la

1 — *Réponse des Députés des Mines à M. de Ramezay*, 24 mai, 1747.

menace de l'expulsion réclamée avec persistance par une partie des colons anglais. Il fallait à tout prix éclaircir ce doute, ou bien se résoudre à émigrer sans délai sur les terres françaises. Les députés acadiens se décidèrent donc à interroger le représentant le plus autorisé de la Grande-Bretagne en Amérique, le gouverneur Shirley. Ils lui écrivirent afin de s'assurer si telle était réellement l'intention du gouvernement anglais. Une pareille demande était déjà rendue à Londres. Il avait dû en être question surtout depuis le jour où un homme haut placé, tel que l'amiral Knowles, avait proposé le bannissement général des Acadiens en s'offrant lui-même pour exécuter cette noble besogne. On doit dire à l'honneur de l'Angleterre que les ministres de George II répudièrent cette idée, de même qu'ils devaient la repousser encore une fois plus tard, lorsqu'elle leur fut suggérée par le gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, Charles Lawrence. On sait, en effet, que ce fut à l'insu et contre les ordres du cabinet anglais que le crime fut consommé.

Lorsque Shirley reçut la lettre des députés acadiens, il avait entre les mains une dépêche du premier ministre d'Angleterre qui lui dictait sa ligne de conduite.

“ Comme vous et M. Warren m'ont représenté, écrivait le duc de Newcastle en date du 30 mai, 1747, qu'une rumeur circule parmi les habitants de la Nouvelle-Ecosse qu'il existe un projet de les expulser des établis-

sements et des habitations qu'ils possèdent dans cette province, et comme ce bruit a dû probablement être répandu habilement parmi eux afin de les pousser à se soustraire à l'allégeance de Sa Majesté, et de se joindre à l'ennemi, Sa Majesté croit qu'il est nécessaire de prendre des mesures convenables pour dissiper ces suggestions mal fondées ; et dans ce but, il plaît au Roi que vous déclariez publiquement, et d'une manière authentique, à ceux de ses sujets qui habitent cette province qu'il n'y a pas le moindre fondement pour aucune appréhension de cette nature ; mais qu'au contraire, c'est la résolution de Sa Majesté de protéger et de maintenir tous ceux d'entre eux qui continueront à rester dans le devoir et à garder l'allégeance due à Sa Majesté dans la tranquille et paisible possession de leurs habitations et établissements respectifs et qu'ils continueront à jouir du libre exercice de leur religion.

“ Sa Majesté se proposait de signer une proclamation à l'effet susmentionné et de vous la transmettre, afin qu'elle fût publiée dans la Nouvelle-Ecosse ; mais comme il a été reçu ici avis qu'un corps de troupes de la Nouvelle-Angleterre qui s'étaient avancées jusqu'aux Mines, ont été surprises par un parti de Canadiens-français et de sauvages et qu'elles ont été défaites ou faites prisonnières ; et comme il y a une grande probabilité que ce malheur ne serait point arrivé à ce corps de troupes, sans l'assistance, ou au moins la connivence :

des habitants de la Nouvelle-Ecosse, cela rend très difficile de fixer les termes de la proclamation proposée ; Sa Majesté pense qu'il est plus à propos de vous laisser faire une telle déclaration en son nom, selon ce que les circonstances présentes de la province peuvent exiger".

Shirley avait tout intérêt à publier la proclamation du roi, afin d'empêcher un soulèvement qui aurait pu se produire si les Acadiens avaient été poussés au désespoir. Elle fut signée le vingt-huit octobre, 1747, et affichée dans toutes les paroisses de l'Acadie. Douze individus seulement en étaient exceptés : c'était Nicolas Gautier, et deux de ses fils Pierre et Joseph, Amand Bugeau, Joseph Leblanc dit le Maigre, Charles et François Raymond, Charles Leroy et son frère Philippe Leroy, Joseph Brassard dit Beausoleil, Pierre Guidry dit Grivoir et Louis Hébert, ci-devant domestique du capitaine Handfield, tous convaincus du crime de lèse-majesté pour avoir pris les armes en faveur des Français. " Et, ajoutait la proclamation, pour encourager, d'autant mieux les habitants bons sujets de la dite province, à s'emparer des susnommés, leur promet une récompense de cinquante livres sterling pour chaque criminel qu'ils remettront dans six mois du jour de la date du dit manifeste, et ceux d'entre les coupables qui livreront eux-mêmes dans le dit temps quelques-uns des cou-

pables mêmes, outre les cinquante livres sterling, ils recevront le pardon de leur crime¹ ”.

Le traité d'Aix-la-Chapelle qui mit fin à la guerre l'année suivante, parut apporter aux Acadiens de nouvelles garanties de paix et de bien-être. Nantis de promesses royales solennellement proclamées, qui les raffermisssaient dans la possession de tous leurs anciens privilèges puisqu'elles ne contenaient aucune restriction, hormis pour les douze proscrits, pouvaient-ils encore entretenir des appréhensions ? N'auraient-ils pas traité de pessimistes ceux qui leur auraient expliqué le vieil adage classique : *Timeo Danaos et dona ferentes* ? Cependant deux années ne s'étaient pas écoulées que leurs illusions étaient évanouies, les promesses royales foulées aux pieds et le spectre de la déportation réapparu devant eux. Va-t-on s'en prendre à leur ignorance, s'ils ont été honteusement trompés ? Qui ne l'aurait pas été à leur place ? Au reste, ce n'est pas eux qu'il faut plaindre ; car ils sont restés fidèles à eux-mêmes, ils ont suivi le droit sentier et laissé après eux une mémoire sans tache ; ceux qu'il faut plaindre, sont leurs ennemis. Ce sont eux qui ont été les vrais ignorants ; ils n'ont pas vu au delà de leur fanatisme, ni qu'ils attachaient à leurs noms une flétrissure indélébile.

1 — *Journal de ce qui s'est passé d'intéressant, etc.*, 1747.

CHAPITRE SEPTIÈME

M. Denis de Bonnaventure, sixième gouverneur de l'île Saint-Jean. — Les missions sauvages. — Nouvelle immigration d'Acadiens. — Commencement des malheurs. — La misère dans l'île. — Le plan du sieur Roma.

I

Il nous faut maintenant revenir à notre île Saint-Jean et à sa petite colonie. Au vrai, nous ne l'avons pas quittée ; car la masse de sa population va désormais se recruter dans cette Acadie dont nous avons dit quelques pages de la triste histoire.

On a vu qu'à la suite de l'invasion de 1744, les insulaires s'étaient réfugiés dans les bois où ils étaient restés jusqu'à ce que la misère les en eût fait sortir ; qu'ils étaient ensuite entrés en pourparlers avec les Anglais, et qu'ils avaient conclu avec eux une espèce d'accord, en vertu duquel il leur était permis de revenir

dans leurs habitations et d'y vivre en paix, à la condition de garder la neutralité et de leur vendre des provisions. Leur situation paraît avoir été à peu près la même, durant cette période, que celle des Acadiens de la péninsule. Ils vécurent ainsi jusqu'au traité d'Aix-la-Chapelle, dont une des clauses restitua le Cap-Breton et l'île Saint-Jean à la France.

Il est assez difficile de déterminer au juste quelles furent les pertes occasionnées dans l'île par l'occupation anglaise. L'échec subi par les troupes anglo-américaines, lors de la première descente, semble avoir arrêté le cours de leurs déprédations qui jusque-là s'étaient bornées à l'incendie de l'établissement de Roma aux Trois-Rivières et à celui du port Lajoie.

A la rupture de la paix, l'île Saint-Jean comptait une population de sept à huit cents âmes, dont les terres en valeur s'agrandissaient chaque année, se couvraient de belles moissons, et nourrissaient un bon nombre de bestiaux.

La guerre qui avait duré quatre ans, avait tenu les habitants dans de continuelles alarmes ; mais elle fut loin de leur être aussi fatale qu'ils auraient pu le craindre.

Les vingt années qui précédèrent cette guerre, peuvent être regardées comme l'âge d'or de la colonie. Elle n'avait pas connu cette noire misère qui accompagne d'ordinaire les nouveaux établissements dans les pays

où le colon est d'abord obligé d'attaquer la forêt, de l'abattre et de défricher la terre avant de l'ensemencer.

C'était l'époque où la compagnie du comte de Saint-Pierre dépensait de grandes sommes pour créer ses comptoirs et ses établissements de pêcheries. L'activité, le commerce, l'industrie y régnaient habituellement, et répandaient, sinon l'abondance, du moins un bien-être général parmi les habitants. Composés, comme on l'a vu, de cultivateurs acadiens, de pêcheurs et de rudes travailleurs de France, ils avaient peu d'ambition, des goûts modestes, des mœurs simples et des habitudes frugales. Ils ne rêvaient pas d'autre bonheur terrestre qu'une douce tranquillité, quelques distractions les jours fériés et les joyeux divertissements du foyer domestique.

Ils aimaient leur île Saint-Jean, cette terre vierge dont ils étaient les conquérants pacifiques et dont ils avaient fait leur seconde patrie. Elle avait pour eux, dans sa sauvagerie solitaire, des charmes qu'ils n'analyseraient sans doute que vaguement, mais qui n'en étaient pas moins réels : c'était surtout l'air de liberté et d'indépendance qu'ils y respiraient et qu'ils partageaient avec leurs amis des bois, les sauvages de l'île, dont ils imitaient les habitudes en vivant, une partie de l'année, des produits de la chasse si abondante en ces temps reculés.

Comme cela se rencontre encore aujourd'hui en bien des endroits du golfe Saint-Laurent, principalement le printemps et l'automne, les coups de fusil se répondaient les uns aux autres, une partie du jour. Il n'y avait guère de maisons dans l'île Saint-Jean qui n'abritât quelques chasseurs, soit le chef de la famille, soit les aînés des enfants. Le matin, dès les premières clartés de l'aurore, ou à la tombée de la nuit, on voyait un ou deux chasseurs descendre des maisons au bord des grèves ou des cours d'eau. Le fusil sur l'épaule, la corne à poudre et le sac à plomb passés en bandoulière, suivis de leurs chiens, ils scrutaient de l'œil les flaques d'eau, les étangs, les marécages, restaient quelquefois des heures tapis dans les ajoncs, les hautes herbes, à l'abri d'un rocher, d'une touffe de broussailles ou d'un gabion, et ne tiraient pas un coup sans être sûrs d'abattre une pièce. Ils ne rentraient au logis que la gibecière pleine, ou portant à la main quelques grosses pièces, outarde, oie sauvage, canard, etc. A leur apparition, les enfants accouraient au-devant d'eux, et faisaient écho à l'énumération de leurs exploits.

Quiconque a connu quelques-uns de nos anciens chasseurs, peut se rendre compte de leur passion pour leur métier. La chasse est devenue pour eux une seconde nature : la vue d'un fusil, le cri d'un gibier, les électrisent.

Cette passion était bien autrement générale et invétérée, au temps jadis, quand le gibier foisonnait de toutes parts. Une partie de l'année y était consacrée, et chacun des jours qu'on y passait était une date de satisfaction, et souvent de joie longuement savourée.

C'était là un des côtés heureux de l'existence parmi les colons de l'île Saint-Jean, sans compter que la chasse approvisionnait leur table des mets les mieux goûtés.

Ce petit tableau, à peine ébauché, de la félicité dont jouirent les premiers insulaires, a pu évoquer dans l'esprit de quelques lecteurs la réminiscence de l'Arcadie, de classique mémoire. C'est la comparaison obligée qui vient à l'esprit chaque fois qu'on parle d'un peuple heureux. La légende stéréotypée dans toutes les imaginations le veut ainsi. Mais quand j'étudie la période de l'histoire des Grecs où l'on fait vivre les paisibles et heureux bergers de l'Arcadie, que je vois les guerres continuelles et acharnées que se livraient entre eux les peuples du Péloponnèse avec une cruauté qui rappelle celle de nos sauvages, quand, après cela, je compare le bonheur des Arcadiens avec celui du petit peuple dont je viens de dire la douce existence, je ne puis m'empêcher de convenir que la vraie Arcadie a été pendant un temps de ce côté de l'Atlantique.

II

La restitution de Louisbourg par l'Angleterre à la suite du traité d'Aix-la-Chapelle, attira plus que jamais l'attention de la cour de France sur l'île Saint-Jean ; car elle espérait pouvoir en tirer, avant peu d'années, l'approvisionnement nécessaire à la capitale du Cap-Breton.

Un officier de mérite, que nous avons vu figurer au siège de Louisbourg, M. Denis de Bonnaventure, fut

Denis de Bonnaventure

nommé gouverneur de l'île, et eut sous ses ordres, au port Lajoie, une garnison de cent hommes (1749). Il fit construire sur l'emplacement des anciennes habitations, les principaux édifices nécessaires à une petite garnison, une caserne, divers logements pour le commandant, les officiers, le chirurgien et l'aumônier, de grands dépôts pour les vivres et les marchandises sèches (*sic*). Tous ces édifices étaient en bois, hormis la poudrière bâtie en pierre, laquelle était la seule construction restée debout à la suite de la dernière guerre.

On a vu que la plupart des missionnaires, desservant les divers centres de population, étaient des religieux récollets qui dépendaient de leur province de Bretagne,

et qui recevaient des lettres de mission du supérieur de leur ordre résidant à Louisbourg.

Vers cette époque, les sauvages de l'île Saint-Jean étaient visités une ou deux fois par année par les missionnaires qui desservaient les Micmacs de l'Acadie et de l'île Royale. Le 18 octobre, 1749, l'abbé Maillard écrivait de Louisbourg à l'abbé Du Fau, prêtre du séminaire de Québec : " Je suis seul pour l'isle Royale, Malogomiche, et l'isle Saint-Jean ".

L'année suivante, il écrivait, probablement au même prêtre du séminaire de Québec, en parlant de l'abbé Manach, son collègue parmi les tribus micmaques : " Il est destiné pour l'isle Saint-Jean, où il se rendra au printemps prochain ¹ ".

A la suite du gouverneur Bonnaventure, arriva au port Lajoie un nouvel aumônier, le P. Patrice Lagrée, qui avait eu pour prédécesseur le P. Ambroise Aubré, dont l'abbé de L'Isle-Dieu disait dans un Mémoire adressé au roi, que c'était " un très bon religieux, et reconnu pour tel, et comme homme de confiance par le gouvernement même ² ". Le P. Lagrée paraît avoir été celui qui ait exercé les fonctions curiales le plus longtemps à l'île Saint-Jean.

1 — *Archives du Séminaire de Québec.*

2 — *Tableau de l'état des missions tant françaises que sauvages.*

Le ministère pastoral était alors loin d'être une sinécure sur ce coin de terre : la population avait augmenté, les centres qu'elle habitait s'étaient multipliés, et le missionnaire qui s'y trouvait souvent seul de prêtre, avait à parcourir tous les lieux habités pour y desservir à la fois les Blancs et les sauvages. A peine avait-il un toit pour s'abriter et de quoi s'habiller et se nourrir. Il est curieux de lire, pour s'en rendre compte, l'inventaire de la chapelle et de la maison du port Lajoie, lequel étant le centre principal, devait être le mieux organisé¹.

Dès l'année 1748, le sieur Benoist avait été chargé de transporter à l'île Saint-Jean toutes les familles acadiennes qu'il pourrait rassembler. Le 6 septembre de cette année, M. de la Galissonnière, gouverneur du Canada, écrivait à M. de Maurepas, ministre de la marine :

“ Je vous ai rendu compte d'un détachement envoyé à l'isle Saint-Jean et commandé par le sieur Benoist, tant pour secourir les habitants qui étaient prêts à abandonner, faute de vivres, que pour faciliter la retraite et les établissements des Acadiens dans cette isle ”.

Le gouvernement de Londres, alarmé de cette désert-

1 — Voir cet inventaire à l'Appendice, N° III.

tion, envoya des vaisseaux de guerre, croiser dans le détroit, appelé aujourd'hui Northumberland, qui sépare l'île de la terre ferme pour y saisir toutes les embarcations acadiennes qui tenteraient de traverser le détroit. Ces mesures n'arrêtèrent point la transmigration, mais y mirent de grandes entraves. Tagamigouche était le principal port d'embarquement, à cause de sa situation en face du port Lajoie.

En certains temps de l'année, lorsqu'il y avait dans le chenal de l'île plusieurs corsaires anglais, dont les équipages faisaient la patrouille le long des côtes, la transmigration des fugitifs était accompagnée de difficultés et de risques incroyables. Il fallait attendre longtemps pour trouver un moment favorable, soit une nuit obscure avec un bon vent, soit un temps de brume. M. Rameau de Saint-Père, l'historien si sympathique des Acadiens, a connu dans le Poitou, en 1859, le fils d'un proscrit, nommé Benjamin Boudrot, vieillard de quatre-vingt-huit ans, qui lui a raconté un des incidents de cette transmigration qu'il avait appris de la bouche même de son père, Pierre Boudrot, déporté après la prise de Louisbourg. Il était parvenu, avec quelques-uns des siens, à gagner à travers la forêt, la baie de Tagamigouche, où les attendait une embarcation cachée au pied d'une falaise escarpée. Par une nuit sombre, ils s'y firent descendre l'un après l'autre dans un grand

panier et réussirent ensuite, après avoir couru plus d'un danger, à faire la traversée ¹.

Un recensement de l'île Saint-Jean fait en 1748, avait constaté que le chiffre de la population s'élevait à 128 chefs de famille formant un total de 735 âmes, au nombre desquelles étaient compris 21 habitants venus de l'Acadie, faisant 82 personnes. C'était le groupe amené par M. Benoist. M. Desherbiers, gouverneur de l'île Royale, ajoutait au ministre, M. de Rouillé, en lui communiquant ces renseignements, le 5 novembre, 1749 :

“ Il est venu bien des Acadiens s'établir cette année

1 — J'ai sous les yeux les notes que M. Rambeau a recueillies de la bouche du vieux Benjamin Boudrot, du village de La Puye (Vienne). Son père paraît avoir eu environ dix-huit ans lorsqu'il s'échappa de l'Acadie avec ses parents. Ils parlaient du bassin des Mines et probablement de la paroisse de Piquit. Benjamin Boudrot ignorait si son père avait été amené en Angleterre ou directement en France, lors de la déportation des habitants de l'île Saint-Jean, en 1758. Le nom de Pierre Boudrot se trouve inscrit dans l'Etat de 1772 parmi les Acadiens réfugiés à Saint-Malo (*Archives des Colonies*). Il paraît évident d'après l'âge de ses enfants que Pierre Boudrot se maria après son arrivée en France. Sa femme était Acadienne comme lui. Il joignit le groupe d'Acadiens que le marquis de Peyrussé d'Escars engagea à venir se fixer sur le domaine qu'il possédait dans le Poitou entre Chatellerault et Montmorillon. Malheureusement ces terres étaient loin d'être aussi fertiles que celles qu'ils avaient quittées à l'Acadie. La plupart les abandonnèrent pour aller s'établir ailleurs.

“ Mon père, ajoutait Benjamin Boudrot, a élevé sept enfants : mon frère Isaac, qui était l'aîné, quatre filles et deux

dans cette isle ; aussi M. de Bonnaventure croit qu'il y a actuellement près de 900 personnes ”.

Ce chiffre aurait certainement été plus considérable sans les déperditions occasionnées par les ravages de 1745, dont on ne peut préciser l'étendue, et qui avaient forcé un certain nombre d'habitants à aller chercher refuge ailleurs.

Quatre ans s'étaient à peine écoulés depuis cet événement quand une nouvelle épreuve vint fondre sur les malheureux colons ; car il faut dire qu'à cette époque tout ce qui portait le nom d'Acadiens semblait poursuivi par une espèce de fatalité. Où qu'ils se réfugiassent,

autres fils, moi et mon frère Paul qui sommes nés après son arrivée dans le Poitou. Il regrettait beaucoup son pays, dont il nous parlait très souvent ”.

“ Mon frère Isaac a voulu absolument nous quitter, quand tous les autres sont partis, mais comme une de mes sœurs avait épousé le cocher de M. de Peyrusse, nommé Gervais, et que M. de Peyrusse nous aimait beaucoup, ce dernier parla si bien à mon père et à ma mère, qu'il nous détermina à rester en France, et c'est en effet par l'appui de ce Gervais, mon beau-frère, que j'ai pu acquérir la petite ferme de Courtépée, où je jouis d'une modeste aisance. J'ai épousé une Acadienne, nommée Marie Daigle, et j'ai deux garçons, mariés tous les deux, dont l'un demeure avec moi dans cette ferme que nous cultivons. Généralement les Acadiens ne se plaisaient pas dans ce pays-ci ; ils se plaignaient de la mauvaise qualité des terres et des privations au milieu desquelles ils vivaient, et passaient leur temps à parler de l'Acadie et à regretter les beaux biens qu'ils y avaient possédés ”.

le malheur s'attachait à leurs pas. Il n'y a de plus constant que leur inébranlable attachement à Dieu et à leur passé.

La récolte de l'année 1749 donnait les plus belles espérances, lorsque tout à coup des nuées de sauterelles s'abattirent sur les champs et en ravagèrent la plus grande partie.

“ Nous venons de recevoir dans l'instant, écrivait de Québec l'intendant Bigot au ministre (11 octobre, 1749), des lettres de M. de Bonnaventure, commandant à l'île Saint-Jean, par la goélette qu'on y avait envoyée à la fin d'août porter des vivres et quelques effets pour les habitants qui n'en avaient plus.

“ Il nous marque que les sauterelles ont entièrement ravagé la récolte, qu'il n'y a point de blé dans l'isle pour faire la semence prochaine ni assez de farine pour fournir à la subsistance des habitants et de ceux qui s'y sont réfugiés de l'Acadie ¹”.

III

Le sieur Roma, établi, comme on l'a vu, aux Trois-Rivières avant 1745, avait été l'un des principaux personnages de l'île Saint-Jean. C'était un homme intel-

1 — Voir à l'Appendice, N° IV.

ligent, mais utopiste, et d'un esprit caustique et dénigrateur, qui le rendait difficile à vivre. Après la destruction de ses propriétés, il était allé chercher fortune aux Antilles, mais avec un espoir de retour et n'y avait pas oublié ses projets fantastiques.

De la Martinique, où il se trouvait le 11 mars, 1750, il écrivit au ministre de la marine un plan de colonisation pour l'île Saint-Jean, dont le succès selon lui aurait fait de l'île un eldorado. En voici deux ou trois passages qui renferment quelques renseignements et idées justes :

“ L'Isle Royale et l'Isle Saint-Jean ont presque toujours été à tous égards dans un état à faire saigner le cœur des Français.

“ Le comment en est à Dieu, et ce comment avec l'histoire des traverses que j'ai essuyées, renferme des avis importants.

“ Mais au défaut les faits parlent. L'Isle Saint-Jean, pays heureux et possession d'une grande conséquence, n'a pas en tout depuis trente-cinq ans qu'elle a commencé d'être habitée, cent hommes en état de porter les armes.

“ L'offre d'un terrain en bois debout à l'Isle Saint-Jean ne peut attirer ou maintenir personne. Sur cent sept bouches que mes derniers avis portaient être passées de l'Acadie, l'on ne pouvait faire cas de l'acquisition de huit à dix hommes.

“ Si leurs bestiaux pouvaient passer à l'Isle Saint-Jean, cela irait un peu mieux. Les moyens en question ne favorisent en rien ce passage et laisseront les corsaires anglais entièrement les maîtres de l'empêcher, au lieu que le plan (que je propose) donne à la fois un grand désir aux Acadiens de passer et les bâtimens de transport et la sûreté de ce transport...

“ L'Isle Saint-Jean peut tout sans l'Isle Royale, et celle-ci rien sans l'autre. Elle peut tout pour favoriser les desseins des Anglais, s'ils viennent à s'en emparer, et elle peut tout pour renverser ces desseins, si nous en voulons tirer parti. Le présent plan contient toutes sortes de preuves de ces propositions.

“ L'île est totalement incapable de résister aux forces avec lesquelles les Anglais peuvent l'attaquer, quand même, au lieu de six compagnies, il y en aurait vingt, si elle n'a pas d'œuvres défensives.

“ Le fort du port Lajoie, destiné par les moyens en question à en faire la défense, en causera la perte et y maintiendra les Anglais maîtres de l'Isle.

“ Il vaudrait mieux qu'il n'y eût point de fort, si on laisse d'ailleurs les choses dans l'état que les moyens communs proposent.

PLAN POUR L'ISLE SAINT-JEAN

“ On demande six mille hommes qui ayent servi et vu le feu, en état et dans la volonté de travailler pour

faire leur fortune, proposition qui est du goût de tous ceux qui ont de la santé et des bras pour tout bien.

“ On répand cette troupe sur quarante-six cantons de l'Isle, sur le bord des côtes de façon qu'en jetant le fondement de l'habitation de l'Isle entière, tous les habitants pourront se communiquer, se secourir mutuellement, s'assembler en moins de vingt-quatre heures au point que l'on voudra, commercer facilement et sans frais, entre eux, partager au commerce du dehors, vendre leurs denrées, et envoyer à la pêche.

“ On fait travailler ces troupes pour leur compte par une association de cinq ans, à des travaux si utiles, avec tant d'ordre, d'intelligence, d'économie de temps, de ménagement de leurs jours, qu'il en résulte pour une peine très supportable, des fonds créés d'un produit immense...

“ On achève de garrotter ces troupes par l'attrait du plaisir qui exclut la débauche, et on rend le séjour de l'Isle si charmant pour elles, qu'il est naturel de penser qu'elles se sacrifieront volontiers, pour conserver un bien si doux et pour éloigner tout danger de le perdre.

“ L'on fait de ces plaisirs un spectacle varié et frappant, capable d'attirer la curiosité et le suffrage de tout le monde, et tout propre à porter les Acadiens et les Acadiennes à vouloir jouir d'un séjour si utile et si agréable, d'où l'on se promet un bon nombre de mariages avec nos miliciens.

“ Par l’envoi de ce corps, le Roy a sur-le-champ de quoi faire face à l’ennemi, de quoi le réprimer s’il manque, de quoi rabattre sa fierté.

“ Les milices, allant toujours en se multipliant et offrant sans cesse un asile assuré, agréable et lucratif aux Acadiens pauvres et riches, il n’est pas douteux que ceux-ci ne prennent sujet de mépriser le joug des Anglais, et que le gouvernement ne renonce par la même cause à exiger quoi que ce soit des Acadiens qui puisse leur être fâcheux ; de là leurs mesures et leurs projets se réduiront à peupler Chibouctou (Halifax).

“ En ce cas, l’Acadie restera un pays ouvert, dont il sera aisé de faire soulever les peuples contre l’Angleterre, à la première rupture avec cette couronne.

“ En attendant, la puissance du Roy à l’Isle Saint-Jean ira toujours en augmentant, et devenant conséquemment de plus en plus redoutable à l’Angleterre, cette couronne trouvera en cela de fortes raisons de ménager l’amitié de la France ”.

On imagine facilement avec quel haussement d’épaules un ministre de Louis XV, tel que M. de Rouillé, dut accueillir l’élucubration de maître Roma. Il ne reparait plus qu’une fois dans la suite des correspondances des gouverneurs français, et cela pour solliciter un poste officiel dans l’île Saint-Jean, pour lequel les comman-

dants ne le trouvaient pas qualifié, à cause de son caractère envahissant et agressif ¹.

1 — “ Le sieur Roma est à la vérité un sujet qui a des talents et des connaissances dont on peut tirer parti pour le service dans de certaines occasions mais... avec beaucoup d'esprit, il y a tant de causticité dans le caractère du sieur Roma, qu'il serait à craindre qu'il ne pût se concilier avec personne, et que naturellement inconstant et occupé d'essais et de projets, il ne portât du dérangement dans les établissements des habitants. Il est connu au surplus à l'île Saint-Jean pour un homme partial, et on y serait justement épouvanté de l'y voir administrer la justice ”. — *Le comte de Raymond et Prévost au ministre*, 27 novembre, 1752.

CHAPITRE HUITIÈME

Fondation d'Halifax. — La question des limites. — L'abbé Le Loutre prédit aux Acadiens la trahison dont ils sont menacés. — Elle éclate. — Les forts Beauséjour et Lawrence. — Meurtre du capitaine Howe. — La Nouvelle-Ecosse se dépeuple. — Les Acadiens se réfugient à Beauséjour et à l'île Saint-Jean.

I

Les événements qui se passaient alors dans la Nouvelle-Ecosse allaient donner une impulsion toute nouvelle à la colonisation de Saint-Jean. Du jour où l'Angleterre avait restitué Louisbourg à la France, elle avait senti la nécessité de lui opposer dans le voisinage une forteresse pour y maintenir son influence. Halifax fut fondé. Au printemps de 1749, deux mille cinq cents colons, y compris les femmes et les enfants appartenant à tous les états, ouvriers, marchands, laboureurs, matelots, journaliers, soldats et officiers licenciés depuis la paix,

tous attirés par des offres de terres et autres avantages, avaient été expédiés de la vieille Angleterre sur un grand nombre de transports et débarqués au bord de la baie de Chibouctou. Au commencement de l'hiver, toute cette colonie était installée, les rues de la nouvelle ville tracées, un bon nombre de maisons construites, une enceinte de palissades flanquée de redoutes, à peu près achevée, armée et gardée par les bataillons anglais ramenés de Louisbourg depuis la restitution de cette place. Dès que le nouveau gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, Edouard Cornwallis, oncle du général du même nom qui devait remettre son épée à Washington, se vit solidement assis, il changea complètement la politique suivie par ses prédécesseurs. Aux mesures de persuasion et de ménagement succédèrent les moyens de rigueur, et même les menaces. Mais ce qui alarma surtout les Acadiens de son gouvernement, ce fut le serment d'allégeance sans réserve qu'il exigea d'eux en violation des promesses faites par ses prédécesseurs, promesses d'autant plus sacrées qu'elles venaient d'être ratifiées solennellement par le roi d'Angleterre.

Le gouvernement français profita du mécontentement et des craintes des Acadiens pour les engager à venir se fixer sur la partie occidentale de l'isthme de la Nouvelle-Ecosse qu'il réclamait comme son territoire. Ce fut le commencement d'une nouvelle crise pour cette population prédestinée à tous les malheurs.

Lors du traité d'Utrecht, la France n'avait pas seulement commis l'impardonnable faute d'abandonner les côtes de l'Atlantique, à l'exception de l'île du Cap-Breton ; elle n'avait pas même pris la peine de fixer les limites du territoire qu'elle cédait à l'Angleterre du côté de l'Acadie. Les frontières du Canada et des colonies anglaises étaient également restées incertaines, et allaient devenir la cause de protestations et d'hostilités continues jusqu'à une nouvelle déclaration de guerre.

Depuis la paix d'Aix-la-Chapelle, une commission, siégeante à Paris, était chargée de déterminer les droits réciproques des deux puissances. Elle se composait de deux commissaires pour la France, MM. de la Galissonnière et de Silhouette, et de deux autres pour l'Angleterre, MM. Shirley et Mildmay. Les prétentions émises de part et d'autre furent si exorbitantes qu'il parut bientôt évident que la question ne pourrait être tranchée que par l'épée.

Pour ce qui regardait l'Acadie, l'isthme de Chignectou s'imposait comme la limite fixée par la nature. Les Anglais l'avaient reconnu tacitement en laissant ériger un fort français à l'embouchure de la rivière Saint-Jean, sans faire aucune protestation. Ils n'avaient pas même regardé tout d'abord les habitants de l'isthme comme relevant de leur dépendance. Ce ne fut que lorsque ceux-ci, se voyant trop éloignés de Québec pour y

recourir dans leurs contestations, s'adressèrent à eux pour régler ces différends, " qu'ils commencèrent à s'approprier ce pays, sans néanmoins en parler aux habitants ¹".

Les commissaires anglais, s'appuyant sur d'anciennes cartes qui indiquaient l'Acadie comme s'étendant des deux côtés de la baie Française (baie de Fundy), et sur le fait que le commandement des gouverneurs français de Port-Royal ne se bornait qu'à la Nouvelle-Angleterre, réclamaient les mêmes limites. Certaines prétentions allaient même jusqu'à comprendre sous le nom d'Acadie toute la côte sud du golfe et celle du fleuve Saint-Laurent. De leur côté, les commissaires français ne concédaient pas même toute l'étendue de la péninsule et bornaient les possessions anglaises de la Nouvelle-Ecosse à la partie sud de cette presque île avec une lisière de terres incultes le long de sa côte orientale. Les conférences ne furent closes qu'en 1754, et n'eurent d'autre résultat que d'interminables discussions et d'énormes collections de paperasses publiées en quatre volumes in-quarto qui dorment aujourd'hui dans la poussière des bibliothèques ². Le nœud gordien ne devait être tranché que sur les plaines d'Abraham.

1 — *Mémoires sur le Canada*, 1749-1760.

2 — *Mémoires des Commissaires de Sa Majesté Très Chrétienne et de ceux de Sa Majesté Britannique*, Paris, 1755.

En attendant une décision qui ne devait jamais venir, les deux partis en présence commençaient une guerre de partisans qui allait croître en violence jusqu'à la déclaration officielle de la guerre, en 1756. Une des premières violations fut celle commise par le capitaine Rous, commandant un vaisseau de la flotte anglaise, qui s'empara du navire le *Saint-François*, chargé de troupes et de munitions pour le fort de la rivière Saint-Jean, et le conduisit à Halifax. C'était le prélude de la capture du *Lys* et de *L'Alcide* dans les mêmes eaux, de l'assassinat de Jumonville au fort Nécessité, de la marche du général Braddock sur le fort Duquesne et de sa sanglante défaite à la Monongahéla. Les Français, de leur côté, ne cessaient de harceler les Anglais sous prétexte de représailles. M. Desherbiers, gouverneur de l'île Royale, faisait saisir tous les navires marchands de cette nation, ancrés dans le port de Louisbourg, en apprenant la prise du *Saint-François*. Le marquis de la Jonquière lançait des partis de sauvages sur les frontières. Ce gouverneur qui avait remplacé M. de la Galissonnière en septembre, 1749, entretenait un poste d'observation sur l'isthme de la Nouvelle-Ecosse, afin d'arrêter les empiètements des Anglais et de favoriser l'émigration des Acadiens. Un autre détachement stationnait à l'embouchure de la rivière Saint-Jean où

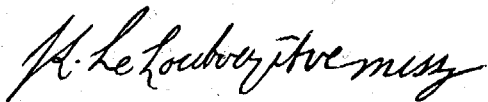
M. de Boishébert venait de construire un nouveau fort en palissades¹.

Le chevalier de La Corne qui commandait à Beaubassin, avait pris position sur une hauteur appelée la Butte-à-Beauséjour, située à un kilomètre et demi environ à l'ouest de la petite rivière Missagouetche², qui prend sa source dans les marécages voisins de la baie Verte et se jette dans la baie de Chignectou en, traversant la fertile plaine où s'élevait la paroisse de Beaubassin. Cette rivière, propre à servir de ligne de défense au détachement français, fut dès lors regardée comme frontière en attendant la fixation des limites.

II

Nous allons voir maintenant apparaître une figure inattendue, une personnalité restée célèbre dans les annales acadiennes,

l'abbé Le
Loutre. On



l'avait vu prendre une part active, avec ses sauvages, au siège de Port-Royal sous Divivier. Il était ensuite

1 — Le fort Ménagouek, appelé aussi le fort La Tour, en souvenir de celui du même nom, bâti dans le même endroit au siècle précédent par Charles de La Tour.

2 — A sept cent cinquante toises de cette rivière, d'après le Mémoire de Franquet.

repassé en France sur la flotte du duc d'Anville. Fait prisonnier au combat naval livré par le marquis de la Jonquière à la flotte anglaise, il avait été conduit en Angleterre, d'où il était revenu à Paris après une courte captivité. Ses supérieurs lui avaient offert divers postes où il aurait pu vivre en paix après ses longues années d'apostolat, mais il préféra revenir à ses âpres travaux des bois parmi les tribus micmaques qu'il aimait et dont il était aimé. De retour en Acadie, au cours de l'été 1748, il avait été chargé par l'évêque de Québec de la paroisse de Beaubassin, restée sans prêtre depuis le départ du P. Germain pour les missions de la rivière Saint-Jean.

Le dévoûment à son pays dont l'abbé Le Loutre avait donné des preuves durant la dernière guerre, avait attiré sur lui l'attention du gouvernement de Québec et de la cour de Versailles, qui lui avaient confié le soin d'activer l'émigration des Acadiens de la Nouvelle-Ecosse et de les établir sur la partie française de l'isthme, ou de les diriger sur l'île Saint-Jean. Il était autorisé à offrir aux émigrants des dédommagements pour les pertes qu'ils auraient à subir, et trois années de subsistance sur leurs nouveaux établissements.

Dès son arrivée, il s'était mis en rapport avec les divers centres acadiens de la péninsule, leur avait fait connaître les instructions dont il était muni et les facilités que leur offrait la France pour se soustraire à la

domination anglaise. Malheureusement l'heure n'était point propice. La paix venait d'être conclue; la proclamation royale, garantissant aux Acadiens la continuation de tous leurs anciens privilèges, avait été publiée l'automne précédent. Tout semblait présager un avenir plus calme et plus tranquille. Il était difficile pour des âmes honnêtes de ne pas se faire illusion, d'autant plus qu'elle s'accordait avec leurs intérêts et qu'ils voyaient au bout la conservation de leurs biens, de leurs foyers, de tant d'autres objets qui les attachaient au lieu natal. L'abbé Le Loutre qui connaissait à fond toute la série de mensonges et de tromperies dont ils avaient été auparavant les victimes, eut beau chercher à leur ouvrir les yeux, il ne fit qu'une faible impression sur les esprits. Un petit nombre seulement se montra clairvoyant, se laissa persuader et commença à émigrer.

Les événements se chargèrent de donner raison à l'abbé Le Loutre plus vite qu'il ne le pensait lui-même. Trois mois ne s'étaient pas écoulés depuis la fondation d'Halifax, que le gouverneur Cornwallis leva le masque que ses prédécesseurs n'avaient pas osé abattre et renia ouvertement les promesses faites par ordre et au nom du roi d'Angleterre, moins de deux ans auparavant. J'ai rapporté ailleurs les ordres péremptoires que Cornwallis signifia aux Acadiens de prêter un serment d'allégeance absolu et sans réserve. J'ai dit l'indignation et la panique qui coururent dans toute la population

acadienne en apprenant ce parjure de la foi jurée, la résolution qu'elle prit unanimement d'évacuer la province et la demande officielle qu'elle en fit au gouverneur, les perplexités et les hésitations de celui-ci en voyant cette détermination, l'aveu solennel qu'il fit aux habitants du droit incontestable qu'ils avaient de se retirer, la liberté qu'il leur en donna d'une main et qu'il leur retira de l'autre ¹.

On était en automne ; l'ébranlement était général dans toutes les paroisses et grandissait de jour en jour. Il était clair qu'une émigration formidable se préparait pour le printemps suivant. Cornwallis, effrayé de cette désertion, s'apprêta à retenir de force ces mêmes Acadiens qu'il venait de déclarer libres de partir. C'était la répétition de ce qu'avait fait Nicholson en 1714 : mêmes protestations de bon vouloir, mêmes ruses, mêmes entraves. La construction de deux forts fut décidée afin de barrer le chemin aux fugitifs, le fort Edouard à Piquit, au cœur de l'Acadie, et le fort Lawrence sur l'isthme, en face de Beauséjour. Ces deux forts, avec celui d'Annapolis, formeraient une chaîne que les Acadiens pourraient difficilement franchir ². Au mois

1 — Voir *Un Pèlerinage*, etc., chapitre troisième.

2 — D'après un Mémoire de l'abbé de L'Isle-Dieu qui tenait ses informations directement des missionnaires de l'Acadie, il y aurait eu un autre fort construit vers la même époque à

d'avril, 1750, une flottille portant quatre cents hommes avec les approvisionnements et le matériel nécessaires à la construction et à la défense d'un fort, remonta la baie de Chignectou et vint jeter l'ancre en face de Beaubassin. Elle était commandée par le major Lawrence, le même qui, cinq ans plus tard, devait ordonner de son propre chef l'expulsion en masse des Acadiens.

Le chevalier de La Corne, prévenu de son arrivée, avait fait ses préparatifs pour lui disputer la descente et, dans le cas où il serait repoussé, pour lui enlever toute espèce d'abri dans le voisinage. Cette mesure était habile, comme la suite le fit voir ; car, à cette saison de l'année où la température était encore très froide, Lawrence qui ne s'attendait pas à ce mouvement hardi, ne pourrait pas tenir longtemps la campagne en plein air.

L'église et le village de Beaubassin qui s'élevaient à environ un mille à l'est de la rivière Missagouetche,

la Grand-Prée. — *Règlement des limites, Acadie. Mémoire à M. de Rouillé, ministre de la marine, 1753.*

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il y avait une caserne, nommée le *Vieux Logis*, qui servait d'abri aux troupes entretenues dans l'endroit. Cet édifice, assez bien défendu pour que les Anglais lui donnassent le nom de *Fort*, avait dû être construit à l'époque où ils avaient repris possession de la Grand-Prée, après le combat des Mines (1747). — *Nova Scotia Archives*, p. 197.

furent évacués et incendiés à la vue des Anglais¹. Lawrence, déconcerté, se fit précéder au rivage d'un pavillon parlementaire, eut une courte entrevue avec le commandant, et se rembarqua ensuite sans avoir rien entrepris. L'auteur anonyme des *Mémoires sur le Canada*, ennemi acharné de l'abbé Le Loutre, comme, au reste, de tout ce qui tenait à la religion, a fait retomber sur ce missionnaire la responsabilité de l'incendie de Beaubassin, et prétend même qu'il mit de ses propres mains le feu à l'église. On sait aujourd'hui ce qu'il faut penser des accusations de ce pamphlétaire².

Quelques auteurs anglais ont voulu assimiler l'abandon de Beaubassin, ordonné par les Français, à l'expulsion générale des Acadiens en 1755. La plus simple réflexion suffit pour démontrer qu'il y a un monde de différence entre les deux actes. D'abord, les réfugiés de Beaubassin ne furent pas jetés en exil, mais reçus chez des compatriotes prêts à sympathiser avec eux et à soulager leur désastre ; ensuite les commandants français avaient ordre de la cour de France de les dédommager

1 — “ Les habitants informés que les Anglais étaient dans le dessein de prendre possession de Beaubassin, l'évacuèrent de tous leurs effets et bestiaux, et les sauvages, en mai de cette année (1750), y mirent le feu, de manière que toutes les maisons furent brûlées, et que l'établissement des Anglais y est tout à neuf ”. — *Journal de Franquet*, 1751.

2 — Voir *Un Pèlerinage au Pays d'Évangéline. Appendice.*

de leurs pertes, de leur donner de nouvelles terres et de les y entretenir pendant trois ans. Quel parallèle peut-il y avoir entre cette situation et celle des déportés de 1755 ?

III

Au cours de l'été de 1750, l'émigration des Acadiens prit des proportions si alarmantes, que Cornwallis fit rembarquer Lawrence avec ordre de se fortifier à tout prix sur l'isthme. Dix-sept voiles, portant environ sept cents hommes de troupes, vinrent mouiller au mois de septembre au fond de la baie de Chignectou. M. de La Corne ne crut devoir opposer à leur descente qu'un parti de sauvages et d'Acadiens qui soutinrent pendant quelque temps un feu assez vif derrière les endiguements de la rivière Missagouetche. Après les avoir refoulés vers les bois, Lawrence s'établit dans le cimetière, entouré d'un mur en pierre, qui lui servit de camp retranché. Le fort fut commencé tout auprès sur une légère élévation de terrain, et mis en bon état avant l'hiver.

La Corne poursuivit la tactique qui lui avait réussi au printemps, et fit un désert autour du fort Lawrence en brûlant tout ce qui restait d'établissements dans les environs. Le nombre total des maisons détruites dans les deux incendies fut de cent quarante ou cent

cinquante. Cette destruction mit les Anglais dans de grands embarras, mais nuisit aussi aux Français par la perte de beaucoup de grain, de fourrage et même de bestiaux qui ne purent être sauvés, "ce qui causa une grande disette, et obligea de nourrir toutes ces familles aux dépens du roi ¹".

Rien ne ressemblait moins à la paix que ce qui se passa depuis lors sur ce coin de la frontière. La plaine qui s'étendait entre les deux forts, lesquels étaient éloignés l'un de l'autre seulement d'une demi-lieue, devint le théâtre de rencontres sanglantes qui se renouvelèrent périodiquement sur un point ou sur un autre, sous prétexte d'empiètements ou de représailles. Il faut lire, pour bien s'en rendre compte, le *Journal* minutieux tenu par un des principaux officiers de Beauséjour, le capitaine de la Vallière.

L'arrivée de M. de Saint-Ours, qui vint remplacer le chevalier de La Corne au mois d'octobre, fut marquée par un événement qui créa un grand émoi dans les deux camps et donna lieu à une atroce calomnie contre l'abbé Le Loutre ².

1 — *Journal de ce qui s'est passé à Chignectou et autres parties des frontières de l'Acadie, depuis le 19 septembre, 1750 jusqu'au 28 juillet, 1751, par M. de la Vallière.*

2 — L'auteur des *Mémoires sur le Canada* qui n'a écrit souvent que sur des ouï-dire et dont le but principal paraît avoir été

Le capitaine Edward Howe, que nous avons vu blessé et relâché sur parole après le combat des Mines, avait repris ses fonctions de commissaire-général et les exerçait au fort. Lawrence. C'était un homme instruit et fort aimable, paraît-il, mais qui avait le tort de trop laisser voir les préjugés intenses dont il était imbu. Grâce à sa connaissance de la langue française, il avait souvent des entretiens avec les Acadiens et les sauvages, à qui il faisait les plus belles promesses pour les engager à passer du côté des Anglais. Quelques-uns des Micmacs lui avaient voué une haine mortelle parce qu'il s'était laissé emporter, un jour, en parlant du culte catholique, et avait proféré de grossières injures contre la sainte Vierge. L'abbé Le Loutre, qui le connaissait bien, l'avait prévenu des desseins de vengeance de quelques-uns des sauvages qui rôdaient à Beaubassin, et lui avait recommandé de bien se tenir sur ses gardes. Howe qui poussait la bravoure jusqu'à l'imprudence, ne tint aucun compte de ses avis.

On le voyait souvent se promener au bord du Missagouetche où il trouvait moyen de nouer conversation

de satisfaire ses animosités ou sa malveillance, n'a pas pris la peine de constater que ce fut M. de Saint-Ours, et non M. de Vassan, qui remplaça le chevalier de La Corne, parti de Beau-séjour le huit octobre. Le Journal de la Vallière écrit sur les lieux est formel à ce sujet.

d'un bord à l'autre de la rivière. Le Missagouctche n'est guère qu'un gros ruisseau qui, à marée basse, se réduit à un maigre filet d'eaux dormantes et fangeuses, encaissées entre des rives profondes d'une teinte rousâtre. Comme toutes les rivières qui se jettent dans la baie de Fundy, il offre un curieux phénomène causé par les puissantes marées de ce bras de mer. A l'heure du flot, une énorme vague y pénètre, le remplit avec une étonnante rapidité, et le déborderait, si elle n'était retenue par de hautes digues.

Durant une nuit du mois d'octobre, quelques sauvages vinrent se cacher dans les grandes herbes, à l'abri de l'endiguement de la rive droite. Vers huit heures du matin, les sentinelles en faction aux portes du fort Lawrence, aperçurent un drapeau rouge agité au-dessus de la digue par un homme qui paraissait vêtu de l'uniforme des officiers français. Le capitaine Howe s'avança avec quelques-uns des siens, précédé d'un drapeau blanc, et s'approcha jusqu'à la portée de la voix. Le prétendu officier n'était autre que Jean-Baptiste Coptk, surnommé Etienne Bâtard, chef micmac de la mission du P. La Corne, homme féroce et dangereux, traître aux Français aussi bien qu'aux Anglais, qui cherchait depuis longtemps l'occasion de se venger du capitaine Howe. Celui-ci, après avoir échangé quelques paroles, crût reconnaître un piège et songea à se retirer. Mais il était trop tard ; Coptk jeta son drapeau à terre et fit signe à

sés gens de tirer. Howe tomba mortellement blessé de plusieurs balles. Ses compagnons le prirent dans leurs bras et l'emportèrent malgré les balles qui continuaient à pleuvoir sur eux. Il mourut peu de jours après.

Tel est ce triste accident tel que rapporté par des témoins oculaires et confirmé par d'autres relations dignes de foi. L'auteur anonyme des *Mémoires sur le Canada* s'est fait l'écho des calomnies inventées contre l'abbé Le Loutre à l'occasion de ce meurtre ¹.

IV

Dès son arrivée à Beauséjour, M. de La Corne avait reconnu l'importance de cette position stratégique ; il s'était cependant borné à y établir un camp volant. Mais du moment que le marquis de la Jonquière eut appris que les Anglais se fortifiaient de l'autre côté de la rivière, il ordonna à M. de Saint-Ours, qui venait de remplacer le chevalier, de construire un fort sur l'éminence, et lui avait expédié en même temps un renfort de troupes, avec quelques pièces d'artillerie. M. de Saint-Ours y fit travailler durant tout l'hiver. Il avait pour ingénieur M. de Léry, fils de celui qui avait dirigé

¹— Voir, pour la critique de ce fait, *Un Pèlerinage, etc. Appendice.*

les fortifications de Québec, et pour sous-ingénieur M. Jacquot de Fiedmond. C'est pour la première fois qu'apparaît au Canada le nom de ce dernier officier qui s'est immortalisé au siège de Québec. Les deux ingénieurs se partagèrent la surveillance des travaux qui se poursuivaient, tant à Beauséjour qu'à la baie Verte, où se construisait un petit fort en palissades, nommé Gaspareau, pour la protection des dépôts de vivres et de munitions qu'on y expédiait de Québec et de Louisbourg en destination de Beaubassin.

Les réfugiés sans asile se répandirent dans les établissements de Memramcouk, de Peticoudiac, de Chipoudy et des côtes du golfe jusqu'à la baie de Miramichi¹. Plusieurs traversèrent dans l'île Saint-Jean. Un grand nombre furent employés aux travaux du fort de Beauséjour. Ces malheureux eurent beaucoup à souffrir du froid et de la misère, car la sollicitude des commandants n'avait pu suffire à tant de besoins imprévus.

Au printemps, le fort de Beauséjour était bâti, moitié en terre, moitié en palissades ; les casernes, les magasins, la poudrière, en construction ; et à la fin de l'été, la

1 — Au passage de l'ingénieur Franquet à Beauséjour (août, 1751), le nombre des réfugiés y étaient de onze cent onze, "répandus dans les villages circonvoisins dépendants du Canada". Sur ce nombre, cent cinquante-cinq étaient de l'intérieur de la péninsule, le reste de Beaubassin.

place était prête à recevoir la garnison. Les travaux furent continués jusqu'à ce qu'elle fut en état de soutenir un siège régulier. Les ruines actuelles de Beauséjour, fort intéressantes à visiter, témoignent de la solidité de cette petite forteresse. Le site en avait été admirablement choisi. Du haut des remparts, la vue embrassait tout le paysage environnant, d'une beauté douce et variée : à droite, la baie de Chignectou, dont le fond s'arrondit en courbes si gracieuses qu'il a reçu le nom de Beaubassin ; en face, la fertile plaine endiguée, sillonnée par la rivière Missagouetche, appelée aussi Sainte-Marguerite ; au delà, sur un renflement du sol, l'enceinte de terre et de palissades du fort Lawrence, au-dessus duquel flottaient les couleurs écarlates d'Angleterre ; à gauche et en arrière, des terrains lacustres, largement cultivés, et les villages de Tintamarre, de Memramcouk, de Peticoudiac, de Chipoudy, d'où montaient les murmures de la vie rurale ; autour de l'horizon une ceinture de collines étagées, les unes défrichées, les autres couronnées de grands bois ou de bruyères ; aux pieds des remparts, animés par le mouvement des troupes, des bandes de guerriers sauvages et d'une population ouvrière, un groupe de maisons, avec une chapelle en construction que l'abbé Le Loutre espérait bientôt ouvrir au culte, si elle ne l'était déjà.

Toutes les précautions prises par Cornwallis n'avaient pu arrêter l'exode des Acadiens. Durant les deux années

qui suivirent, une grande partie de la population s'échappa de la péninsule. Elle se partageait en deux courants, l'un venant se réfugier sous la protection de Beau-séjour, l'autre inondant l'île Saint-Jean. Le principal auteur de cette émigration, l'abbé Le Loutre, devait être voué, — on le conçoit, — à l'exécration des Anglais. Il n'y a pas de couleurs assez sombres pour peindre le portrait sous lequel ils nous le montrent¹. L'abbé Le Loutre était également le point de mire de la critique d'un certain nombre de Français, jaloux de la haute influence dont il jouissait à Québec et à Versailles. C'est à cette source qu'a puisé l'auteur des *Mémoires sur le Canada* qui le représente comme le tyran des Acadiens, toujours prêt à lâcher sur eux ses sauvages pour les dépouiller, leur enlever leurs femmes et leurs enfants, s'ils ne veulent pas se soumettre à ses volontés. M. de la Vallière qui avait sous les yeux la détresse des Acadiens et qui voyait agir l'abbé Le Loutre, ne laisse pas même soupçonner une telle con-

1. — Le gouverneur Cornwallis offrit cent livres sterling pour la tête de l'abbé Le Loutre. Tel était cependant l'attachement des Peaux Rouges pour leur missionnaire que, malgré ce puissant appât offert à leur convoitise, malgré la facilité qu'ils avaient de le tuer durant les fréquentes courses qu'il avait à faire avec eux dans les bois, pas un seul n'eut l'idée d'attenter à ses jours. C'était le fruit du dévouement que lui et ses devanciers depuis des générations montraient à ces tribus.

duite. Au contraire, il le montre comme donnant l'exemple de l'humanité, rachetant des mains des sauvages les prisonniers anglais qui, certes, n'avaient pas de tendresses pour lui¹. Au reste, quand on se rappelle la sollicitude et la commisération de ce missionnaire pour les mêmes Acadiens, jetés sur les côtes d'Angleterre et de France après la catastrophe de 1755, quand on le voit au sortir de sa prison courir à Versailles, y dépenser le reste de son influence et de ses forces auprès des ministres pour recueillir ces infortunés, leur obtenir des dédommagements et aller lui-même les installer sur des terres à Belle-Isle-en-Mer, en un mot, quand on le voit agir comme un père à leur égard, on sait à quoi s'en tenir sur les accusations portées par ses ennemis.

D'après un Mémoire sur l'état de l'Acadie adressé au ministre en 1753 par l'abbé de L'Isle-Dieu, il ne restait

1 — "M. de Saint-Ours envoya M. de Léry, aîné, et Montesson, officiers du Canada, pour retirer des mains des sauvages le capitaine et les matelots (d'une goélette anglaise échouée vis-à-vis Beauséjour). M. Le Loutre s'y transporta aussi. Tout ce qu'ils purent faire fut de retirer le capitaine et de le faire sauver. Ces messieurs firent ensuite défoncer tout ce qu'ils purent d'eau-de-vie, rhum, vin et liqueurs... Deux jours après, M. de Saint-Ours renvoya le capitaine avec son équipage (au commandant du fort Lawrence), n'ayant pu les renvoyer plus tôt, les sauvages qui n'avaient point désaoulé, les demandant hautement. M. Le Loutre paya leur rançon". — *Journal de M. de la Vallière.*

alors sous la domination anglaise que six mille cinq cent dix habitants¹. Sur douze cents personnes qui formaient naguère la paroisse de Cobequid, il ne s'y en trouvait plus que trois cents. Le reste s'était enfui à l'île Saint-Jean par le portage de Tagamigouche que les Anglais n'avaient pas eu la précaution de garder. Cinq cents habitants avaient quitté Piquit, et trois cents, la Grand-Prée. Les deux seules paroisses de la Rivière-aux-Canards et de Port-Royal étaient demeurées à peu près intactes, à cause de leur éloignement des frontières françaises. Il n'y avait plus que deux prêtres pour desservir cette population, MM. Chauvreux et Desenclaves, tous deux vieillards infirmes. L'abbé Desenclaves résidait toujours à Port-Royal ; l'abbé Chauvreux s'était transporté de Piquit à la Grand-Prée, afin de se trouver plus au centre du bassin des Mines qu'il était seul à desservir.

Des deux églises qu'il y avait naguère à Piquit, il n'en restait plus qu'une : celle de l'Assomption ayant été détruite et remplacée par le fort Edouard².

Quelque temps auparavant, un jeune prêtre, l'abbé

1 — Il faut ajouter à ce chiffre les petits groupes de pêcheurs acadiens échelonnés au bord de la mer, tels que Chezetcouk, Pomcoup, Tébok, etc.

2 — *Mémoire de l'abbé de L'Isle-Dieu, 1753.*

L'abbé de L'Isle-Dieu fait voir l'insuffisance de prêtres dont souffrait l'Acadie, en indiquant l'étendue de chaque paroisse. Il donne en même temps le nombre de commu-

Brassard, envoyé par l'évêque de Québec, était venu offrir ses services à Port-Royal ; mais il avait été refusé par le Conseil qui lui avait signifié l'ordre de sortir de la province ¹. Voilà à quoi se réduisait le libre exercice de la religion tant de fois garanti par les gouverneurs de la Nouvelle-Ecosse.

nions qu'elles comptaient avant le commencement de l'émigration :

<i>Paroisses</i>	<i>Etendue</i>	<i>Communions</i>
Port-Royal.....	10 à 12 lieues.....	2000
Rivière-aux-Canards....	4	500
La Grand-Prée.....	4	1000
Pigiquit.....	10	1800
Cobequid.....	12	800

Mémoire, etc., 1753.

1 — *Lettre de l'abbé Brassard à M^r de Pontbriand, à Beau-bassin, le 2 juin, 1749.*

L'évêque de Québec avait envoyé l'abbé Brassard en Acadie à la demande des habitants de Pigiquit qui, au mois de février précédent, lui avaient adressé une requête pour le supplier de leur accorder un prêtre. Cette requête, dont on trouvera le texte ci-après, est un monument de la foi et de la piété de cette excellente population sur laquelle s'appesantissait en ce moment le joug qui, sept ans plus tard, devait l'écraser et l'arracher du sol. On voit à la lecture de cette pièce que ceux qui l'ont rédigée sont de *pauvres et simples* habitants comme ils le disent eux-mêmes n'ayant qu'une instruction élémentaire, mais qui laissent parler leurs sentiments religieux avec une naïveté et une franchise qui vont à l'âme. Il y a cependant de la fierté dans ces cœurs humbles. On remarquera avec quel noble orgueil ils parlent de la réponse qu'ils viennent de faire à leurs maîtres au regard de la liberté religieuse. Ils disent ce qu'ils feront plus tard : ils sacrifieront tout plutôt que de transiger.

REQUÊTE DES HABITANTS DE L'ASSOMPTION DE FIGI-
QUIT, ENVOYÉE A MGR L'ÉVÊQUE DE QUÉBEC,
LE 18 FÉVRIER, 1749

Monseigneur,

Nous, les habitants de la communauté de la paroisse de l'Assomption de Piquit, prenons la liberté de vous représenter très respectueusement nos très humbles supplications, qui seraient de vouloir bien jeter un œil de compassion sur notre triste état, d'autant que nous sommes en notre paroisse seule, au nombre de cent cinquante habitants, et au nombre de cinq cents communicants, et le tout privé de presque tous les secours que nous pouvons espérer de la part des missionnaires, pour nous avancer dans les pratiques de la vertu, et nous maintenir et guider dans notre religion que nous avons plus à cœur que nos biens temporels, et d'une telle importance que nous ne pouvons nous en expliquer par nous-mêmes. Mais sachant que vous êtes revêtu de toute lumière et pouvoir pour le spirituel, et surtout dans votre diocèse, ce qui nous fait espérer que vous jetterez sur nous un œil de compassion en nous accordant la faveur de nous envoyer un prêtre dans notre paroisse, et qu'il y paraisse stable, appuyé par Votre Grandeur.

Vous nous direz peut-être qu'il peut y avoir du gênement de la part de Messieurs les Anglais. Ce que nous pouvons vous dire à ce sujet, c'est que ces Messieurs nous ont paru par la dernière requête que nous leur avons présentée, comme désarmés de leur prétendue espérance, en nous voyant si fermes à soutenir les réserves à nous accordées, en vertu du serment de fidélité que nous leur avons donné ; lesquelles réserves consistent, tout d'abord, en ce qu'ils nous accordent le libre exercice de notre religion et des prêtres pour nous instruire. Ce qui donne assez à entendre que le nombre augmenterait à proportion du peuple à instruire, et que tant qu'ils ne se rendront pas suspects au gouvernement, nous pensons que ces Messieurs ne peuvent avec justes raisons.

nous les ravir. Monseigneur, nous aurions plusieurs articles que nous croyons être de justes raisons à vous marquer, mais comme étant fondés sur votre charité paternelle, nous croyons qu'il nous suffit de vous dire que nous sommes dépourvus de missionnaires, et que vous connaîtrez mieux que nous-mêmes ce dont nous avons besoin ; nous vous en marquerons seulement ici un article qui est que quand nous descendons en esprit dans le purgatoire, nous connaissons là qu'il n'y a pas un nombre suffisant de missionnaires dans l'Acadie, d'autant qu'il est impossible à ceux qui y sont de pouvoir jouir d'autant de messes qu'on désirerait en faire dire. Au lieu d'avoir un nombre considérable de sacrifices, ils n'en ont que très peu.

Monseigneur, nous vous demandons par grâce de vouloir accorder excuse aux dits suppliants du manque de respect auprès de votre dignité, étant cependant fondés sur ce que vous reconnaîtrez que nous ne sommes que de pauvres et simples habitants, et que le manque de respect n'est qu'un pur effet de notre inadvertance. Aussi les soussignés au nom de toute la communauté de la dite paroisse, savoir les anciens et nouveaux députés et marguilliers, faisant pour le tout, et dans l'espérance que ces grâces leur seront accordées et par là ils seront obligés à redoubler leur vœux pour votre conservation et prospérité. Aussi nous sommes de tout notre cœur vos très humbles et bien obéissants serviteurs et fidèles soumis.

(Suivent les signatures).

Mgr de Pontbriand fut si profondément touché de cette requête qu'il fit partir l'abbé Brassard pour l'Acadie dès le printemps de la même année. Il n'avait pas manqué d'en prévenir les habitants de Piquit. L'abbé Brassard dut même passer par cette paroisse en se rendant à Port-Royal. Qu'on se figure le désappointement et la douleur de ces braves gens en apprenant à son retour qu'il ne pouvait rester au milieu d'eux, parce que le Conseil de Port-Royal lui en avait fait la défense formelle.

CHAPITRE NEUVIÈME

Etat de la colonie. — Menaces de guerre. — L'ingénieur Franquet à l'île Saint-Jean. — Ses observations sur le port Lajoie. — Sur le havre Saint-Pierre. — Sur les Trois-Rivières. — Il propose de fortifier ces trois points. — Son admiration pour le pays. — Nicolas Gautier et Amand Bugeau. — Caractère des Acadiens d'après Franquet.

I

On a vu dans le chapitre précédent les causes qui amenèrent un surcroît de population dans l'île Saint-Jean à partir de l'année 1750. C'était un avantage pour l'avenir, mais un danger pour le présent ; car les moyens de subsistance que fournissait le gouvernement n'étaient pas suffisants pour empêcher la misère de s'accroître.

“ Nous avons fait jusqu'à présent, écrivait l'intendant Bigot au ministre, le 5 octobre, 1750, tout ce qui a dépendu de nous pour insinuer à ces habitants (de

l'Acadie) de se retirer sur nos terres. Il y en a passé six ou sept cents sur l'isle Saint-Jean à ce que nous mande M. de Bonnaventure. Et il en passe tous les jours, mais pas avec autant de vivacité que s'il n'y avait pas eu de bâtimens anglais pour les en empêcher.

“ Nous y avons envoyé des farines suffisamment pour les faire subsister, des pioches, haches, clous, socs de charrue et quelques effets pour les vêtir, la plus grande partie étant nuds s'étant échappés comme ils avaient pu. A l'ouverture de la navigation, l'année prochaine, nous y renverrons d'autres farines et légumes pour la subsistance.

“ M. Bigot n'ayant pas trouvé cet automne de bâtimens pour leur faire venir des pois, faute de pratique, il les a fait passer à Louisbourg pour qu'ils leur fussent envoyés.

“ Nous souhaitons fort qu'ils les reçoivent, sans quoi ils seraient réduits au pain sec, hormis qu'on ne leur envoie de l'isle Royale des salaisons.

“ Les Acadiens qui se sont retirés dans cette isle, y ont passé trop dénués de tout pour avoir pensé à faire la pesche la même année et encore moins avec nos bâtimens qui n'étaient occupés qu'à aller et venir”.

La cour de Versailles qui s'engageait en de grandes dépenses pour peupler l'île Saint-Jean, avait à cœur qu'elle fut solidement établie par le défrichement et la culture du sol. Elle voulait pour cela que tous les bras

y fussent employés, et défendit en conséquence aux colons de s'adonner à la pêche.

L'intendant du Canada en félicitait le ministre. " Le parti, Monseigneur, que vous avez pris d'y interdire la pesche est le meilleur pour faire réussir la culture des terres. Tout habitant qui devient pêcheur ne peut se déterminer d'y travailler. La culture ne rend pas des profits si apparents, mais ils sont plus solides".

Au cours de l'été 1751, M. de Bonnaventure se rendit à Louisbourg pour y rendre compte de l'état de l'île Saint-Jean. Le commissaire-ordonnateur, Prévost, résumait le rapport de ce gouverneur dans une lettre qu'il adressait au ministre, le 28 novembre, 1751.

" Les anciens colons, disait-il, sont bien plus à plaindre que les nouveaux, parce qu'ils n'ont pas reçu la ration; et la récolte ayant totalement manquée, le plus grand nombre se trouve sans pain, et hors d'état de faire de semence pour l'année prochaine. D'ailleurs il se trouve parmi eux beaucoup de pauvres, de veuves et d'orphelins, dont la grande misère obligera à quelques secours jusqu'au printemps, et j'ai marqué à M. de Bonnaventure de ne s'y point refuser en usant de toute l'économie praticable et veillant à les en faire profiter pour préparer leurs terres à recevoir les semences que je ferai en sorte d'y faire passer à la fin d'avril, si les cent barriques de blé que j'ai demandées pour eux à la Nouvelle-York, me parviennent de bonne heure".

“ Les nouveaux habitants, ajoutait Prévost, composent ici : hommes, femmes, garçons et filles, environ 2000 personnes, sur l'isle où il en était resté près de onze cents anciens. Ces premiers y ont amené de l'Acadie 2209 bêtes à cornes tant en bœufs, vaches, taureaux, génisses que veaux, beaucoup de cochons, quelques moutons et 171 chevaux. Ils se bâtissent assez bien, et commencent à donner une forme à leurs établissements qu'ils pousseraient avec plus d'ardeur, s'ils voyaient établies quelques batteries ou forteresses pour les rassurer contre les Anglais qu'ils craignent beaucoup...

“ Ces familles sont si considérables par elles-mêmes, qu'à moins d'une maladie épidémique, il y a lieu de présumer que, sous peu d'années, elles peupleront assez pour augmenter ces hameaux qui se défricheront toujours, par les partages auxquels les pères seront obligés en établissant leurs enfants, ou par ceux qui seront faits entre les collatéraux de ces premières souches ¹.

A son passage à l'île Saint-Jean, l'ingénieur Franquet ne fut pas moins étonné que le commissaire-ordonnateur de Louisbourg, du nombre prodigieux d'enfants qu'il voyait dans presque toutes les familles. Cette fécondité de la race acadienne qui, au siècle dernier, frappait les

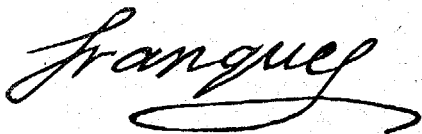
1 — *Prévost au ministre*, 28 novembre, 1751.

esprits observateurs, préoccupe encore aujourd'hui les hommes de science. On n'en trouve, paraît-il, bien peu d'exemples chez les autres peuples. Le seul, de nos jours, est celui des Boers du Transvaal, peuple de pasteurs, dont le genre d'existence a des analogies avec celui des anciens patriarches. Les Acadiens également, ceux d'aujourd'hui aussi bien que ceux d'autrefois, — car les fils n'ont pas dégénéré de leurs pères, — rappellent quelque chose des âges bibliques par leurs vertus morales, dont les nombreuses familles qui peuplent leurs foyers, sont la récompense.

II

La guerre que tous les esprits clairvoyants annonçaient dans un avenir prochain, décida la cour de Versailles à envoyer au Canada un ingénieur pour visiter les fortifications, en indiquer de nouvelles et proposer des plans pour leur construction. Les Mémoires que l'ingénieur Fran-

quet a écrits sur les différents voyages qu'il a faits



au Cap-Breton, à l'île Saint-Jean et dans l'intérieur du Canada, de 1750 à 1754, sont au nombre des pièces historiques les plus importantes de cette époque.

Le récit de son voyage à l'île Saint-Jean est ce qui a été écrit de plus complet et de plus remarquable sur cette colonie.

Franquet avait été envoyé en Amérique avec le titre d'ingénieur du roi et de directeur des fortifications de la Nouvelle-France. Une mission d'aussi haute importance n'avait pu être confiée qu'à un homme d'une rare capacité et d'une habileté reconnue dans l'art militaire. Les observations qu'il a faites sont d'autant plus précieuses qu'elles ont un caractère officiel et qu'elles viennent d'un personnage de sa compétence.

Arrivé à Louisbourg en 1750, il s'occupa d'abord de la réparation des anciens remparts qui tombaient en ruine, et traça les plans des nouveaux travaux de défense qu'il voulait soumettre au ministère de la guerre.

L'année suivante, il fit sa première tournée d'inspection dans les îles du Cap-Breton, de Saint-Jean, et sur l'isthme de la Nouvelle-Ecosse.

L'année 1752 fut employée presque tout entière à la visite des forts du Canada qui lui servit de sujet au plus important de ses Mémoires¹. Durant les années qui suivirent jusqu'en 1758, il ne cessa de s'occuper des fortifications de Louisbourg, qui n'étaient pas encore terminées, lorsque les Anglais vinrent y mettre le siège.

1 — Ce Mémoire a été publié en 1889 par l'Institut Canadien de Québec.

Après la chute de cette forteresse (1758), où avaient été inutilement engloutis des millions, Franquet repassa en France avec la garnison faite prisonnière de guerre. Il y fut fort mal accueilli par les ministres de Louis XV, qui, au lieu de s'en prendre à leur propre incurie, firent retomber sur lui et sur le brave chevalier de Drucour la responsabilité de ce désastre. Franquet fut si profondément affecté de ces injustes reproches, qu'il en mourut de chagrin peu de semaines après ¹.

III

J'ai dû anticiper sur les événements pour tracer en quelques lignes la carrière de cet ingénieur dont le nom se rattache intimement à l'histoire de l'île Saint-Jean.

On vient de voir qu'il y débarqua en 1751.

Nous allons l'y suivre et mettre à profit ses nombreuses observations ². Il a étudié l'île sous les divers

1 — " Franquet's head, dit le chevalier Johnstone, quite turned upon his arrival in France, and he died a few weeks after of grief". — *The Campaign of Louisbourg, 1750-1758*.

2 — Le Voyage de Franquet forme quatre-vingt-deux pages de manuscrits in-folio, et est accompagné de huit cartes et plans.

1° Carte générale de l'Isle Saint-Jean.

2° Carte du Port Lajoie.

3° Plan du Port des Trois-Rivières.

rapports du sol, des habitants, des voies de communication, et des moyens de défense dont le pays était susceptible.

Parti de Louisbourg le 27 juillet, il descendit le long de la côte orientale du Cap-Breton, s'arrêtant dans quelques-uns des ports, franchit le passage de Fronsac (Gut de Canseau), et vint mouiller le 2 d'août devant le fort Lajoie.

Ce fort, qui ne méritait pas ce nom, était situé, comme je l'ai déjà dit, à gauche de l'entrée du port. Il ne se composait que de constructions en bois, élevées à la hâte en 1749, sous la surveillance de M. de Bonnaventure.

Il n'y avait que la poudrière qui fût en pierre. Construite avant 1745, elle était la seule bâtisse restée debout après le passage des Anglo-Américains. Fran-

4° Plan des bâtiments construits au Port Lajoie par M. de Bonnaventure.

5° Plan du fort projeté au Port Lajoie.

6° Plan d'une redoute projetée sur la Pointe à la Framboise, située à droite de l'entrée du Port Lajoie.

7° Plan d'une redoute en maçonnerie projetée sur la pointe de terre située dans le fond du Port des Trois-Rivières.

8° Plan d'un fort à quatre bastions en piquets projeté au Havre Saint-Pierre.

Mon savant ami, M. Edmond Roy, m'a épargné l'ennui de faire copier ces plans à Paris, en me fournissant les copies qu'il a fait faire lui-même, il y a peu d'années.

F

Chemin qui conduit de l'anse au débarquement à l'établissement du Roy

E

C A D D B

Q
P

G

I J
H

O

K

M N

L

19845
1 2 3 4 5 6 7 8 9 toises

Plan des bâtimens du port Lajoie

L É G E N D E

- A. Chambre pour le Commandant.
- B. Corps de Garde.
- C. Cabaneau pour le Commandant.
- D.D. Chambre de Soldats.
- E. Magasins aux Farines.
- F. Logement des Officiers Subalternes.
- G. Magasin des Marchandises Sèches.
- H. Boulangerie.
- I.J. Ecuries.
- K. Forges.
- L. Logement du Capitaine de la troupe.
- M. Magasin aux Melasses.
- N. Logement du Garde-Magasin.
- O. Logement du Chirurgien et de l'Aumônier.
- P. Poudrière voûtée.
- Q. Prison.

Tous ces logements ont été faits en piquets et en planches en 1749 ; leur construction sera de peu de durée, attendu qu'ils n'ont été considérés que provisionnels et ont coûté suivant le toisé qui en a été fait, la somme de 9,169l. 17s. 8d.

Manuscrits de Franquet.

quet a tracé un plan de ces constructions telles qu'elles étaient à son arrivée ¹.

Il séjourna jusqu'au 8 d'août au port Lajoie, afin d'en examiner les environs et de fixer l'emplacement d'un fort à quatre bastions, dont il proposait la construction à peu près au même endroit où se trouvaient les habitations déjà existantes.

Le 9 au matin, il reprit sa route pour aller visiter le havre Saint-Pierre. Une gabare servie par six rameurs, que M. de Bonnaventure avait mis à sa disposition, remonta la rivière du Nord-Est (Hillsborough River).

“ On aperçut, dit-il, à la rive gauche, l'anse aux Morts, la rivière de la petite Cension, et celles des Blancs ; à la rive droite, la rivière de l'Isle aux Foins, celle de Brouillan, et plusieurs petits ruisseaux ; et de chaque côté, des habitations formées nouvellement par des Acadiens transplantés et fort éloignées les unes des autres.

“ Environ à deux lieues en remontant cette rivière, est l'Isle aux Chèvres, plus voisine de la rive gauche que de la droite. Dans son cours, l'on aperçoit des balises plantées pour indiquer le chenal. Les platiers qui

1 — Voir ce plan.

Nous avons tenu à le reproduire ici, parce que c'est absolument tout ce qui reste de l'ancien chef-lieu de l'île Saint-Jean.

s'étendent bien avant le rendent difficile à suivre, il faut être muni d'un pilote pratique pour ne pas le manquer dans un bâtiment de trente-cinq à quarante tonneaux.

“ Cette rivière est bordée de chaque côté par une lisière de prairies découvertes à maree basse, et tant soit peu mouillées à haute mer ; l'herbe qu'elles produisent tient de la qualité des joncs, néanmoins, quoique salée et grasse, elle est tendre et bonne aux bestiaux.

“ Parvenus devant un terrain concédé ou nommé Desmoulins, la mer commença à perdre, et l'on fut obligé de mettre à terre. A cette effet, l'on se porta à la rive droite, et au moyen d'une coupure, pratiquée à travers les vases, l'on joignit l'habitation du sieur Gautier ; cet habitant est nouveau ainsi que le sieur Bugeau son voisin. On les questionna sur les terrains qu'ils occupaient depuis dix-huit mois, et sur les ressources qu'ils espéraient en tirer. Ils nous dirent que leurs concessions consistaient en quatre arpents de face sur quarante de profondeur, que les bois qui couvraient leurs terrains, ayant ci-devant été brûlés en partie, ils avaient eu moins de peine à les défricher, et que quoiqu'ils ne pussent travailler que depuis le mois de mars de cette année, ces terres produisaient cependant du froment, des pois, de l'avoine, et toutes sortes de légumes. Nous parcourûmes ces différents champs, et au vrai, jamais récolte dans les meilleurs cantons de la

France ne promet davantage. Ils convinrent que la terre était propre à tout ce qu'on y voudrait semer, et que par succession, ils trouveraient dans sa production de quoi se dédommager des biens qu'ils ont abandonnés ”.

IV

Les deux habitants qui paraissent ici à la tête des colons du lieu et dont Franquet vient de résumer les intéressantes observations, étaient, — on doit s'en rappeler, — les proscrits acadiens qui avaient joué un rôle important dans la Nouvelle-Ecosse durant la dernière guerre. De tous les biens qu'avait possédés Nicolas Gautier en Acadie, il ne lui restait plus que le souvenir qu'il avait voulu perpétuer en donnant le nom de son ancienne propriété de Belair à une claire et fraîche fontaine qui jaillissait sur sa nouvelle terre. Le principal soutien de ses vieux jours était encore son fils aîné, ce Pierre Gautier qui avait servi de pilote à M. de la Jonquière, lorsque celui-ci partit d'Halifax avec les débris de la flotte du duc d'Anville, pour venir assiéger Port-Royal. Au retour de la paix, lorsque Shirley, gouverneur du Massachusetts, offrit une amnistie générale aux Acadiens, il refusa, on le sait, d'y comprendre Nicolas Gautier et ses deux fils, Pierre et Joseph, ni Amand Bugeau, lequel avait comme eux, chaleureuse-

ment embrassé la cause de la France. On a vu figurer leurs noms en tête de la liste des proscrits comme étant les plus coupables. Tous leurs biens furent confisqués, leurs habitations rasées, et eux-mêmes condamnés à la prison. Ils durent chercher leur salut dans la fuite.

Au Canada, ils trouvèrent des amis dans les commandants qui firent connaître leur dévouement à la cour de Versailles, et leur obtinrent en dédommagement de leur pertes des "gratifications" en argent et des concessions de terre dans l'île Saint-Jean.

En 1750, on les voit employés à transporter sur leur navire, de Tagamigouche et de la baie Verte à l'île Saint-Jean, les familles acadiennes qui fuyaient devant les persécutions dont Cornwallis récompensait leur fidélité.

Il fallait toute l'habileté et l'expérience des lieux, que possédaient les Gautier, pour n'être pas surpris pendant les continuelles traversées qu'ils avaient à faire d'une rive à l'autre; car, outre les patrouilles qui apparaissaient à l'improviste sur divers points de l'isthme, des frégates détachées par Cornwallis croisaient sans cesse d'une extrémité à l'autre du détroit. Souvent des familles étaient embarquées pour l'île sans autres effets que les vêtements qui les couvraient, n'ayant pu échapper aux patrouilles ennemies que les armes à la main. Ce fut là la première cause de la misère qui fit périr tant d'infortunés Acadiens sur ces côtes.

On voit par ce qui précède que la famille Gautier avait repris à l'île Saint-Jean le genre de vie qu'elle avait mené à Port-Royal, se créant des moyens d'existence à la fois par l'agriculture et par la navigation.

“ Plusieurs habitants, continue Franquet, vinrent nous trouver le lendemain au matin, pour représenter que leur intention était de former une paroisse, que les sentiments pour la position de l'église étaient partagés, qu'à cet effet, ils nous priaient de les entendre, et conséquemment à leurs raisons, la déterminer dans l'endroit que nous jugerions le plus à la bienséance d'un chacun. Cette affaire paraissant sujette à des débats, on remit à en traiter au retour en les prévenant de convoquer tous ceux qui y prenaient intérêt.

“ Le 10, la mer ayant un peu perdu, nous nous embarquâmes avec un peu de difficulté, attendu que les vases se découvraient; néanmoins ayant mis au large l'on aperçut sur la gauche la rivière au Moulin, nommé telle par un moulin à scie qu'un particulier y a fait construire; au delà, celle de Piquit, et des deux côtés, plusieurs habitations. Les terrains nous y parurent découverts et mis en valeur comme les champs les plus fertiles. Nous en étions même en admiration. L'on nous dit à cet égard qu'ils appartenaient à d'anciens habitants, que la plupart étaient à leur aise, munis de bestiaux, et recueillaient tous les ans de quoi fournir à leur subsistance. Nous fûmes enchantés du coup d'œil

de leur situation d'autant que toutes ces habitations sont établies sur les coteaux du vallon que la rivière parcourt, que les défrichés vont en remontant la hauteur ; qu'à leur sommet est un bois fourni de hêtres, et d'arbres francs, et qu'au bas il n'y a point de maison qui n'ait sa petite fontaine de manière que tous ces avantages de la nature, éclairés d'un beau ciel, en rendent le séjour agréable”.

V

La gabare qui portait Franquet le déposa à deux lieues plus haut sur la droite, vis-à-vis d'une maison “faisant face à la rivière”. C'était celle d'une veuve nommée Gentil d'où partait un chemin qui conduisait jusqu'au havre Saint-Pierre.

“ Nous y vîmes de près, dit-il, des grains de la plus grande beauté. Et le chemin, de là au havre Saint-Pierre étant frayé, large de six à sept pieds et propre à des charrettes attelées de deux bœufs, on le suivit à pied. Il traverse des bois brûlés, dans lesquels il y a une grande quantité de bluets qu'on mange en rafraîchissement. Il va aboutir au ruisseau à Commeau, où la mer forme une espèce de barachois qu'on traverse à sec, à marée basse, et à haute mer, sur deux pieds et demi d'eau. Cet endroit est réputé le point milieu du chemin de la dite veuve Gentil et le havre Saint-Pierre.

“ A la sortie de ce barachois, le chemin rentre dans le bois, jusqu'à l'endroit nommé la Queue des Etangs, où un autre petit ruisseau forme semblable barachois toujours couvert d'eau, et dont le fond vaseux et mol, en rend le passage difficile.

“ C'est à cet endroit que les dunes commencent à se former. Elles garantissent le pays des inondations de la mer. Le chemin les a laissées à gauche et à droite. Il borde des étangs que l'on traverse de distance à autre ; il s'y trouve ordinairement deux pieds à deux pieds et demi de hauteur d'eau, et dans les grandes crues, toute l'assiette du chemin en est couverte. Néanmoins comme elle est dure, il n'y a aucun risque d'y passer ; mais seulement beaucoup d'incommodités aux gens de pied qui sont obligés de se mouiller. A la sortie de ces étangs se trouvent les clôtures des terrains concédés. On les côtoie pour arriver devant l'entrée du havre du Petit Saint-Pierre ”.

Franquet s'arrêta un jour au havre Saint-Pierre pour y déterminer l'emplacement d'une redoute dont il voulait proposer la construction.

“ Ce havre, dit-il, est situé au nord-est de cette isle. Son entrée varie tous les ans. Elle court cette année nord quart de nord-est. Les vents les plus favorables pour en approcher sont ceux du nord-ouest. Il y a toujours beaucoup de difficulté en tout temps. Aussi ce havre n'est-il fréquenté qu'en été. Les vents du

printemps, et ceux de l'automne en rendent l'accès difficile et dangereux. Le passage est resserré entre deux bancs de sable qui se forment aux deux extrémités des dunes. Cependant de quelque côté qu'on range le chenal, il y a toujours six brasses et demie d'eau à marée basse, mais en dedans du havre, il y en a moins, aussi ne le juge-t-on praticable qu'à des bâtiments de quarante à cinquante tonneaux.

“ Ce havre est l'endroit le plus peuplé de l'isle. Il n'est occupé que par d'anciens habitants. Les uns y font la pêche de la morue, et d'autres cultivent les terres, et plusieurs s'adonnent à l'un et à l'autre.

“ La pêche n'y commence que dans les premiers jours de juin, et elle finit à la fin de septembre, elle se fait tout au plus à deux ou trois lieues au large. La morue qui s'y prend n'est point à beaucoup près d'une qualité si bonne que celle que l'on pêche sur les bancs du large de l'isle Royale. Aussi ne passe-t-elle pas en France; mais bien aux isles méridionales. Elle a été assez abondante cette année; néanmoins les pêcheurs n'en sont pas plus riches, d'autant qu'il n'arrive aucun bâtiment de France directement à ce havre par la difficulté et les risques d'y entrer, qu'ils sont obligés de tirer de Louisbourg tout ce dont ils ont besoin, comme sel, biscuits et ustensiles quelconque à des prix de 50 pour cent de bénéfice au moins, que leurs facultés ne permettent point de payer ces denrées argent comptant.

Le crédit qu'on leur fait n'est qu'à condition qu'ils ne pourront disposer de leur morue qu'en faveur de ceux qui leur font ces avances, et que pour éviter les contestations sur le prix l'on convient auparavant de celui du quintal pesant.

“ Il y avait, cette campagne, onze chaloupes en pêche, et six chaffauts appartenant à sept pêcheurs. Seulement plusieurs d'entre eux firent observer que ces conventions étaient totalement en faveur des fournisseurs, et qu'eux souvent se trouvaient fort heureux de se tirer d'affaire sans perte. L'on ne prévoit de moyens d'y remédier qu'autant que le Roi prenant à cœur l'établissement de cette Isle enverrait tous les ans un bâtiment de France chargé de tous les effets qui peuvent secourir en ce genre les habitants pêcheurs, et qu'on ne leur vendît qu'à des prix fixés par la cour. Pour lors les négociants de Louisbourg au lieu de leur faire la loi seraient dans le cas de la recevoir, et au moyen de ces aisances, quelques-uns d'entre eux se trouveraient en état de construire des bâtiments, et de porter directement leur morue aux Isles de l'Amérique. Si l'on ne prend ce parti, jamais ce commerce n'y prendra vigueur. Cependant, il est d'une grande ressource à tous les habitants de la côte, d'autant que la pêche, n'ayant lieu que pendant quatre mois, ils emploient leurs garçons pêcheurs pendant les huit autres à la culture des terres,

et qu'en supposant qu'ils ne tirassent aucun profit de ce premier objet, au moins influe-t-il à modérer les frais de l'autre.

“ L'on sait que la cour n'incline point à favoriser la pêche en cette Isle, et qu'elle ne recommande que la culture des terres. Cependant l'un pouvant se concilier avec l'autre, ainsi qu'il vient d'être dit, il en résulte plus de ressources aux habitants. Il est même indispensable de s'y prêter, sans quoi les efforts que l'on fait pour peupler cette colonie, n'auront jamais tout le succès qu'on en attend.

“ La terre y est de même qualité qu'au port Lajoie, et qu'au long de la rivière du Nord-Est. Elle est également bonne, et grasse, et propre à tout ce qu'on peut y semer, l'on a parcouru plusieurs champs dépendant de diverses habitations, et sûrement l'on ne saurait rien ajouter à la beauté des grains dont ils étaient couverts en toute espèce.

“ Les habitations y sont un peu éloignées les unes des autres ; la grande étendue des concessions y a donné lieu. Les plus serrées sont celles appartenant aux pêcheurs ; toutes bordent le havre à plus ou moins de distance. Il n'y a guère d'habitants adonnés à la culture des terres qui ne recueillent cette année, moyennant qu'il ne survienne point de contre-temps, du grain au delà de la consommation. Plusieurs mêmes sont convenus qu'ils seraient dans le cas d'en vendre.

“ L'on comprend dans le nombre des habitants de ce havre ceux des Etangs, du Havre-aux-Sauvages et de celui de Tracadie. Tous seraient d'avis que ces endroits formassent l'étendue de la paroisse de Saint-Pierre. L'église est bâtie; elle est grande et solide; il ne leur manque qu'un curé après lequel, ils ne font qu'un cri. Pour en faire connaître la nécessité, l'on joint ici l'état des communians dont elle sera composée.

	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Enfants</i>
Havre Saint-Pierre.....	29	31	102
Les Etangs.....	4	5	22
Havre-aux-Sauvages.....	9	9	34
Havre-de-Tracadie.....	8	10	48
	50	55	206 ”

Franquet note en passant l'existence d'un moulin à grain établi sur un ruisseau, à la distance d'une demi-lieue du gros des habitations, et capable de fournir à leur consommation.

“ Cet établissement, continue-t-il, qu'on doit considérer comme le plus étendu et le plus peuplé de l'Isle, n'est cependant point encore en état de résister à une descente du moindre corsaire. Les habitants s'en inquiètent, et désirent que le Roi y soutienne par un poste le zèle qu'ils ont de repousser la force par la force ”.

Franquet proposait, en conséquence, de construire sur le sommet de la hauteur où était située l'église, un fort.

en piquets à quatre bastions, dont il joint le plan à son Mémoire.

Puis il continue : “ Nous étant ensuite embarqués dans notre gabare, nous nous rendîmes chez le sieur Gautier, en ne pouvant trop admirer la fertilité des champs de la droite et de la gauche de cette rivière.

“ Le lendemain, la plupart des principaux habitants, s'étant rendus chez le dit sieur Gautier, on y agita la question de l'église qu'ils désiraient. La dépense de sa construction ne souffrit point de difficultés, ils avancèrent même que tous les bois étaient prêts, et que chacun y contribuerait sans contestations ; mais les sentiments se trouvèrent partagés pour le lieu de son emplacement. Nous étant aperçus que la bienséance d'un chacun de l'avoir sur le côté de la rivière qu'il habitait, occasionnait leur mésintelligence, on leur fit convenir qu'à cet égard leurs représentations se trouvaient balancées, mais que s'ils voulaient sentir qu'en l'établissant à la rive gauche il n'y aurait que les habitants de la paroisse qui en jouiraient, au lieu qu'à celle de la droite, ceux de Tracadie, qui n'en étaient éloignés que de deux lieues, s'y rendraient plus fréquemment qu'à Saint-Pierre ; d'ailleurs, le sieur Bugeau offrait du terrain non-seulement pour l'aseoir, mais encore pour le presbytère, son jardin, et pour le cimetière, et qu'enfin, au pied de l'endroit projeté pour son établissement, était la fontaine de *Belair*, dont l'eau

reconnue la meilleure du canton, serait d'un secours à ceux des habitants qui seraient dans le cas de faire beaucoup de chemin pour s'y rendre. Ces raisons les ayant déterminés, ils se soumirent à la rive droite et conséquemment, elle fut nommée du titre de Saint-Louis, et nous nous engageâmes de faire des diligences à la cour pour leur procurer une cloche et un curé.

“ Cette paroisse s'étendra depuis la rivière des Blancs jusqu'au fond de celle du Nord-Est. Elle n'aura guère moins que cinq lieues de longueur. L'église sera placée dans le centre. Les habitants pourront s'y rendre à pied le long des bords ; et vis-à-vis son emplacement sera établie à frais communs, une barque pour l'aisance de traverser la rivière à ceux qui résideront sur le bord opposé ¹ ”.

1 — ÉTAT DES HABITANTS DE LA RIVIÈRE DU NORD-EST CENSÉS
COMPRIS SOUS LA PAROISSE DE CE NOM.

	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Enfants :</i>	
			<i>Garçons</i>	<i>Filles</i>
Anciens habitants y rési- dant avant la guerre...	20	20	50	40
Nouveaux habitants y transportés de l'Acadie.	21	22	48	34
	41	42	98	74
	Ensemble 255.			

VI

Nicolas Gautier et Amand Bugeau, unis par des malheurs communs, s'étaient établis voisins l'un de l'autre, et étaient, comme on vient de le voir, à la tête d'un groupe de colons assez nombreux et assez pourvus de ressources pour se former en paroisse¹. Animés du meilleur esprit, ils donnaient l'exemple de la générosité.

Le jour où Amand Bugeau avait fait don d'un terrain pour l'église et le presbytère, Nicolas Gautier avait fourni une large part de ce qu'il fallait pour les travaux. Grâce à eux, principalement, l'entente régnait parmi les habitants, et ils avaient de concert rassemblé les

1 — Nicolas Gautier écrivait au ministre peu de temps après le départ de Franquet :

“ Je prends la liberté de vous représenter la situation de l'île Saint-Jean où je suis actuellement établi avec toute ma famille, et où un grand nombre d'habitants de l'Acadie, à mon exemple et sollicitation, sont venus s'établir sur cette île au nombre de deux à trois cents familles avec leurs bestiaux ; ce qui fait qu'aujourd'hui l'endroit paraît tout autre qu'il n'était ci-devant, par les travaux que tous ces habitants ont faits et font tous les jours par les défrichements des terres dont ils se trouvent fort contents ”. — *Lettre de Nicolas Gautier à M. de Rouillé, à Louisbourg, le 13 septembre, 1751.*

matériaux nécessaires à la construction de leur nouvelle église¹.

Nicolas Gautier se rendit à Louisbourg peu de temps après le départ de Franquet. La carrière de ce brave Acadien n'était pas alors éloignée de sa fin. La vie agitée qu'il avait menée depuis 1744, le désastre de sa fortune, et des fatigues continuelles avaient miné ses forces. Il mourut à Louisbourg en avril, 1752, heureux d'échapper à des malheurs bien autrement grands que ceux qu'il avait vus et qui allaient marquer les années suivantes : la proscription de tous ses compatriotes, la destruction de Louisbourg, et, par suite celle de ses derniers établissements, enfin l'occupation du Canada par la race qu'il détestait le plus au monde.

Quatre ans après sa mort, au mois de novembre, 1756, un de ses fils fut chargé par le gouverneur de Louisbourg de porter à Québec les dépêches de la cour de Versailles. C'était une de ces terribles marches d'hiver qui ne pouvaient être entreprises que par des hommes d'une trempe d'acier, rompus à toutes les fatigues, endurcis à toutes les rigueurs d'un climat hyperboréen.

1 — “ Le sieur Amand Bugeau, habitant et navigateur acadien qui forme un établissement solide dans la rivière du Nord-Est, est fort honnête homme, laborieux, et a rendu au Roy des services à l'Acadie...” — *Lettre de Prévost au ministre*, 28 novembre, 1751.

De Louisbourg, Gautier se rendit dans sa famille à Saint-Louis-du-Nord-Est pour y faire ses préparatifs de voyage. De là, il traversa à Shédiac, où il prit pour guides un Acadien et quelques sauvages. Grâce aux notes qu'il a prises en route, on peut le suivre d'étape en étape jusqu'à Québec, et se former une idée de ce genre d'expédition.

“ De Shédiac, dit-il, il y a un portage de six lieues pour atteindre la rivière Peticoudiac, que nous remontâmes l'espace de deux lieues environ, d'où nous fîmes un autre portage de six lieues qui aboutit à la rivière Chiamaristi. Nous suivîmes cette rivière sur la glace jusqu'à Jemsek, village français de trente à quarante habitations, situé un peu en deçà de l'endroit où ce cours d'eau se jette dans la rivière Saint-Jean, et à vingt-cinq lieues de son embouchure. Traversé la dite rivière et marché dix lieues le long de la rive droite jusqu'à Ekoupag, village habité par des Français et des Malécites, où réside le P. Germain, missionnaire de ces sauvages. D'Ekoupag à Médoctec, autre village de Malécites, trente lieues faites en trois jours de marche. De là au Grand-Saut trente autres lieues parcourues tantôt sur la glace, tantôt sur le rivage, attendu que la rivière était débordée, route si affreuse qu'elle nous a pris onze jours de marche. Après nous être rafraîchis au Grand-Saut, poste français muni de vivres pour les voyageurs, fait un portage d'une demi-lieue, puis redes-

centu sur la rivière et marché trente lieues ¹ en trois jours sur les glaces jusqu'au confluent de la rivière Madawaska ; remonté la dite rivière toujours sur les glaces. Dix lieues en deux jours. Entré ensuite dans le lac Témiscouata, fait quatre lieues et mis à terre à sa rive gauche où se trouve un autre poste français. De là, suivi la rivière à l'Original qui débouche dans le fleuve Saint-Laurent et fait vingt lieues. Parvenu à son confluent, entré dans le grand chemin qui conduit d'habitation à autre tout le long du fleuve, et fait en *carriole* les dernières trente lieues jusqu'à la Pointe-Lévis. Distance totale parcourue jusqu'à Québec cent soixante et onze lieues trois-quarts.

“ Ce voyage est dur en hiver, et oblige à cabaner plus souvent qu'en toute autre saison, et à se munir de vivres assez abondamment, pour ne pas en manquer aux contre-temps imprévus qui ne surviennent que trop souvent ²”. Après quelques jours de repos à Québec, Gautier reprit la même voie, et rapporta de nouvelles dépêches au gouverneur de Louisbourg ³.

Enfin, en 1760, le marquis de Vaudreuil signalait à

1 — Il faut lire treize lieues. C'est probablement une erreur de copiste.

2 — *Archives de la marine.*

3 — “ Le nommé Paris ayant été envoyé à Miré pour savoir des nouvelles de M. de Boishébert est revenu cette nuit, et les deux Gautier avec lui ; ce sont des gens connus ici ; l'ainé servit bien utilement ici l'année dernière pour avoir des

M. de Danjac, commandant à la baie des Chaleurs, les deux Gautier comme étant du nombre des hommes les plus capables de commander les corsaires qu'il envoyait faire la chasse aux Anglais, et il conseillait au marquis de Danjac d'offrir à ces Gautier deux des six commissions d'officiers mises à sa disposition.

A partir de cette date jusqu'à 1772, on ne retrouve plus la trace des Gautier, mais à la fin de cette année, Joseph, probablement le dernier des deux frères survivants, commandait encore une goélette sur le fleuve Saint-Laurent, et ce fut à son bord qu'il transporta le vénérable P. de la Brosse de l'île Verte à Québec, et de là à Bonaventure, dans la baie des Chaleurs, où ce missionnaire se rendait pour évangéliser les Acadiens délaissés dans ces lointaines régions.

On y retrouve encore aujourd'hui plusieurs descendants des proscrits de Belair.

VII

L'inspection de l'île Saint-Jean par un homme aussi important que l'ingénieur Franquet, envoyé par la cour pour élever des fortifications dans la colonie, rassura les

nouvelles de ce qui se passait à Halifax, et pour récompense, M. le commandant Du Bois de la Motte le fit nommer capitaine de port de l'île Saint-Jean". — *Extrait du Journal du Capitaine de Tourville, commandant de La Sauvage, durant le siège de Louisbourg, en 1758.*

habitants contre les craintes qu'ils avaient eues jusqu'à d'une invasion de leurs implacables ennemis les Anglais. Regardant désormais l'avenir avec plus de confiance, ils crurent retrouver dans cette île leur Acadie perdue, et espérèrent transmettre à leurs enfants des héritages moins précaires que ceux qu'ils regrettaient. Hélas ! ils ne prévoyaient pas qu'avant sept ans, ils verraient de nouveau leurs habitations rasées jusqu'au sol, et eux-mêmes chassés de leurs terres, déportés avec leurs familles, et jetés aux quatre vents du ciel.

De retour au port Lajoie, Franquet acheva les plans de défense qu'il y avait commencés, en fixant l'endroit d'une redoute à construire sur la pointe à la Framboise située un peu plus bas, sur la rive opposée. Il s'y embarqua pour traverser sur la terre ferme, où il voulait inspecter les travaux de défense de Beauséjour et de Gaspereau. Le 22 d'août, il en repartit pour continuer son inspection de l'île Saint-Jean, et mit pied à terre le lendemain au port des Trois-Rivières. Le meilleur emplacement qu'il trouva pour établir une redoute fut celui occupé naguère par l'établissement du sieur Roma. Dans cette belle rade des Trois-Rivières, il ne restait plus une seule habitation, et la forêt commençait à envahir la clairière que les premiers colons y avaient défrichée.

Franquet ne nomme aucun missionnaire en particulier comme résidant dans l'île à l'époque de son voyage.

Il n'est pas douteux cependant qu'il y ait eu un aumônier au port Lajoie, comme on peut le constater par les registres. L'abbé de L'Isle-Dieu, dans un des Mémoires déjà cité, dit à tort que l'abbé Girard était le plus ancien missionnaire établi à Saint-Jean depuis la reprise de cette île; c'était le P. Lagrée venu à la suite du gouverneur Denis de Bonnaventure, en 1749, et qui résida dans l'île à peu près sans interruption jusqu'en 1752. L'abbé Girard y fut envoyé par l'évêque de Québec, peu après le départ de Franquet, à la suite de difficultés qu'il avait eues en Acadie et qui avaient occasionné son emprisonnement à Halifax. Il s'était fixé à la Pointe-Prime et y résida jusqu'à ce qu'il en fût enlevé lors de la déportation de ses paroissiens.

Franquet borna ses plans de défense aux trois points les plus vulnérables de l'île, le port Lajoie, d'un côté, et le havre Saint-Pierre, de l'autre, par où l'ennemi pouvait le plus facilement pénétrer dans les principaux centres colonisés; puis les Trois-Rivières, dont le port était le plus accessible, et le plus à la portée d'une descente. Il restait dans l'île, on le sait, d'autres endroits habités que l'ingénieur n'eut pas le loisir de visiter. Il s'en fit donner un état exact, ainsi que de ceux qui étaient susceptibles de l'être. L'énumération qu'il en fait est accompagnée de quelques détails qui jettent du jour sur certains faits restés jusque-là dans l'ombre. A l'est du port Lajoie, la Grande-Anse (Orwell Bay), est assez

peuplée, " et il y a chapelle faite aux dépens des habitants, qui ne soupirent qu'après un curé ". C'est cette chapelle, connue depuis sous le nom de la Pointe-Prime, que vint desservir peu de temps après l'abbé Girard. Du côté de l'ouest, Bédèque (Summerside) est mentionné comme le " havre où sont rassemblés les sauvages, sous promesse que les habitants ne les avoisineront pas, et qu'eux ne s'étendront pas plus loin ". Il n'y avait guère dans l'île, à cette date, de moyens de communications que par eau, soit en canots d'écorces, soit en bateaux ou en chaloupes. Un seul grand chemin, d'ailleurs assez mauvais, reliait la pointe à la Framboise avec les Trois-Rivières et le havre Saint-Pierre, d'où une route de quatre lieues, longeant la rivière du Nord-Est, venait aboutir à la maison dite de la veuve Gentil.

La population totale de l'île Saint-Jean, d'après le dernier recensement fait par M. de Bonnaventure, s'élevait à 1927 individus, pour la plupart Acadiens, possédant plus de 4000 têtes de bétail ¹.

1 — RECENSEMENT FAIT PAR M. DE BONNAVENTURE.

Rivière-du-Nord-Est	130
Havre Saint-Pierre.....	162
Les étangs de Saint-Pierre.....	31
Havre-aux-Sauvages.....	52
Havre-de-Tracadie	66
Pointe-de-l'Est	57
Malpec.....	161
Total.....	<u>659</u>

Ce recensement, fourni par M. de Bonnaventure, n'aurait pas été très exact au dire de Franquet. Celui de 1748 donnait, en effet, une population de 653 anciens habitants.

Depuis 1748 la population s'était, par conséquent, accrue de 1274 individus¹.

“ Ces Acadiens, remarque Franquet, sont fort robustes et vigoureux, travaillant tous de la hache, et adonnés à la culture des terres, néanmoins un peu paresseux, ne s'embarassant que des besoins indispensables à la vie; ils peuplent beaucoup. L'on peut considérer

I — POPULATION DE L'ILE SAINT-JEAN EN 1752

d'après les Mémoires de Pichon.

Etang du Naufrage.....	1
Havre Saint-Pierre.....	339
Havre-de-Tracadie.....	77
Malpec.....	201
Bédèque.....	44
Rivière-de-la-Traverse.....	23
Rivière-des-Blonds.....	37
Rivière-aux-Crapauds.....	13
Anse du Nord-Ouest.....	30
Anse au Sanglier.....	10
Total.....	775

Pichon omet la population de plusieurs autres endroits entre autres de la Pointe-Prime et de ses environs. Il porte le chiffre total des habitants de l'île à 1354, ce qui est beaucoup au-dessous de la vérité, comme le prouve le recensement officiel cité par Franquet.

les familles l'une dans l'autre entre cinq à six enfants, sont zélés pour la religion, même un peu superstitieux, aiment l'argent, n'ont dans toute leur conduite que leur intérêt pour objet, sont, indifféremment des deux sexes, d'une inconsideration dans leurs discours qui dénote de la méchanceté. Les femmes travaillent des étoffes propres à leurs vêtements, et généralement elles font toutes de la toile, de manière qu'ils n'ont besoin d'aucuns secours étrangers, pour fournir à leur nécessaire ”.

“ L'île Saint-Jean, dit ailleurs Franquet, est des plus fertiles. Les parties anciennement défrichées forment des champs aussi fleuris qu'en Europe, et celles qu'on a mises en culture, depuis la prise de possession, paraissent propres à tout ce qu'on y voudra semer ; les réfugiés de l'Acadie, ne sauraient trop s'en louer, et comme ils n'ont aucun intérêt de déguiser la vérité, on peut s'en rapporter, à ce qu'ils en disent, autant comme à nos remarques particulières. Nous attestons à cet égard, que tous les terrains, que nous avons été à portée de voir et de parcourir, promettaient une récolte, en froment, avoine, pois et autres denrées, aussi abondante, et de la même beauté et qualité qu'en France ”.

Franquet conclut ses notes de voyage par cette dernière remarque :

“ On ne saurait finir sans assurer de nouveau la bonté de ce pays, les ressources qu'en tirera l'Isle Royale. Si Sa Majesté persiste dans le dessein d'y faire un établis-

sement, l'on observe qu'on ne saurait le rendre trop solide pour que les habitants s'y sentent soutenus, et que les troupes puissent y résister avec confiance de n'y être point forcées : sans quoi tout l'argent qu'on y a mis, celui qu'on y emploie tous les jours, et toute la dépense qu'on y fera par la suite pour ouvrages moindres que ceux proposés, deviendront en pure perte, auquel cas mieux vaudrait y renoncer ”.

Les sages recommandations de Franquet, pas plus que les avertissements si souvent réitérés des gouverneurs du Canada et du Cap-Breton, ne purent parvenir à ouvrir les yeux des ministres de Louis XV. La décadence qui allait amener la chute de l'ancien régime était irrémédiable. La perte de l'île Saint-Jean ne fut qu'une épave dans le grand naufrage de la France.

CHAPITRE DIXIÈME

Organisation des paroisses. — L'abbé Girard. — Le traître Pichon. — Son voyage à l'île Saint-Jean. — Recensement de 1753.

I

On vient de voir les instances faites auprès de l'ingénieur français pour l'envoi de missionnaires dans les paroisses. L'évêque de Québec, M^{gr} de Pontbriand, auquel les habitants s'étaient adressés, n'ayant aucun prêtre à sa disposition, en avait demandé de France par l'intermédiaire de son grand-vicaire à Paris, l'abbé de L'Isle-Dieu. Celui-ci s'était adressé au supérieur de la Congrégation du Saint-Esprit, qui lui avait fourni deux de ses prêtres, l'abbé Perronnel et l'abbé Lemaire. L'abbé de L'Isle-Dieu avait obtenu en même temps du ministre de la marine un traitement de quatre cents livres pour chacun de ces missionnaires, afin de subvenir

au peu de moyens qu'avaient les nouveaux colons de l'île de pourvoir à l'entretien de ces missionnaires. L'abbé Lemaire ne put traverser à Saint-Jean en même temps que son confrère, faute de chapelle portative pour administrer les sacrements, " ce qui a obligé M. Maillard de l'envoyer hiverner avec M. de Manach à Beauséjour ¹". L'abbé Perronnel prit possession de la cure de Saint-Louis-du-Nord-Est au cours de l'été 1752, à la grande joie des paroissiens qui hâtèrent, dès son arrivée, l'érection de leur église. Le vocable de Saint-Louis avait, comme on l'a vu, été adopté pour cette paroisse, lors de l'assemblée tenue par Franquet dans le but de fixer le site de l'église.

L'abbé Girard avait pris la desserte de la mission de la Pointe-Prime au printemps de la même année, à la satisfaction

A large, stylized handwritten signature in black ink that reads "Girard". The letters are cursive and connected, with a long horizontal flourish at the bottom.

non moins grande des habitants du lieu ; car, alors comme aujourd'hui au Canada, le curé est l'expression vivante de la paroisse, le premier agent des affaires civiles aussi bien que religieuses. Le clocher paroissial est le centre de réunion de toutes les familles, le pivot autour duquel circule chaque habitant du lieu.

1. — *Mémoire de l'abbé de l'Isle-Dieu.*

La carrière apostolique de l'abbé Girard est une de celles qui offrent le plus d'intérêt dans l'histoire religieuse de l'Acadie et de l'île Saint-Jean.

On connaît le trait le plus saillant du caractère des Acadiens, qui a éclaté durant la longue épreuve qu'ils ont eue à subir depuis le commencement du dix-huitième siècle. Ce qui a été moins étudié, c'est la cause de cet inébranlable attachement à la foi catholique qui fait notre admiration.

Des missionnaires d'un zèle et d'une vertu éprouvés, relevés par des talents et une science qui en auraient fait l'ornement des cercles les plus distingués, des docteurs en Sorbonne, tels que MM. de Breslay, de Noiville, des théologiens, tels que le grand-vicaire De Miniac, des linguistes, tels que l'abbé Maillard et le P. de la Brosse, sont allés vivre obscurément au milieu de ce peuple rustique, et ont persévéré dans leur œuvre d'évangélisation, malgré les ennuis, les défiances, l'espionnage, parfois la persécution ouverte qu'ils ont eue à souffrir de la part des autorités fanatiques de la Nouvelle-Ecosse. C'est là qu'est le secret de l'héroïsme religieux de la population française de l'Acadie.

L'abbé Girard fut un de ces ouvriers apostoliques, travailleur ignoré, connu de Dieu seul, qui a confessé la foi au fond des cachots pour la conserver au cœur de ce peuple. Quelques traits de la vie de ce saint missionnaire ont échappé à l'oubli, que je veux esquisser ici

en quelques lignes, ou, pour me servir d'une vieille expression de Champlain, dans " un brief discours des choses plus remarquables " qui se sont passées dans sa vie.

Le vicaire-général que M^{sr} de Pontbriand entretenait à Paris en qualité d'agent des missions du Canada, l'abbé de L'Isle-Dieu, était un prêtre aussi remarquable par ses lumières que par sa prudence et son esprit ecclésiastique. L'abbé de L'Isle-Dieu entretenait, comme on le sait, une correspondance suivie avec l'évêque de Québec et les missionnaires du Canada. J'ai plusieurs fois cité les Mémoires qui lui étaient demandés par la cour de Versailles. C'est d'un de ces Mémoires que j'ai tiré les renseignements qui suivent sur l'apostolat de l'abbé Girard.

Formé à toutes les vertus sacerdotales, doué d'une belle intelligence et d'un zèle infatigable, l'abbé Girard avait toutes les qualités requises pour remplir la rude tâche de missionnaire parmi les Acadiens de la Nouvelle-Ecosse. Il y vint en 1733, et eut, peu de temps après son arrivée, la charge de l'intéressante paroisse de Cobequid, aujourd'hui Truro, dont M. Rameau de Saint-Père a raconté, avec autant de charme que d'érudition, l'origine et les progrès dans son beau livre, *Une colonie Féodale*.

Les premières années de son ministère furent relativement calmes ; car les gouverneurs de la Nouvelle-

Ecosse, résidant à Port-Royal, n'avaient pas en main une force armée suffisante pour imposer leur tyrannie. Mais, dès que Halifax eut été fondé, ils levèrent, comme on l'a vu, le masque qu'ils avaient gardé jusqu'alors. Le gouverneur Cornwallis, furieux de ce que le curé de Cobequid conseillait à ses paroissiens de ne pas prêter le nouveau serment qu'il exigeait d'eux, en violation des promesses solennelles faites par les gouverneurs précédents, résolut d'en tirer vengeance sur le brave missionnaire. Un jour qu'il était tranquillement occupé de ses fonctions curiales, il vit son presbytère entouré par une escouade de quatre-vingts soldats qui le saisirent et le traînèrent prisonnier à Halifax avec quatre de ses paroissiens. Tels étaient l'attachement des habitants de Cobequid pour leur curé, et la crainte qu'inspirait un soulèvement, qui aurait pu empêcher son arrestation, que le coup avait été préparé dans le plus profond secret, et exécuté avec tant de précipitation que l'abbé Girard n'avait pu emporter que les vêtements qu'il avait lorsque les soldats avaient mis la main sur lui. Les cinq prisonniers furent jetés au fond d'un cachot, et traités avec une telle inhumanité qu'un des habitants en mourut au sortir de la prison. La captivité de l'abbé Girard aurait duré longtemps, si les habitants des Mines, privés de pasteur comme ceux de Cobequid, n'en avaient demandé un à grands cris. Cornwallis, craignant de les exaspérer, leur accorda l'abbé Girard, mais à condi-

tion qu'il ne mît jamais le pied dans son ancienne paroisse, qu'il ne sortît point de celle des Mines sans l'autorisation du gouverneur, et de plus qu'il fît serment de ne rien dire ou faire contre le gouvernement britannique ; en d'autres termes, qu'il ne mît pas en garde ses ouailles contre les pièges qu'on ne cessait de leur tendre.

Au mois d'août, 1751, trois sauvages micmacs se jetèrent sur lui à l'improviste, l'entraînèrent dans les bois, et ne le relâchèrent qu'en face du port de Tagamigouche, situé vis-à-vis l'île Saint-Jean. N'osant se montrer dans les lieux habités, de crainte de tomber de nouveau entre les mains de Cornwallis, il erra dans la forêt jusqu'au printemps suivant, qu'il reçut ordre de l'évêque de Québec d'aller diriger la paroisse de la Pointe-Prime.

Une partie des habitants de cette paroisse étaient venus de Cobequid, et la présence de l'abbé Girard, auquel ils étaient très attachés, dut naturellement attirer un grand nombre d'autres paroissiens de son ancienne mission ¹.

1 — La plus grande partie des habitants de Cobequid avaient déjà émigré, comme on l'a vu ; mais le reste, ne pouvant se décider à abandonner les belles propriétés qu'ils occupaient pour se jeter dans la misère, étaient entrés secrètement en négociations avec le gouverneur d'Halifax.

Au printemps de cette année, 1752, le baron de Longueuil, qui était devenu administrateur du Canada par la mort du

II

L'accroissement de la population amena bientôt deux autres missionnaires, MM. de Biscaret et Cassiet, qui

marquis de la Jonquière arrivée le 6 mars de la même année, écrivait à M. de Rouillé, ministre de la marine :

“ M. l'abbé Girard, que M. l'évêque de Québec destina l'automne dernier pour l'île Saint-Jean, a écrit à feu M. de la Jonquière qu'il s'y rendra ce printemps, il doit y être actuellement arrivé.

“ Ce missionnaire informe ce général que son départ fera peut-être les plus vives impressions sur l'esprit de soixante-cinq habitants qu'il laisse à Cobequid et à Tagamigouche; que ceux de Cobequid ont témoigné vouloir se soumettre aux Anglais et ont pour cet effet écrit à Chibouctou (Halifax) à son insu, que en eût-il été instruit, il n'aurait pu les en détourner, attendu qu'il a prêté serment de fidélité aux Anglais et donné sa parole d'honneur à Halifax de ne pas sortir de la province sans permission.

“ La délicatesse de ce missionnaire me paraissant très mal placée, je n'ai pu me dispenser de lui écrire sans prétendre m'ériger en casuiste, qu'il aurait pu en toute sûreté de conscience faire usage de son autorité sur les habitants de Cobequid pour les détourner des Anglais. En effet, les Anglais n'ont pu avoir de raison légitime pour exiger le serment de ce prêtre, et quoiqu'il l'ait prêté, il est constant que rien ne l'oblige à le tenir, qu'au contraire il est né Français, et par conséquent sujet du roi, que d'ailleurs, son état exige qu'il emploie son zèle à augmenter le nombre des fideles, et à plus forte raison à conserver ceux dont il est le pasteur... Il est certain, Monseigneur, que, ne pouvant faire passer quant à présent ces habitants sur les terres du roi, nous devons, du

furent placés l'un au havre Saint - Pierre, l'autre à Malpec¹.

Du premier de ces missionnaires, on ne connaît guère que le nom ; mais le souvenir de l'abbé Cassiet est encore vivant dans le midi de la France, son pays natal, où il devint, à son retour du Canada, le principal restaurateur du célèbre pèlerinage de Notre-Dame-de-Bétharram, au pied des Pyrénées. Deux de ses neveux, vieillards octogénaires, qui vivaient encore il y a peu d'années et qui l'avaient très bien connu, avaient appris de sa

moins, concourir à les maintenir dans leurs sentiments de religion, dans leur fidélité à Sa Majesté, et leur faire insinuer qu'ils ne doivent pas manquer l'occasion de se retirer sur nos terres”.

Le baron de Longueuil abordait un sujet bien plus de sa compétence, lorsque dans la même lettre il exposait au ministre l'état de l'île Saint-Jean.

“ M. de Bonnaventure, disait-il, a rendu compte à feu M. de la Jonquière que l'île Royale lui avait fourni tous les vivres nécessaires pour son poste à l'exception de la viande, mais qu'il est grandement embarrassé pour fournir du blé aux nouveaux habitants, dont la plus grande partie n'en ont pas un grain pour semer leurs terres. Nous ne sommes pas en état de lui en procurer de ce pays-ci, et il est à souhaiter qu'il ait pu faire semer tous les habitants, en obligeant ceux qui peuvent en avoir plus que leur nécessaire à en céder à ceux qui n'en ont pas du tout”.

1 — L'abbé Cassiet avait d'abord été choisi pour missionnaire des sauvages de l'abbé Maillard. — *Mémoire de l'abbé de L'Isle-Dieu.*

propre bouche et transmis plusieurs particularités de sa vie de mission à l'île Saint-Jean.

Pierre Cassiet était né, en 1727, à Montaut, petit village du pays des Landes, dans le Béarn. Il vécut dès son bas âge dans une atmosphère de foi et de prière, au rayonnement du crucifix qui illuminait le foyer paternel, et au pied duquel sa pieuse famille, agenouillée chaque jour, lui apprenait à joindre ses petites mains et à élever ses regards et son cœur vers le ciel. Durant le cours de ses études classiques au séminaire d'Agen, il sentit naître en lui les premiers attraites de la vocation apostolique dans les pays lointains. Il vint s'y préparer à Paris sous la direction d'un prêtre de son pays natal, alors supérieur du séminaire des Missions Etrangères de la rue du Bac. Son nom était sur la liste d'un groupe d'apôtres destinés à évangéliser la Cochinchine, lorsqu'il fut invité à remplacer un des compagnons de l'abbé de Biscaret, tombé malade à la veille de partir pour le Canada.

L'abbé Cassiet ne fit qu'un bref séjour à Malpec. Il y fut remplacé par l'abbé Dosque, plus tard curé de Québec, qui fut le dernier missionnaire de Malpec. Les cinq paroisses de l'île se trouvèrent, pour la première fois, pourvues chacune d'un curé par la nomination de l'abbé Cassiet à Saint-Louis-du-Nord-Est¹. A aucune

1 — En remplacement de l'abbé Perronnel, devenu infirme et retiré chez M. de Biscaret, à Saint-Pierre-du-Nord.

époque, l'Acadie n'avait été aussi bien partagée au regard du service religieux.

“ La population de l'île Saint-Jean, écrivait au ministre le commissaire-ordonnateur de Louisbourg, a vu avec une joie inexprimable arriver des prêtres, et chacun à l'envi s'est livré au travail des matériaux nécessaires pour la construction des paroisses de la Pointe-Prime, de la rivière du Nord-Est (Saint-Louis) et de Malpec, car celle de Saint-Pierre était élevée avant la dernière guerre, et il n'a été question que de la réparer... Ces églises sont finies, mais les paroissiens trop pauvres pour en faire davantage espèrent, Monseigneur, que vous voudrez bien les aider à les décorer, et que vous ne leur refuserez pas quatre cloches, qu'ils vous demandent avec instances ¹ ”.

D'après les renseignements fournis à l'abbé de L'Isle-Dieu, vers cette date, l'île comptait trois mille habitants, “ qui, dit-il, commencent à se bien établir en cinq paroisses, qui ont chacune un missionnaire, y compris celui du port Lajoie ² ”. Chaque missionnaire recevait une légère subvention du gouvernement. L'érection religieuse, aussi bien que civile des paroisses de l'île, si

1 — *Lettre de M. Prévost au ministre*, 31 octobre, 1753.

2 — Ce chiffre était un peu exagéré, comme on le verra plus loin par le recensement de 1753.

longtemps désirée par sa croyante population, fut dès lors établie régulièrement.

La tradition conservée dans la famille de l'abbé Cassiet, nous fait lever ici un coin du voile qui nous dérobaient le genre de vie qu'il menait à Saint-Louis-du-Nord-Est et le grand bien qu'il y accomplit.

“ Les fêtes de l'Eglise, dit-elle, se célébraient dans sa paroisse avec autant de splendeur qu'en Europe. Il sut gagner la confiance de ses paroissiens. Il se mêlait à eux, s'intéressait à leurs entreprises, enseignait aux sauvages à cultiver les végétaux les plus utiles et à élever des animaux domestiques. Comme il y avait des communications régulières avec Bordeaux et Bayonne, il put faire venir de son pays plusieurs choses d'une grande utilité¹ ”.

L'abbé Cassiet avait rencontré au Canada un prêtre natif comme lui de Montaut, avec qui il entretint des relations d'amitié ; c'était l'abbé Lalanne, vicaire-général et supérieur du séminaire des Missions Etrangères de Québec. Il est probable que le curé de Saint-Louis-du-Nord-Est dut faire quelquefois le voyage de Québec pour aller y embrasser son compatriote. Tous deux se retrouvèrent plus tard dans leur province du Béarn, où

1 — *The Catholic World*, La dévote chapelle de Notre-Dame-de-Bétharram, juin, 1876.

l'abbé Lalanne " mourut supérieur du séminaire de Dax, aimé et honoré de tous ".

Nous venons d'assister à l'organisation religieuse de l'île Saint-Jean.

Quant à l'administration civile, elle se composait, comme on l'a vu, d'un gouverneur, relevant de celui du Cap-Breton, et d'un subdélégué de l'intendant de la Nouvelle-France, siégeant tous deux au port Lajoie, et y rendant conjointement la justice ¹.

Le vice de cette administration était sa dépendance de Louisbourg, dont le commerce avait tiré parti pour exploiter l'île en lui fournissant à peu près tous les approvisionnements à des profits exorbitants. Un gouvernement autonome l'eût soustraite à ce ruineux entrepôt en la mettant en relation directe avec la France.

Le subdélégué et garde-magasin de l'île Saint-Jean était alors le sieur Des Goutins qui mourut peu de temps après, et fut remplacé par un écrivain principal du port Lajoie, le sieur Des Longraye, lequel, pendant tout le cours de la longue maladie qu'eut à souffrir Des Goutins, remplit les devoirs de sa charge. " C'est, écrivait le commissaire-ordonnateur de Louisbourg en le recommandant au ministre pour cette place, un jeune homme sage et appliqué, qui travaille depuis deux ans à la distribution dans l'île Saint-Jean, et qui est presque

1 — *Mémoires de Pichon*, p. 54.

chargé de cette partie depuis la maladie de M. Des Goutins. Il s'en acquitte bien¹”.

Un pareil témoignage serait une recommandation parfaite dans la bouche d'un autre que celle de Prévost. Mais s'il faut en croire le chevalier Johnstone dans son *Mémoire sur la campagne de Louisbourg*, cet officier n'était digne d'aucune confiance. Il avait succédé au trop fameux Bigot dans le commissariat du Cap-Breton, et était devenu concussionnaire comme lui. Johnstone résume son jugement en stigmatisant Prévost par cette parole : “ C'était un des plus grands vauriens qui eût jamais échappé au gibet ”. (*Prevost was one of the greatest rascals that ever escaped the gibbet*)².

Les éloges de Prévost sont donc plutôt compromettants pour Des Longraye que favorables; et on se demande s'il n'aurait pas été une de ses créatures. Il s'est élevé de très graves plaintes contre la subdélégation de son temps, et on est porté à croire que c'est sur lui presque exclusivement que retombe la responsabilité des calamités qu'eurent à subir beaucoup de réfugiés acadiens.

L'abbé Le Loutre s'est fait l'écho de leurs réclama-

1 — *Prévost au ministre*, 28 novembre, 1751.

2 — Prévost était venu très jeune dans la colonie, où il avait d'abord été simple écrivain de la marine. Pichon, *Lettres et Mémoires sur le Cap-Breton*, p. 149.

tions dans une lettre au gouverneur de Louisbourg, M. Desherbiers, écrite dans le style âpre qui le distingue.

“ Vous savez, présentement, lui disait-il, que les Acadiens ont été traités fort durement à l'île Saint-Jean, suivant les plaintes qu'ils m'ont portées eux-mêmes, et la déposition de nos officiers et d'autres personnes qui y ont hiverné. Leur situation est des plus tristes : ils ont manqué de viande ; ils ont jeûné ; c'est parce qu'on ne leur a pas donné la ration telle qu'on la leur avait promise et qu'elle leur avait été accordée par la cour. Il en est mort quantité de faim et de misère ; plusieurs s'arrachaient les cheveux de dépit ; les autres voulaient faire des canots pour retourner. Manquait-il des vivres dans les magasins ? Il y en avait dans les bâtiments qui y ont hiverné. Il fallait en prendre pour faire subsister les familles et les empêcher de mourir de faim. Ce mauvais traitement est capable d'arrêter les autres Acadiens. J'espère que vous porterez un prompt remède à ce mal, et que vous donnerez vos ordres à Monsieur le garde-magasin ; car c'est contre lui uniquement que l'on se plaint. J'en ai écrit à MM. de la Jonquière et Bigot, et M. de la Vallière pourrait vous dire des vérités que je ne voudrais pas mettre par écrit ¹ ”.

1 — *L'abbé Le Loutre à M. Desherbiers, au Lac, ce 8 mai, 1751.*

La sollicitude pleine de vigilance que montre dans cette lettre l'abbé Le Loutre pour les Acadiens, met à néant, une

III

Le voyage de Pichon à l'île Saint-Jean, qu'il fit en 1752, moins d'un an après celui de Franquet, et dont il a fait le récit dans ses Mémoires, offre plus d'un détail intéressant, mais qu'il faut accepter sous toute réserve ; car Pichon est un des personnages les plus malhonnêtes et les plus vils qui soit paru à cette date dans la région du golfe Saint-Laurent. Il était né en France d'une mère anglaise nommée Tyrrell, dont il prit le nom dans la seconde moitié de sa vie. Il était intelligent, instruit et intrigant. Protégé par le comte de Raymond, successeur de M. Desherbiers dans le gouvernement du Cap-Breton, et devenu son secrétaire, il a pris plaisir à le dénigrer dans ses écrits¹. Après avoir inutilement sollicité la place de subdélégué de l'intendant à l'île

fois de plus, les accusations de ses ennemis qui ont voulu faire de lui une espèce de geôlier, conduisant les réfugiés avec une verge de fer. L'abbé Le Loutre s'est peint lui-même à son insu dans les écrits assez nombreux qu'on a de lui : c'est là qu'il faut le chercher et qu'il se montre dans son vrai jour, caractère ardent, prêtre zélé, unissant ensemble dans de justes mesures la fermeté et la charité sacerdotales.

1 — La conduite de Pichon était d'autant plus honteuse que c'était à la recommandation même du comte de Raymond qu'il avait été placé à Beauséjour. — *Le comte de Raymond au ministre*, 4 juillet, 1753.

Saint-Jean, il obtint celle de commissaire des vivres au fort de Beauséjour¹. Il sut s'y attirer les bonnes grâces de l'abbé Le Loutre, très puissant alors, et tout entier à l'exode des Acadiens de la Nouvelle-Ecosse. Instruit de tous les secrets de la politique française, il en profita pour se faire valoir auprès des officiers anglais du fort Lawrence, et s'offrit à eux comme espion. La proximité de ce fort de celui de Beauséjour, rendait facile la besogne de traître, et les Anglais furent bientôt informés de tout ce qui se passait à Beauséjour. Fait prisonnier ostensiblement à la reddition de ce fort (1755), il fut conduit à Halifax où il continua son espionnage auprès des prisonniers français. Il se réfugia à Londres en 1758, et y publia sous le voile de l'anonyme ses *Lettres et Mémoires sur le Cap-Breton*, dans lesquels il inséra son voyage à l'île Saint-Jean. Il prétend avoir fait le tour de l'île, en s'arrêtant dans les principaux ports, depuis le fort Lajoie jusqu'à la Pointe-de-l'Est, et de là à Malpec, d'où il traversa l'île jusqu'à Bédèque, pour revenir au fort Lajoie. Malgré les renseignements incorrects qu'il donne sur le chiffre de la population, ses Lettres doivent être consultées par quiconque veut étudier l'histoire de Saint-Jean sous le régime français.

¹ — Pichon prétend qu'il y faisait " les fonctions de commissaire, d'ordonnateur et de subdélégué de l'Intendance ". — *Le Canada-Français, Documents sur l'Acadie*, 1889, p. 127.

Un des premiers soins du comte de Raymond en prenant en main l'administration de l'île Royale, fut de visiter l'île Saint-Jean, pour laquelle les ministres de France s'étaient pris d'une tardive sollicitude. Son voyage, entrepris peu après celui de Franquet, répandit une confiance toute nouvelle parmi les habitants. Il les satisfit par son esprit de justice, et mit fin à des contestations territoriales, qui entretenaient la discorde dans les paroisses, en y envoyant des arpenteurs pour déterminer les limites des propriétés. L'impression générale qu'il emporta de son voyage fut des plus favorables, et servit à corroborer le rapport de Franquet.

En 1753, l'affluence de l'immigration qui continuait toujours à venir de l'Acadie avait déjà si grandement modifié l'état des paroisses, qu'il fut jugé nécessaire de faire un nouveau recensement qui accusa une population totale de 2,663 âmes ¹.

L'examen de ce recensement démontre que la masse des réfugiés acadiens s'étaient groupés vers le centre de l'île ; sans doute dans le but d'être plus à la portée des secours que le gouvernement leur faisait distribuer, et qui arrivaient au port Lajoie ².

1 — Voir ce recensement à la fin du chapitre.

2 — Voir à l'*Appendice*, N° V.

IV

Un recensement semblable s'était fait à la même date dans l'Acadie française. Il avait constaté dans la seule circonscription de Beauséjour une population de deux mille neuf cents âmes¹. Il faut y ajouter celle qui s'échelonnait sur le parcours de la rivière Saint-Jean², et depuis la baie Verte jusqu'à Miramichi. Ainsi, les événements qu'avait fait éclore la trompeuse paix d'Aix-la-Chapelle, avaient divisé la famille acadienne en trois parties distinctes : l'Acadie anglaise, l'Acadie française et l'île Saint-Jean. Le jour était proche où elles seraient réunies de nouveau pour être ensevelies dans la même catastrophe.

Durant le court intervalle qui s'était écoulé depuis la fondation de Beauséjour, de grands changements s'étaient opérés dans le pays environnant, grâce à la prodigieuse activité de l'abbé Le Loutre. Lorsqu'il avait vu grossir le nombre des réfugiés, il avait compris le danger de laisser cette foule oisive, flottante, à la charge de l'Etat, et il avait imaginé un plan pour l'occuper et l'établir sans délai. En face et en arrière de Beauséjour,

1 — Le chiffre précis était de 2,897. — *Lettre de l'abbé de l'Isle-Dieu à M. le Garde des sceaux*, 7 mars, 1755.

2 — On y comptait pas moins de 2,500 âmes.

s'étendaient de vastes estuaires inondés à chaque marée par les eaux de la baie de Chignectou. Il connaissait l'inépuisable fertilité de ces bas-fonds, et résolut de les convertir en prairies cultivables, à l'exemple de ce qu'avaient fait, au siècle précédent, les habitants de la Grand-Prée. Il fit dresser par l'ingénieur du lieu, M. de Fiedmond, un plan de tout cet estuaire, et tracer sur la ligne de la basse marée une immense digue ou *aboiteau*, destiné à arrêter les eaux de la baie. Après avoir obtenu l'approbation des autorités de Québec et de Louisbourg, il alla lui-même soumettre son projet au ministre, M. de Rouillé, en l'accompagnant d'un Mémoire dans lequel il en démontrait les grands avantages, dont les principaux étaient d'asseoir promptement et solidement une nombreuse population autour du fort de Beauséjour, et de mettre à sa portée une milice toujours prête à voler à son secours au premier appel. Il ne demandait que la somme de 50,000 livres pour l'exécution de cet ouvrage, qui, d'après les estimés de l'ingénieur, devait en coûter 85,000. Sur la réponse favorable qu'il reçut du ministre, et l'assurance que les fonds octroyés seraient déposés à Québec ou à Louisbourg, il revint en Acadie et se mit à l'œuvre avec toute l'énergie qui était, dans sa nature. Pour lui témoigner sa haute approbation, M^{sr} de Pontbriand lui conféra, peu de temps après, le titre de vicaire-général de l'Acadie française.

Le déficit de 35,000 livres sur le coût total des travaux aurait pu arrêter tout autre que lui. “ Mais, dit un contemporain en parlant de ce projet, son zèle et son intelligence, soutenus de la confiance de ses habitants, lui firent bientôt imaginer un remède à l'obstacle, et un supplément au vide de la somme qui lui manquait. Tant il est vrai qu'il y a des hommes à qui les obstacles irritent le courage et ne le rebutent pas ¹ ”.

M. Le Loutre convoqua une assemblée générale des habitants, et leur fit si bien saisir les avantages de l'entreprise, que, d'une voix unanime, ils s'engagèrent *tous en corps et solidairement* à contribuer jusqu'à la concurrence de 38,000 livres, tant en fournitures de matériaux de toute espèce qu'en souscriptions et main-d'œuvre. Le succès de l'abbé Le Loutre avait dépassé ses espérances. L'entente fut si générale, le concours si spontané, qu'à la fin des trois derniers mois de l'année 1753, tous les matériaux étaient transportés sur place. L'année suivante, l'aboiteau fut commencé dans toute sa longueur, et à la fin de la saison, les deux tiers en étaient complètement terminés. Il faut avoir vu des travaux de ce genre, comme il en existe encore à la Grand-Prée, pour se faire une juste idée de leur importance : ils sont comparables aux remparts d'une ville fortifiée, telle que Québec.

1 — Lettre de l'abbé de L'Isle-Dieu, 7 mars, 1755.

L'exemple donné par l'abbé Le Loutre avait été contagieux. Douze autres aboiteaux se construisirent le long du même littoral, huit à Memramcouk, un à la Butte-à-Roger et trois à Chipoudy.

L'abbé Le Loutre avait exécuté ses paiements en billets promissoires, en attendant les fonds promis par la cour. On peut juger de son désappointement et de son embarras, quand, au cours de l'année 1754, il apprit que rien n'avait été déposé au trésor, ni à Louisbourg, ni à Québec. Il serait trop long d'énumérer tous les ennuis et les difficultés qu'il eut à souffrir pour couvrir les dettes qu'il avait contractées au nom de l'Etat. Au lieu de lui remettre directement les fonds envoyés à la fin par la cour, l'administration coloniale lui expédia des vivres et des marchandises, dont une partie était de mauvaise qualité. Il suffit de rappeler que c'était le temps des grands pillages du trésor commencés sous la Jonquière, que Bigot gérait les finances à Québec, Prévost à Louisbourg et Vergor à Beauséjour. Il n'y avait qu'une indomptable énergie comme celle de l'abbé Le Loutre, pour mener à bonne fin une grande entreprise en pareil temps. On se sent pris de tristesse et d'une pitié profonde pour les pauvres réfugiés, quand on songe qu'ils eurent à peine le temps de recueillir une moisson sur ces nouveaux champs conquis par eux sur la mer : ils avaient travaillé pour d'autres.

V

La forte impulsion que l'abbé Le Loutre avait donnée à la colonisation de l'Acadie française avait jeté l'alarme à Halifax. Une grande agitation régnait en effet dans les centres acadiens de la péninsule, et particulièrement au bassin des Mines, d'où sortaient une foule d'ouvriers qui allaient travailler aux différentes digues en construction sur la baie de Chignectou. Plusieurs étaient partis sans dessein de retour, ayant amené avec eux leurs familles. Cornwallis n'était plus alors gouverneur de la Nouvelle-Ecosse. Il avait été remplacé par Thomas Peregrine Hopson qui avait inauguré son administration (août, 1752,) en reniant complètement la politique de son prédécesseur, et en revenant sans bruit aux anciens moyens de conciliation qui, d'ailleurs, paraissent avoir été conformes à son caractère. Il commença par calmer les appréhensions religieuses des Acadiens, en permettant à deux missionnaires arrivés récemment de France de venir en aide à MM. Chauvreux et Desenclaves, affaiblis plus que jamais par l'âge et les infirmités. L'abbé Lemaire put ainsi desservir la cure de Pigiquit, à la grande joie de cette pieuse population, et l'abbé Daudin celle de Port-Royal à la place de M. Desenclaves qui se retira parmi le petit groupe de pêcheurs du cap de Sable.

Le capitaine Scott, qui commandait au fort Lawrence, reçut instruction de faire des promesses séduisantes aux réfugiés, de les assurer que, s'ils revenaient sur leurs terres, ils jouiraient des mêmes privilèges qu'auparavant, et ne seraient pas obligés de faire d'autre serment que celui qu'ils avaient déjà prêté. Ceux qui vinrent au fort Lawrence furent reçus avec des démonstrations amicales. On tâcha de leur persuader que les Français les berçaient de fausses espérances. On fit contraster habilement la misère dans laquelle la plupart était tombés avec la vie douce et indépendante qu'ils menaient naguère encore sur leurs terres. Pour mieux les attirer, on leur vendait à crédit des marchandises de meilleure qualité que celles qu'ils trouvaient aux magasins de Beauséjour. On acceptait sans difficulté les lettres de change dépréciées dont ils étaient porteurs ; et surtout, ajoute un chroniqueur non suspect, *on les faisait boire largement*, favorisant ainsi la passion d'un certain nombre pour les liqueurs enivrantes. Le fort Lawrence devint bientôt une sentine où se succédaient des scènes d'ivrognerie et de désordres de tout genre. Ces causes étaient plus que suffisantes pour créer un parti de mécontents disposés à prêter l'oreille aux propositions des Anglais. Cela était d'autant plus facile, que le caractère d'indécision et de nonchalance qu'avaient développé chez les Acadiens de longues années de paix

et de bien-être, les rendait peu propres à l'endurance ¹. Il y eut des réunions secrètes où il fut résolu d'entrer en négociations avec les autorités d'Halifax. Le gouverneur Hopson qui vit là le fruit de sa politique de conciliation, accueillit avec empressement ces ouvertures, et réitéra les promesses faites par le capitaine Scott, garantissant le libre exercice de la religion catholique, avec l'assurance d'un nombre suffisant de prêtres pour la desserte des paroisses. Hopson et son conseil proposèrent la formule de serment suivante qui ne paraissait pas dévier sensiblement de celle d'autrefois :

“ Je promets et jure sincèrement que je serai fidèle et que je porterai une loyauté parfaite envers Sa Majesté le roi George second. Ainsi que Dieu me soit en aide ²”

On se donna garde de soulever la question relative à l'obligation de prendre les armes en cas de guerre.

Le commandant de Beauséjour, qui était alors M. de Vassan, et l'abbé Le Loutre furent justement indignés de cet acte de trahison aggravé d'une ingratitude. M. de Vassan fit venir les chefs de la conspiration, les réprimanda avec d'autant plus de force et de raison qu'il leur mit sous les yeux les sacrifices que faisait la France pour les soustraire au joug dont ils s'étaient

1 — *Mémoires sur le Canada.*

2 — *Nova Scotia Archives*, p. 205. *Mémoires sur le Canada.*

plaints eux-mêmes, et punit les plus coupables. L'abbé Le Loutre avait un motif de plus de les reprendre, en sa qualité de pasteur, de gardien de leur foi et de leurs mœurs. Il monta en chaire le dimanche suivant, et leur reprocha avec véhémence leur trahison et les scandales dont les relations avec le fort Lawrence étaient la cause trop évidente. Il menaça du refus des sacrements ceux qui renouvelleraient ces occasions de scandale et ces révoltes contre le pouvoir qu'ils avaient accepté et dont ils recevaient les bienfaits. Il n'eut pas de peine à démontrer que les belles promesses dont on essayait de les berner, iraient rejoindre toutes celles qui leur avaient été faites depuis l'occupation anglaise.

Il n'était pas nécessaire d'être aussi clairvoyant que l'abbé Le Loutre pour prévoir ce qui attendait les Acadiens, dès que la France ne serait plus là pour les protéger. En moins de deux ans, ces prédictions allaient s'accomplir. L'évêque de Québec, qui était loin du théâtre des événements, et que l'abbé Le Loutre avait informé de la ligne de conduite qu'il avait prise, crut d'abord que son grand-vicaire s'était trop avancé, et lui en fit le reproche dans une de ses lettres¹; mais plus tard, mieux informé des faits, et surtout instruit par la terrible catastrophe de 1755, il modifia son sentiment.

1 — *Nova Scotia Archives*, p. 240.

Le passage suivant d'un Mémoire adressé en 1757 au ministre de la marine, M. Peirenne de Moras, par l'abbé de L'Isle-Dieu, ne laisse aucun doute à cet égard. L'abbé de L'Isle-Dieu y parle de lui-même à la troisième personne :

“ M. Le Loutre, dit-il, (est) actuellement retenu par les Anglais à l'Isle et au château de Jersey sous la garde d'un sergent et de deux soldats. M. l'évêque de Québec marque à l'abbé de L'Isle-Dieu toute la joie qu'il a ressentie en apprenant que ce respectable missionnaire vivait encore. Il en fait un grand éloge, le dit irréprochable à tous égards, soit dans les fonctions de son ministère ou dans la part qu'il a eue dans le gouvernement du temporel de la colonie. Il finit par dire qu'il désirerait beaucoup de le revoir dans son diocèse, ce qui devrait engager la cour à lui procurer son échange et sa liberté à quelque prix que ce fût ”.

Il n'y a rien à ajouter à un pareil témoignage. L'évêque de Québec ne pouvait donner de plus grandes marques d'estime pour l'abbé Le Loutre et une plus haute approbation de toute sa conduite ¹.

1 — Si j'avais connu ce témoignage lorsque j'ai publié *Un Pèlerinage au Pays d'Évangéline*, je me serais abstenu de jeter aucun blâme sur l'abbé Le Loutre.

RECENSEMENT DE 1753

(Voir p. 289)

Anse à Pinette.....	84	habitants.
Grande-Sanction, ou Pointe-Prime....	103	“
La Boutotière.....	66	“
La Grande-Anse.....	108	“
Le Marais.....	127	“
Ruisseau à Lafrance.....	66	“
Anse du comte de Saint-Pierre.....	27	“
Port Lajoie.....	71	“
Anse du Nord-Ouest.....	31	“
Rivière-de-l'Ouest.....	98	“
Rivière-du-Nord.....	48	“
Rivière-du-Nord-Est.....	728	“
Havre Saint-Pierre.....	197	“
Dunes à l'est du dit Havre.....	73	“
Les Etangs.....	55	“
Pêcheurs épars.....	17	“
Havre-aux-Sauvages.....	87	“
Tracadie.....	78	“
Etangs des Barges.....	20	“
Malpec.....	259	“
Bédèque.....	101	“
Rivière-de-la-Traverse.....	45	“
Rivière-des-Blonds.....	60	“
Rivière-aux-Crapauds.....	10	“
Pointe-de-l'Est.....	33	“
Etangs du Cap.....	4	“
Rivière-à-la-Fortune.....	67	“
Total.....	2,663	“

Il y avait dans toute l'île 692 vaches et 152 chevaux ¹.

1 — Rameau, *La France aux Colonies*, p. 150.

CHAPITRE ONZIÈME

—

Physionomie de la population. — M. de Villejoin, septième gouverneur. — L'année 1755. — Prise de Beauséjour. — Déportation des Acadiens de la Nouvelle-Ecosse. — Affluence des fugitifs dans l'île Saint-Jean. — Leur dénûment. — La misère dans l'île. — Le chevalier de Drucour supplie vainement le gouvernement de fortifier l'île. — La guerre déclarée. — Secours donnés aux réfugiés.

I

Les divisions et les maux qui tourmentaient l'Acadie, trouvaient un écho sympathique dans l'île Saint-Jean, mais n'en troublaient pas sensiblement la tranquillité.

Il ne s'y passa aucun événement remarquable, et la physionomie sociale du pays ne varia pas sensiblement jusqu'à la mémorable année 1755, *l'année du grand dérangement*, pour employer l'expression caractéristique transmise aux générations acadiennes¹. La vie était

1 — Voir à l'*Appendice*, N° VI.

laborieuse et dure parmi les anciens aussi bien que parmi les nouveaux habitants. Mais la masse des familles n'ayant pas connu d'autre genre d'existence, étaient contentes de leur sort. Bornant leurs désirs à être à l'abri du besoin, et se voyant établies sur des terres d'une fertilité reconnue, elles envisageaient l'avenir avec sérénité. Le nuage sombre qu'elles entrevoyaient à l'horizon, la guerre dont les lointaines menaces arrivaient jusqu'à leurs oreilles, pouvait se dissiper ou porter ailleurs ses ravages.

Il n'y avait de vraiment misérables que les familles qui, poursuivies à leur départ du continent par les patrouilles anglaises qui sillonnaient l'isthme, et pendant la traversée par les corsaires, n'avaient pu emporter avec elles ni effets, ni provisions.

L'abbé Girard en a fait un triste tableau dans une lettre datée du 24 octobre, 1753 ¹, et adressée au commissaire-ordonnateur Prévost. Il les lui peignait dans un état de dénûment lamentable, les enfants entièrement nus, sans souliers, sans bas, sans chemises, n'ayant absolument rien pour se garantir du froid, ni le jour ni la nuit. Quand il allait les visiter dans leurs

1 -- M. Parkman fait erreur en indiquant le 27 octobre, 1753, comme date de la lettre de l'abbé Girard, et en la supposant adressée à M. de Bonnaventure.

maisons, il les trouvait entassés autour du feu, d'où la honte les faisait fuir à son approche ¹.

Il ne faut pas oublier, toutefois, pour bien se rendre compte de la situation des insulaires, que cette misère excessive n'était que passagère ; car le gouvernement, comme on l'a vu, envoyait périodiquement, tant de Louisbourg que de Québec, des chargements d'effets et de vivres, lesquels, distribués judicieusement, subvenaient aux premiers besoins.

Au moment où écrivait l'abbé Girard, l'état général de l'île, loin d'être désespéré, était même satisfaisant. Le 31 octobre, 1753, c'est-à-dire une semaine après la lettre de l'abbé Girard, le commissaire-ordonnateur de Louisbourg exposait au ministre le succès des cultures à l'île Saint-Jean ; et le 27 septembre de l'année suivante, le comte de Raymond vantait son état prospère ².

La misère vraiment à plaindre, je le répète, se restreignait, en général, aux nouveaux venus, que le gouvernement assistait par des distributions hebdomadaires.

Secours insuffisants, dira-t-on, et bien tardive protection accordée par la France à ces héroïques réfugiés qui avaient tout abandonné en Acadie, terres et foyers

1 — Voir le texte de cette lettre à l'*Appendice*, N° VII.

2 — *Le chevalier de Drucour au ministre.*

paternels, pour rester catholiques et Français. C'est une honte pour la France de Louis XV. Mais de quelle expression qualifier la tyrannie du gouvernement d'Halifax qui, d'un côté, persécutait les Acadiens de sa domination, leur refusait des prêtres, cherchait à les pervertir, et de l'autre, les empêchait par tous les moyens de se soustraire à cette oppression ?

L'écho de ces persécutions, qui arrivait périodiquement à l'île Saint-Jean avec de nouvelles recrues, justifiait de plus en plus les promoteurs de l'émigration, et attachait davantage les réfugiés à leurs nouveaux établissements.

On peut se figurer, d'après quelques-uns des aperçus de Franquet cités plus haut, quelle devait être la physionomie des paroisses de l'île Saint-Jean, particulièrement de Saint-Louis-du-Nord-Est, l'une des mieux situées et des plus progressives, dont l'aspect pittoresque et les belles cultures l'avaient frappé. La vie patriarcale de ces petites sociétés, formant un monde à part, séquestré du reste des hommes, leurs habitudes pastorales, d'une simplicité antique, les occupations uniformes de chacune des familles, attachées à la glèbe et à l'élevage des troupeaux, tout cela était la fidèle reproduction de ce qui se passait à la même date autour du bassin des Mines. Ces paroisses n'étaient, au reste, que le dédoublement de celles de l'Acadie, les constructions étaient les mêmes : maisons à un seul étage, bas et percé

d'un petit nombre de fenêtres, avec ces toitures raides, si bien adaptées au climat, granges, étables et autres dépendances, la plupart couvertes en chaume, églises en bois de même structure, ornées de leurs petits clochers, et, à côté, cimetières reconnaissables à la grande croix qui en dominait l'enclos, presbytères ressemblants aux maisons des habitants. Le mouvement rural n'offrait pas plus de différence. Les dimanches et les fêtes, les foules affluaient vers les rustiques sanctuaires, comme à Port-Royal, à Pigiquit, à Beaubassin. La monotonie de l'existence n'était, d'ailleurs, interrompue que par de rares réjouissances, comme à l'occasion d'une noce, par exemple, ou de la visite de parents ou d'amis venus d'une paroisse voisine ou du continent. Les soirées auprès du foyer étaient alors animées, parfois nombreuses et bruyantes, surtout lorsqu'on avait la bonne fortune d'avoir un joueur de violon pour accompagner les danses.

En un mot, c'était les tableaux champêtres qui ont inspiré l'*Évangéline* de Longfellow, dont le charme est d'autant plus pénétrant et exquis, qu'il est l'expression de la vérité historique.

Ici, comme à la Grand-Prée, " c'était

... the thatch-roofed village, the home of Acadian farmers, —
Men whose lives glided on like rivers that water the woodlands,
Darkened by shadows of earth, but reflecting an image of heaven!

les toits de chaume du village, la demeure du laboureur

acadien, dont la vie, voilée par les ombres de la terre, s'écoulait comme les ruisseaux qui arrosent les terres vierges".

Ce ne fut qu'au printemps de 1755, lorsqu'on apprit à l'île Saint-Jean les armements qui se faisaient dans la Nouvelle-Angleterre, et plus tard la descente d'une armée à Beaubassin, suivie bientôt après de la reddition de Beauséjour, qu'un sentiment d'appréhension se répandit dans la jeune colonie.

II

Un soir de la fin de juin, l'abbé Cassiet, curé de Saint-Louis-du-Nord-Est, avait reçu la visite de son voisin, l'abbé de Biscaret, curé de Saint-Pierre-du-Nord. Assis tous deux à la porte du presbytère, ils s'entretenaient des dernières nouvelles venues du continent, en suivant de l'œil les esquifs qui montaient et descendaient la rivière du Nord-Est, dont la belle nappe d'eau bleuissait sous l'azur du ciel, aux rayons du soleil couchant. Un de ces esquifs qui venaient de remonter le courant, aborda au rivage en face du presbytère. Un des voyageurs qui le conduisaient mit pied à terre et gravit la berge. Les deux curés eurent bientôt reconnu un prêtre, à la soutane que portait le nouveau venu. C'était une visite rare dans l'île à cette date. Ils s'avan-

cèrent au-devant de lui. Le prêtre, en les voyant venir, les salua de loin en enlevant son chapeau qui laissa voir une tête blanchie par les années ou par les fatigues.

— L'abbé Girard ! s'écrièrent ensemble les deux curés d'une voix toute joyeuse.

C'était en effet le curé de la Pointe-Prime.

Les trois prêtres échangèrent de chaleureuses poignées de main, et regagnèrent le presbytère en traversant le jardin soigneusement entretenu, dont le curé de Saint-Louis se plut à faire admirer les fleurs, les légumes, les jeunes plants d'arbres fruitiers, avec d'autant plus de complaisance qu'il les cultivait de ses propres mains. Après un moment d'adoration à l'église et un coup d'œil jeté dans l'intérieur fraîchement achevé, ils vinrent s'asseoir sur des bancs rustiques disposés devant la porte d'entrée du presbytère.

— Nous apportez-vous des détails certains sur la prise de Beauséjour, demanda l'abbé Cassiet ?

— C'est précisément ce qui m'amène, répartit l'abbé Girard. Je viens de recevoir une longue lettre de l'abbé Le Guerne, où il me raconte tous les incidents du siège. Malheureuse affaire ! continua le curé ; et qui peut en prévoir les conséquences ? Qui aurait cru qu'une place si bien armée ferait une si faible résistance ? Pourquoi aussi a-t-on confié un poste si important à ce lâche et vaurien de Vergor ? Ah ! si le brave

capitaine de Fiedmond en avait eu le commandement, je vous jure qu'il l'aurait autrement défendu, et qu'il aurait fini par jeter le général Monckton et son armée à la mer.

L'abbé Girard résuma ensuite ce que contenait la lettre de l'abbé Le Guerne.

Tous les gens de cœur avaient réprouvé avec indignation la conduite du commandant Vergor. Quoique issu d'une bonne famille, il était ignorant et d'un esprit borné. Son extérieur même était désavantageux, sa figure laide et désagréable. Créature de Bigot, il avait acheté sa faveur au prix de services ignobles. L'intendant l'avait connu à Louisbourg, où il était lié d'amitié avec son père, M. Duchambon, qui commandait la place durant le siège de 1745. Le sachant pauvre, il l'avait fait nommer, malgré son incapacité, au poste de Beauséjour, avec le double titre de commandant et de commissaire¹. Vergor ne s'y était occupé qu'à s'enrichir en spéculant, avec une avarice éhontée, sur les marchandises et les vivres que le gouvernement envoyait pour l'entretien de la garnison et des Acadiens. C'était là la

1 — Tout le monde connaît l'infâme billet dans lequel Bigot exhortait son subalterne à ne reculer devant aucune rapine : " Profitez, mon cher Vergor, de votre place. Taillez, rognez, vous avez tout pouvoir, etc. ". Ce qu'on sait moins, c'est la date de ce billet. Il est du 20 août, 1754.

principale cause de la misère qu'avait eue à souffrir les réfugiés.

Dès le printemps de 1755, Vergor avait été averti que des préparatifs se faisaient à Boston en vue d'une attaque contre Beauséjour ; mais il n'avait tenu aucun compte de ces avis. Dans la soirée du premier de juin, une flotte composée de trois frégates, un senau et trente-six transports, portant deux mille hommes de troupes anglo-américaines, commandées par le colonel Monckton, vint jeter l'ancre dans l'anse du Grand-Maringouin, à deux lieues de Beauséjour. Quelques habitants de Chipoudy et de Peticoudiac, dépêchés à la hâte, vinrent prévenir le commandant qu'ils trouvèrent endormi, sans le moindre soupçon du danger. Il était deux heures du matin. Vergor expédia des ordres dans toutes les directions pour appeler la population au secours de la place. Le nombre d'hommes en état de porter les armes était de douze à quinze cents, la garnison de cent cinquante soldats des troupes de la marine et de quatorze officiers de Louisbourg et du Canada. Dans la crainte de graves châtimens de la part des Anglais qui les réclamaient comme sujets, les Acadiens avaient exigé de Vergor des lettres attestant qu'il les forçait sous peine de mort à prendre les armes. Leurs familles allèrent se réfugier dans les bois. Des dépêches furent expédiées à Québec et à Louisbourg pour demander du secours.

Dans la journée du deux de juin, Monckton débarqua ses troupes sans difficulté, et dressa son camp sur les glacis du fort Lawrence. Il avait devant lui sur la hauteur le fort de Beauséjour, dont les solides remparts dessinés en pentagone étaient munis de casemates, et armés de vingt et un canons de divers calibres et d'un mortier. Dans la matinée du quatre, l'armée anglaise défila le long de la rive gauche du Missagouetche et remonta jusqu'au Pont-à-Buot, que l'officier de ce poste, M. de Baralon, avait détruit. Quatre cents hommes, composés d'Acadiens, de sauvages et de troupes régulières, avaient été placés derrière quelques travaux de fortifications pour disputer le passage de la rivière. L'artillerie ennemie les eut bientôt dispersée; le pont fut rétabli, malgré la fusillade qui partait des bois voisins et qui tua et blessa quelques hommes. Monckton vint camper sur un coteau boisé, à une demi-lieue de Beauséjour.

Durant la nuit, le fort fut illuminé par l'incendie de l'église, des maisons et autres constructions situées autour des glacis, auxquelles Vergor fit mettre le feu. Il commit une grande faute en laissant le général anglais faire ses approches sans lui disputer le terrain. Deux cent cinquante hommes de garnison dans le fort suffisaient pour la garde et les travaux. Il pouvait aller camper à la vue de l'ennemi, observer et rompre ses desseins, lui disputer le passage de la rivière Missa-

gouëche, le harceler sans cesse, ayant l'avantage du terrain. Il aurait pu, sans livrer un combat, tenir Monckton en échec durant une partie de la campagne, et recevoir des renforts avant qu'il eût pu former le siège.

La construction d'un pont de communication avec le fort Lawrence, le transport du matériel de guerre et les travaux d'inspection occupèrent les Anglais pendant une huitaine de jours, qu'ils prirent possession d'une légère éminence abritée derrière un rideau de grands bois et de broussailles, à une légère portée de canon des remparts. Un officier, nommé Vannes, sortit du fort à la tête d'un détachement de cent quatre-vingts hommes, pour les déloger, croyant n'avoir affaire qu'à une troupe d'avant-postes. Il était parti en se vantant qu'il allait se signaler par un coup d'éclat. A peine eut-il aperçu l'ennemi, qu'il se replia, et malgré les protestations de quelques braves qui l'entouraient, rentra honteusement dans le fort, sans avoir permis qu'on fusillât. Il fut accueilli par des huées et devint la risée de toute la garnison.

Le même soir, un officier d'une autre trempe, le capitaine de Bailleul, s'avança bravement avec une escouade d'Acadiens et de sauvages jusqu'au pied du coteau, sans soupçonner qu'il était occupé par un corps de cinq cents hommes. Il fut accueilli par un feu de pelotons qui le renversa grièvement blessé. Ses soldats

l'emportèrent en se retirant en bon ordre, tandis que les canons du fort arrêtaient les poursuites de l'ennemi.

Le colonel Winslow, de sinistre mémoire, commandait ce poste. Il achevait de mettre en place une batterie de mortiers qui commença le treize à jeter des bombes dans le fort. Le canon des remparts y répondit par un feu très vif, mais qui fit peu d'effet.

Le fort n'étant attaqué que d'un côté, les communications avec la campagne restaient libres. Les Acadiens, peu aguerris et nullement abrités contre les bombes qui pleuvaient de tous côtés, se seraient vite démoralisés, et auraient déserté en masse, s'ils n'avaient été encouragés par quelques braves officiers, tels que le capitaine de Fiedmond et surtout par l'abbé Le Loutre qui donnait l'exemple du courage, du sang-froid et de l'activité. On le voyait, les manches retroussées, une pioche ou une pelle à la main, le premier aux travaux de fortifications.

III

Dans la journée du quatorze, le commandant reçut une dépêche du chevalier de Drucour qui lui annonçait qu'une flotte ennemie était en vue de Louisbourg, et que par conséquent il ne pouvait lui envoyer aucun secours. Vergor assembla ses officiers, recommanda le secret, leur lut la dépêche du chevalier et demanda leur avis. Tous opinèrent pour une défense à outrance. Quelques-

uns des officiers cependant, plus soucieux de leur intérêt que de l'honneur, et désireux de voir finir le siège, révélèrent le secret, ce qui jeta la consternation parmi les Acadiens. Ils vinrent faire des représentations à M. de Vergor sur la position insoutenable où ils se trouvaient, étant obligés de rester jour et nuit à découvert sous le feu des assiégeants.

Un incident survenu le matin du seize décida du sort de Beauséjour. Pendant que les officiers étaient à déjeuner dans une des casemates située à la gauche de la porte du fort, une bombe éclata au-dessus de leurs têtes, défonça la voûte, tuant ou blessant à mort sept personnes, dont un officier anglais, l'enseigne Hay, fait prisonnier quelques jours auparavant par les sauvages. Cet accident qui révélait le peu de solidité des casemates, parut à Vergor une raison suffisante pour capituler; et il ne voulut pas revenir sur sa décision, malgré les cris d'indignation de tous les gens de cœur, malgré les objurgations de l'abbé Le Loutre, qui essaya en vain de relever le courage du commandant en disant qu'il valait mieux s'ensevelir sous les ruines du fort.

Les Anglais qui ne soupçonnaient pas le désastre causé par un de leurs projectiles, furent aussi étonnés que ravis en voyant flotter le drapeau blanc au-dessus des remparts.

L'officier chargé d'aller offrir les termes de la capitulation, était ce même Vannes qui avait donné

quelques jours auparavant la mesure de sa bravoure. Les articles portaient que la garnison sortirait avec les honneurs de la guerre, qu'elle serait transportée à Louisbourg aux frais de l'Angleterre, et qu'elle ne servirait pas en Amérique durant l'espace de six mois ; enfin que les Acadiens qui avaient pris les armes auraient leur pardon, parce qu'ils y avaient été forcés sous peine de mort.

A sept heures du soir, le drapeau britannique flotta au-dessus des bastions de Beauséjour.

L'abbé Le Loutre connaissait trop bien la haine invétérée que lui avaient vouée les Anglais, pour s'exposer à leur vengeance. Un quart d'heure avant la capitulation, il était sorti du fort sous un déguisement, et avait pris la route de la baie Verte, où il devait s'embarquer pour Québec avec l'intention de repasser en France ¹.

A l'île Saint-Jean, tous les regards se tournèrent du côté de Louisbourg, d'où l'on implora un renfort de troupes pour s'opposer à une invasion, si les vainqueurs, qu'on savait rendus jusqu'à la baie Verte et maîtres du fort de Gaspareau, tentaient de pousser plus loin leur

1 — L'abbé Le Loutre a raconté, dans une de ses lettres à l'abbé de L'Isle-Dieu, comment il fut pris en mer par le vaisseau anglais *L'Embuscade*, et conduit à Plymouth, d'où il fut transféré dans l'île de Jersey et enfermé au château d'Elisabeth. Il n'en sortit qu'au retour de la paix, après huit ans de captivité.

conquête. La guerre qui fut déclarée formellement l'année suivante, tint les paroisses de l'île dans de continuelles alarmes. Mais trois ans devaient encore s'écouler avant l'explosion des derniers malheurs.

IV

La nouvelle de la déportation en masse des Acadiens de la Nouvelle-Ecosse fut apportée par une foule de fugitifs venant de tous les points de la côte, les uns échappés de Beaubassin, de Memramcouk, de Peticoudiac, de Chipoudy, les autres de Cobequid, de Pigiquit, et jusque de Port-Royal. Dans le cours de l'automne et du printemps suivant, il n'en arriva pas moins de quatorze cents, destitués de tout, affamés, dans un état de désespoir indicible; des vieillards, des enfants, des malades de tout âge, un grand nombre incapables de marcher, plusieurs presque mourants, emportés à bras ou sur des litières improvisées. Un bon nombre de familles avaient été disloquées, des enfants séparés de leurs parents, des femmes arrachées à leurs maris enlevés et traînés en exil. Toutes ces foules, abattues par des angoisses sans nom, erraient de maison en maison pour chercher un asile. Heureuse quand une famille trouvait un réduit quelconque, une grange, un hangar où s'abriter; car presque toutes les habitations étaient encombrées par les premiers arrivés.

L'abbé Le Guerne, de qui le curé de la Pointe-Prime avait appris les détails du siège de Beauséjour rapportés plus haut, a décrit le pénible itinéraire qu'eut à suivre à travers les bois une troupe de fugitifs de Tintamarre, avant de s'embarquer pour l'île Saint-Jean¹. Lui-même accompagna ces malheureux pendant ce voyage qui dura tout un mois. Il était le seul missionnaire resté dans l'Acadie française depuis le départ de l'abbé Le Loutre. Malgré le danger qu'il courait continuellement d'être pris par les Anglais, il n'avait pas cessé d'aller porter des consolations et les secours de la religion aux différents groupes de familles qui se tenaient cachés dans le haut des rivières de Memramcouk, de Peticoudiac et des environs. Il aurait voulu les faire passer tous immédiatement dans l'île Saint-Jean ; il les y exhortait par les plus solides raisons ; mais une partie de ces infortunés, trop attachés à leurs foyers, ne pouvaient se décider à les abandonner pour toujours. Ses exhortations réussirent cependant à persuader tout ce qui restait de la colonie de Tintamarre. Il ne s'agissait plus que de choisir un moment favorable pour se mettre en route, sans trop risquer de tomber entre les mains de l'ennemi ; car les patrouilles anglo-américaines lancées

1 — *Archives de Notre-Dame-de-Québec. Lettre de l'abbé Le Guerne, sans date.* Cette lettre a été publiée en 1889 par M^r Gagnon, archiviste de l'archevêché de Québec.

par Monckton, poussaient souvent des pointes jusque dans la forêt. Ces patrouilles avaient dès lors dévasté la plupart des habitations qui s'élevaient le long de la baie de Chignectou. Le fer et la flamme les accompagnaient partout ; elles pillaient et brûlaient les maisons, tuaient ou enlevaient les habitants qui osaient s'y montrer, scalpaient même les morts et les blessés à la manière des sauvages ¹.

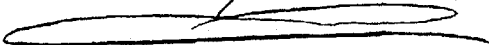
M. de Boishébert averti de ces déprédations, accourut de la rivière Saint-Jean avec les sauvages malécites du P. Germain. Il tomba sur un détachement qui ravageait les bords de la rivière Peticoudiac, lui tua quarante et un hommes sur place et en blessa un bon nombre. Le reste, frappé de panique, s'enfuit vers Beaubassin. " Ce coup, dit l'abbé Le Guerne, fit plus trembler l'Anglais que tous les canons de Beauséjour, et me fut très favorable pour exécuter mes projets en obligeant l'Anglais à se tenir enfermé dans son fort... Il s'agissait de sauver une centaine de femmes avec leurs enfants dont les maris étaient embarqués. Elles se trouvaient à la rivière de Tintamarre et aux environs de Beauséjour... Je me rendis auprès d'elles, et après les avoir

1 — " L'ennemi vint à la Pentecôte (1756) à Chipoudy, y trouva une vingtaine d'habitants qui travaillaient autour de leurs masures (brûlées auparavant), en tua deux et leur leva la chevelure ". — *Lettre de l'abbé Le Guerne.*

désabusées sur bien des points, consolées et rassurées de mon mieux, je les engageai à se retirer chez le Français, au plus proche endroit qui était à l'isle Saint-Jean. Par bonheur pour l'accomplissement de ce projet, il se trouvait parmi elles plusieurs jeunes gens, des vieillards et cinq ou six hommes échappés de Beau-séjour”.

La petite caravane se mit en marche avec tout ce qu'elle pouvait porter d'effets et amener de bestiaux. Elle eut à se frayer un passage à travers d'épaisses forêts, des terrains impraticables, entrecoupés de fondrières et de marécages. Partie le vingt et un septembre, elle n'arriva que le vingt octobre au lieu de l'embarquement, qui devait être un port peu en deçà de Tagamigouche, sinon Tagamigouche même. M. Le Guerne fit partir de là un message pour le Port Lajoie, afin de prévenir le gouverneur de l'île. C'était alors M. Rous-

Rousseau de Villejoie



sseau de Villejoie qui venait de remplacer M. de Bonnaventure. Malgré toute la bonne volonté qu'il mit à expédier les embarcations dont il pouvait disposer, le transport ne put être terminé avant le mois de novembre. On peut imaginer l'état pitoyable où se trouvaient cette foule de personnes faibles, lorsqu'elles débarquèrent dans l'île, après cette longue pérégrination accomplie.

durant la froide saison du mois d'octobre. M. de Villejoin se multipliait pour soulager tous ces malheureux, leur procurer de quoi ne pas mourir de faim, leur improviser des abris temporaires.

Dès que le chevalier de Drucour, successeur du comte de Raymond au gouvernement du Cap-Breton, eut appris l'enlèvement des Acadiens, il donna ordre d'envoyer sur l'isthme différents partis, afin de rassembler et de conduire sur le bord de la mer tous les bestiaux qu'on pourrait trouver depuis Beaubassin jusqu'au village de Cobequid, lequel venait d'être brûlé par les Anglais. " Il en a été apporté, écrivait peu après M. de Drucour au ministre, au delà de cent bœufs en ce port (de Louisbourg), qui, joints à ceux qu'on a tirés de l'isle Saint-Jean, procureront suffisamment de viandes fraîches pendant l'hiver ¹".

Quinze jours après l'envoi de cette lettre, le gouverneur et le commissaire-ordonnateur attiraient conjointement l'attention du ministre sur l'importance de l'île Saint-Jean et la nécessité pressante de la fortifier, comme l'avait vainement recommandé Franquet quatre ans auparavant.

" Nous ne pouvons nous dispenser de vous faire des

1 — *A Louisbourg, le 9 novembre, 1755.* Le nombre des bestiaux expédiés à Louisbourg par M. de Villejoin, était de 178. — *Vaudreuil au ministre, 7 août, 1756.*

représentations sur la situation de l'Isle Saint-Jean, pour laquelle le Roy a fait de grandes dépenses depuis la paix. Elle promet beaucoup, elle est fort habitée, la culture des terres y aura sûrement un heureux succès, et cette colonie (du Cap-Breton) en doit espérer des secours de bestiaux qu'elle a déjà commencé à recevoir cet automne; mais ouverte de tous côtés, et exposée aux insultes des corsaires, les troupes du Roy en trop petit nombre et les habitants sans armes, y sont tous sans défense, si vous n'avez la bonté d'ordonner quelques batteries provisionnelles au port Lajoie et d'envoyer cinq ou six cents fusils pour armer les habitants, à moins que vous ne préféreriez d'y faire tenir une frégate de vingt ou vingt-quatre canons depuis le mois de juin jusqu'au mois d'octobre. Elle en imposerait aux Anglais qui voudraient pénétrer dans la baye et rassurerait les habitants, qui n'osent pousser leurs établissements de peur des ennemis; d'où il s'en suit des charges chaque année pour Sa Majesté, parce qu'il faut aider les pauvres et ceux qui n'ont pas suffisamment récolté pour vivre, sans compter les réfugiés qui vont inonder cette partie ¹”.

Le 9 décembre suivant, Prévost ajoutait :

“ La transmigration continue toujours de l'Acadie sur l'Isle Saint-Jean, et il est à craindre que l'affluence de

1 — 25 novembre, 1755. Voir à l'Appendice, N° VIII.

ces réfugiés ne devienne préjudiciable aux anciens habitants qui sont forcés de les recevoir, et qui le seront peut-être de les soulager du produit de leurs récoltes et des secours qu'ils reçoivent du Roy. Vous verrez par la lettre commune que M. le chevalier de Drucour et moi avons l'honneur de vous écrire sur cet objet, qu'il n'est pas praticable d'y faire passer des vivres, et que notre propre situation ne nous a permis que d'en détacher très peu, par une goélette et un bateau qui sont partis il y a trois jours, et que nous jugeons devoir se rendre à leur destination aujourd'hui ou demain, parce que le froid a tombé, et que les vents de sud-est et de sud qui soufflent leur sont favorables...¹”.

V

Quelle part les habitants de l'île Saint-Jean prirent-ils à la guerre qui venait d'être déclarée, et qui devait leur devenir si funeste ? M. de Villejoin eut-il ordre de se tenir uniquement sur la défensive, ou entreprit-il quelques expéditions sur le continent voisin ? Les documents de l'époque fournissent bien peu d'éclaircissements à cet égard.

1 — Voir à l'*Appendice*, N° IX.

La vie d'insulaire que menaient les habitants de Saint-Jean, obligeant la plupart d'entre eux à devenir des navigateurs, il est hors de doute qu'ils durent armer quelques goélettes ou navires pour courir sus à l'ennemi. Les deux fils de Nicolas Gautier, de la paroisse de Saint-Louis, eurent le commandement de navires armés en corsaires, et servirent avec tant de distinction qu'ils méritèrent les éloges du marquis de Vaudreuil. Nous avons vu qu'en 1760, ce gouverneur les signalait à M. de Danjac, commandant à Gaspé, comme étant dignes de recevoir deux des six commissions d'officiers de l'amirauté qu'il lui avait expédiées.

“ Nous vous recommandons, lui écrivait-il, les Gautier, en considération de leur zèle et de leurs services ¹”.

Était-il un des Gautier cet Acadien qui, par un coup hardi, alla s'emparer d'une embarcation anglaise sous les canons du fort Gaspareau, et qui, sans perdre de temps, se mit à la poursuite d'une autre qui faisait voile en face de ce fort, l'attaqua et lui fit amener son pavillon ²?

Quelque temps auparavant, un parti de sauvages micmacs, probablement de l'île Saint-Jean, ayant aperçu un croiseur anglais, armé de six canons, mis en carène en face du même fort Gaspareau, vinrent se mettre à

1 — *Archives de la Marine et des Colonies. Mémoire de M. de Vaudreuil à M. de Danjac, 15 juin, 1760.*

2 — *Vaudreuil au ministre, 19 avril, 1757.*

l'affût au bord de la grève, y guettèrent, avec la patience ordinaire aux Indiens, le moment où l'équipage était descendu à terre, s'emparèrent du vaisseau auquel ils mirent le feu, et y soutinrent les assauts réitérés des Anglais, jusqu'à ce qu'il eût été consumé¹.

Mais le coup de main le plus remarquable accompli par les insulaires au cours de l'année 1757, fut préparé au port Lajoie. M. de Villejoin y rassembla un corps expéditionnaire de soixante des plus braves Acadiens qu'il put trouver, et les fit transporter du côté de Tagamigouche. Ils y sillonnèrent le pays en tout sens ; puis s'avancèrent audacieusement jusque dans l'intérieur de la péninsule de la Nouvelle-Ecosse. Ils tombèrent à l'improviste sur le village de Piquit (aujourd'hui Windsor), mirent en déroute un détachement qui y était stationné, après lui avoir tué treize hommes et blessé quatre. Ils s'emparèrent d'un nombre considérable de chevaux, de quarante bœufs, " et se rendirent maîtres d'un magasin dans lequel il y avait trois cents barriques de blé, soixante barriques de farine, cinquante quarts de lard et dix tierçons de beurre, et après avoir fait des provisions, ils y mirent le feu, brûlèrent aussi cinq cents gerbes de froment, deux granges, une boulangerie et un moulin²".

1 — *Idem*, 6 août, 1756.

2 — *Vaudreuil au ministre*, 19 avril, 1757.

Après s'être ainsi chargée de butin, l'expédition reprit la route de l'île Saint-Jean sans être molestée.

A la fin de l'automne de 1756, il y avait eu un échange de prisonniers entre le chevalier de Drucour et l'amiral Holmes, commandant de la flotte anglaise. L'amiral expédia deux vaisseaux de guerre qui débarquèrent à Louisbourg, l'un cent quatre-vingts hommes, femmes et enfants acadiens " pris au bord de la rivière du Canada, allant à Québec et sortant de l'île Saint-Jean, l'autre cent trente hommes de mer pris sur les caboteurs de la colonie, ou malades restés à Halifax".

" Ces familles acadiennes, écrivait Drucour, nous ont été remises dans les plus tristes situations à tous égards, malades et exténuées de misère et de fatigue, extrêmement dépouillées, et tellement que les femmes et les enfants n'avaient pas de quoi couvrir leur nudité... ¹".

Dans l'impossibilité où se trouvait le gouverneur de nourrir ces trois cent dix personnes pendant l'hiver, il fréta un navire chargé de vivres suffisants pour les transporter à Gaspé, d'où elles pourraient remonter jusqu'à Québec.

" Cette sortie de vivres, continuait le gouverneur, n'est pas la seule à laquelle nous ayons été forcés, car nous avons appris, lorsque nous nous y attendions le

1 — *Louisbourg, 25 novembre, 1756.*

moins, la ruine presque totale des récoltes de l'Isle Saint-Jean par les vents de nord-est et de sud qui ont soufflé à la fin d'août. M. de Villejoin nous en a fait un triste et long exposé par une dépêche du 26 août, qui est rapporté moins en détail dans une autre lettre qu'il nous a écrite le trois de ce mois, et dont nous avons l'honneur de vous remettre ci-joint une copie. Vous y verrez, Monseigneur, que la disette de vivres est le principal objet sur lequel il nous fait des représentations, que les blés ont été échaudés, et que si les habitants sont obligés d'entamer le peu qu'ils ont sauvé pour vivre, il n'y aura pas de quoi faire les semences prochaines. Il est bien vrai que M. Prévost avait fait passer au printemps dernier la ration complète pour cinq cents personnes, pendant un an à la dite Isle ; et depuis, au delà de deux cent cinquante quarts de farine, qui n'ont pas dû suffire à la subsistance de tous les réfugiés qui ont inondé l'Isle Saint-Jean pendant cette année, et nous ne nous attendions pas que le nombre en fût si considérable. Il n'y a de vivres au port Lajoie que jusqu'à la fin de décembre, encore n'y en a-t-il que sur le peu de retranchements faits par M. de Villejoin pour la farine. Nous devons cependant assurer la subsistance de cette peuplade, et nous sommes dans l'impossibilité d'y satisfaire convenablement jusqu'à ce que nous recevions des secours d'Europe, car les magasins, quoique bien pourvus au mois de mai dernier, ont fourni seuls à toute la colonie, au commerce, aux

sauvages, aux prisonniers français et anglais ; et toutes ces dépenses ou ventes ont si fort diminué l'approvisionnement général que nous ne pouvons nous dégarnir davantage. Nous ne sommes pas même sans de grandes inquiétudes sur ce qui reste à venir de France, et sur les nouveaux envois que nous vous avons priés d'ordonner, car la saison s'avance beaucoup, et s'il ne nous parvenait rien, d'ici au printemps prochain, on souffrirait ici, et la farine manquerait. Tout ce que nous pouvons risquer dans l'occurrence présente, Monseigneur, en faveur des habitants de l'Isle Saint-Jean, c'est de nous défaire de six cent cinquante quarts de farine, que M. Prévost y fait passer sur différents bâtiments, avec quelques salaisons, cent barriques de sel et de grosses étoffes, qu'il a heureusement trouvées sur les prises pour couvrir cette multitude d'infortunés Acadiens, dont la situation est plus malheureuse que nous ne pouvons vous l'exposer".

VI

La lettre de M. de Villejoin qui vient d'être mentionnée, s'adressait à la fois au gouverneur et au commissaire-ordonnateur.

" Je vous ai représenté, leur disait-il, la triste situation de l'Isle, et l'embarras dans lequel je me trouve pour faire subsister au moins quatorze cents personnes qui

sont, Messieurs, encore à la ration, étant sur l'Isle, les uns depuis l'automne dernier, les autres du printemps. Le peu de vivres qui me restaient, et les cinq cents rations de l'envoi du printemps ainsi que les deux cents et quelques quarts du dernier envoi, sont fondés pour la subsistance de ceux qui existent sur l'Isle, ou pour celle de ceux qui ont passé en Canada ou qui sont retournés sur les terres de l'Acadie. Il ne me reste, Messieurs, que pour environ deux mois de subsistance pour tout ce peuple, encore faut-il que je suive ce que j'ai commencé, qui est de donner vingt livres de farine, dix livres de légumes, douze livres de bœuf, une livre de beurre ou un pot de melasse tout au plus par tête. Je m'aperçois, Messieurs, qu'ils ne peuvent subsister avec cette ration et je ne peux les continuer longtemps. Toutes les parties de la ration nous manqueront à la fois. L'ancien habitant, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le mander par mes précédentes, n'a, pour la plupart, que la moitié de ce qu'il lui faut pour passer l'hiver en ne réservant rien pour semer. Si vous n'avez la bonté de nous secourir, il nous faudra vivre à la viande, ce serait bien dommage, car nous avons du foin plus qu'il ne nous en faut pour hiverner environ sept mille bêtes à cornes, que nous avons actuellement sur l'Isle, et que nous conserverons, j'espère, à moins de mortalité sur les bestiaux ou d'un hiver extraordinaire. Vous savez, Messieurs, nos besoins pour la défense de l'Isle, et j'ai

eu l'honneur de vous exposer combien nous étions mal, sans vêtements, et les difficultés d'en trouver pour son argent, ceux qui en auront ; car ceux qui n'auront ni argent ni bestiaux, ne pourront rien avoir de la viande, si la ration leur manque ¹".

M. de Villejoin n'avait pas attendu les secours demandés à l'île Royale, pour mettre en usage le peu de moyens de défense qu'il avait sous la main. Il commença par mettre à l'abri ses approvisionnements en les envoyant dans le haut de la rivière du Nord-Est. Il y fit monter également les femmes et les enfants des bords de la mer. Puis, il distribua le petit nombre d'armes à feu dont il disposait (à peu près deux cents fusils), aux jeunes gens qui lui parurent les plus braves, et il les stationna par escouades aux endroits de la côte les plus exposés aux descentes des ennemis. Toute son artillerie consistait en trois pièces qui n'étaient pas même montées en batteries, et qui ne pouvaient guère servir que pour signaler l'approche du danger.

L'exposé de ces moyens insignifiants de défense fait éclater une fois de plus l'incurie du gouvernement, et l'absolu dénûment de protection, dans lequel avaient été laissés les malheureux colons, que ce même gouvernement avait invités à peupler l'île dans l'intérêt de la France.

1 — Voir à l'Appendice, N° X.

VII

Le 19 avril, 1757, le marquis de Vaudreuil, gouverneur du Canada, que M. de Villejoin tenait au courant de sa situation, écrivit les lignes suivantes au ministre de la marine, M. Peirenne de Moras :

“ M. de Villejoin a réussi à attirer tous les habitants qui étaient du côté de Cobequid, Tagamigouche et des Mines. Il a fait passer plus de cinq cents bœufs à Louisbourg, il ne néglige rien pour enlever des bestiaux à l'ennemi.

“ La récolte de l'Isle Saint-Jean a été extrêmement mauvaise, outre que M. de Villejoin n'a pas reçu de grands secours de Louisbourg.

“ Suivant les ordres de M. de Drucour, il a évacué son poste des bouches inutiles. Cependant, il lui restait encore environ treize cents personnes qui vivent très misérablement. Il est à souhaiter qu'il ne soit pas obligé de détruire ses animaux, car l'Isle Saint-Jean serait bientôt déserte.

“ Enfin, M. de Villejoin n'avait tout au plus que pour six semaines de vivres à donner aux réfugiés, et plusieurs des anciens habitants n'avaient point de quoi subsister, ni faire leurs semences, le printemps. Les femmes et filles n'osent point sortir, ne pouvant couvrir leur nudité, il en est de même de nombre d'habitants.

“ L’Isle Sainte-Jean mérite attention ; il serait bien dommage de la perdre, d’autant mieux qu’il y a actuellement six mille bêtes à cornes. Il est donc bien essentiel, Monseigneur, que le Roy ait destiné des frégates pour cette Isle, et même qu’il y en hiverne, sans cela, les Anglais pourront fort aisément piller et brûler les habitations qui sont assez éloignées ”.

Au cours de la même année (30 octobre, 1757), l’évêque de Québec, dont la sollicitude pour ses diocésains de l’île Saint-Jean n’avait pas cessé, voulut joindre sa voix à celle du marquis de Vaudreuil pour réveiller, s’il était possible, l’apathie de la cour de Versailles sur l’éminent danger auquel était exposée l’intéressante colonie dont il avait suivi les progrès d’année en année, et hâté le développement par l’organisation religieuse qu’il y avait créée.

Il écrivit à son correspondant, l’abbé de L’Isle-Dieu, un Mémoire destiné à être soumis au ministre :

“ L’Isle Saint-Jean, disait-il, serait un pays de blé, si elle était établie et cultivée à proportion de ce qu’elle est présentement habitée. Depuis ce qu’il y a passé de nouveaux Acadiens, il n’y a actuellement guère moins de six mille habitants, tant dans le voisinage du fort que dans les quatre paroisses qui y sont établies ¹.

1 — Les habitations desservies par l’aumônier du fort Lajoie, ne sont pas comptées ici, quoique nombreuses, comme une paroisse régulière.

“ La terre y est neuve et bonne, mais il s’agit de la désertier et de la travailler, d’y former de nouvelles habitations pour y établir les nouveaux Acadiens qui y ont passé...

“ Cette Isle, si on ne lui envoie des secours, sera forcée de consommer des bestiaux et le peu de blé qui lui reste.

“ Elle manquera donc de bestiaux pour labourer et de blé pour ensemençer ses terres... D’ailleurs, quand on lui fournirait des semences, et qu’elle aurait l’espérance d’une bonne récolte, elle manque de moulins ; elle est obligée de manger des blés bouillis, ce qui en occasionne une plus grande consommation, et forme une très mauvaise nourriture pour la force et la santé du corps ”.

Les représentations de M^{sr} de Pontbriand et du marquis de Vaudreuil ne furent pas plus écoutées que les précédentes, et les secours venus de Louisbourg se réduisirent à fort peu de chose. Cet abandon ne ralentit cependant ni le zèle, ni l’activité du gouverneur de Villejoin, qui se prépara à faire toute la résistance dont l’île Saint-Jean, abandonnée à elle-même, était susceptible.

CHAPITRE DOUZIÈME

—

Second siège de Louisbourg. — Anxiété des habitants de Saint-Jean. — Capitulation de Louisbourg. — Les Anglais à Saint-Jean. — Ordre aux habitants d'évacuer l'île. — Leur désespoir. — Députation aux commandants anglais. — Leur refus. — Embarquements des déportés. — Scènes de désolation.

I

Le printemps de 1758 n'était pas avancé, lorsque le gouverneur de Saint-Jean apprit qu'une formidable flotte anglaise, entrée dans le port d'Halifax, avait fait voile pour mettre le siège devant Louisbourg. Les difficultés d'un débarquement aux environs de la forteresse, firent d'abord espérer un échec qui aurait pu la sauver ; mais cette illusion ne tarda pas à s'évanouir. Avec la connaissance qu'on avait des défauts de la place, l'ouverture du siège en fit promptement prévoir l'issue. Il est plus facile d'imaginer que de dire les

angoisses dans lesquelles vécut la population de Saint-Jean pendant les mois que dura ce siège. Avant la fin de juin, on avait déjà appris les effroyables progrès qu'avaient faits les ennemis, la destruction de la Batterie-Royale que le chevalier de Drucour avait été forcé d'évacuer, l'abandon de tous les postes extérieurs, hormis l'île de l'Entrée, et trois semaines plus tard, l'incendie de la flotte française enfermée dans la rade ; enfin la brèche ouverte de toutes parts et la capitulation attendue de jour en jour¹. La population de l'île Saint-Jean, presque toute entière acadienne, augmentée, comme on l'a vu, d'un grand nombre de réfugiés de l'Acadie venus à la suite du grand dérangement, entrevit, dès la chute de Louisbourg, l'affreux sort qui lui était réservé ; mais elle s'obstina à n'y pas croire, ne pouvant se faire à l'idée qu'elle serait de nouveau arrachée des terres qu'elle venait d'ouvrir à la culture, et qui étaient à la veille de lui procurer l'aisance et la prospérité.

Il lui semblait impossible que ses ennemis eussent le courage de renouveler les scènes de l'Acadie. Hélas ! les malheureux insulaires n'allaient pas être longtemps sans perdre cette dernière espérance. Ils étaient encore incertains de leur sort, quand l'abbé Maillard, vicaire-général de l'évêque de Québec, et missionnaire des

1 — Voir pour l'histoire du second siège de Louisbourg *Montcalm et Lévis*.

Micmacs du Cap-Breton, mit pied à terre au port Lajoie. Il était à sa mission de la Sainte-Famille, au lac Bras-d'Or, avant le siège, et avait inutilement cherché à stimuler le courage de M. de Boishébert, qui, avec le détachement de Canadiens, d'Acadiens et de sauvages qu'il commandait, aurait pu se rendre à temps à Louisbourg, et empêcher peut-être la descente des Anglais. Désespéré de la couardise de cet officier, et sentant sa présence peu utile désormais dans l'île Royale, il avait pris le chemin de Miramichi où l'attendait son confrère de mission, l'abbé Manach, qui s'y trouvait à la tête d'un grand nombre de réfugiés ne sachant que devenir et mourant de faim. C'est en s'y rendant qu'il s'était arrêté au port Lajoie, où il avait pu se rendre compte de la situation et de l'état des esprits.

“ Les habitants de l'île Saint-Jean, dit-il, sont tous bien déterminés à ne pas quitter leur isle, quoi que leur fassent les Anglais, aimant mieux s'y maintenir comme ils pourront, que d'aller certainement mourir de faim à Miramichi. Les prêtres restent avec eux. Leur commandant, M. de Villejoin, a mis cette isle en fort bon état, les jardins y sont beaux et la récolte sera bonne. Les Anglais, depuis trois semaines que Louisbourg est à eux, n'y sont pas encore venus ; on les y attend pour faire accommodement avec eux, ou pour fuir dans les bois, si ces rogues vainqueurs veulent les traiter mal ; mais non pour sortir de l'isle, où ils aiment mieux, s'il

le faut, finir leurs jours que d'aller encore plus misérablement périr à Miramichy¹”.

Après la chute de Louisbourg, l'amiral Boscawen avait détaché une partie de sa flotte, avec ordre d'incendier et de détruire tous les établissements français des îles Royale et Saint-Jean, et de toutes les côtes du golfe Saint-Laurent. Un des principaux officiers de cette expédition, Lord Rollo, fut chargé d'exécuter cette odieuse besogne dans l'île Saint-Jean. A son arrivée au port Lajoie, il remit au commandant les articles de capitulation de Louisbourg, avec une lettre du chevalier de Drucour lui enjoignant de s'y conformer. L'île Saint-Jean, étant une dépendance de l'île-Royale, se trouvait comprise dans la capitulation.

Toute résistance eût été insensée et n'aurait eu d'autre résultat que d'aggraver la position des habitants. M. de Villejoie n'avait d'autre parti à prendre que de se soumettre. Qu'on juge de la consternation, du désespoir des malheureux insulaires à ce coup de foudre. Ils ne purent s'y résigner, se refusant à croire à l'exécution d'une telle barbarie. Comment, en effet, se résoudre à abandonner ces belles terres dont ils étaient à la veille de récolter les abondantes moissons, ces beaux jardins,

1 — *Archives du séminaire de Québec. Lettre de l'abbé Maillard, sans adresse, mais fort probablement adressée au supérieur, l'abbé Jacrau, son correspondant ordinaire.*

ces maisons que les anciens habitants occupaient depuis près d'un demi-siècle ?

Les principaux de chaque paroisse s'assemblèrent, et dressèrent une requête dans laquelle ils suppliaient le commandant anglais d'accepter leur soumission, et de leur permettre de rester sur leurs terres. Lord Rollo, ne pouvant contrevenir à ses ordres, permit cependant à MM. Cassiet et de Biscaret, qui étaient les porteurs de cette requête, d'aller la remettre aux commandants en chef. Inutile démarche ! Le général Amherst et l'amiral Boscawen demeurèrent inflexibles, inspirés sans doute par Lawrence, le féroce gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, alors à Louisbourg, le même qui, trois ans auparavant, avait, de son propre chef et contrairement aux ordres reçus de Londres, enlevé les habitants de l'Acadie, et fait un désert de leurs établissements.

Le chevalier de Drucour n'ayant pu stipuler aucune garantie pour les habitants des îles Royale et Saint-Jean, ceux-ci se trouvaient complètement à la merci du vainqueur.

Leurs champs couverts, à cette époque de l'été, de belles moissons, allaient donc être dévastés, les animaux tués ou enlevés, les habitations livrées aux flammes. Une foule d'Acadiens de la Nouvelle-Ecosse, témoins et victimes de ce spectacle, trois ans auparavant, allaient le voir se renouveler sous leurs yeux.

II

Il faut laisser parler ici M. de Villejoin. La lettre officielle qu'il adressa au ministre de la marine, M. de Massiac, peut être regardée comme la dernière page de l'histoire du régime français dans l'île Saint-Jean.

“ Je me voyais cet automne en situation, avec peu de secours, de faire subsister toute l'île, satisfaction bien grande pour moi, Monseigneur, après avoir essuyé depuis trois ans des disettes sans relâche. L'île était, en outre, garnie depuis trois ans en bestiaux, de façon à pouvoir procurer un secours effectif et annuel à Louisbourg. Conformément à vos ordres, Monseigneur, j'avais pris toutes les précautions praticables dans la triste situation où j'étais de repousser l'ennemi, s'il s'était présenté sur nos côtes, avant la reddition de Louisbourg, ce qui n'est point arrivé; et la perte de Louisbourg a entraîné nécessairement notre perte. Trois semaines après cette expédition, les Anglais sont venus à l'île Saint-Jean, et par la voie des deux officiers que M. de Drucour avait commissionés à bord des vaisseaux de Sa Majesté Britannique, je reçus la lettre par laquelle il m'était enjoint de me conformer à la capitulation qu'il avait faite avec les généraux anglais pour Louisbourg et ses dépendances. Il ne me restait pour

lors, Monseigneur, qu'un parti à prendre. Sachant Louisbourg rendu, je ne pouvais plus engager l'habitant à prendre les armes sans l'exposer à toutes les fureurs du vainqueur. Je ne pouvais non plus, sans ordre, ni même, selon moi, d'aucune façon, abandonner les habitants pour me rendre en Canada sans un ordre supérieur. Cette démarche de ma part m'eût paru un manque de nature à exposer tout le peuple qui m'était confié à toutes les horreurs de la guerre. L'ennemi m'a donné, Monseigneur, tout le temps d'évacuer le pays. Il m'a été impossible de le faire jusqu'à présent. Miramichi, qui était le plus à portée, était sans vivres et l'est encore, de façon que (nombre de) nos habitants qui se sont trouvés le plus à portée de s'y rendre, étaient obligés de revenir sur leurs pas, préférant tout abandonner plutôt que de mourir de faim.

“ Il a été, Monseigneur, présenté de la part des habitants requête au colonel Rollo, qui est venu prendre possession de l'île au nom de Sa Majesté Britannique, pour demander à rester sur leurs biens. Le colonel Rollo leur avait même permis d'envoyer MM. de Biscaret et Cassiet pour présenter la même requête aux généraux à Louisbourg. Ces Messieurs n'ont point acquiescé à leurs demandes, et les généraux anglais semblent désirer de faire l'évacuation totale de tous les habitants. Je ne pense pas, Monseigneur, qu'ils puissent

y réussir pour cet automne, car quoique M. Rollo ait fait embarquer en même temps que moi environ sept cents personnes, qui sont actuellement dans cette rade, il reste encore dans l'île environ quatre mille âmes. Ce n'est pas faute, Monseigneur, qu'il ne se soit présenté du monde pour embarquer, s'il n'y en a pas un plus grand nombre de rendu à Louisbourg. Le traitement anglais ne donne point envie, Monseigneur, à aucun habitant de rester sous cette domination. Le traitement de l'officier n'est pas plus gracieux. Enfin, Monseigneur, tout ce misérable peuple se rendra, je pense, en France. J'ose prendre la liberté de vous représenter leur triste situation. Il y a trois ans, Monseigneur, que les derniers réfugiés sont sur l'île, il leur a fallu essayer bien des pertes et des fatigues pour s'y rendre, et rendus, ils se sont trouvés dénués pour ainsi dire de tout secours. La disette de vivres et de vêtements les a accompagnés sur l'isle. Je n'avais que très peu de choses à leur distribuer, mes distributions n'ont été que très minces, et ce n'est qu'en les rendant fréquentes que je suis parvenu à ne voir mourir personne de toutes ces misères. Rendus en France, Monseigneur, si vous n'avez la bonté de jeter un œil favorable sur leurs misères et leurs pertes, je les vois replongés dans la plus affreuse qu'ils aient jamais essayée, et que je ne peux vous dépeindre aussi grande qu'elle

sera. Ce pauvre peuple est sans vivres, sans vêtements, hors d'état de se procurer du logement et du bois de chauffage dans un nouveau monde, ne sachant à qui s'adresser pour représenter ses besoins, timide à son naturel. MM. de Biscaret et Cassiet leur seraient bien nécessaires pour les conduire ; ils en sont capables, Monseigneur, et de mon côté, je désirerais bien qu'il vous plût, lorsque j'aurai la liberté de passer en France, me permettre de joindre ce peuple. Je croirais, Monseigneur, pour éviter la maladie, de les placer éloignés d'un port ; et, si vous avez confiance en moi, je m'offre de les suivre dans la destination qu'il vous plaira de les fixer. Ce sera, selon moi, Monseigneur, un grand mal que les Anglais ne permettent pas à un certain nombre de rester sur l'île. Il leur sera bien difficile de la remonter en bestiaux. Il en reste plus de six mille à la disposition des Anglais ¹".

M. de Villejoin n'avait pas encore quitté la rade du port Lajoie lorsqu'il écrivit cette lettre au ministre (8 septembre, 1758), et la confia au vaisseau sur lequel sa famille allait le précéder à Rochefort.

1 — *Archives de la Marine.*

III

Les semaines qui s'écoulèrent depuis le jour où tout espoir de rester dans l'île fut perdu jusqu'à la dissolution des paroisses par le départ des curés, ont dû être marquées par des incidents d'un profond intérêt qui ne seront jamais connus, car aucun de ceux qui en ont été les témoins ou les auteurs, n'en ont laissé de récit. Mais il suffit de réfléchir sur le sort lamentable qu'avaient devant les yeux les infortunés qui se voyaient chassés de leurs demeures et expropriés de leurs biens, pour avoir une idée de leur désolation. Qu'on se représente seulement les scènes déchirantes qui se renouvelèrent dans chaque habitation au moment du départ des familles, les apprêts de ce départ, les moissons abandonnées sur pied ou récoltées pour d'autres, les bestiaux délaissés dans les champs. Mais surtout qu'on se transporte dans les églises, les derniers dimanches qu'on eut à y passer, les adieux des curés à leurs paroissiens, la dernière messe entendue au milieu des sanglots et des torrents de larmes, la suprême exhortation au moment de sortir de l'église pour n'y plus rentrer, puis les embrassements, les serremments de main avant de se séparer. Enfin, le jour du départ venu, le peu d'objets qu'on pouvait emporter chargés sur les voitures, qu'on se figure l'abattement, le sombre déses-

poir des hommes, les pleurs, les cris des femmes et des enfants, en franchissant, pour la dernière fois, le seuil des maisons, de ces foyers domestiques où ils avaient longtemps vécu, où ils espéraient mourir. Qu'on les suive ensuite sur les chemins de l'île, les uns venant de Malpec, de Saint-Pierre-du-Nord, de Saint-Louis, les autres, de la Pointe-Prime, de Bédèque, tous convergeant vers le port Lajoie où devaient se faire les embarquements. Le nombre insuffisant des navires retarda le départ d'un bon nombre jusqu'aux glaces de l'automne, époque si dangereuse pour la navigation dans les parages du golfe Saint-Laurent, ce qui explique la disparition de bien des exilés. Il paraît même, d'après la lettre de M. de Villejoin, que les derniers déportés ne purent quitter l'île qu'au printemps de l'année suivante.

CHAPITRE TREIZIÈME

Ravages des Anglais au Cap-Breton, à Gaspé. — Lettre du lieutenant Leslie. — Que devinrent les déportés? — Navires sombrés en mer. — L'odyssée de l'abbé Cassiet. — Son œuvre à Bétharram. — L'abbé Maillard à Malogomiche avec les derniers réfugiés. — Rentrée de quelques familles dans l'île Saint-Jean. — Leurs descendants actuels. — Conclusion.

I

Avant d'aller plus loin dans ce récit, il est nécessaire de jeter un coup d'œil sur ce qui se passait le long des côtes voisines où habitaient plusieurs groupes acadiens.

Là, comme ailleurs, l'adversité semblait être leur compagne inséparable; on serait même tenté de dire, leur destinée. La Grèce antique les eût pris pour les descendants d'Œdipe. Jetés sur ces côtes par une suite d'infortunes, fils et petit-fils d'exilés, voués à toutes les

épreuves, ils arrivaient eux-mêmes aux dernières étapes du malheur. Comme Oreste, ils pouvaient dire :

Grâce aux dieux, mon malheur passe mon espérance !
 Oui, je te loue, ô ciel, de ta persévérance.
 Appliqué sans relâche au soin de mepunir,
 Au comble des douleurs tu m'as fait parvenir.

.....
 J'étais né pour servir d'exemple à ta colère,
 Pour être du malheur un modèle accompli 1.

Pendant que les patrouilles de Lord Rollo sillonnaient en tout sens l'île Saint-Jean, enlevant et détruisant tout sur leur passage, un autre détachement de l'armée d'Amherst exerçait les mêmes ravages dans l'île du Cap-Breton et sur les côtes de Gaspé jusqu'au Mont-Louis.

Les principaux endroits habités du Cap-Breton avaient, lors du passage de Franquet (1751), une population de 1009 habitants, ainsi répartis :

Havre-de-Lorembec	230
Havre-de-la-Baleine	99
Port Toulouse	236
L'Ardoise	57
Isles Madame	109
Petit-Dégras	118
Le Bras-d'Or	131
La Rivière-des-Habitants.....	29

1 — Racine, *Andromaque*.

Les colons de ces divers endroits possédaient ensemble 898 têtes de bétail, tant chevaux que bêtes à cornes, porcs et moutons. La masse de la population était acadienne, et elle avait dû augmenter considérablement durant les sept années qui suivirent, principalement depuis l'expulsion de 1755. Ce n'est pas exagérer que d'affirmer qu'elle devait être de 12 à 1500 individus.

Tous ces malheureux avaient cru jusqu'au dernier moment qu'ils ne seraient pas chassés de leurs propriétés :

“ Presque tous ces habitants, écrivait l'abbé Maillard dans la lettre déjà citée, restent sur l'isle Royale dans l'espérance que l'Anglais aura pitié d'eux, et qu'il les souffrira sur leurs habitations ”. Ils avaient eu d'abord la pensée de se retirer à Miramichi, mais M. de Bois-hébert, qu'ils étaient allés consulter, leur ayant dit qu'il n'y avait là aucun moyen de vivre, “ ils retournèrent tout de suite chez eux bien attristés, et en même temps bien résolus de rester sur l'isle Royale ”.

Vain espoir ! ils allaient avoir le même sort que les colons de l'île Saint-Jean.

Le général Wolfe avait été chargé de cette exécution avec les trois régiments d'Amherst, de Bragg et d'Anstruthers, montés sur sept vaisseaux de ligne et trois frégates commandées par Sir Charles Hardy. Wolfe n'obéit qu'à regret aux ordres qui lui enjoignaient de commettre ces déprédations aussi impolitiques que

cruelles. Avant de quitter Louisbourg, il écrivit à son père (21 août, 1758) :

“ Sir Charles Hardy et moi, nous nous préparons à voler aux pêcheurs leurs filets et à brûler leurs chaumières. Quand ce grand exploit sera accompli (ce qui, croyons-nous, sera l'ouvrage d'un mois ou de cinq semaines), je reviendrai à Louisbourg ”.

A son retour de l'expédition, Wolfe ne put s'empêcher de faire connaître à Amherst son sentiment sur les actes de brigandage qu'il lui avait imposés. Amherst venait d'arriver à New-York. “ Vos ordres ont été exécutés, lui écrivit-il (30 septembre, 1758). Nous avons fait beaucoup de mal, et répandu la terreur des armes de Sa Majesté dans toute l'étendue du golfe ; mais nous n'avons rien ajouté à leur gloire ¹ ”.

II

A partir de l'automne de 1758, quel fut le sort des cinq à six mille proscrits de l'île Saint-Jean, dont la destination, selon la promesse verbale des commandants anglais, devait être les ports de France ? Combien y parvinrent ? Quel fut le nombre de ceux qui évitèrent la déportation en se cachant dans les bois de l'île ou en

1 — Wright, *Life of Wolfe*, p. 455 et suivantes.

gagnant la terre ferme ? On l'ignore. Il n'existe sur la suite de cette proscription que de rares écrits et de plus rares traditions. Ce qu'il y a de certain, c'est que, d'après un rapport de 1763 conservé au ministère de la marine à Paris, il ne parvint en France que 3,000 à 3,500 Acadiens, en y comprenant tous ceux qui avaient pu s'y rendre des différentes parties de l'Amérique et de l'Angleterre à la suite de la première déportation ; par conséquent, il ne dut pas arriver en France plus de la moitié de la population de l'île Saint-Jean.

Un officier anglais, le lieutenant Leslie, dans une lettre qu'il adressait à Louisbourg au général Wolfe (30 octobre, 1758), indiquait les mouvements qui se faisaient sur la côte nord de l'île Saint-Jean pour échapper à la déportation. Il disait avoir suggéré les moyens d'arrêter cet exode.

“ Un rapport de Lord Rollo, en date du 14 octobre, écrivait Leslie, dit que les habitants de l'île Saint-Jean s'embarquaient bien lentement, et qu'ils craignaient que plusieurs de ceux qui habitaient les endroits reculés de l'île ne viendraient pas cette année ; que plusieurs chaloupes et goélettes, dont deux armées, se trouvaient sur la côte nord de l'île, occupées à emporter les habitants et leurs effets... On dit que c'était un dangereux essai que d'envoyer de grands vaisseaux pour arrêter ces départs ; sur quoi, je me suis offert au gouverneur pour aller avec les *rangers* sur un petit navire quel-

conque qu'on pourrait me procurer, et que j'essaierais de mettre fin à ces départs. Le gouverneur a demandé un petit vaisseau à l'amiral, mais celui-ci, jaloux de me voir aspirer à un pavillon par mes exploits sur mer, a dépêché pour ce service un autre vaisseau, le *Kennington*, pour recueillir les lauriers que je convoitais. Toutefois, ce vaisseau, faute de provisions, n'a pu faire voile que le vingt, et arrivera trop tard pour ne rien faire.

“ Hier soir est arrivé un autre rapport de Lord Rollo. Quinze cents habitants étaient embarqués; mais il y avait toute une paroisse dont les habitants ne pourraient partir cette saison, étant très éloignés du havre où étaient les transports. Le fort est fini ¹, et Lord Rollo devait s'embarquer pour Louisbourg samedi dernier. Il n'est fait aucune mention qu'on ait arrêté le transport des habitants du nord vers le Canada, qui se faisait par des vaisseaux; ainsi je suppose qu'il continue à s'opérer avec succès, comme il n'y a rien pour l'arrêter. Je crois qu'il se fait beaucoup de bruit et peu de besogne dans cette île ²”.

Le lieutenant Leslie avait évidemment de l'humeur lorsqu'il écrivit cette lettre. Il était contrarié de n'avoir

1 — Ce devait être le fort Amherst placé à peu de distance du fort Lajoie.

2 — *Correspondence of William Pitt, earl of Chatham*, vol. I, p. 284.

pu recueillir les lauriers qu'il espérait moissonner en accomplissant la glorieuse tâche d'arrêter de malheureuses familles, en grande partie composées d'enfants et de femmes, fuyant devant un impitoyable vainqueur.

Il paraît que l'approche des glaces empêcha l'expédition proposée, et que la transmigration, commencée sur la côte nord, se continua sans être molestée. Les habitants, décidés à tout risquer, ne craignirent pas de s'aventurer sur le fleuve malgré l'hiver. Quelle direction prirent-ils, et dans quels ports allèrent-ils se cacher? Le lieutenant dit simplement qu'ils se dirigèrent vers le Canada. Ils ne durent cependant, à cette saison si avancée de l'année, ne faire voile que pour les parages les plus voisins.

La paroisse dont on craignait que les habitants ne pourraient être déportés avant le printemps suivant, devait être celle de Malpec, la plus éloignée du port Lajoie.

Ce qu'il y a de certain, c'est que, peu de mois après la prise de Louisbourg, des cinq belles paroisses du port Lajoie, de la Pointe-Prime, de Saint-Louis-du-Nord-Est, de Saint-Pierre-du-Nord et de Malpec, pourvues chacune d'églises et de presbytères, entourées de villages naissants et de vastes champs en culture, d'où surgissaient çà et là les maisons des habitants avec leurs dépendances, abritant neuf à dix mille têtes de bétail, chevaux, bêtes à cornes, moutons, porcs et animaux de basse-cour, de

toutes ces richesses, il ne restait rien, absolument rien que des cendres : le fer et la flamme avaient tout dévoré. L'île Saint-Jean était redevenue déserte comme aux jours où Champlain et Denys l'avaient trouvée au siècle précédent.

III

Dans *Un Pèlerinage au Pays d'Évangéline*, j'ai noté en passant, d'après un certain capitaine Pile, commandant le navire l'*Achille*, un des désastres dont furent victimes une partie des déportés de l'île Saint-Jean.

“ Le capitaine Nichols, dit-il, commandant un transport venant d'Yarmouth, fut employé par le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse pour enlever de l'île Saint-Jean trois cents Acadiens avec leurs familles. Avant de mettre à la voile, il représenta à l'agent du gouvernement qu'il était impossible que son navire, dans l'état où il était, pût arriver sans danger en France, surtout à l'époque avancée de la saison où l'on se trouvait. Malgré ses représentations, il fut forcé de les recevoir à son bord et d'entreprendre le voyage. Arrivé à une centaine de lieues des côtes de l'Angleterre, le navire faisait eau à tel point que, malgré tous les efforts de l'équipage, il était devenu impossible de l'empêcher de sombrer. Quelques minutes avant qu'il s'enfonçât, le capitaine

fit venir le missionnaire qui se trouvait à bord, et lui dit que le seul moyen de sauver la vie d'un petit nombre était de faire consentir les passagers à laisser le capitaine et les matelots s'emparer des chaloupes. Le missionnaire fit une exhortation aux Acadiens, leur donna l'absolution, et les amena à se soumettre à leur malheureux sort. Un seul Français s'embarqua dans une des chaloupes, mais sa femme lui ayant reproché qu'il l'abandonnait avec ses enfants, il revint à bord. Peu d'instant après, le navire s'engloutit avec tous ses passagers. Les chaloupes, après avoir couru mille dangers, arrivèrent dans un port situé à l'ouest de l'Angleterre ¹.

Combien d'autres déportés ont dû subir des catastrophes du même genre, qui n'ont pas laissé de survivants pour en transmettre le souvenir !

Le navire sur lequel avait été embarqué l'abbé Cassiet avec une partie de ses paroissiens, appareilla au port Lajoie avec cent soixante-six déportés. On peut les

1 — *Collection de la Société Historique de la Nouvelle-Ecosse*, vol. II, p. 148.

Le missionnaire dont il est ici question, serait-il l'abbé de Biscaret que l'on sait être embarqué pour la France et n'y être jamais arrivé ?

On peut voir dans *Un Pèlerinage au Pays d'Évangéline*, édition parisienne, chapitre onzième, page 232, le sort qu'eut à subir un autre navire parti de l'île, vers le même temps, avec cent soixante-dix-neuf exilés.

suivre jusqu'en France, grâce à la tradition conservée par les neveux du curé. Cette tradition est marquée au cachet d'une vérité évidente, malgré certaines inexactitudes qui s'y sont glissées, et qui sont dues à l'ignorance des lieux et des choses.

L'abbé Cassiet avait, paraît-il, l'espérance que sa paroisse serait rétablie un jour ; car, avant de quitter son presbytère, il avait caché sous terre les vases sacrés de l'église, en indiquant à quelques-uns de ses marguilliers l'endroit où ils pourraient les retrouver, dans le cas où lui-même serait empêché de revenir. Son fidèle domestique, un brave Acadien, s'était attaché à ses pas, et lui prodigua ses services jusqu'à ce qu'il tomba d'épuisement. Les malheureux passagers furent traités avec la plus grande inhumanité, pendant leur voyage, par leurs gardiens anglais fanatiques et grossiers. Ayant jeté l'ancre à Plymouth, en Angleterre, ils gardèrent leurs prisonniers à bord pendant trois mois, ils les soumirent à toutes les tortures de la faim et de la soif¹. On réduisit leur ration à une quantité insuffisante

1 — Peut être faut-il entendre par ces trois mois de détention toute la durée de la traversée. D'autre part, il est possible que ce groupe d'Acadiens aient d'abord été assimilés aux déportés de 1755, alors détenus en grand nombre dans les ports d'Angleterre, et que trois mois se soient écoulés avant qu'ils eussent pu faire valoir les droits que leur donnait la capitulation de Louisbourg. — *Un Pèlerinage*, etc., chapitre neuvième, *Les Acadiens prisonniers en Angleterre*, p. 251.

pour soutenir leur vie, et chaque jour on retardait la distribution de l'eau, de sorte que ces pauvres gens furent bientôt exténués par la privation. La soif en tua plus que la faim, et, quand enfin le vaisseau toucha les côtes de Bretagne, la plus grande partie avait été jetée à la mer. L'abbé Cassiet avait eu la douleur de perdre son fidèle domestique, et lui-même dut être porté expirant sur le rivage. Il était sans parole et presque sans connaissance. Il fut recueilli à Morlaix par une dame charitable, qui lui soutint la vie pendant quelques jours en lui infusant dans la bouche quelques gouttes de miel, de temps à autre. Après d'horribles souffrances, sa santé se rétablit ; alors il se dirigea vers Paris et alla se présenter aux Missions Etrangères. Sa condition lui attira les sympathies de tous.

Après que le gouvernement lui eût promis une pension de six cents livres, il se dirigea vers Rome, où il fut reçu avec le respect dû aux souffrances qu'il avait endurées pour la foi.

De retour à son pays natal de Montaut, voyant que sa pension ne venait pas, il résolut d'aller la réclamer à Paris. Il se procura donc un petit cheval des Landes et entreprit de se rendre à la capitale par petites étapes. Il descendit comme d'habitude aux Missions Etrangères, mais il fut tout désappointé de trouver en ce moment la cour à Versailles, ainsi que l'abbé de Jarente,

qui avait le portefeuille des bénéfices et pensions et faisait partie de la maison du roi.

Sans se laisser décourager, M. Cassiet se mit en route pour Versailles, le matin suivant. Il ne se doutait pas de la manière dramatique dont il devait se présenter au palais. En traversant un pont, le cheval fut épouvanté par la rencontre d'une voiture, il prit le mors aux dents, et s'élança de l'avant avec la rapidité de l'éclair. Le pauvre cavalier perdit son chapeau, sa calotte, son fouet, tout ce qui ne tenait pas à sa personne, et il arriva ainsi tout ébouriffé aux portes du palais.

M. l'abbé de Jarente se trouvait par hasard sur les marches de l'entrée principale, et en apercevant l'ecclésiastique qui arrivait à la cour dans un état si curieux, il se prit d'intérêt pour lui. Après qu'il eut surmonté son excitation bien naturelle, M. Cassiet exposa l'objet de sa visite. L'abbé de Jarente s'empressa de l'assurer que sa rente lui serait payée, il lui fit en outre des offres généreuses qui furent délicatement refusées.

Notre missionnaire reçut bientôt un petit bénéfice près de Montaut, appelé *Las Prabendes*; il ne tarda pas à s'en désister en faveur d'un jeune prêtre qui devint plus tard chartreux à Bordeaux. Il fut nommé chanoine de Saint-Girons-de-Hagetmau, mais il trouva cette vie trop calme et trop monotone pour un ancien missionnaire, et vers l'année 1772, il offrit ses services à la

communauté des prêtres du Calvaire à Bétharram. Il s'y distingua tellement par sa piété, son zèle et son habileté qu'on l'éleva au poste de supérieur. Alors il mit à profit la connaissance pratique de l'agriculture qu'il avait acquise au Canada. Il fit des jardins, planta des vergers et des champs de vignes sur les bords du Gave, et dans l'espace de quelques années, il quīntupla les revenus de sa communauté. En même temps, il sut communiquer à ses confrères son esprit de missionnaire et son zèle pour la conquête des âmes.

Vers ce temps, l'abbé de Jarente, plus tard évêque d'Orléans, se rendant aux Pyrénées pour y respirer l'air des montagnes et essayer les eaux minérales, eut occasion de visiter la dévote chapelle de Bétharram. Il fut enchanté d'y rencontrer l'abbé Cassiet, qu'il était impossible d'oublier. Sans doute qu'on amena sur le tapis l'histoire du cheval et de l'entrée comique de l'abbé au palais de Versailles. M. de Jarente offrit à l'abbé Cassiet un bénéfice de six mille livres de rente par année, sans aucune obligation de résidence ou de service. Quoique M. Cassiet ne reçût plus sa pension, il refusa cette offre. Toutefois il finit par accepter un petit bénéfice de cent soixante livres dans le vicomté de Orthez. Il était si content, disait-il, d'avoir de quoi se chauffer et s'habiller sans être à charge à sa congrégation. Son frère offrit ensuite dix mille livres à

Bétharram, à condition que les chapelains donneraient une mission à Montaut tous les dix ans.

La révolution amena des jours de deuil pour la paisible chapelle de la Montagne, et M. Cassiet, après avoir essayé en vain d'adoucir les autorités, devint, une seconde fois, confesseur de la foi et se réfugia en Espagne. Il rencontra quelque part en Biscaye l'abbé de Saint-Marc, jeune curé de Grenade-sur-l'Adour, exilé comme lui. Il lui persuada de partir pour les missions d'Amérique. Le jeune prêtre s'y rendit en effet, y passa plusieurs années, et finalement mourut en 1845, à l'âge de quatre-vingt-onze ans, au Mont-de-Marsan, où sa mémoire est tenue en honneur.

Quand la religion catholique fut rétablie en France, l'abbé Cassiet retourna à Montaut. Il était alors trop vieux et trop infirme pour commencer la restauration de Bétharram¹. Des douze prêtres du Calvaire, il n'en restait plus que deux en 1793, et ils étaient avancés en âge.

Les derniers jours de M. Cassiet se passèrent en paix sous le ciel natal. Vu ses infirmités, il eut la permission de l'évêque de Bayonne de dire la messe dans ses propres appartements. Il mourut en 1809, entouré de l'affection

1 — Voir à l'Appendice, N° XI. *Notice sur la dévote chapelle de Notre-Dame-de-Bétharram.*

et du respect de tous, et il fut enterré au pied de la croix, dans le cimetière de Montaut ¹.

Nous nous sommes détournés un instant des scènes poignantes qui se passaient à l'île Saint-Jean pour suivre jusqu'au bout la carrière de l'abbé Cassiet.

Un passage de la lettre de l'abbé Maillard que nous avons déjà citée, indique les principaux endroits où durent se retirer les insulaires qui fuyaient devant les torches incendiaires.

“ Je suis convenu avec les prêtres de l'Isle Saint-Jean, que s'ils se trouvent trop molestés par les Anglais, ils pourront aisément, avant les glaces, se replier sur la mission de M. Manach qui n'est qu'à cinquante lieues de distance du port Lajoie, ou me venir trouver à Malogomiche ², havre sur lequel j'ai jeté les yeux pour y hiverner, que les Anglais ne connaissent point, et qui n'est distant du port Lajoie que de douze lieues de traversée, et de seize du passage de Fronsac. J'ai jugé à propos de me fixer pour jusqu'au printemps prochain dans cet endroit, par rapport aux sauvages de l'Isle

1 — Cette notice a été écrite d'après les données de l'abbé Sébie, curé de Montaut, qui les tenait des neveux de l'abbé Cassiet, avec lesquels il a longtemps vécu dans l'intimité. Cf. le *Catholic World*, *La dévote chapelle de Notre-Dame-de-Bétharram*, juin, 1876, et *Le Foyer Domestique*, même année, p. 269.

2 — Dont on a fait de nos jours *Mérigonish*.

Royale, de Piktouk, de l'Isle Saint-Jean et de l'Acadie, à qui il sera facile de m'y venir trouver".

Les prêtres, dont parle ici l'abbé Maillard, qui restèrent jusqu'à la fin avec leurs ouailles, étaient les mêmes que ceux déjà mentionnés. Le P. Gratien Raoul, dont le nom apparaît pour la première fois dans les registres de l'île en 1754, était toujours l'aumônier du port Lajoie. Les curés de Saint-Louis-du-Nord-Est et de Saint-Pierre-du-Nord n'avaient quitté leurs paroisses que pour aller en députation à Louisbourg, d'où ils étaient revenus rejoindre leurs paroissiens, et les aider à supporter la désolante nouvelle de leur déportation. L'abbé Dosque, qui, comme je l'ai déjà dit, allait bientôt devenir curé de la cathédrale de Québec, était encore à Malpec, de même que l'abbé Girard à la Pointe-Prime.

IV

J'ai raconté dans un des chapitres précédents les tribulations auxquelles l'abbé Girard avait été exposé pendant son séjour en Acadie. Il ne s'était vu soustrait aux persécutions que pour être témoin de tristesses et de malheurs de plus en plus accablants.

L'année du grand dérangement, il avait eu la douleur de voir aborder dans l'île, dénuées de tout, en proie au désespoir, des centaines de familles acadiennes, fuyant

devant la proscription. La plupart de ses anciens paroissiens de Cobequid, dont l'église et le village avaient été livrés aux flammes par les hordes anglo-américaines, étaient au nombre de ces fugitifs. Dans l'espace de quelques mois, leur chiffre s'éleva, comme on l'a déjà vu, à plus de quatorze cents, tombés, sans transition, de l'aisance à la dernière misère. On se rappelle en quels termes pathétiques l'abbé Girard a exprimé, dans une de ses lettres, la douleur dont son âme était navrée, à la vue des scènes déchirantes qu'il avait journellement sous les yeux.

Il était destiné cependant à être témoin de spectacles plus navrants encore : ce fut le jour où il vit ces mêmes réfugiés proscrits de nouveau, et avec eux le reste de la population de l'île Saint-Jean.

L'abbé Girard eut ainsi le chagrin de voir sa nouvelle paroisse détruite comme la première, et ses paroissiens enlevés avec lui et jetés sur des navires qui devaient les transporter en France.

Longfellow, le Jérémie des Acadiens, aurait pu écrire un second poème non moins émouvant qu'*Évangéline*, s'il avait connu les malheurs de la seconde Acadie.

On peut juger du deuil qu'emporta avec lui l'abbé Girard, lui qui avait connu l'une et l'autre au temps de leur prospérité, et qui les vit disparaître l'une après l'autre,

“ Scattered like dust and leaves ”.

L'abbé Girard fut nommé, peu après son retour en France, " chapelain perpétuel dans l'église de Jouarre ", où il résida probablement jusqu'à sa mort.

L'abbé de L'Isle-Dieu, qui l'avait connu intimement, a résumé en quelques lignes les rares qualités de cet apôtre des Acadiens. " Il serait difficile de trouver, dit-il, un meilleur sujet du côté de la capacité, du zèle, du désintéressement et de la plus solide piété, dont il a donné les preuves les plus édifiantes".

Il n'est guère à douter qu'un bon nombre de fugitifs de l'île Saint-Jean ne soient venus rejoindre l'abbé Maillard dans sa retraite de Malogoniche. La plupart de ceux qui allèrent vivre de chasse et de pêche sur les côtes voisines, durent faire cause commune avec le groupe d'Acadiens de Miramichi, lesquels, pressés par la famine, allèrent faire leur soumission au commandant du fort Cumberland (Beauséjour), lorsqu'ils eurent appris la capitulation de Québec en 1759.

Quelques familles expatriées, particulièrement d'anciens habitants de l'île qui y avaient de plus fortes attaches, ne tardèrent pas de se hasarder à y retourner. D'autres s'enhardirent à les suivre, et l'on vit bientôt de petits groupes de ces infortunés errer dans les champs dévastés, où s'élevaient naguère leurs maisons, leurs villages, leurs églises. Il est inutile d'essayer de redire avec quels serremments de cœur ils parcoururent ces solitudes mornes qu'ils avaient vues auparavant si animées.

Qu'étaient devenus la plupart de ceux qu'ils y avaient connus ? Hélas ! disparus pour toujours : les uns morts de misère, les autres victimes de désastres inconnus ; les survivants relégués sur des plages si lointaines que la vie serait écoulée avant qu'on en pût rien savoir.

Un recensement exécuté par ordre de Montague Wilmot, gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, au commencement de l'année 1764, constatait qu'il y avait dans l'île Saint-Jean trois cents Acadiens ¹. C'était tout ce qui restait de la nombreuse population qui y vivait six ans auparavant. Ils y étaient sous la surveillance d'un agent du gouverneur qui les épiait avec la dernière défiance. On peut avoir une idée des rigueurs exercées contre eux, par le fait qu'il y eut à peine quelques rares familles qui vinrent les rejoindre ; si bien que vingt et un ans plus tard, leur chiffre ne s'était pas augmenté.

L'abbé Bourg, qui visita l'île en 1785, n'y trouva, en effet, que cinquante familles, ce qui ne répond qu'au chiffre de trois cents individus, d'après la moyenne des familles acadiennes indiquée par Franquet ². Ce qu'il a fallu de patience, de tenacité, d'énergie et de persévérance à ces déshérités pour lasser le mauvais vouloir de leurs oppresseurs, vaincre des obstacles toujours renais-

1 — *Nova Scotia Archives*, p. 346.

2 — Voir *Un Pèlerinage au Pays d'Évangéline*. Recensement de l'abbé Bourg, p. 255, édition de Paris.

sants, s'enraciner au sol et transmettre à leurs enfants l'héritage de foi et d'honneur qu'ils avaient reçu de leurs pères, nul ne le saura jamais. Dieu les a bénis et multipliés comme les enfants d'Abraham : ils sont devenus les ancêtres de la nombreuse race acadienne qui peuple aujourd'hui l'île du Prince-Edouard. Ces descendants de confesseurs de la foi sont restés simples de mœurs comme leurs aïeux, paisibles et doux de caractère, mais naturellement timides et défiants, comme ils devaient nécessairement le devenir après la longue suite de trahisons, d'espionnages et de persécutions qu'ils ont eus à souffrir. Leur population dépasse actuellement le chiffre de onze mille âmes, groupées sur divers points de l'île en paroisses, dont les principales sont Rustico, Tignish, Egmont Bay, Palmer - Road, Bloomfield et Miscouche ¹.

Ce chiffre, quelque étonnant qu'il soit, n'indique cependant pas tout l'accroissement qui s'est produit parmi cette population. Il a été en réalité bien plus considérable ; et s'il n'apparaît pas ici, c'est qu'il y a eu depuis longtemps une forte émigration vers les provinces voisines, principalement vers le Nouveau-Brunswick.

1 — 11,847, d'après le recensement de 1891. La population totale de l'île du Prince-Edouard, aujourd'hui l'une des provinces de la Confédération canadienne, est de 109,078, d'après le même recensement.

Moins favorisés que leurs frères des provinces voisines, les Acadiens de l'île Saint-Jean n'ont pas autant de moyens d'avancement ; ils ne sont pas dotés comme eux de grandes écoles nationales, telles que celles de Memramcouk, de la baie Sainte-Marie, devenues des collèges classiques, où la jeunesse acadienne se prépare à remplir toutes les carrières. Espérons qu'avant peu ils n'auront rien à leur envier, et qu'ils entreront dans cette voie de progrès dont leurs compatriotes du continent leur donnent de si beaux exemples.

V

Ici finit la tâche que je m'étais imposée en commençant cette étude monographique. On n'en saisirait cependant pas bien la portée, si, avant de la clore, on ne jetait un coup d'œil d'ensemble sur la nationalité acadienne, dont le groupe de Saint-Jean n'est qu'une des assises. Il en est de l'histoire comme des spectacles de la nature. Après en avoir examiné les détails, il faut les regarder de plus haut pour en bien juger.

Transportons-nous un instant dans le passé.

Une poignée de Français, catholiques ardents comme on l'était au dix-septième siècle, quittent la vieille Europe pour venir se créer une patrie nouvelle en Acadie, désert alors à peine exploré, perdu aux confins

du monde, sous un ciel brumeux et froid, propre à tremper les forces et les caractères. Ils deviennent les instruments de Dieu pour la conversion de toutes les peuplades aborigènes qui les environnent. Ils s'en font des alliés, des amis, marchent toujours avec eux la main dans la main, et parviennent avec le temps à tempérer leurs violentes passions, leurs instincts féroces, autant que la nature sauvage en est susceptible.

Cet apostolat, dont leurs missionnaires sont les hérauts, attire sur eux et sur leurs colonies les bénédictions du ciel. Ils grandissent et se multiplient merveilleusement à l'ombre de la croix, dans cette solitude, nouvelle Thébaïde, que leurs fortes mains transforment en une terre où coule, comme en Israël, le lait et le miel. Toute une lignée de prêtres zélés, hommes de Dieu, pleins de l'esprit évangélique, les forment à leur image, en font plus que jamais de vrais croyants, aux mœurs paisibles et pures.

Les voilà prêts et armés pour l'épreuve : elle ne manquera pas ; car toute société chrétienne, comme tout individu qui la compose, doit y passer, à l'exemple du Maître dont elle suit les préceptes. Cette épreuve sera terrible, immense par sa durée autant que par sa violence. Le siècle qui l'a vue naître ne la verra pas finir.

L'abandon de la mère patrie fait tomber les Acadiens entre les mains de leurs plus cruels ennemis, qui en

veulent plus encore à leur religion qu'à leur nationalité. Les tromperies, les menaces, les conspirations sourdes, la guerre ouverte, tout sera mis en œuvre pour vaincre leur patience et leur courage. Ils en sortiront victorieux. Enfin leur extermination est décrétée : tous les villages acadiens seront rasés, et leur population jetée aux quatre vents du ciel.

Ce n'est pas ici le lieu de répéter les scènes du grand dérangement, que n'ignorent pas ceux qui prendront la peine de lire ces pages, où il n'en est question que secondairement. Un seul fait suffit pour faire connaître l'âme de ce peuple qui, sans autre instruction que celle tombée de la chaire chrétienne, a su s'élever à la hauteur des martyrs. Qu'on lise la requête adressée au colonel Winslow par les habitants de la Grand-Prée, lorsque, retenus prisonniers dans leur église, où ils venaient d'entendre la sentence qui leur apprenait que tous leurs biens étaient confisqués, et qu'eux-mêmes allaient être transportés hors de leur pays.

“ Nous vous supplions, lui disaient-ils en la terminant, que, s'il nous faut abandonner nos propriétés, il nous soit au moins permis d'aller dans les endroits où nous trouverons des compatriotes..., d'autant plus que par ce moyen nous pourrons conserver notre religion, que nous avons profondément à cœur, et pour laquelle nous sommes contents de sacrifier nos biens ”.

N'est-ce pas ainsi que parlaient les premiers chrétiens, lorsqu'ils étaient traînés devant les juges païens, pour être de là jetés dans les amphithéâtres ?

On sait comment, depuis Beaubassin jusqu'à la Grand-Prée, depuis Port-Royal jusqu'à Pomcoup, tous les villages acadiens furent livrés aux flammes, les moissons détruites, les bestiaux tués ou enlevés. Tout fut si complètement ruiné que l'Acadie redevint une solitude. Toutes les familles, qui n'avaient pu échapper à la proscription, furent traînées en captivité, comme autrefois les Israélites à Babylone. Comme eux, assis au bord des fleuves d'une terre étrangère, les exilés n'eurent plus qu'à pleurer au souvenir de Sion. Ils ne fléchirent pas plus que les Hébreux devant l'épreuve, et à leur exemple, bien des fois ils répétèrent :

“ Si je t'oublie, Jérusalem,
O sainte religion de mes pères,
Que ma droite s'oublie elle-même,
Que ma langue s'attache à mon palais ”.

L'Acadie était bien anéantie. Ses ennemis triomphants étaient venus peu à peu s'établir sur les ruines des villages abandonnés. Ils en avaient même changé les noms pour en mieux faire oublier le souvenir.

Par quel miracle inattendu est-elle ressuscitée ? Comment expliquer que les Acadiens comptent aujourd'hui 130,000 de leur race dans ces mêmes Provinces Maritimes, d'où l'on croyait les avoir bannis pour tou-

jours ? Ils sont revenus un peu de partout, en petit nombre ; mais ils se sont multipliés avec la même fécondité qu'autrefois. Ils ont été recueillis et formés en paroisses par des prêtres, la plupart confesseurs de la foi comme eux, que la Providence leur a envoyés à l'heure voulue. Aujourd'hui ils sont forts et invincibles. L'avenir est à eux.

Ne faut-il pas fermer les yeux à la lumière pour ne pas voir qu'il y a là un fait providentiel, un secret dessein de Dieu ? Quel est ce dessein ? Il ne peut être autre que celui de continuer l'œuvre que les premiers Acadiens avaient commencée à accomplir en ouvrant les terres d'Acadie : celle d'étendre la foi catholique en en donnant d'abord l'exemple, et ensuite en la faisant connaître autour d'eux. Qu'ils soient fidèles à leur vocation, et ils la feront encore une fois dominer dans cette même région, dont ils ont été jadis les seuls maîtres.

FIN

APPENDICE

APPENDICE

N° I

(Voir page 11)

NOTES SUR LES REGISTRES DE L'ILE SAINT-JEAN

Pendant les trente premières années de la colonisation de Saint-Jean, c'est-à-dire de 1721 à 1751, il n'y eut dans l'île qu'un seul missionnaire, celui du port Lajoie, qui tint des registres de paroisse. L'érection des quatre autres paroisses, celles de la Pointe-Prime, de Saint-Louis-du-Nord-Est, de Saint-Pierre-du-Nord et de Malpec, n'est pas antérieure à 1752; par conséquent, les registres n'y furent tenus que durant l'espace de six ans, de 1752 à 1758.

Lors de l'évacuation de l'île, les curés emportèrent certainement ces registres en France avec eux. On ignore ce que sont devenus ceux des quatre dernières paroisses susnommées. Heureusement que les plus anciens et les plus importants, ceux du port Lajoie, ont été conservés, et se trouvent aujourd'hui au ministère de la marine et des colonies, à Paris. Ils forment trois cahiers distincts, petits in-folio, dans un bon état de conservation.

Je les ai fait copier textuellement et collationner par un archiviste de Paris. Cette copie forme cent soixante pages d'écritures très serrées sur un papier grand format. Le premier acte est du vingt et un avril, 1721, le dernier du trente mai, 1758.

Ces registres, sont sans contredit, les monuments les plus précieux qui nous restent de la colonisation française de l'île Saint-Jean.

MISSIONNAIRES ET CURÉS DE L'ÎLE SAINT-JEAN

Port Lajoie

- L'abbé de Breslay, du 21 avril 1721 au 29 avril 1723.
 L'abbé de Métivier, du 25 juillet 1721 au 14 juillet 1723.
 Fr. Louis-Barbet Dulongjon, du 19 août 1723 au 11 juin 1724.
 Fr. Félix Pain, du 1er juillet 1725 au 8 septembre 1726.
 Fr. Léonard Patin, le 26 juillet 1725. Un seul acte.
 Fr. Pierre-Joseph de Kergariou, du 24 janvier 1726 au 22 mars 1726.
 Fr. Ignace-Joseph Flamant, du 24 juin 1727 au 27 juin 1727.
 Fr. Félix Pain, du 26 novembre 1727 au 10 juillet 1731.
 Fr. Mathieu-François Lepaige, du 3 déc. 1731 au 25 oct. 1733.
 L'abbé de Bierne, le 10 octobre 1733. Un seul acte.
 Fr. Athanase Guégot, du 26 novembre 1733 au 20 août 1736.
 Fr. Mathieu-François Lepaige, du 20 oct. 1735 au 23 oct. 1735.
 Fr. Félix Pain, le 27 septembre 1736. Un seul acte.
 Fr. Angélique Collin, du 11 octobre 1736 au 21 juillet 1737.
 Fr. Gabriel Le Moign, du 24 sept. 1737 au 28 juillet 1739.
 Fr. Mathieu-François Lepaige, le 13 nov. 1737. Un seul acte.

-
- Fr. Ambroise Aubré, du 28 janvier 1739 au 30 juin 1741.
Fr. Elie Kviclze, du 16 août 1741 au 11 mai 1744.
Fr. Patrice Lagrée, du 25 septembre 1749 au 25 sept. 1752.
Fr. Alexis du Buron, du 15 janvier 1751 au 24 janvier 1751.
Fr. Isidore Caulet, le 16 août 1752. Un seul acte.
Fr. Ambroise Aubré, du 9 octobre 1752 au 16 juillet 1754.
L'abbé Cassiet, le 7 août 1754. Un seul acte.
L'abbé Pezes, le 25 août 1754. Un seul acte.
Fr. Gratien Raoul, du 15 septembre 1754 au 30 mai 1758.
L'abbé H. Laforce, le 16 août 1755. Un seul acte.

Pointe-Prime

L'abbé Girard, de 1752 à 1758.

Saint-Louis-du-Nord-Est

L'abbé Perronnel, de 1752 à 1753.

L'abbé Cassiet, de 1753 à 1758.

Saint-Pierre-du-Nord

L'abbé de Biscaret, de 1753 à 1758.

La Sainte-Famille de Malpec

L'abbé Cassiet, les premiers mois après son arrivée en 1753.

L'abbé Dosque, de 1753 à 1758.

N II

(Voir page 186)

REGISTRES DE LA GRAND-PRÉE

Avant de livrer à l'impression le récit du combat des Mines, j'ai voulu me procurer les actes d'inhumation faits à cette occasion dans les registres de Saint-Charles de la Grand-Prée. Le curé, M. De la Goudalie, n'avait pu manquer en effet d'inscrire les sépultures, au moins des catholiques morts dans ce combat et inhumés dans le cimetière. Il me paraissait même probable qu'il eût fait mention des protestants enterrés tout auprès. Mais où trouver les registres de la Grand-Prée ?

J'avais entendu dire, il y a quelques années, que ces registres n'avaient pas été détruits, et qu'il était possible de les retrouver en Louisiane où ils auraient été transportés par des proscrits qui, après bien des vicissitudes, seraient allés s'établir sur les bords du Mississipi. Après bien des investigations, je parvins à savoir qu'ils étaient à Saint-Gabriel d'Iberville ; du moins c'est ce qui m'était affirmé positivement. J'écrivis pour m'en assurer au curé actuel de cette paroisse, l'abbé Raymond. Je ne pouvais mieux m'adresser, car le curé de Saint-Gabriel est loin d'être étranger aux choses historiques : il a même été quelque temps secrétaire à Paris de l'abbé Faillon, pendant que l'éminent Sulpicien faisait des recherches pour son histoire de la vénérable sœur Bourgeois.

“ J'ai ici, m'écrit M. l'abbé Raymond, trois registres anciens renfermant baptêmes, mariages, enterrements. Sur la couverture on lit :

“ Paroisse Saint-Charles, aux Mines, dans l'Acadie. Province Québec.

“ Les premières pages manquent. Il y a des lacunes. Voici ce que je trouve :

“ 1er registre, 1707 à 1710. P. Bonnaventure, missionnaire.

“ 2ème registre, 1717-1739. Le P. Jutinien Durand et le P. Félix, récollets ; M. De la Goudalie.

“ 3ème registre, 1739-1748. M. De la Goudalie ”.

Il est probable qu'au moment où le dernier curé de la Grand-Prée, M. Chauvreux, fut enlevé par les Anglais (4 août, 1755), il confia les registres en même temps que les vases sacrés, aux soins de quelques-uns des paroissiens les plus recommandables, marguilliers ou autres, qui les emportèrent jusqu'en Louisiane, où ils les remirent au missionnaire de leur nouvelle paroisse.

Pour saisir l'importance de ces pièces historiques, il est nécessaire de connaître l'histoire du bassin des Mines où il se forma trois paroisses distinctes, Pigiquit, la Grand-Prée et la Rivière-aux-Canards. Ce fut vers 1680 qu'un habitant de Port-Royal, Pierre Mélançon, vint se fixer à la Grand-Prée avec sa femme, Marguerite Mius d'Entremont et sept enfants. Peu de mois après, un autre habitant de Port-Royal, Pierre Terriau, s'établit à quelques lieues plus loin. Grâce à la facilité d'endiguer et de cultiver les fertiles estuaires qui s'étendaient autour du bassin, la petite colonie s'augmenta rapidement, si bien qu'en 1686 elle se composait déjà de 11 familles, formant 57 habitants, ayant 83 arpents de terre en culture et 111 têtes de bétail. Le premier registre du bassin des Mines se trouve à l'archevêché de Québec. Il se compose d'un cahier, format in-quarto, de huit feuillets, bien conservés, écrit de la main du P. Claude Moireau, religieux récollet du couvent de cet ordre établi à Québec. Le P. Moireau était chargé des missions françaises et sauvages dispersées des deux côtés de la baie Française (baie de Fundy). Au moyen des

actes insérés dans le registre qu'il emportait avec lui, on suit le missionnaire dans les différentes étapes qu'il parcourait. Le premier acte est daté du 6 juillet 1680, à Jemsek, sur la rivière Saint-Jean. Le 20 octobre suivant, le Père était à Beaubassin où il paraît avoir résidé jusqu'au printemps de 1681. Le 25 mai de cette année, il était de retour à Jemsek, d'où il se rendit pour le 2 juin à Ménagouek, situé à l'embouchure de la rivière Saint-Jean, et de là à Beaubassin, le 18 juin. La première visite du P. Claude Moireau au bassin des Mines eut lieu le 25 juin 1684, où il inscrivit le même jour six baptêmes, entre autres celui de Marie Hébert, née le 23 avril, 1682, et celui de Magdeleine Mélanson, fille de Pierre Mélan, son dit la Verdure et de *Damoiselle* Marguerite Mius d'Entremont, née le 13 mai, 1684.

Le P. Claude Moireau revint aux Mines en 1686 où il fit six autres baptêmes le même jour (13 mai), entre autres celui de Louis, fils de Noël de la Boue et de Marie Rimbault, né le 12 d'avril, 1684.

Durant les années qui suivirent, la colonie du bassin des Mines fit de si rapides progrès, qu'en 1701 elle comptait 79 familles, formant 498 individus, possédant 485 arpents de terre en culture et 1,977 bestiaux. (Rameau, *Une Colonie Féodale*, vol I., p. 188).

Le premier des trois registres de la Grand-Prée conservés à Saint-Gabriel, constate la présence du P. Bonnaventure comme curé résidant de 1707 à 1710. La lacune de sept ans qui existe depuis cette dernière date jusqu'en 1717, nous empêche de connaître l'époque à laquelle ce religieux fut remplacé. Dans le second registre (de 1717 à 1739), apparaissent successivement les PP. Justinien Durand et Félix Pain, puis M. De la Goudalie, prêtre de Saint-Sulpice. Celui-ci remplit à lui seul le troisième registre de 1739 à 1748. Il signe *De la Goudalie*,

et non *De la Goudalie* comme le portent plusieurs pièces historiques de son temps. Il est difficile de dire à quelle époque furent formés en paroisses distinctes les établissements de la Rivière-aux-Canards et de Piquit. En 1744, le grand-vicaire De Miniac résidait comme curé à la Rivière-aux-Canards et l'abbé Chauvreux à Piquit. A l'automne de 1749, l'abbé De Miniac repasse en France avec l'abbé De la Goudalie, ruiné comme lui de santé. On était au commencement des grandes tribulations qui devaient amener la ruine finale. L'abbé De Miniac semblait en avoir le pressentiment lorsqu'au moment de s'embarquer à Louisbourg (8 septembre), il écrivait au supérieur du séminaire de Québec, l'abbé Jacrau : " Nos affaires de l'Acadie vont fort mal, et je quitte avec regret nos pauvres missions dans l'embarras ; elles méritent que vous y preniez intérêt ". L'abbé Chauvreux resta pendant quelque temps le seul missionnaire du bassin des Mines et s'établit à la Grand-Prée. l'abbé Lemaire se trouvait en 1755 à la Rivière-aux-Canards, d'où il fut enlevé par les Anglais en même temps que l'abbé Chauvreux l'était de la Grand-Prée.

Des différents registres tenus dans les trois paroisses du bassin des Mines, il ne reste plus aujourd'hui que ceux de la Grand-Prée que nous venons de mentionner, c'est-à-dire un à l'archevêché de Québec et trois à Saint-Gabriel, embrassant ensemble l'espace d'une quarantaine d'années sur soixante-quinze qu'a existé cette paroisse (1680-1755).

Au reçu de la réponse de M. l'abbé Raymond mentionnée plus haut, je lui écrivis de nouveau pour lui demander de m'indiquer un copiste qui pût transcrire intégralement les trois registres. En attendant, je le priais de vouloir bien m'envoyer copie des actes d'inhumation des victimes du

combat des Mines, afin de les insérer dans l'*Appendice* d'une *Seconde Acadie*, dont l'impression était déjà fort avancée. Malheureusement, cette réponse n'est pas encore arrivée au moment où je mets ceci sous presse.

N° III

(Voir page 206)

FEUILLE DÉTACHÉE QUE J'AI TROUVÉE A PARIS

Etat de la chapelle et de la maison du port Lajoie dans l'île Saint-Jean, savoir :

La Chapelle

Ornements d'une chapelle venue de Rochefort par le *Dromadaire*, destinée pour l'Isle Saint-Jean, en l'an 1729, savoir :

Une pierre d'autel qui s'est trouvée cassée.

Un calice avec sa patène d'argent pesant deux marcs et deux onces avec son étui.

Un ciboire d'argent pesant un marc et deux onces, et un soleil pesant deux marcs et deux onces, garni de ses cristaux et étui.

Trois boîtes d'argent pour les *Stes* Huiles pesant six onces avec leur étui.

Deux burettes avec un plat d'étain.

Un aspersoir avec un bénitier de cuivre dessoudé.

Un crucifix et six chandeliers de cuivre pour l'autel pesant 24 livres et 7 onces, dont deux se sont trouvés cassés dans la

caisse, et une croix de cuivre pour les enterrements, pesant 3 livres et 14 onces.

Une petite clochette.

9 nappes d'autel qui avaient toutes servi et à plus de demi-usées.

6 corporaux.

12 purificateurs, 12 lavabos.

4 aubes vieilles et quatre amicts hors d'usage. Trois ceintures hors d'usage. Deux surplis vieux et déchirés.

Une chasuble de toutes couleurs de l'Eglise avec l'étole et manipule, pale et voile.

Un devant d'autel très vieux et trop court.

Une lampe de cuivre avec son chapiteau, chaînes et un verre neuf.

Une chasuble de camelot gaufré, violette, garnie de son étole, manipule, voile et bourse, le tout doublé de bougran, avec un devant d'autel de même, avec un galon de soie violet et blanc de deux pouces de large et une petite frange de même soie.

Une chasuble gaufrée, noire, garnie de son étole, manipule, voile, bourse et pale, et un devant d'autel de même étoffe, le tout doublé de bougran, avec un galon de soie noir et blanc de deux pouces de largeur et une petite frange autour.

Une chappe de camelot gaufré, blanche, doublée de bougran, garnie d'un galon de soie des deux côtés.

Des cartes pour le canon, l'Evangile de St-Jean et le lavabo.

Un vieux missel.

Une chappe de damas blanc, doublée de bougran, garnie d'un galon de soie jaune, vieux.

Une chappe gaufrée noire, doublée pareillement de bougran,

garnie d'un galon de soie noir et blanc avec une frange de même de deux pouces de large autour du chaperon.

Un fer à pain à chaud.

Un coupoir pour le petit pain.

Un drap mortuaire de neuf aunes de camelot gaufré, noir avec une croix de camelot blanc au milieu, doublé de toile et garni de frange noire et blanche.

Un psautier et un antiphonaire vieux.

Un petit Rituel Romain.

Autres ornements venus depuis.

Un devant d'autel avec des garnitures d'indienne pour les gradins.

Une aube, amict et ceinture.

Un crucifix d'ivoire.

Un Rituel de Kebec.

Un pupitre pour le missel.

Une image de la Ste Vierge pour les processions.

Une représentation pour les services des défunts.

Un pupitre pour le chœur.

Un encensoir avec la navette, vieux.

Une pelotte pour les épingles.

Un tapis pour couvrir l'autel.

La maison

Deux marmites de fer, dont l'une a sa couverture et l'autre est hors d'usage. Un gril et un réchaud. Une poêle à frire usée. Des pinces à feu cassées. Une pelle à feu, un petit trépied, un soufflet assez bon, deux seaux anglais pour l'eau, une vaisselle garnie de neuf assiettes de fayence fêlées, de deux plats de terre, une assiette d'étain, deux salières de

fayence, trois cuillères d'étain et trois fourchettes de fer, une petite boîte de fer-blanc pour le poivre et la muscade, un fauteuil de bois et quatre chaises, dont l'une est desmontée, des rideaux de fenêtre de toile fine, une nappe de table et six serviettes usées, un grand fanal neuf, une hache neuve, de plus un petit hachot, un bénitier pour la maison, vingt images qui ont coûté au Révd père Athanase 5 la pièce, que je laisse au même prix. Les quinze mystères en taille douce estimés au même prix, un chandelier à queue avec ses mouchettes mauvaises, une serrure mise sur le cabinet pour le père Angélique, et de plus trois grandes tasses dans la cuisine. Il y a encore de reste, des provisions ordinaires de l'année précédente, trente pots au moins de vin rouge dans une barrique, d'où on n'a tiré que cent cinquante-cinq bouteilles, environ dix pots d'eau-de-vie de France, dont il y a cinq dans un barril neuf, deux pots dans un autre petit barril, lesquels le dit père a fourni, deux flacons dans le cabinet de pinte (sic), et deux flacons et demi de cinq chopines chacun en dépôt chez d'Escoutz; un reste de bœuf salé et un reste pareillement de lard, du beurre pour quelque temps, environ 3 pintes d'huile d'olive et quatre pots de vinaigre, environ douze pots de melace, une trentaine de chandelles, vingt pots d'huile de loup marin, un^e corde et demie de bois coupé à la grandeur de la cheminée, qui est dans le grenier, outre quelque peu qui se trouve à la porte et dans la cave, de plus trois cordes de bois de six à sept pieds faites par Dubois, soldat, à trois poses dans le bois. Onze pains de six livres que doit La Douceur, boulanger, du 3e et dernier quart de farine de provision que je lui ay délivrée en présence de M. de Buisson, lequel montait à 36 pains de six livres. La taille cochée en fera foy, laquelle est au coin du lit dans le cabinet sur le dossier, un peu au-dessus du bénitier. Il y a quatre

flacons pinte et deux bouteilles, dont l'une tient seulement chopine. Une pelle de bois pour la neige. Il y a dans la cuisine une armoire sans serrure, dans le cabinet un lit, une champleure toute neuve, un quart de bierre, des tablettes pour les livres, un marteau de fer à manche de bois, environ un boisseau de sel, un plat d'étain.

Tel est l'état qui nous a été donné par le Vble père Angélique. En foy de quoi je signe à Louisbourg, ce 27 aoust, 1737.

FR. ZACHARIE CARADET,
Récollet, Définisseur Commissaire
(*Provincial*).

Le Père Commissaire prie le Père Gabriel de luy rendre les livres suivants, Le Catéchisme de Montpellier, le second tome des Sujets Particuliers du Père Loudri, le troisième tome des Eloges Historiques.

N° IV

(Voir page 210)

L'intendant Bigot ajoutait à la même date: " L'île Saint-Jean coûte beaucoup au roi depuis l'année dernière, on y a envoyé des vivres et des effets en quantité. J'ai ordonné de les faire payer aux habitants qui seraient à leur aise.

" J'y enverrai encore dès le petit printemps 8 à 900 minots de blé pour semence avec des farines pour leur subsistance durant l'été, comptant que leur récolte leur suffira pour l'hiver suivant.

“ J'aurai l'honneur de vous adresser par les premiers navires l'état de ces envois, et je ferai tirer des lettres de change pour en rembourser la colonie ”.

L'année suivante, M. de la Jonquière, gouverneur du Canada, et l'intendant Bigot écrivaient conjointement au ministre (5 octobre, 1750) : “ M. Bigot qui connaît le terrain de cette île compte qu'elle sera un jour bien utile à l'Isle Royale, la terre y étant bonne. Il ne s'agit que d'y attirer des habitants et de les aider : nous y contribuerons en tout ce qui dépendra de nous, et nous ne perdrons pas de vue cet objet qui est de grande conséquence ”.

A la fin du même mois, l'intendant ajoutait :

“ M. de Bonnaventure commandant à l'île Saint-Jean, m'a mandé le printemps par le retour du bâtiment qui lui avait apporté l'année dernière dans l'arrière-saison 300 quarts de farine et du blé pour semence qu'ils mouraient de faim, et de leur dépêcher aussitôt sa lettre reçue des vivres, ce que je fis sur-le-champ ; et ayant été ensuite averti par lui qu'il s'y réfugiait quantité de familles acadiennes auxquelles on ne s'attendait point, et qu'il leur fallait des vivres considérables, j'ai expédié des bâtiments qui leur en ont porté avec des étoffes pour habillement, tant pour les sauvages que pour les Acadiens qui se réfugiaient tout nus, à ce que ce commandant me mandait et qui gèleraient en hiver si je n'y pourvoyais. J'aurai l'honneur de vous adresser par les derniers navires un état apprécié de ces envois qui doivent passer sur les fonds de l'île Royale, mais je ne crois pas pouvoir vous en envoyer les décharges ; vous ne recevrez cette année que celles des dépenses faites pour cette île et celle de l'île Royale en 1749.

“ Je n'ai fait aucun de ces envois que je n'aye ordonné au garde-magasin du port Lajoie d'en enregistrer exactement la

livraison, pour être en état d'en retirer le paiement des habitants de l'île aussitôt qu'il serait possible. Je l'ai néanmoins prévenu que les Acadiens devaient recevoir la ration gratis au moins deux ans ; ne s'étant retirés que sous ces conditions, ils ne pourraient pas subsister autrement".

N V

(Voir page 289)

De Paris où il était au courant du surcroît de population qui arrivait à l'île Saint-Jean, l'abbé de L'Isle-Dieu ne négligeait rien pour y faire parvenir de nouveaux secours religieux.

" Il n'est pas possible, écrivait-il, que trois prêtres puissent suffire à près de trois mille habitants qui sont actuellement à l'île Saint-Jean et dans ses dépendances... D'ailleurs, la cour ayant fait cette année des dépenses pour quatre missionnaires, il serait triste qu'il n'y en eût que trois, et d'autant plus fâcheux qu'il est absolument nécessaire qu'il y en ait un nombre suffisant, non-seulement pour donner à ces habitants les secours spirituels, mais pour les porter et les encourager à se bâtir et à cultiver les terres qui leur sont concédées, du moins d'abord par de simples permis pour subsister par eux-mêmes et cesser d'être à charge à la cour, comme ils le sont depuis trois ans faute de missionnaires qui les fixent et les forment en villages et en paroisses, opération également nécessaire au bien de l'Etat et à celui de la religion, et sans laquelle il est inutile pour la France d'avoir des colonies et des habitants, si on ne les applique pas à cultiver la terre et

former de nouveaux établissements pour attirer peu à peu ceux qui restent encore sous la domination des Anglais. Voilà, Monsieur, ce qui me fait désirer de les conserver et surtout de les employer utilement pour fournir par eux-mêmes à leur propre subsistance, et pourvoir par là à la décharge de l'Etat ”.

“ Je fais partir la semaine prochaine, par les rouliers, ajoutait l'abbé de L'Isle-Dieu, les chapelles (portatives) accordées aux missionnaires de l'île Saint-Jean ”.

Le vicaire-général entre ensuite en de minutieux détails qui peuvent paraître superflus dans un Mémoire adressé au ministre, mais qui révèlent avec quelle touchante sollicitude il s'acquittait de la tâche qui lui avait été confiée. Par la même occasion, il envoie “ des livres destinés à l'évêque de Québec, d'autres pour la mission de M. Le Loutre, et le surplus pour les sœurs des écoles de la congrégation Notre-Dame qui desservent les écoles de l'île Royale ”.

Les Acadiens ont gardé, à juste titre, une profonde reconnaissance pour les excellents missionnaires qui leur ont été envoyés ; mais il doivent une gratitude toute particulière au vénérable abbé de L'Isle-Dieu qui a choisi les meilleurs d'entre eux, qui les a servis avec un dévouement sans borne, et qui de loin leur a été plus utile que s'il se fût dépensé au milieu d'eux.

N° VI

(Voir page 301)

Grâce à un nombre suffisant de prêtres, les cinq paroisses de l'île étaient alors organisées régulièrement, quoique leurs habitants ne fussent pas encore en moyen de soutenir leurs curés, à cause de la foule des familles acadiennes, réfugiées depuis peu, qui ne faisaient que de commencer à s'établir sur les terres que le gouvernement leur avait concédées.

“ Le nombre des missionnaires de l'île Saint-Jean, écrivait l'abbé de L'Isle-Dieu l'année précédente (1er avril, 1754), est complet et suffisant présentement pour celui des familles qui s'y trouvent actuellement établies : il ne serait seulement question que de faire mettre les quatre missionnaires qui y sont sur l'état de Louisbourg et sur le pied de missionnaires des sauvages, au lieu qu'il n'en a été mis que deux, ce qui fait que les quatre n'ont eu chacun que deux cent cinquante livres au lieu de cinq cents livres, ce qui les a mis dans une furieuse détresse, leurs habitants ne leur fournissent rien, étant eux-mêmes à la ration du roi, et leur récolte de 1753 ayant été conservée pour les dernières semailles, afin d'ensemencer une plus grande quantité de terrain, à proportion des défrichements qui se font et auxquels les missionnaires ont soin d'exciter les habitants autant qu'il est en eux ”.

N° VII

(Voir page 303)

LETTRE DE L'ABBÉ GIRARD A M. PRÉVOST, COMMISSAIRE-ORDONNATEUR DE LOUISBOURG

Monsieur,

J'ai reçu l'honneur de la vôtre avec un contentement indicible, voyant surtout combien vous êtes porté en toutes manières pour soulager nos pauvres réfugiés : aussi êtes-vous leur père, ou du moins vous en faites les fonctions avec une tendresse des plus marquées. Vous ne négligez rien de tout ce qui les regarde pour la vie, ce qui fait paraître dans tout son jour votre tendresse paternelle et votre zèle ordinaire pour le bien de l'État et par-dessus tout pour le bien de la religion. Tous les habitants vous en remercient bien des fois, et moi plus que personne. La récolte n'a pas répondu à l'espérance que nous en avons d'abord conçue, et le blé a été prématuré ; il se trouve du noir parmi le bon grain, ce qui causera une perte considérable qui peut aller au quart ou au tiers. Quelques-uns assurent la moitié, et malgré tout, on recueillera 6, 7, ou 8 pour un, plus ou moins, et on ne peut rien dire de bien assuré, et il y a du plus ou du moins, même dans un même village et dans la même terre.

Nos réfugiés en général ne perdent pas courage, et espèrent, en travaillant, pouvoir vivre ; mais la nudité qui est presque générale et au suprême degré, les afflige infiniment, et je puis vous assurer que plusieurs, cet hiver, seront hors d'état de travailler. Ils manquent d'outils ; ils ne peuvent se mettre à couvert de la rigueur du froid, le jour et la nuit. La plus

grande partie des enfants sont si nuds qu'ils ne peuvent se cacher ; et quand j'entre dans les maisons, ils sont tous dans les cendres contre le feu ; ils se cachent et prennent la fuite, sans souliers, sans bas, sans chemises, etc.

Tous ne sont pas réduits à cette extrémité ; mais presque tous sont dans le besoin. J'ai cru être obligé d'entrer dans ce petit détail, et de vous représenter charitablement la misère du pauvre, et d'exciter par là la compassion qui vous est si naturelle, et votre charité presque toujours ingénieuse à trouver des moyens efficaces ; et je pense que vous ne les trouverez pas mauvais ; car j'ai uniquement à cœur le bien de l'établissement, et de vous convaincre du respect et du zèle avec lesquels j'ai l'honneur d'être très parfaitement,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

GIRARD,
Curé.

A la Pointe-Prime, le 24 Sbro. 1753.

N° VIII

(Voir page 320)

Le commissaire-ordonnateur Prévost, ajoutait à la même date (25 novembre, 1755) :

“ Depuis la prise des forts de Beauséjour et de Gaspareau, nous sommes aussi surchargés des sauvages du continent, qui viennent sans cesse demander et nous représenter

leurs misères, nous avons bien fait ce que nous avons pu pour les faire repasser du côté de Miramichi et de Chédaïk (Shédiac), mais habitués ci-devant à trouver toutes sortes de secours à Beauséjour, ils sentent bien qu'ils n'ont que peu de ressources du côté des missionnaires, et ils ont beaucoup de peine à quitter cette île, ne paraissant pas même contents des présents ordinaires et extraordinaires ; car il faut user de ménagements pour cette nation que les Anglais cherchent à gagner à force de présents, et il sera indispensable de se les attacher par quelques augmentations de vivres et de hardes brillantes pour eux, afin de les détourner de fréquenter les Anglais, et de les contenir dans la fidélité au roi ; ces dépenses cependant ne pourront rouler tout au plus que sur trois ou quatre mille livres, et vous pouvez compter, Monseigneur, sur la plus grande économie de notre part dans leur distribution et pour ne livrer que celles qui seront indispensables dans les occasions où il sera question du bien du service ”.

N° IX

Voir page 321)

Le même Prévost ajoutait dans la même lettre au ministre (9 décembre, 1755) :

“ Les espérances d'un heureux succès dans la culture de ces terres, sont assez flatteuses pour soutenir l'émulation réveillée depuis deux ans chez les réfugiés par l'ouverture de quelques travaux, ne fut-ce qu'une batterie ou deux qui puissent détruire l'appréhension qu'ils ont des Anglais, et les

encourager à faire des défrichements et à consolider leurs établissements.

“ Le second objet de conséquence pour eux est de prendre des précautions contre les mauvaises récoltes, et de prévenir les disettes de vivres qui peuvent s'en suivre. Elles seront inévitables en temps de guerre, lorsque la récolte manquera, parce que Louisbourg ne sera jamais en état de fournir la totalité des farines qu'il y faudra faire passer, sans trop dégarnir ses magasins et sans courir de risques pour l'île Royale même. Au surplus les ports de cette dernière île peuvent être bloqués ; et plus il y aura d'habitants à l'île Saint-Jean, plus les difficultés augmenteront pour pourvoir à des secours généraux. Il est donc essentiel surtout jusqu'à ce que le roi ne fournisse plus la ration à personne, de former dans chaque paroisse un petit magasin de conservation de grains, qui assurera quant à présent la subsistance, et par la suite le renouvellement des semences, sur lesquelles on pourra prendre aussi le remplacement de cette réserve de trois ans en trois ans”.

N° X

(Voir page 328)

Le 7 août, 1756, le marquis de Vaudreuil écrivait à M. de Machault, alors ministre de la marine.

“ Quoique je sois persuadé que M. le chevalier de Drucour vous rend le compte le plus exact de tout ce qui concerne la partie de l'île Saint-Jean, néanmoins, comme je m'en occupe

sérieusement, je dois avoir l'honneur de vous informer de ce que M. de Villejoin m'écrivit sur les ordres que je lui ai donnés.

“ Je lui avais recommandé de porter les Acadiens et les sauvages à rechercher l'occasion de frapper l'Anglais ; je savais qu'elles étaient rares de ce côté-là, mais ma prévoyance n'a pas été absolument infructueuse.

“ Il envoya sept sauvages aux environs de Pigiquit qui levèrent deux chevelures et lui menèrent un prisonnier.

“ Il fit aussi frapper les Acadiens qui ont hiverné à Cobequid, ils lui ont envoyé trois déserteurs ; ils étaient sept, lorsqu'ils les aperçurent : ils en tuèrent un et les trois autres furent repris par les Anglais.

“ La misère est grande dans l'île Saint-Jean. La plupart des habitants sont sans pain, M. de Villejoin ayant nourri depuis l'automne douze cent cinquante-sept personnes réfugiées. Il en a reçu ce printemps deux cent trente de Cocagne ; mais il a été obligé de faire passer quelques familles à Québec par ordre de M. de Drucour ; et suivant mes intentions, il s'est débarrassé des habitants les moins laborieux.

“ Il a envoyé à Tagamigouche quatre bateaux ou goélettes pour chercher des habitants et des bestiaux. Il a du monde en campagne sur les terres de l'Acadie qui travaillent aussi à en ramasser. Il espère tirer encore des bons habitants du côté de Cobequid, des Mines et de Pigiquit qui sont aises en bestiaux et en argent, lesquels joints à ceux qu'il a, seront suffisants pour former de bons établissements sur l'île Saint-Jean.

“ Un bâtiment que M. de Villejoin avait envoyé à Cocagne, a mené à l'île Saint-Jean quatre-vingt-sept Acadiens, dont seize sont au nombre des cinquante (exilés) qui sont revenus de la Caroline ”.

N° XI

(Voir page 358)

LA DÉVOTE CHAPELLE DE NOTRE-DAME-DE-BÉTHARRAM

Quel est le pèlerin qui, allant de Pau à Lourdes, n'a pas remarqué, en approchant des Pyrénées, l'église et le Calvaire de Bétharram, dont les imposantes constructions se détachent en lignes blanches sur le flanc de la montagne ? Son aspect pittoresque m'est resté présent à l'esprit comme au jour où, pour la première fois, je l'ai aperçu, il y a de cela onze ans. J'étais loin de me douter, en admirant cet antique et vénérable sanctuaire, qu'un ancien missionnaire du Canada était venu à son retour travailler à sa restauration et y avait laissé une empreinte ineffaçable.

Un pèlerin des Etats-Unis qui est venu depuis y faire séjour et l'a examiné attentivement, en a publié dans le *Catholic World* de New-York, une excellente description et un précis historique dont j'extrais ce qui suit. C'est ce même pèlerin qui a appris du curé de Montaut, l'abbé Sébie, et qui a raconté de curieux et intéressants détails sur la vie de l'abbé Cassiet.

La dévote chapelle de Notre-Dame-de-Bétharram, située à trois ou quatre lieues de Lourdes, sur le chemin qui va du célèbre pèlerinage à Pau, a été depuis huit cents ans le sanctuaire le plus vénéré du Béarn, et d'après saint Vincent de Paul, " le second ou au moins le troisième le plus fréquenté du royaume ". Fondé par les croisés, doté par les rois et les familles nobles, favorisé de grâces surnaturelles, recherché avec amour par le pauvre et l'affligé, chanté par les poètes, célébré par de savants historiens, il offre tous les titres à l'intérêt des âmes pieuses.

Nous quittâmes Lourdes par une agréable matinée de septembre. Le chemin de fer circule à travers la vallée du Gave, laissant à gauche la sainte grotte de Massabielle et la gracieuse église de l'Immaculée-Conception. Nous longeâmes sur notre droite la forêt de Lourdes, et arrivâmes en quinze minutes au petit village de Saint-Pé, situé à un détour de la rivière. La route continue à suivre le lit encaissé du Gave, la plus pittoresque et la plus romantique des rivières, avec ses eaux limpides et d'un vert d'émeraude. Dix minutes après, nous étions à la gare de Montaut-Bétharram, d'où nous pouvions apercevoir, à quelque distance sur la gauche, la croix du Calvaire et les dômes des blancs oratoires de la Passion étincelant parmi la verdure des arbres. La dévote chapelle de Notre-Dame-de Bétharram qui s'élève au pied de la montagne, se dérobe à la vue de l'autre côté du Gave, à un demi-mille de la gare. Le pont d'une seule arche qui franchit la rivière, est tout revêtu de lierre dont les longues tiges traînent presque jusqu'à la surface du courant et tapissent les flancs escarpés de la rive. Rien de plus pittoresque. Les arbres se penchent avec une grâce pensive au-dessus de la rivière et les fleurs s'épanouissent tout le long de la falaise. Le Gave qui se précipite avec impétuosité à travers la vallée, menaçant d'inonder les champs, s'arrête brusquement en approchant de la chapelle de la Vierge, et glisse à ses pieds avec un murmure voilé qui semble un hommage à la Patronne du lieu. Après avoir traversé le pont, on passe devant une rangée de maisons à l'aspect monastique avec leurs murs épais et leurs fenêtres étroites, près desquelles s'élève l'église dont la façade regarde l'occident. Cette façade en marbre des Pyrénées, est ornée des statues des Évangélistes avec leurs emblèmes, deux de chaque côté de la Vierge qui foule à ses pieds le serpent.

Comme l'après-midi était peu avancée, nous trouvâmes l'église délicieusement silencieuse. Un très petit nombre de personnes y étaient en prière. Après avoir rendu nos hommages à l'autel de la sainte Vierge, nous commençâmes à examiner l'édifice et à étudier son histoire. L'église est à trois nefs. Les murailles sont couvertes de peintures supportées par de gigantesques cariatides au milieu d'une profusion de dorures et d'ornements qui rappellent le genre espagnol. L'effet général est imposant, et on respire dans tout cet intérieur enveloppé d'ombre, une atmosphère d'antiquité qui impressionne, quoique l'église ait été rebâtie, il y a seulement deux siècles. La Madone qui est une reproduction moderne par Renoir, élève de Pradier, est placée au-dessus de l'autel, au centre d'une gloire dont les riches ornements montent jusqu'aux arceaux. A l'extrémité de la nef de droite se trouve la chapelle du *Pastoure*, ainsi nommée à cause du bas-relief qui représente la légende des bergers qui ont découvert la Vierge de Bétharram.

La dévotion à Notre-Dame-de-Bétharram, si populaire dans toutes les Pyrénées, semble avoir pris naissance au onzième siècle, à cet âge de foi simple où Dieu aimait à manifester les merveilles de sa grâce. Une des légendes attribue le nom de Bétharram à une miraculeuse protection accordée à une jeune fille de la contrée. Cette enfant était tombée dans le Gave pendant qu'elle cueillait des fleurs le long de ses bords. Se voyant entraînée par le courant, elle eut recours instinctivement à la sainte Vierge qui lui apparut, tenant en main une branche qu'elle lui tendit et avec laquelle elle l'entraîna au rivage. La jeune fille offrit en action de grâce à la sainte Vierge une magnifique branche, ou selon le langage du pays une *beth arram* d'or. Quelques temps après, de petits enfants qui s'amusaient au pied du coteau de Bétharram en gardant

leurs troupeaux, aperçurent une éclatante lumière sur les bords escarpés de la rivière, à l'endroit même où s'élève maintenant le grand autel de l'église. Comme le mystérieux buisson du mont Horeb, cette flamme brillait sans consumer les arbustes voisins. Après un moment de stupéfaction, les timides bergers s'approchèrent ; et quel fut leur étonnement d'apercevoir au milieu du brasier une belle statue de la Sainte-Vierge et de l'Enfant-Jésus. Ils tombèrent à genoux devant elle, et après y avoir prié un instant ils coururent au village de Lestelle raconter le merveilleux événement. Les habitants accoururent en foule avec le prêtre vêtu du surplis, et tous se prosternèrent en prière devant la sainte image.

Comme l'endroit était rocailleux et paraissait impropre à y construire une chapelle, le peuple commença à élever une petite niche à l'extrémité du pont, où le prêtre transporta la statue, au milieu des joyeuses acclamations de l'assistance ; mais ce n'était pas le lieu où l'auguste Vierge voulait être honorée ; le lendemain, la niche était vide, et la miraculeuse statue se trouva transportée à l'endroit où elle était d'abord apparue. Elle fut rapportée, mais revint de nouveau au même endroit. Le peuple de Lestelle résolut alors de la transférer dans l'église du village ; ce qu'il fit avec une grande pompe, et la fixa solidement, afin de s'assurer si elle était déplacée par une force humaine ou par l'intervention divine. Malgré toutes les précautions, la statue fut de nouveau retrouvée à l'endroit de l'apparition. D'autres signes achevèrent de convaincre la population que c'était là que Marie voulait avoir un sanctuaire. Telle fut l'origine de la dévote chapelle de Notre-Dame-de-Bétharram. Détruite par les huguenots au seizième siècle, elle fut remplacée au commencement du siècle suivant par l'église actuelle.

La réputation de Bétharram s'accrut peu de temps après par l'érection d'un chemin de croix monumental, qui fut échelonné de rochers en rochers sur le flanc de la montagne, et qui n'a cessé d'attirer depuis des foules de pèlerins dévots à la Passion de Notre-Seigneur. Chaque station est marquée par un oratoire d'une superbe architecture, où se trouve reproduite avec la plus saisissante vérité une des scènes de la voie douloureuse. La dernière station, érigée sur la cime la plus élevée, représente le Calvaire avec les trois croix et le Saint-Sépulcre. Rien de beau et d'émouvant comme de voir se dérouler sur la hauteur les longues processions d'hommes et de femmes de tous les pays qui viennent se prosterner et prier d'une station à l'autre en faisant le chemin de la croix.

“ Le chapelain le plus célèbre de Bétharram au dix-huitième siècle, ajoute en terminant le pèlerin du *Catholic World*, fut l'abbé Cassiet ”; et il donne ensuite les détails que nous avons rapportés sur l'ancien missionnaire de l'île Saint-Jean.

CARTES ET AUTOGRAPHES CONTENUS
DANS CE VOLUME

	PAGES.
Carte de l'île Saint-Jean.....	1
L'île Saint-Jean et les îles du golfe Saint-Laurent, d'après la <i>Cosmographie</i> de Jean Allefonse.....	14
Le fort Lajoie en 1749.....	249

Gotteville de Belle-Isle.....	29
De Pensens.....	58
Duchambon.....	61
Nicolas Gautier.....	71
Denis de Bonnaventure.....	204
L'abbé Le Loutre.....	222
Franquet.....	245
L'abbé Girard.....	274
Rousseau de Villejoin.....	318

ERRATUM

Page 232, ligne 5, au lieu de accident,lisez incident.

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
AVANT-PROPOS.....	9

CHAPITRE PREMIER

Les découvreurs. — Jacques Cartier. — Jean Allefonse. — Champlain. — Première concession de l'île Saint-Jean à Nicolas Denys. — Description qu'il en fait. — Aperçu géographique. — Seconde concession au comte de Saint-Pierre. — Double insuccès.....	13
---	----

CHAPITRE DEUXIÈME

Naissance de la colonie. — L'abbé de Breslay, premier missionnaire. — M. Gotteville de Belle-Isle, premier gouverneur. — Etat de la population. — Les Récollets au port Lajoie.....	25
---	----

CHAPITRE TROISIÈME

M. de Pensens, second gouverneur. — Recensement de la colonie. — MM. de la Pérelle, du Hager et Duchambon, gouverneurs. — Le port Lajoie. — Le havre Saint-Pierre. — Les Trois-Rivières. — Le sieur Roma. — La	
--	--

guerre de 1744 à 1748. — M. Duquesnel, gouverneur de Louisbourg. — Son caractère. — Il engage imprudemment les hostilités. — Duvivier en Acadie. — Nicolas Gautier. — Les Acadiens refusent de se soulever. — Retraite de Duvivier.....	57
---	----

CHAPITRE QUATRIÈME

L'envahissement de l'Acadie attire les représailles de la Nouvelle-Angleterre. — William Vaughan et Shirley. — Projet d'une attaque sur Louisbourg. — William Pepperell choisi pour commandant. — La flotte anglo-américaine à Canseau. — Elle est rejointe par le commodore Warren. — Descente à la baie de Gabarus. — Le chevalier Duchambon, gouverneur de Louisbourg. — Son caractère indécis. — Une garnison séditieuse. — Ouverture du siège. — Abandon de la Batterie-Royale. — Capture du <i>Vigilant</i> . — Les officiers de l'île Saint-Jean au siège. — M. d'Aillebout de Saint-Villemée. — Sa belle défense à l'île de l'Entrée. — Le capitaine Marin, en Acadie, appelé au secours de la place. — M. Denis de Bonnaventure au camp anglais. — Capitulation. — Les Anglais à l'île Saint-Jean. — Leurs dévastations. — Échec qu'ils subissent.....	77
---	----

CHAPITRE CINQUIÈME

La France, victorieuse à Fontenoy, apprend la chute de Louisbourg. — Indignation générale. — Le duc d'Anville chargé de la revanche. — Départ de la flotte. — Funestes présages. — Une tempête tropicale. — Épidémie. — Dispersion de la flotte. — Le duc d'Anville à Chibouctou, son désespoir et sa mort. — Suicide du vice-amiral d'Estournelle. — Le marquis de la Jonquière nommé commandant. — La peste et ses ravages. — Les Gautier à Chibouctou. — Projet d'une
--

attaque sur Port-Royal. — Nouvelle tempête. — Retour en France. — Aventure du capitaine Destrahoudal. — Envoi d'une nouvelle escadre. — Combat et défaite.....	115
--	-----

CHAPITRE SIXIÈME

M. de Ramezay envahit l'Acadie avec un parti de Canadiens. — M. de Montesson à l'île Saint-Jean. — Son succès. — Neutralité des habitants de l'île. — M. de Ramezay devant Port-Royal. — Il attend inutilement la flotte du marquis de la Jonquière. — Sa retraite à Beaubassin. — Les Anglais à la Grand-Prée. — M. de Villiers chargé d'aller les surprendre. — Sa marche au cœur de l'hiver. — Arrivée à la Grand-Prée. — Attaque nocturne. — Victoire complète. — Capitulation du commandant anglais. — Une scène de chevalerie. — Requête des Acadiens au gouverneur de Boston. — Proclamation royale.....	143
---	-----

CHAPITRE SEPTIÈME

M. Denis de Bonnaventure, sixième gouverneur de l'île Saint-Jean. — Les missions sauvages. — Nouvelle immigration d'Acadiens. — Commencement des malheurs. — La misère dans l'île. — Le plan du sieur Roma.....	199
---	-----

CHAPITRE HUITIÈME

Fondation d'Halifax. — La question des limites. — L'abbé Le Loutré prédit aux Acadiens la trahison dont ils sont menacés. — Elle éclate. — Les forts Beauséjour et Lawrence. — Meurtre du capitaine Howe. — La Nouvelle-Ecosse se dépeuple. — Les Acadiens se réfugient à Beauséjour et à l'île Saint-Jean.....	217
---	-----

CHAPITRE NEUVIÈME

Etat de la colonie. — Menaces de guerre. — L'ingénieur Franquet à Pile Saint-Jean. — Ses observations sur le port Lajoie. — Sur le havre Saint-Pierre. — Sur les Trois-Rivières. — Il propose de fortifier ces trois points. — Son admiration pour le pays. — Nicolas Gautier et Amand Bugeau. — Caractère des Acadiens d'après Franquet.....	241
---	-----

CHAPITRE DIXIÈME

Organisation des paroisses. — L'abbé Girard. — Le traître Pichon. — Son voyage à Pile Saint-Jean. — Recensement de 1753.....	273
--	-----

CHAPITRE ONZIÈME

Physionomie de la population. — M. de Villejoin, septième gouverneur. — L'année 1755. — Prise de Beau-séjour. — Déportation des Acadiens de la Nouvelle-Ecosse. — Affluence des fugitifs dans l'île Saint-Jean. — Leur dénûment. — La misère dans l'île. — Le chevalier de Drucour supplie vainement le gouvernement de fortifier l'île. — La guerre déclarée. — Secours donnés aux réfugiés.....	301
---	-----

CHAPITRE DOUZIÈME

Second siège de Louisbourg. — Anxiété des habitants de Saint-Jean. — Capitulation de Louisbourg. — Les Anglais à Saint-Jean. — Ordre aux habitants d'évacuer l'île. — Leur désespoir. — Députation aux commandants anglais. — Leur refus. — Embarquements des déportés. — Scènes de désolation.....	333
---	-----

CHAPITRE TREIZIÈME

Ravages des Anglais au Cap-Breton, à Gaspé. — Lettre du lieutenant Leslie. — Que devinrent les déportés? — Navires sombrés en mer. — L'Odyssée de l'abbé Cassiot. — Son œuvre à Bétharram. — L'abbé Mailard à Malogomiche avec les derniers réfugiés. — Rentrée de quelques familles dans l'île Saint-Jean. — Leurs descendants actuels. — Conclusion.....	345
APPENDICE.....	371

FIN DE LA TABLE DES SOMMAIRES.

TABLE ANALYTIQUE

A

- ACADIE, 21, 30, 41, 44, 59, 70, 116.
- ACADIENS, les, 22, 30, 43, 58 ; assistent Mascarène, 68 ; gardent la neutralité, 69, 128 ; leurs embarras, 148, 149 ; restent neutres, 150, 151 ; leur pénible position, 191 ; leur réponse à Ramezay, 192, 193 ; leur pétition à Shirley, 194 ; émigrent, 235 ; leurs nombreuses familles, 245 ; leur caractère d'après Franquet, 270 ; en France, 349.
- AILLEBOUT DE SAINT-VILLEMÉE, d', 34, 64, 101, 102.
- AILLEBOUT DE SAINT-VILLEMÉE, Madame Rénée, d', 61 *note*.
- ALAIN, Louis, 72.
- ALAIN, Marie, 72, 74 ; prisonnière, s'évade, 133.
- ALLEFONSE, Jean, 14, 15.
- AMHERST, le général, 96, 348.
- ANGLO-AMÉRICAINS, leur inhumanité envers les sauvages, 52 *note*.
- ANGUILLE, havre à l', 59.
- ANNAPOLIS, voir Port-Royal.
- ANSON, l'amiral, 140.
- ANVILLE, le duc d', chargé d'une expédition contre Louisbourg, 118, 119, 125 ; à Chibouctou, 126 ; sa mort, 127, 139, 143, 147, 152.
- ARCHIBALD, Sir Adams, 186 *note*.

- ARMSTRONG, Lawrence, 42, 74.
 ARSENEAU, acadien, 159.
 AUBERT, sieur de Maure, 33.
 AUBRÉ, le P. 205.

B

- BAILLEUL, M. de, 311.
 BARALON, M. de, 310.
 BASQUES, les, 16.
 BEAUBASSIN, Le Neuf de, 34, 105.
 BEAUBASSIN, la paroisse de, 42, 145 ; incendiée, 226.
 BEAUHARNOIS, le marquis de, se prépare à repousser une invasion anglo-américaine, 115, 143, 147.
 BEAUJEU, le chevalier de, 144, 152, 153, 160, 176, 185, 187, 188 ; de retour à Québec, 189.
 BEAUSÉJOUR, le fort, construit, 232, 233, 234 ; assiégé, 310 ; capitule, 313, 314.
 BÉDÈQUE, le havre de, 20, 52, 62, 269.
 BELAIR, 72, 132.
 BÉLESTRE, M. de, 144, 145.
 BELLE-ISLE, Gotteville de, 29, 30 *note*, 33.
 BENOIST, M., 206.
 BÉTHARRAM, Notre-Dame de, 280.
 BIGOT, l'intendant, 85, 96, 97 *note*, 210 ; sur la situation de l'île Saint-Jean, 241, 242.
 BISCARET, l'abbé de, 279, 337, 353 *note*.
 BOISHÉBERT, M. de, 144, 146, 167, 169 ; bâtit le fort Ménagouek, 222, 317 ; sa couardise, 335.
 BONNAIN LA CHAUME, M., 60.
 BONNAVENTURE, M. Denis de, 108, 111 *note* ; nommé gouverneur de l'île Saint-Jean, 204, 243.
 BOTOU, les îles, 22.
 BOUDROT, Benjamin, 207 ; notice sur sa famille, 208, 209.
 BOULARDERIE, M. de la, 90.
 BRASSARD, l'abbé, 238.
 BRESLAY, l'abbé de, son caractère, 26, 27 ; missionnaire à l'île Saint-Jean, 28, 29, 31, 33, 36, 39 ; quitte l'île Saint-Jean, 41 ; à Beaubassin et à Port-Royal, 42 ; sa mort, 43, 61.

- BRETESCHE, Louis de la, 33.
BRETONS, la terre des, 14.
BRION, les îles, 17.
BROOKS, 102.
BROULLAN, M. de, 72.
BRÛLAI, le F. Michel, 40.
BRUNEAU, Elisabeth, 29.
BUGEAU, Amand, 64 ; proscrit, 196, 250, 251, 262.

C

- CABOT, Sébastien, 13.
CANADA, 14 ; utilité des petits fiefs au, 58, 59.
CANSEAU, le cap, 17 ; le détroit de, 42 ; le fort de, sa description, 66 ; pris par les Français, 67 ; la flotte anglo-américaine à, 87, 88.
CARTIER, Jacques, 14, 16, 19.
CASSIET, l'abbé, 279 ; sa notice, 281, 283, 306, 337 ; embarqué pour la France, 354 ; à Montaut, 355 ; à Bétharram, 357 ; sa mort, 358.
CAULFIELD, Thomas, gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, 21.
CHAMPLAIN, 16, 19.
CHARLEVOIX, le P. de, 23, 25.
CHAUVREULX, l'abbé, curé de Pigiquit, 70 *note*, 237.
CHIBOUCTOU, la baie de, 125, 134 ; corps de Canadiens envoyé à, 153.
CLINTON, M., 145.
COBB, Sylvanus, 131.
COBEQUID, la paroisse de, désertée par ses habitants, 237.
COLLIN, le P. 51 *note*.
CONFLANS, le comte de, 125, 126 ; devant Chibouctou, 130.
COPTK, Jean-Baptiste, 231.
CORMORANDIÈRE, l'anse de la, 89.
CORNWALLIS, Edouard, gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, son gouvernement tyrannique, 218, 225.
COUX, de, 34, 61 *note*.
CROIX, Forget de la, 34.

D

- DAMARISCOTTA, la rivière, 81.
 DAUDIN, l'abbé, 294.
 DE LA BONNE, Gabriel, 33.
 DENIS, Louis de la Ronde, 32.
 DENYS, Nicolas, obtient la concession de l'île Saint-Jean, 17 ;
 la décrit, 18, 19, 20, 21, 108.
 DESENCLAVES, l'abbé, curé de Port-Royal, 70 *note*, 156, 237 ;
 au cap de Sable, 294.
 DES GOUTINS, 284.
 DESHERBIERS, gouverneur de l'île Royale, 208, 221.
 DES LIGNERIS, M., 144, 146.
 DES LONGRAYE, 284, 285.
 D'ESTOURNELLE voir Estournelle d'.
 DESTRAHOUDAL, le capitaine, 137 ; sa détresse, 138.
 DOSQUE, l'abbé, 281, 360.
 DOUBLET, le capitaine, 21.
 DRUCOUR, le chevalier de, 96 ; gouverneur du Cap-Breton,
 319 ; recommande de fortifier l'île Saint-Jean, 320 ; échange
 des prisonniers, 324.
 DUBOIS, 59.
 DU BOUILLON, 33.
 DU BUISSON, Robert Pothier, 33, 60.
 DU BUISSON, Louise-Marguerite Pothier, 35.
 DUCHAMBOX, le chevalier Louis Dupont, gouverneur de l'île
 Saint-Jean, 61, 64 ; gouverneur de Louisbourg, 85, 88, 89,
 92, 94, 96, 97, 104 ; appelle Marin à son secours, 106 ; capi-
 taine, 108, 109, 132.
 DUHAGER, Robert, 34, 61.
 DULONJON, le F. Louis Barbot, 39, 40, 41, 43.
 DUPERRIER, M., 125.
 DUQUESNEL, M., gouverneur de Louisbourg, son caractère, 64 ;
 sa mort, 65, 67, 76, 85.
 DU ROCHER, François, 29.
 DU VIGNEAU, le capitaine, 144, 146.
 DUVIVIER, prend le fort de Canseau, 67 ; attaque Port-Royal,
 68 ; se retire, 71, 74, 75, 106, 132, 150.
 DUVIVIER, Dupont, 111, 112.

E

- EDOUARD, le fort, construit, 225.
ENTRÉE, l'île de l', 88 ; attaquée, 101, 102.
ESTOURNELLE, le vice-amiral d', 124, 127 ; se suicide, 129, 152.

F

- FARGES, M., 23.
FIEDMOND, Jacquot de, ingénieur, 233, 312.
FLAMANT, le P. Ignace, 51 *note*.
FONTENOY, la victoire de, 117, 139.
FORTUNE, rivière à la, 62.
FRANCISCANE, la, 15 *note*.
FRANCŒUR, la batterie de, 107.
FRANÇOIS I^{ER}, 15 *note*.
FRANKLIN, Benjamin, 84.
FRANQUET, l'ingénieur, 47, 51, 52, 111 *note*, 227 *note* ; sur les familles acadiennes, 245 ; ses antécédents, 246, 247 ; à l'île Saint-Jean, 248, 250 ; au havre Saint-Pierre, 255 ; à Saint-Louis, 261 ; au port Lajoie et aux Trois-Rivières, 267.

G

- GABARUS, la baie de, 89.
GALISSONNIÈRE, le marquis de la, 130 ; commissaire pour la France, 219.
GASPARÉAU, le fort, construit, 233 ; les Anglais s'en emparent, 314, 322.
GASPÉ, M. de, 144, 189.
GASPÉ, la baie de, 144.
GAULIN, l'abbé, 41.
GAUTIER, Nicolas, 64 ; sa notice, 71, 73, 74, 75 ; poursuivi, 133, 153, 154, 162, 189 ; proscrit, 196 ; à l'île Saint-Jean, 250, 251, 262 ; sa mort, 263.

- GAUTIER, Pierre, 74, 132 ; arrêté, 133 ; en liberté, 134, 136 ; son voyage à Québec, 263, 264, 265, 266 *note*, 322.
- GAUTIER, Joseph, 74, 266.
- GERMAIN, le P. 159 ; à la rivière Saint-Jean, 223, 264.
- GIRARD, l'abbé, 160 ; à Tagamigouche, 165 ; à Pile Saint-Jean, 268 ; sa notice, 275, 276, 277, 278 ; sa lettre à Prévost, 302, 307, 360 ; en France, 362.
- GIRAUDIÈRE, la, 21.
- GOLDTHWAIT, le capitaine, remplace le colonel Noble, 178, 179 ; demande un armistice, 180 ; capitule, 182, 183, 184, 186.
- GORHAM, le major, 105, 185.
- GOUDALIE, l'abbé de la, 188, 192.
- GOURVILLE, de, 34.
- GRAND-PRÉE, la, 106 ; les Anglais y reviennent, 190.
- GRANDPRÉ, Pierre de, 33.
- GUÉGOT, le P. 51 *note*.

H

- HALIBURTON, 112 *note*.
- HALIFAX, sa fondation, 217.
- HAY, l'enseigne, tué, 313.
- HENRI II, Mappemonde de, 15 *note*.
- HOCQUART, l'intendant, se plaint des missionnaires de l'Acadie, 70 *note*, 143, 149.
- HOLMES, l'amiral, échange des prisonniers, 324.
- HOPSON, Thomas Peregrine, gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, 294 ; sa politique conciliante, 296.
- HOWE, le capitaine, blessé et fait prisonnier, 176, 179 ; relâché, 183, 230, 231 ; sa mort, 232.

J

- JARENTE, l'abbé de, 355, 357.
- JONQUIÈRE, le marquis de la, succède au vice-amiral D'Estour-nelle, 129, 131, 132, 134, 136 ; à Paris, 139 ; commande une seconde expédition, 140, 143, 152, 155, 221, 232.
- JUMONVILLE, le chevalier de, 160.

K

- KERGARIOU, le P. de, 44 ; en mission à Saint-Pierre et Malpec, 46, 47 ; quitte l'île Saint-Jean, 50.
KERVIN, Louise de, comtesse de Saint-Pierre, 33.
KITTEBY, 84.
KNOWLES, l'amiral, 194.

L

- LA CORNE, le chevalier de, 144, 178 ; signifie les termes de capitulation, 183, 184, 185 ; commande à Beaubassin, 222 ; incendie Beaubassin, 226, 228.
LA CORNE, le P. récollet, 160.
LAFITTE, 34.
LA GAGNERIE, Susanne, 30 *note*.
LAGRÉE, le P. 205.
LAGROIX, le sieur, 183.
LAJOIE, le port, 20, 29, 30 ; description du, 31, 32, 34, 36, 39, 40, 59 ; son importance, 60 ; incendié, 111 ; expédition de Canadiens au, 145 ; ses constructions, 248.
LAJUS, le docteur, 175.
LALANNE, l'abbé, 283, 284.
LA RONDE, M. de, 58.
LA TOUR, Charles de, 68.
LAWRENCE, le major, 226, 227, 228.
LAWRENCE, le fort, 226 ; construit, 228.
LE BORGNE, 21.
LEBUFFLE, Jean-Baptiste, 48.
LE GUERNE, l'abbé, 316, 317.
LE LOUTRE, l'abbé, 38 *note* ; prisonnier en Angleterre, 140, 160, 222, 223 ; engage les Acadiens à émigrer, 223, 224, 227, 230, 232 ; sa tête est mise à prix, 235 *note* ; rachète des prisonniers anglais, 236 *note*, 285 ; construit un aboiteau, 290, 291, 292, 293, 296 ; ses réprimandes, 297 ; son éloge par l'évêque de Québec, 298, 312, 313, 314.
LEMAIRE, l'abbé, 273, 294.
LE MERCIER, le chevalier, 152.

- LEMOIGN, le P. 51 *note*.
 LEPAIGE, le P. 51 *note*.
 LÉRY, M. de, 144.
 LÉRY, M. de, ingénieur, 232.
 LESCHASSIER, M., supérieur de Saint-Sulpice, 27, 41.
 LESLIE, le lieutenant, 349, 350.
 LONGUEUIL, le baron de, 278 *note*.
 LOTBINIÈRE, M. de, 144.
 LOTBINIÈRE, Louise Chartier de, 32.
 LOUIS XIV, 17.
 LOUISBOURG, 22, 40, 43, 44, 58 ; Duquesnel gouverneur de, 64 ;
 description de, 79, 80, 83 ; Duchambon gouverneur de, 85 ;
 révolte de sa garnison, 85, 88 ; Pepperell devant, 94 ; assiégé,
 96, 104, 105, 107 ; épidémie dans la garnison anglaise de,
 113, 116, 128, 131, 147 ; repris par les Anglais, 334.
 LUSIGNAN, M. de, blessé, 174.

M

- MADELEINE, les îles de la, 14 ; Denys en chasse les Anglais,
 17, 22.
 MADRÉ, Jean, 29 *note*.
 MAILLARD, l'abbé, 160 ; joint l'expédition de Villiers, 166, 205 ;
 à l'île Saint-Jean, 334, 347, 359.
 MAISONFORT, le marquis de la, 100.
 MALPEC, le havre de, 20, 36 ; le P. de Kergariouà, 48, 59 ;
 l'abbé Dosque curé de, 281.
 MANACH, l'abbé, 205.
 MARIN, le capitaine, appelé au secours de Duchambon, 106.
 132, 150, 168, 176, 179.
 MASCARÈNE, Paul, commandant de Port-Royal, 68, 69, 75, 106,
 132, 146, 149 *note*, 155, 156, 157, 187 *note*, 190, 193.
 MAUREPAS, le comte de, 71 *note*, 74, 139.
 MÉNAGOUEK, le fort, 222 *note*.
 MÉSY, M. de, 43.
 MÉTIVIER, l'abbé de, 27, 32, 39 ; part pour la France, 41.
 MÉZILLAC, le chevalier de, 35, 89.
 MICMACS, 36, 48, 51 ; recensement des, 59, 146.
 MILDMAV, 219.

- MINES, les, 43, 128, 146.
MINIAC, l'abbé de, curé de la Rivière-aux-Canards, 70 *note* ;
ses alarmes en 1745, 116, 148, 188, 192.
MISCOU, la pointe de, 18 ; l'île de, 22, 57.
MISSAGOUETCHE, la rivière, 222, 231.
MONCKTON, le général, débarque à Beauséjour, 309 ; s'en
empare, 313.
MONTESSON, M. de, 144, 145.
MONTIGNY, M. de, 180 *note*.
MORAS, Moût de, 34.
MORAS, M., 23.
MORPAIN, le capitaine, 89.

N

- NAQUIN, 72.
NAUDIÈRE, M. de la, 144.
NAUFRAGÉS, le havre des, 20, 62.
NEWCASTLE, le duc de, 149 ; sa lettre à Shirley, 194.
NEWTON, officier anglais mis en liberté, 188.
NICHOLS, le capitaine, 352.
NIVERVILLE, M. de, 144.
NOBLE, le colonel Arthur, 158, 159 ; tué, 176 ; inhumé, sa
notice, 186 *note*.
NOREMBÈGUE, la baie de, 15 *note*.
NOUVELLE-ANGLETERRE, la, 52 ; se prépare à envahir le Canada,
115 ; alarme dans, 118, 136.
NOUVELLE-FRANCE, la compagnie de la, 17, 20, 32.

O

- ORLÉANS, la duchesse d', 22, 33.
OSGOOD, 21.

P

- PAIN, le P. Félix, 43, 44.
PARKMAN, F., 52 *note*.
PASTUREAU, François, 33.

- PENSENS, le chevalier de, gouverneur de l'île Saint-Jean, 58, 61.
 PEPPERELL, William, sa notice, commande l'expédition contre Louisbourg, 84; devant Louisbourg, 94; s'en empare, 108, 109.
 PÉRELLE, Eury de la, 34, 61, 64, 101, 104; au camp anglais, 108.
 PERRONNEL, l'abbé, 273, 274, 281 *note*.
 PHILIPP, le major, 185.
 PHILIPPS, le gouverneur, 43.
 PICHON, 62; sa notice, 287, 288.
 PIERSON DE SAINT-ARBENNE, 58 *note*.
 PIQUIT, la paroisse de, l'expédition de Villiers à, 170; requête de ses habitants à Mgr de Pontbriand, 239.
 POINTE DE L'EST, la, 30, 59.
 POINTE-PRIME, la, 62, 269.
 POIRIER, 59.
 PONTBRIAND, Mgr de, 238; sur la situation de l'île Saint-Jean, 331.
 PORT-ROYAL, 27, 42, 58; sa description, 66; assiégé par Duvi-
 vier, 71; Marin devant, 106, 128, 131, 132, 135, 136, 146;
 Ramezay devant, 152.
 PREBBLE, le capitaine, 180, 183.
 PRÉVOST, le commissaire-ordonnateur, lettre de, 110; au
 ministre, 243, 244; jugement sur lui d'après Johnstone, 285

R

- RAMÉES, les îles, 22.
 RAMEZAY, M. de, 136, 144; aux Mines, 146, 147, 150, 151;
 devant Port-Royal, 152, 153, 154; en lève le siège, 155, 157,
 159, 160, 190, 192.
 RAOUL, le P. Gratiou, 360.
 RAYMOND, le comte de, visite l'île Saint-Jean, 289.
 RAZILLY, le commandeur de, 17.
 RÉCOLLETS, les, à l'île Saint-Jean, 39, 44, 45.
 REPENTIGNY, M. de, 144, 146, 178.
 RIGAUVILLE, M. de, 145.
 ROLLO, Lord, 336, 337, 349, 350.

ROMA, le sieur, 63 ; son établissement ravagé, 109, 110 ; son caractère, 210 ; son plan pour l'île Saint-Jean, 211, 212, 213, 214 ; jugé par le comte de Raymond, 215.

ROUS, le capitaine, 100.

ROUSSEAU, l'abbé Pierre, 43 *note*.

ROYALE, île, 14, 15, 22, 34, 43, 58 ; les Anglo-Américains font la pêche sur les côtes de l', 79, 106 ; ravagée par les Anglais, 347, 348.

S

SABLE, le cap de, 135.

SAINTE-JEAN, l'île, 13, 14, 15 *note*, 16 ; concédée à Denys, 17, 20, 21, concédée au comte de Saint-Pierre, 22, 25, 26, 27 ; MM. de Breslay et de Métivier, missionnaires à, 28 ; M. Gotteville de Belle-Isle gouverneur de, 29, 30, 32, 34 ; à vol d'oiseau, 45 ; premier recensement de, 53, 57 ; nouveau gouverneur à, 58 ; second recensement de, 59 ; effet de la guerre de la succession d'Autriche sur, 64, 80 ; garnison rappelée à Louisbourg, 88 ; descente des Anglais à, 109 ; requête des habitants aux commandants de Louisbourg, 112, 132 ; expédition de M. de Montesson à, 145 ; otages de, 146, 199, 200 ; l'âge d'or, 201, 202, 203 ; recensement de 1748, 208 ; ravagée par les sauterelles, 210 ; l'intendant Bigot au ministre sur la situation de, 241, 242 ; défense d'y faire la pêche, 243 ; sa fertilité d'après Franquet, 271 ; recensement de 1753, 289 ; paisible existence de ses colons, 304, 305 ; affluence des fugitifs, 315 ; les récoltes y sont perdues, 325 ; prise par les Anglais, 338 ; redevenue déserte, 352, 363 ; sa population actuelle, 364.

SAINTE-JEAN L'ÉVANGÉLISTE, l'église de, 31.

SAINTE-LUNAIRE, la baie, 14.

SAINTE-OURS, M. de, 144, 145, 232.

SAINTE-PIERRE, le comte de, concession de l'île Saint-Jean au, 22, 23, 25, 26, 29, 31, 40, 50, 57 ; dissolution de sa société, 58.

SAINTE-PIERRE, M. de, officier partisan, à Beaubassin, 145 ; remonte à Québec, 147.

SAINTE-PIERRE, les îles de, 15 *note*.

SAINTE-PIERRE, la comtesse de, 33.

- SAINTE-PIERRE, le havre de, 20, 30, 33, 36, 59 ; les premiers habitants du, 62, 255, 256 ; église bâtie, 259.
- SALLIERS, le chevalier de, 141, 145, 146.
- SAUVAGES, le havre des, 20, 62.
- SAXE, le maréchal de, 139.
- SHERBURN, le capitaine, 108.
- SHIRLEY, William, sa notice, 81 ; propose d'assiéger Louisbourg, 82, 149, 191 *note*, 194 ; sa proclamation aux Acadiens, 196 ; commissaire pour l'Angleterre, 219.
- SILHOUETTE, M. de, 219.
- STEWART, 21.
- SUBERCASE, M. de, 66.
- SURET, Paul, 133.

T

- THIERRY, le capitaine, 92.
- THOMAS, 33.
- TOULOUSE, le port, 88.
- TRACADIE, le havre de, 20, 59.
- TROIS-RIVIÈRES, le port des, 20, 59, 62 ; établissement de Romaux, 63 ; ravages des Anglais aux, 109.

V

- VALLIER, l'abbé, 116.
- VALLIÈRE, M. de la, 229, 235.
- VANNES, 311, 313.
- VASSAN, M. de, 296.
- VAUDREUIL, le marquis de, sur la situation de l'île Saint-Jean, 329.
- VAUGHAN, William, sa notice, 80, 81 ; à la Grande-Batterie, 93, 102.
- VECCO, 59.
- VÉRAZZANI, 13.
- VERGOR, M. de, 61 ; commande à Beauséjour, son caractère, 308 ; capitule, 313.
- VERRIER, l'ingénieur, 92.

- VILLEJOIN, M. de, gouverneur de l'île Saint-Jean, 318; envoie une expédition dans la Nouvelle-Ecosse, 323, 327; prépare une défense, 328; annonce au ministre la prise de l'île Saint-Jean, 338.
- VILLIERS, Coulon de, 144; aux Mines, 146, 147, 151; remplace Ramezay dans le commandement, 160; départ de son détachement, 161; à Tagamigouche, 164; à Cobequid, 166; à Pigiquit, 170; à la Grand-Prée, 171; blessé, 174, 180; accepte la capitulation de Goldthwait, 184.

W

- WALDO, le brigadier, à la Grande-Batterie, 93, 102.
- WARREN, le commodore, 87, 94, 102, 104, 105, 108, 140.
- WASHINGTON, George, 160.
- WINSLOW, le colonel, 156, 312.
- WOLFE, le général, 347, 348.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE.

